MONDES EN DEVELOPPEMENT

OLL TOME 23 ANNEE 1995

DYNAMIQUES MIGRATORES ET RECOMPOSITIONS SOCIALES EN AFRIQUE DE L'OUEST

ECONOMIE
POLITIQUE
SOCIOLOGIE
DEMOGRAPHIE
STATISTIQUES

TRIMESTRIEL

I.S.M.E.A. PARIS

ECONOMICS POLITICS SOCIOLOGY DEMOGRAPHY STATISTICS

QUARTERLY

CECOEDUC BRUXELLES ARTICLES
ABSTRACTS
RESUMEN
INFORMATIONS
INDEX

REVUE FONDEE PAR F. PERROUX EN 1973

MONDES EN DEVELOPPEMENT

FONDATEUR

⊕ FRANÇOIS PERROUX

1903-1987

DIRECTEURS

RENE GENDARME

Professeur, Université de Nancy

ANDRE PHILIPPART

Directeur Général de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Bruxelles

REDACTEURS EN CHEF

FRANÇOIS DENOEL

I.S.M.E.A. - Paris

BERNARD CROUSSE

Fondation Universitaire Luxembourgeoise, Président du Comité de Recherche Science et Politique - A.I.S.P.

HAUT CONSEIL SCIENTIFIQUE

(en cours de restructuration)

Président :

GERARD DE BERNIS

Professeur,

Université Pierre Mendès-France, Grenoble II Président de l'I.S.M.E.A.

COMITE DE REDACTION FRANCO-BELGE

DANIEL ARNOULD

Professeur,

Université de Nancy II

BERNARD BOBE

Professeur,

Université de Marne la Vallée

YVES BOUCHUT

Professeur

Université de Marne la Vallée

Bernard CROUSSE

Fondation Universitaire Luxembourgeoise

MATHIAS DEWATRIPONT

Professeur,

Université Libre de Bruxelles

JULES GAZON

Professeur,

Université de Liège

HUBERT GERARDIN Maître de conférences,

Université de Nancy II

BERNARD GERBIER

Professeur,

Université Pierre Mendès-France, Grenoble II

PAUL LOWENTHAL

Professeur,

Université Catholique de Louvain

ANDRE PHILIPPART

Directeur Général de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Bruxelles

GUY QUADEN

Professeur,

Université de Liège

MICHEL ROGALSKI

Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement

(EHESS-CNRS), Paris

FRANÇOISE THYS-CLEMENT

Ancien Recteur de

l'Université Libre de Bruxelles

VICTOR VANDEVILLE

Professeur,

Université de Mons-Hainaut

SYLVAIN WICKHAM

I.S.M.E.A. - Prospective Industrielle,

Paris

ALAIN ZANTMAN

Maître de conférences. Université de Paris XII

Direction, édition et gestion pour toutes correspondances, abonnements et ventes

Edition and Management for all correspondence, subscriptions and sales

ANDRE PHILIPPART

Revue Mondes en Développement

CECOEDUC

Avenue des Naïades 11 B-1170 Bruxelles - Belgique

Tél.: (02) 675 85 63 - 647 89 94

Fax: (02) 675 85 63 - 641 92 74

Rédaction

Edition

Même adresse

Same address

ou/or

I.S.M.E.A.

Rue Corvisart 14 F-75013 Paris - France

Tél.: 44.08.51.42 Fax: 44.08.51.34

DYNAMIQUES MIGRATOIRES ET RECOMPOSITIONS SOCIALES EN AFRIQUE DE L'OUEST

MONDES EN DEVELOPPPEMENT - TOME 23 - 1995 - N° 91

Coordination: Sylvie Bredeloup, ORSTOM

RÉSUMÉS	3
ABSTRACTS	5
RESÚMENES	7

ABDOULAYE BARA DIOP

Introduction

SYLVIE BREDELOUP

Sénégalais en Côte-d'Ivoire, Sénégalais de Côte-d'Ivoire

CHEIKH OUMAR BA

Un exemple d'essoufflement de l'immigration sénéglaise : les Sénégalais au Cameroun

DAOUDA KONÉ

Passage de relais à Marseille: Noirs africains et maghrébins ensemble dans la ville

LILIANA SUAREZ NAVAZ

Les Sénéglais en Andalousie

67 OTTAVIA SCHMIDT di FRIEDBERG

Les Burkinabè et les Sénégalais dans le contexte de l'immigration ouest-africaine en Italie

REYNALD BLION

Les Burkinabè de Côte-d'Ivoire entre "intégration" et circulation migratoire

PROSPER KAMBIRÉ

95

Pascal, un Burkinabè de Côte-d'Ivoire

JANET MACGAFFEY **RÉMY BAZENGUISSA**

105

Ostentation in a clandestine setting: young Congolese and Zairian migrants in Nganda bars in Paris

VICTORIA EBIN

9

55

NOTE DE RECHERCHE: Women's Saints and Strategies: the Expanding Role of Senegalese Women in International Trade 113

SYLVIE BREDELOUP

TABLEAU SYNOPTIQUE: Expulsions des ressortissants ouest-africains au sein du continent africain (1954-1995) **GUIDE BIBLIOGRAPHIQUE:** 123

Émigration sénégalaise et immigration au Sénégal (Publications 1990-1995)

NOTE DE LECTURE 131

NOTES ET DOCUMENTS

BOLASEKE MBOKOKO

135

117

Entreprises coopératives de l'industrie laitière française : tendance à la régression et nouvelles formes de management

LIVRES REÇUS	143
NUMÉROS PARUS	145

Avec le concours de la Fondation Universitaire de Belgique

ISMEA (Paris) **CECOEDUC** (Bruxelles) ISSN 0302.3052 ISBN 2-87081-050-4

LE FONDS NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

L'ORSTOM / INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT EN COOPERATION

L'INSTITUT DU MONDE ARABE

contribuent au soutien de la recherche et de la documentation en faveur des PVD et des Pays d'Europe centrale et orientale en prenant en charge des abonnements à la revue Mondes en Développement.

RÉSUMÉS

SYLVIE BREDELOUP 13-29 SÉNÉGALAIS EN CÔTE-D'IVOIRE, SÉNÉGALAIS DE CÔTE-D'IVOIRE

Sur le continent africain, les Sénégalais ont investi d'abord le territoire ivoirien. A l'heure où leurs conditions de séjour sont rendues plus précaires, où l'étranger est stigmatisé, ils appréhendent le pays du cacao moins comme un lieu d'accueil que comme un point d'appui de leurs réseaux migratoires et commerciaux trans-nationaux. Ayant érigé la circulation en système, ils n'ont pas réussi par ailleurs à créer ensemble des structures capables de négocier directement avec les Etats ivoirien ou sénégalais. En permanence, ils hésitent entre le communautaire et l'individualisme.

CHEIKH OUMAR BA 31-44 LE CAMEROUN, UN EXEMPLE D'ESSOUFFLEMENT DE L'IMMIGRATION SÉNÉGALAISE EN AFRIQUE

Commencée au lendemain de la Première Guerre Mondiale, l'immigration sénégalaise au Cameroun a d'abord été l'œuvre des Wolof avant de concerner les Haalpulaaren. A l'indépendance, s'installent au Cameroun des gens de la vallée du fleuve Sénégal qui arrivent directement de leurs villages ou qui ont d'abord séjourné en Côte-d'Ivoire. A partir des années 1980, l'immigration sénégalaise a atteint son apogée mais aussi le rôle du Cameroun comme pays de transit s'est confirmé. La situation socio-politique du Cameroun qui s'est traduite en 1993 par l'instauration du visa obligatoire pour tous les émigrés a eu des répercussions importantes sur la présence des Sénégalais et des Sénégalaises et sur leurs activités professionnelles. Cause ou effet de la détresse des migrants, l'apparition de comportements individualistes renseigne sur les conditions de vie actuelle des Sénégalais au Cameroun. Cette nouvelle donne dans les relations entre migrants a intensifié les mouvements des Sénégalais – à partir du Cameroun – vers le Gabon.

DAOUDA KONÉ 45-54 PASSAGE DE RELAIS À MARSEILLE : NOIRS AFRICAINS ET MAGHRÉBINS ENSEMBLE DANS LA VILLE

L'apparition au sens de manifestation des Noirs Africains à Marseille est analysée à partir de trajectoires urbaines. La construction longue du projet commercial, les entraides, les lieux de mixités, les proximités sont abordés. Leurs modalités de territorialisation commerciale les posent en successeurs des Maghrébins dans l'histoire des migrations marseillaises et en associés dans la nouvelle écriture de la ville phocéenne.

LILIANA SUÀREZ NAVAZ 55-65 LES SÉNÉGALAIS EN ANDALOUSIE

Ce rapport analyse les modèles caractéristiques de l'installation des immigrants sénégalais en Espagne à travers l'étude de cette communauté africaine à Grenade (Andalousie).

Un phénomène récent et peu exploré qui diffère de façon significative d'immigration précédente dans les pays européens industrialisés, l'arrivée d'immigrés africains en Espagne commença à prendre une nouvelle signification dans les années 80', quant l'Espagne devint membre de la Communauté Européenne et renversa sa position traditionnelle de pays d'émigration. Les premiers volets de cette étude appréhendent le contexte et dénombrent les migrants Africains et Sénégalais, mettant l'accent sur leur vulnérabilité au sein du marché du travail et leur situation légale précaire, qui rend la longueur de leur séjour en Espagne risquée, facilite l'exploitation de cette main-d'œuvre et sa marginalisation sociale. L'auteur reconstruit, alors, la formation de la communauté sénégalaise à Grenade, basée sur des histoires vraies rassemblées sur le terrain en Espagne et au Sénégal, sur la participation à des associations d'immigrants, et à une revue de presse nationale et régionale. Trois axes apparaissent comme les bases actuelles fortes, quoique vulnérables, des réseaux sociaux et commerciaux des immigrants sénégalais en Espagne : leur organisation domestique, avec une division caractéristique, hiérarchique du travail dans chaque unité et le renforcement des valeurs culturelles telles que solidarité et hospitalité; une exclusivité presque totale pour le commerce ambulant, structuré autour de réseaux commerciaux internationaux à dominance sénégalaise; et finalement, des modèles sociaux-culturels pour s'établir qui rassemblent des formes traditionnelles d'organisations telle le "dahira" et celles inspirées et préconisées par les institutions espagnoles, ONG, et les personnalités progressistes et sociales avec lesquelles certains immigrants sénégalais entretiennent d'étroites relations.

OTTAVIA SCHMIDT dI FRIEDBERG 67-80 LES BURKINABÉ ET LES SÉNÉGALAIS DANS LE CONTEXTE DE L'IMMIGRATION OUEST-AFRICAINE

La situation des immigrants avant et après la promulgation de la nouvelle loi gérant leur arrivée en Italie est succinctement examinée. Une comparaison est faite entre les communautés Burkinabé et Sénégalaise, cette dernière étant la plus importante en provenance de l'Afrique de l'Ouest. Les différentes façons d'entrer dans le marché du travail sont étudiées selon la période d'arrivée en Italie (réguliers ou clandestins), la région dans laquelle on s'installe, et par dessus tout, selon les caractéristiques des réseaux ethniques établis par les deux nationalités dont il est ici question. L'exemple de Shantytown à Villa Literno est donné. La comparaison reprend aussi les relations familiales, le projet de migration et les relations avec les autres communautés africaines. Cet article montre comme le choix individuel ou du groupe, pour des stratégies d'intégration dépend à la fois des facteurs culturels du pays d'origine et de la situation économique et sociale de chaque région italienne.

REYNALD BLION 81-93 LES BURKINABÉ DE CÔTE-D'IVOIRE ENTRE "INTÉGRATION" ET CIRCULATION MIGRATOIRE

Impulsée par l'administration coloniale, la migration des Burkinabé vers la Côte-d'Ivoire profite d'un environnement économique et politique favorable pour se développer après l'indépendance des deux pays. S'appuyant sur une communauté anciennement installée et déjà nombreuse, les Burkinabé ont fondé un véritable système migratoire au sein duquel les hommes et les richesses vont pouvoir circuler. Au début des années 1980, le

déclenchement de la crise ivoirienne annonce une précarité accrue pour les étrangers dans ce pays. Dans ce nouveau contexte politique, économique et social, les Burkinabé vont alors intensifier leur circulation migratoire, multipliant les lieux géographiques d'installation et économiques d'insertion professionnelle tant sur le sol ivoirien que burkinabé. Face à cette migration rimant de plus en plus avec incertitude économique et discrimination politique, l'échec des politiques migratoires des Etats burkinabé comme ivoirien n'en est que plus patent et semble consacrer paradoxalement leur désengagement.

PROSPER KAMBIRÉ 95-104 PASCAL, UN BURKINABÈ DE CÔTE-D'IVOIRE

C'est le récit d'un villageois originaire du sud-ouest du Burkina-Faso, du pays *lobi* qui a passé une grande partie de son existence en Côte-d'Ivoire. D'Agboville à Korhogo en passant par Abidjan et Tiassalé, Pascal est successivement manœuvre dans une plantation, apprenti cuisinier, cuisinier avant de rentrer au village pour la retraite. Loin d'être un acte isolé ou atypique, exemplaire, le parcours de Pascal nous renseigne sur les mécanismes sociaux à l'œuvre dans la migration et sur les constructions communautaires.

JANET MACGAFFEY, 105-111
RÉMY BAZENGUISSA
OSTENTATION POUR UN SÉJOUR
CLANDESTIN : DE JEUNES MIGRANTS
CONGOLAIS ET ZAÏROIS DANS
LES BARS NGANDA À PARIS

Une fraction de jeunes congolais et zaïrois vivent en France, sans carte de séjour, en situation illégale. Pour lutter contre leur exclusion de l'univers légal, ils inventent un monde parallèle dans lequel les *nganda* tiennent une place prépondérante. Ces jeunes vivent et survivent dans une économie de "coups".

Les nganda sont des débits de boissons ou des restaurants clandestins. Ils appartiennent à des femmes, sont gérés par des femmes, mais sont fréquentés par des hommes qui y dépensent avec beaucoup d'ostentation, de l'argent illégalement gagné. Ceci afin de renforcer leur identité individuelle et sociale en fonction de leur propre système de valeurs. Pourtant, tout en étant des lieux de clandestinité, les nganda sont des espaces bruyants et non dissimulés. De fait, les nganda permettent de renouveler l'analyse des pratiques de résistance des dominés face au pouvoir en place.

ABSTRACTS

SYLVIE BREDELOUP 13-29 SENEGALE IN IVORY-COAST, SENEGALESE FROM IVORY-COAST

On the African continent, Senegalese have first invested the Ivorian territory. At the time where their stay conditions are more precarious, where the foreigner is pointed out, they approach the cacao's land, less as a meeting space than as a base for their trans-national migratory and commercial networks. Having set up the circulation into a system, they fell on the other hand in creating together structures able to negotiate directly with the Ivorians or Senegalese States. They always, hesitate between communataury and individualism.

CHEIKH OUMAR BA 31-44 CAMEROON, AN EXAMPLE OF THE WORNING-OUT OF SENEGALESE IMMIGRATION IN AFRICA

Started at the end of the First World War, the Senegalese immigration to Cameroon has first been set up by the Wolof, followed by the Haalpulaaren. At the time of independance, people from the Valley of the Senegal River, came to establish themselves, directly from their village or after a stay in the Ivory-Coast. As from the 80's, the Senegale immigration has reached its upmost, but in the same time the part taken by Cameroon as a transit country has been confirmed. The Cameroon socio-political situation, which introduced in 1993 the inevitable visa for all immigrants has had important changes on the presence of Senegalese population and on their professional activities. Reason or effect of the distress of migrants, the phenomenom of individualist behaviour gives informations on the actual life conditions of Senegalese living in Cameroon. These new ways of being in the relations between migrants has intensified the Senegalese'circulation - from Cameroon - towards Gabon.

DAOUDA KONÉ 45-54 RELAY PASSAGE IN MARSEILLE : BLACK AND NORTH AFRICANS TOGETHER IN TOWN

The appearance of Black Africans in Marseille is analysed through urbane changes. Commercial projects, mutual aid, places of encounter are thus treated. The take over of commercial territory from the previous large immigration group, the North African, follows in the footsteps on the history of migration in Marseille. Henceforth this latest introduction into the urbane fabric, takes its rightful place as a new element in the continuing saga of the ancient Phoenician city.

LILIANA SUÀREZ NAVAZ 55-65 SENEGALESE IN ANDALUSIA

This paper analyzes the characteristic patterns of settlement of Senegalese immigrants in Spain through a case study of this African community in Granada (Andalusia). A recent and little explored phenomenon which differs in significant ways from previous immigration into developed European countries, the arrival of African immigrants to Spain began to be significant in the eighties, as Spain became a member of the European Community and inverted its traditional position as an emigration country. The first section of the paper helps to contextualize and quantify African and Senegalese immigration into Spain, emphasizing the vulnerable structural position of immigrants in the labour market and their precarious legal situation, which makes their permanence in Spain to be always a risk and promotes their exploitation and social marginality. The author then reconstructs the formation of the Senegalese community in Granada, based on life stories collected during fieldwork in Spain and Senegal, participation in Spanish and immigrants associations, and a review of the national and regional newspapers. Three axes are singled out as the basis of the nowadays strong, though vulnerable, social and commercial networks of Senegalese immigrants in Spain: their domestic organization, with a characteristic hierarchical division of labour in each unit and the

strenghtening of cultural values such as solidarity and hospitality; an almost exclusive dedication to street selling, structured around Senegalese-dominated international commercial networks; and finally, socio-cultural patterns of settlement which bring together traditional organizational forms such as the dahira and those inspired and promoted by Spanish institutions, NGO's, and progressive social actors with which some Senegalese immigrants maintain a close relationship.

OTTAVIA SCHMIDT di FRIEDBERG 67-80 BURKINABE AND SENEGALESE IN THE CONTEXT OF WEST-AFRICAN IMMIGRATION

The position of immigrants before and after the promulgation of the new law regulating their flow in Italy is briefly examined. A comparison is made between the communities of Burkinabe and Senegalese, the latest being the most important from West Africa. The different ways of entering the labour market are studied according to the time of entry in Italy (whether regulars or clandestines), the Italian region of settlement, and above all according to the characteristics of the ethnical networks established by the two above-mentioned nationalities. The example of the Shantytown in Villa Literno is given. The comparison concerns also family relations, the migration project and the relations with other African communities. The article shows how the choice of individual or group integration strategies depends both on cultural factors of the land of origin and on the economical and social situation of each Italian region.

REYNALD BLION 81-93 BURKINABE OF THE IVORY-COAST BETWEEN "INTEGRATION" AND MIGRATORY CIRCULATION

Initiated by the colonial administration, the migration of the Burkinabe to the Ivory-Coast takes advantage of propitious political and economic circumstances to spread out after the independence of both countries. Based on an early settled and numerous community, the Burkinabe create a real migratory system, in which men and wealth can run afterwards. In the beginning of the '80s, the setting of the economic crisis in the Ivory-Coast heralds an era of an enhanced precarity for the foreigners.

In this new political, economic and social context, the Burkinabe are going to intensify their migratory circulation, as they increase the geographical and economic areas of settlement and professional integration in Burkina Faso as well as in the Ivory-Coast. Facing a migration which goes now with economic uncertainty and political discrimination, the failure of the migratory policies in both States is more obvious and seems to justify their disengagement.

PROSPER KAMBIRÉ 95-104 PASCAL, A BURKINABE OF THE IVORY-COAST

This is the story of a villager issued of the South-West of Burkina-Faso, the land of *lobi* who has spent most of his life in the Ivory-Coast. From Agboville to Korhogo going through Abidjan and Tiassale, Pascal found in turn manual labour in a plantation, learned cooking, became a cook, before returning to the village at the time of pension. Far from being an isolated case or not typical, the ways followed by Pascal inform us on the social mechanisms in place within the migration and on the communautary structures.

JANET MACGAFFEY, 105-111
REMY BAZENGUISSA
OSTENTATION IN A CLANDESTINE
SETTING: YOUNG CONGOLESE AND
ZAIRIAN MIGRANTS IN NGANDA BARS
IN PARIS

A fraction of young Congolese and Zairian migrants live in France, without legal papers. In order to balance their exclusion of the legal life, they create a parallel world in which *nganda* have an important role. This young population live and survive in an economy of "coups".

Nganda are public houses or clandestine restaurants. They belong to some women, are managed by women, but for the use of men who spend there, with a lot of ostentation, the money won out of legality. This parade in order to reinforce their social and individual identity according to their own system of values. Yet, although they are place of clandestinity, nganda are noisy places and not concealed. In fact, the *nganda* phenomenon makes it possible to renew the analyze of the ways this dominated population faces the authories.

RESÚMENES

SYLVIE BREDELOUP 13-29 SENEGALESES EN COSTA DE MARFIL, SENEGALESES DE COSTA DE MARFIL

El primer lugar del continente africano al que emigraron los senegaleses fue el territorio de Costa de Marfil. Ahora que sus condiciones de vida se han tornado más precarias, ahora que se estigmatiza a los extranjeros, empiezan a considerar el país del cacao menos como un lugar de acogida que como un punto de apoyo para sus redes migratorias y comerciales transnacionales. Habiendo erigido la circulación en sistema, no han conseguido crear juntos estructuras capaces de negociar directamente con los Estados de Costa de Marfil o de Senegal. Vacilan constantemente entre el sentido de lo comunitario y su individualismo.

CHEIKH OUMAR BA 31-44 CAMERÚN, UN EJEMPLO DE DEBILITACIÓN DE LA INMIGRACIÓN SENEGALESA EN ÁFRICA

La inmigración senegalesa hacia Camerún, que se inició inmediatamente después de la Primera Guerra Mundial, fue obra en un principio de los Wolof, y más tarde de los Haalpulaaren. A raíz de la independencia, se instalan en Camerún oriundos del valle del río Senegal, directamente llegados de su país o que habían residido previamente en Costa de Marfil. A partir de los años 80, la inmigración senegalesa alcanza su apogeo, pero también se reafirma Camerún en su papel de país de tránsito. La situación sociopolítica de Camerún, que se tradujo en 1993 en la instauración del visado obligatorio para todos los inmigrantes, tuvo importantes repercusiones en la presencia de senegaleses y senegalesas y en sus actividades profesionales. Causa o efecto de la miseria de los emigrantes, la aparición de comportamientos individualistas da una idea de las actuales condiciones de vida de los senegaleses en Camerún. Este nuevo reparto de cartas en las relaciones entre emigrantes ha intensificado los movimientos de los senegaleses - desde Camerún - hacia Gabón.

DAOUDA KONÉ 45-54 PASO DEL RELEVO EN MARSELLA: ORIGINARIOS DEL AFRICA NEGRA Y MAGREBÍES JUNTOS EN LA CIUDAD

El artículo analiza, a partir de las trayectorias urbanas, la aparición – en el sentido de manifestación – de los emigrantes provenientes del África negra en Marsella. Aborda la larga construcción del proyecto comercial, la solidaridad mutua, los lugares de mezcla, las proximidades. Sus modalidades de territorialización comercial los convierten en sucesores de los magrebíes en la historia de las migraciones marsellesas y en sus socios en la nueva escritura de la ciudad focense.

LILIANA SUÀREZ NAVAZ 55-65 LOS SENEGALESES EN ANDALUCÍA

Este informe analiza los modelos característicos de instalación de los inmigrantes senegaleses en España mediante el estudio de esta comunidad africana en Granada.

Fenómeno reciente y poco estudiado, que difiere de forma significativa de la inmigración anterior a los países europeos industrializados, la llegada de inmigrantes africanos a España empezó a adquirir una nueva significación en los 80, cuando España entró a formar parte de la Comunidad Europea invirtiendo así su papel tradicional como país de emigración. Las primeras partes de este estudio muestran el contexto y hacen el censo de los emigrantes africanos y senegaleses, insistiendo en su vulnerabilidad en el mercado laboral y en su precaria situación legal, que convierte la duración de su estancia en España en arriesgada, y facilita la explotación de esta mano de obra y su marginalización social. La autora reconstruye la formación de la comunidad senegalesa en Granada, basándose en historias verídicas reunidas sobre el terreno en España y Senegal, en su participación en asociaciones de inmigrantes y en la prensa nacional y regional. Tres ejes se perfilan como las actuales bases, fuertes aunque vulnerables, de las redes sociales y comerciales de los inmigrantes senegaleses en España: su organización doméstica, con una división característica -jerárquica- del trabajo en cada unidad y

el fortalecimiento de sus valores culturales, como la solidaridad y la hospitalidad; una exclusividad casi total en el terreno del comercio ambulante, estructurado en torno a redes comerciales internacionales predominantemente senegalesas; y, por último, modelos socioculturales de establecimiento que agrupan formas tradicionales de organización, como la "dahira", junto con otras inspiradas y preconizadas por las instituciones españolas (ONG) y las personalidades progresistas y sociales con las que algunos inmigrantes senegaleses mantienen estrechas relaciones.

OTTAVIA SCHMIDT di FRIEDBERG 67-80 LOS BURKINESES Y LOS SENEGALESES EN EL CONTEXTO DE LA INMIGRACIÓN DEL ÁFRICA OCCIDENTAL

La autora examina sucintamente la situación de los inmigrantes antes y después de la promulgación de la nueva ley que gestiona su entrada en Italia. Compara la comunidad de los oriundos de Burkina Faso con la de los senegaleses, siendo ésta última la más importante de las provenientes de África Occidental. Estudia las diferentes formas de ingreso en el mercado laboral según el período en que llegaron los emigrantes a Italia (regulares o clandestinos), la región en que se instalaron y, sobre todo, según las características de las redes étnicas establecidas por las dos nacionalidades en cuestión. Toma como ejemplo la Shantytown en Villa Literno. La comparación retoma asimismo las relaciones familiares, el proyecto de migración y las relaciones con el resto de comunidades africanas. Este artículo muestra cómo la elección individual o grupal de estrategias de integración depende a la vez de los factores culturales del país de origen y de la situación económica y social de cada región italiana.

REYNALD BLION 81-93 LOS "BURKINESES DE COSTA DE MARFIL" Y LA CIRCULACIÓN MIGRATORIA

Impulsada por la administración colonial, la migración de los burkineses hacia Costa de Marfil se beneficia para su desarrollo de un entorno económico y político favorable tras la independencia de los dos países. Apoyándose en una comunidad instalada hace mucho tiempo y ya numerosa, los burkineses han fundado un verdadero sistema migratorio en cuyo seno pueden circular los hombres y las riquezas. A principios de los 80, el desencadenamiento de la crisis en Costa de Marfil anuncia

una precariedad que se acrecienta en el caso de los extranjeros que viven allí. En este nuevo contexto político, económico y social, los burkineses intensifican su circulación migratoria, multiplicando los emplazamientos geográficos de instalación y los económicos de inserción profesional tanto en suelo marfileño como burkinés. Frente a esta migración que rima cada vez más con incertidumbre económica y discriminación política, el fracaso de las políticas migratorias de los Estados de Burkina Faso y Costa de Marfil es cada vez más patente y parece, paradójicamente, consagrar su desentendimiento al respecto.

PROSPER KAMBIRÉ 95-104 PASCAL, UN BURKINÉS DE COSTA DE MARFIL

Es éste el relato de un aldeano originario del suroeste de Burkina Faso, de la tierra *lobi*, que ha pasado gran parte de su existencia en Costa de Marfil. De Agboville a Korhongo pasando por Abdijanm y Tiassalé, Pascal es, sucesivamente, bracero en una plantación, aprendiz de cocinero y cocinero antes de volver a su pueblo para la jubilación. Lejos de ser un acto aislado o atípico -más bien prototípico- el recorrido de Pascal nos informa sobre los mecanismos sociales habituales en la migración y sobre las construcciones comunitarias.

JANET MACGAFFEY, 105-111
REMY BAZENGUISSA
OSTENTACIÓN EN LA CLANDESTINIDAD:
JÓVENES INMIGRANTES CONGOLEÑOS
Y ZAIREÑOS EN LOS BARES *NGANDA*EN PARÍS

Una fracción de jóvenes congoleños y zaireños viven en Francia sin tarjeta de residentes, en situación ilegal. Para luchar contra su exclusión del universo legal, se inventan un mundo paralelo en el que los *nganda* ocupan un lugar preponderante. Estos jóvenes viven y sobreviven en una economía de "golpes".

Los nganda son bares o restaurantes clandestinos. Son propiedad de mujeres y son mujeres las que los regentan, pero son frecuentados por hombres, que se gastan allí con gran ostentación el dinero ganado de forma ilegal, con el fin de reforzar su identidad individual y social en función de su propio sistema de valores. De este modo, aun siendo lugares de clandestinidad, los nganda son espacios ruidosos y nada disimulados. De hecho, los nganda permiten renovar el análisis de las prácticas de resistencia de los dominados frente al poder establecido.

INTRODUCTION

ABDOULAYE BARA DIOP

Directeur de l'Institut fondamental d'Afrique noire (IFAN) Cheikh Anta Diop, Dakar

Ce numéro de **Mondes en Développement**, consacré aux migrations ouest-africaines, revêt certainement une grande actualité. L'importance de celles-ci apparaît nettement dans les statistiques.

L'Afrique connaît le taux de mobilité le plus élevé au monde. On estime à 35 millions le nombre de ses habitants hors des frontières de leur pays et à 10% le nombre de migrants en Afrique subsaharienne. D'autre part, si cette partie du continent héberge seulement 10% de la population mondiale, elle accueille actuellement, néanmoins, près de 30% des réfugiés reconnus comme tels dans le monde.

Outre ces déplacements sous contrainte, provoqués essentiellement par les guerres civiles et les violences politiques dont l'Afrique détiendrait le triste record, il existe une forte migration économique liée aux difficultés d'emploi dans les pays d'origine : chômage, sous-emploi, bas revenus. En dépit des politiques protectionnistes prises par les pays d'accueil aussi bien du nord que du sud, et contrairement aux prévisions, les mouvements migratoires internationaux n'ont pas ralenti ces dernières années, ils se seraient même accélérés. Jamais encore le potentiel des migrations internationales et l'aspiration des personnes à migrer n'ont été aussi élevés.

La migration sub-saharienne est donc principalement inter-africaine, à près de 90%. Elle est, pour l'essentiel, frontalière, spontanée. Le milieu rural demeure le point de départ de la majorité des immigrants. De caractère économique ou politique, les mouvements inter-africains seraient, en grande partie, dirigés vers les zones rurales. Il s'agit surtout d'agriculteurs effectuant une migration saisonnière vers des plantations, des gisements pétroliers ou miniers.

Il existe d'autres courants, en direction des zones urbaines, constitués principalement de migrants cherchant du travail dans le commerce ou les services. Ils participent à la croissance démographique extraordinaire des villes et notamment des capitales.

Les migrations africaines ont fait l'objet d'études spécifiques depuis plusieurs décennies. Mais, elles se limitaient presque toujours à une zone géographique

ou à un type de population et s'avéraient donc difficilement généralisables. D'autre part, ces recherches se sont davantage intéressées aux raisons des départs qu'aux effets des déplacements sur les sociétés d'origine. Celles qui se sont intéressées aux conséquences du retour des migrants chez eux ont pris en compte les initiatives locales que ces derniers ont développées. Notons que les transferts financiers ont été presque toujours envisagés dans le cadre d'une migration sudnord alors qu'ils sont aussi observables sur le continent africain. Pourtant, mesurés en termes financiers, les transferts en direction des pays d'origine représentent un poids considérable, parfois supérieur à l'aide publique au développement. Ces envois de fonds constituent, de fait, la principale manne financière privée des pays africains, loin devant les aides, qu'elles soient bilatérales ou multilatérales.

Jusqu'ici, les migrations africaines orientées vers le nord ont été étudiées essentiellement du point de vue du pays d'accueil, que ce soit en Italie ou en France. Dans ce dernier pays, en particulier, les thèmes ont souvent porté sur les processus d'intégration ou d'assimilation des immigrés et, plus récemment, sur les différentes formes de relations entre les immigrés et les nationaux.

Les migrations africaines actuelles développent de nouvelles dynamiques. Elles le font pour s'adapter au contexte international caractérisé par une crise économique mondiale.

Les contraintes se sont multipliées, aussi bien dans les pays d'origine que dans les pays d'accueil. Il s'agit de politiques de fermetures des frontières, notamment en Europe, se traduisant ou s'accompagnant de mesures restrictives, en matière de visas, de droit d'asile et d'accès à la nationalité. Il est question, comme dans les récents accords de Schengen, au niveau de l'Union Européenne : de limiter les entrées, de refouler ou d'expulser les clandestins, d'inciter les travailleurs à rentrer dans leur pays d'origine, et de favoriser l'intégration de ceux qui veulent s'installer durablement.

Ces politiques restrictives des pays du Nord ont activement contribué au ralentissement du rythme d'immigration sans l'avoir généré; les signes en étaient visibles dès le début des années 1960. L'immigration temporaire, tournante, a été remplacée progressivement par une immigration de longue durée, familiale. Le nombre d'entrées mais aussi de sorties, a régressé. La durée de séjour s'est allongée et le nombre de retours définitifs au pays s'est ralenti. Quant aux migrations clandestines, elles se seraient intensifiées tout en se redistribuant dans l'espace européen.

Les flux migratoires contemporains sont donc, à la fois, le reflet de la crise économique internationale, de l'internationalisation des échanges, du durcissement des politiques migratoires et du déclin de l'économie de plantation. Les mouvements inter-africains se sont parfois inversés et, en interaction ou en remplacement, se développent des migrations sud-nord selon un schéma varié. On ne fait plus toujours escale au sud avant de gagner le nord ; les migrations successives, du milieu rural à la capitale ou d'un pays du sud frontalier vers le nord ne peuvent suffire à caractériser les cheminements contemporains. On peut, à l'inverse, du nord revenir au sud ou encore s'engager à l'est, selon les opportunités. Pour les migrants ouest-africains, le Nord ne se limite plus aux anciennes puissances coloniales: France, Angleterre, Belgique, Portugal. Aujourd'hui, il englobe aussi bien l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne, les États-Unis.

A travers l'espace européen, les migrants développent une circulation migratoire aujourd'hui plus intense et de moins en moins circonscrite aux espaces coloniaux d'antan. C'est ainsi que les Sénégalais s'orientent, actuellement, autant vers l'Italie que la France et se déplacent entre l'Italie et l'Espagne. Les Ghanéens comme les Nigerians élargissent aussi leur espace migratoire et investissent outre l'Angleterre, l'Italie et l'Allemagne.

Parallèlement, les migrations sud-sud contemporaines se transforment au gré des conjonctures politiques ou économiques. Les coups d'États militaires, les guerres civiles, les troubles politiques ont provoqué un afflux considérable de réfugiés, principalement dans les pays frontaliers. C'est ainsi que pour le Libéria et la Sierra Leone réunis, on comptait, en 1994, plus d'un million de réfugiés.

Au sein même du continent africain, les conditions de séjour des migrants se sont détériorées. L'époque est révolue où le Ghana, la Côte-d'Ivoire encourageaient l'immigration des manœuvres agricoles voltaïques pour venir travailler dans les plantations.

Des réglementations sont prises par plusieurs pays africains pour contenir ou restreindre l'immigration : carte de séjour obligatoire, obligation de dépôt d'une caution de rapatriement, expulsion des étrangers, mesures qui violent souvent les conventions adoptées par les États.

Les auteurs de ce numéro, bien au fait de ce contexte international et inter-africain, caractérisé par une crise économique mondiale et des turbulences qu'elle favorise ou qui l'accompagnent, ont voulu cependant circonscrire leurs travaux dans un champ encore peu exploré et éviter ainsi la dispersion. Tous anthropologues de terrain, ils ont choisi résolument l'empirisme ethnographique, au détriment de l'exhaustivité ou de la représentativité. Pour eux, l'urgence était à l'observation, à la description, même au prix d'un certain désordre et surtout au risque de rencontrer des problèmes d'interprétation des données, en l'absence de recul suffisant. La richesse de celles-ci est remarquable, foisonnante, mais bien maîtrisée.

Il importait de saisir les mouvements récents, souvent longs à se révéler, parfois invisibles si on s'en tient seulement aux référents statistiques insuffisants à les repérer. L'espace de vie du migrant est multipolaire : lieux de fixation, de transit, de réinvestissements économique ou symbolique le composent. La cohabitation pluri-ethnique ne se réduit pas non plus à un face-à-face entre deux groupes. Il fallait donc sortir des ornières d'une logique dichotomisante, considérer la multiplicité des groupes qui se font et se défont dans une société par définition plurielle, repérer les interactions, les dynamiques. Tels sont quelques-uns des points communs des articles présentés ici.

Réalisées à la fois au sud et au nord, autant dans les lieux d'origine, de transit que de fixation temporaire, les recherches engagées sur le thème des dynamiques migratoires africaines, dont les premiers résultats sont développés dans cette publication, prennent en considération la totalité des parcours migratoires et la façon dont ils se combinent à d'autres itinéraires.

Plutôt que l'unité spatiale, c'est le groupe social prenant appui en ces lieux multiples qui retient l'attention des auteurs. Pour qu'une telle observation puisse s'opérer sur un espace international, un réseau de chercheurs s'est constitué en s'adaptant, en partie, à des réseaux migratoires sénégalais et burkinabè notamment.

Les articles de cette publication concernent essentiellement les migrations dans ces deux pays que sont le Sénégal et le Burkina Faso.

Avec le Nigeria, la Côte-d'Ivoire et le Ghana, le Sénégal est l'un des principaux pays d'Afrique de l'Ouest qui envoie et reçoit le plus de migrants. La communauté sénégalaise émigrée est estimée à près de 500 000 individus dont 87% régulièrement inscrits dans les représentations diplomatiques. Le Sénégal est notamment le premier pays d'immigration ouest-africaine en France et en Italie. Mais ses ressortissants explorent un nombre de plus en plus important de pays, aussi bien sur le continent africain qu'en dehors, au gré des opportunités. Leur migration est essentiellement urbaine, ce qui est préoccupant, compte tenu de la croissance urbaine de par le monde. Elle donne à voir de nouvelles pratiques. En Afrique sub-saharienne, la Gambie voisine et la Côted'Ivoire sont les premières destinations des Sénégalais. Mais, il vont aussi au Cameroun, au Gabon, au Congo, en Afrique du Sud, où ils peuvent être victimes, comme ailleurs, d'expulsions de plus en plus fréquentes.

En Europe et aux États-Unis, les Sénégalais, actifs sur-

tout dans le commerce, tissent des réseaux tentaculaires entre Marseille, Rome, New York et Dakar.

Pour l'État sénégalais, le migrant est devenu un acteur économique et social du pays. En 1993, les transferts de fonds des Sénégalais de France vers leur pays d'origine représentaient la moitié de l'aide publique française au Sénégal, soit 65 milliards de francs CFA. Aujourd'hui, l'État sénégalais entend mieux structurer ces importantes ressources financières. Le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur évoquait, récemment, les actions menées dans le domaine du transfert de l'épargne des émigrés.

Le Burkina Faso, est l'un des premiers pays émetteurs en Afrique de migrants ruraux, avec le Togo, le Bénin, le Mali, le Nord Nigeria. Il s'agissait, d'abord, d'une migration vers le Ghana et la Côte-d'Ivoire, de travailleurs allant s'employer sur les plantations de ces pays. En Côte-d'Ivoire la migration a été encouragée et organisée par les autorités françaises, dès le début des années 1930. Après la Deuxième Guerre mondiale, la migration des Burkinabè vers la Côte-d'Ivoire se développe consi-

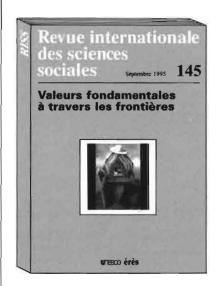
dérablement. Elle est devenue aujourd'hui une migration de peuplement. Les Burkinabé représentent, en 1988, la moitié des 3 millions d'étrangers y vivant.

Cependant, ces dernières années, des mesures prises par l'État ivoirien, en liaison avec l'aggravation de la crise économique rendent plus difficile l'insertion professionnelle des Burkinabé. Les retours dans leur pays s'accélèrent. Ils diversifient et multiplient les lieux géographiques et économiques de résidence et d'insertion professionnelle. Des réorientations de la migration s'opèrent en direction du Gabon, de l'Italie, de l'Allemagne.

Signalons, enfin, qu'en dépit d'une présentation linéaire difficile à éviter, ces travaux rendent compte d'une même réalité migratoire. Ils l'éclairent tous dans ses différents aspects et dimensions et permettent de mieux la comprendre dans sa complexité. Ils contribuent au décryptage de l'un des phénomènes majeurs de notre temps qui affecte plus particulièrement les populations africaines, victimes de surcroît de la pauvreté et des violences urbaines.

Revue internationale des sciences sociales

Publiée par les Editions Érès pour l'UNESCO



Sommaire/Nº 145/Septembre 1995

Valeurs fondamentales à travers les frontières

Mattei Dogan Introduction

Ronald Inglehart Modification des valeurs, développement économique et évolution politique Mattei Dogan Le déclin des croyances religieuses en Europe occidentale

Loek Halman
Y a-t-il un déclin moral?
Enquête transnationale
sur la moralité dans la société
contemporaine

Stephen D. Harding et Frans J. Hikspoors Les nouvelles valeurs du travail : dans la théorie et la pratique

Richard Rose
La liberté, valeur fondamentale

Frederick C. Turner et Carlos A. Elordi Les valeurs économiques et le rôle de l'Etat en Amérique latine

Prochains numéros

L'opinion publique et le comportement électoral, N° 146, Décembre 1995 Villes de l'avenir: la gestion des transformations sociales, N° 147, Mars 1996

Conditions d'abonnement

Quatre numéros par an: Mars, Juin, Septembre et Décembre Pays industrialisés: 385 F Pays en développement: 245 F Prix de vente au numéro: 120 F

Éditions Érès

11, rue des Alouettes, 31520 Ramonville Saint-Agne - France

SÉNÉGALAIS EN CÔTE-D'IVOIRE, SÉNÉGALAIS DE CÔTE-D'IVOIRE

SYLVIE BREDELOUP

ORSTOM, Dakar

La présence étrangère en Côte-d'Ivoire n'est pas récente. Sa visibilité s'est seulement accentuée au fil des années. On y relevait 17% d'étrangers en 1965; 23 ans plus tard, on en comptait 28%. Au seuil des années 1990, avec plus de trois millions d'étrangers dont 1,8 millions d'immigrants (ZANOU, 1991), la Côte-d'Ivoire est devenue le premier pays d'immigration d'Afrique de l'Ouest. Combinées à la recrudescence des troubles politiques au Libéria et en Sierra Leone, les mesures expéditives prises à l'encontre des étrangers en situation irrégulière au Ghana, au Nigeria ont conduit réfugiés et clandestins à s'exiler au pays du cacao. De surcroît, la forte croissance de l'activité économique ivoirienne des années 1970 a contribué à faire de la Côte-d'Ivoire la principale zone réceptrice de la sous-région.

La notion même d'étranger a été redéfinie à plusieurs reprises. Ceux qui avaient pénétré cette région de l'Afrique à l'époque coloniale furent soumis à de nouvelles exigences et à une nouvelle organisation économique de la communauté qui les hébergeait. La Côte-d'Ivoire opta pour le droit du sang. Tout individu né hors de Côte-d'Ivoire d'un parent ivoirien (art.7) comme tout individu né en Côte-d'Ivoire à condition que ces deux parents soient étrangers (art.6) peut adopter la nationalité ivoirienne⁽¹⁾. Progressivement, sous l'effet de la cohabitation et de la crise prolongées, le discours politique s'est modifié stigmatisant l'étranger. Des actes incontrôlés comme des mesures juridiques ont suivi. La généralisation de la politique d'ivoirisation, l'imposition de la carte de séjour pour tous les étrangers même citovens de la CEDEAO, les émeutes anti-ghanéennes, la révision de code électoral en ont été les principales manifestations.

Les Sénégalais de Côte-d'Ivoire constituent l'une des plus importantes communautés sénégalaises installées à l'étranger, mais représentent à peine 1,3%⁽²⁾ de l'ensemble non ivoirien. C'est dire combien ils sont minoritaires en comparaison des Burkinabè (plus de la moitié des étrangers vivant en Côte-d'Ivoire) ou même des Maliens et des Guinéens. D'après la Statistique ivoirienne, la population sénégalaise en Côte-d'Ivoire aurait

presque doublé entre les deux recensements, passant de 19 179 (RGP 1975) à 39 727 (RGPH 1988). Pourtant, à la lecture de la presse sénégalaise, la Côte-d'Ivoire n'apparaît plus comme l'Eldorado d'antan. Bien au contraire. Fin 1971, à l'occasion de la signature d'un traité d'amitié entre les deux pays, le quotidien le Soleil(3) estimait à 600 000 le nombre de Sénégalais en Côted'Ivoire, excluant de sa comptabilité ceux qui avaient pris la nationalité ivoirienne. Selon le président L.S. Senghor, c'était "la colonie sénégalaise la plus nombreuse à l'étranger". Vingt ans plus tard, moitié moins de Sénégalais résidaient en Côte-d'Ivoire d'après le journal Sud Hebdo⁽⁴⁾. Quant aux derniers dénombrements produits par les instances diplomatiques sénégalaises à l'occasion des élections présidentielles de 1992, les plus timides demeurent encore bien éloignés des recensements ivoiriens : fin 1993, le consul, interrogé à Abidjan, estimait entre 45 000 et 50 000 le nombre de Sénégalais en Côte-d'Ivoire pour 70 000 immatriculations⁽⁵⁾ alors que fin 1994, la Direction des Sénégalais de l'Extérieur en comptait 150 000. Difficile donc de se faire une idée après confrontation de tendances si contradictoires. Les mouvements de population saisis à l'occasion de recensements sont des instantanés qui apportent peu d'informations sur l'intensité des flux au cours de la période intercensitaire. De surcroît, plus une population est mobile, plus elle a des chances d'échapper à toute opération de comptage. Une certitude cependant : en 1995, si l'espace migratoire des Sénégalais s'est encore élargi, la Côte-d'Ivoire en fait toujours partie. Mais, elle est de plus en plus concurrencée par le Cameroun⁽⁶⁾ en tant que pays de transit, par l'Italie⁽⁷⁾ (après l'avoir été par la France⁽⁸⁾ dans les années 1970) en tant que pays d'accueil.

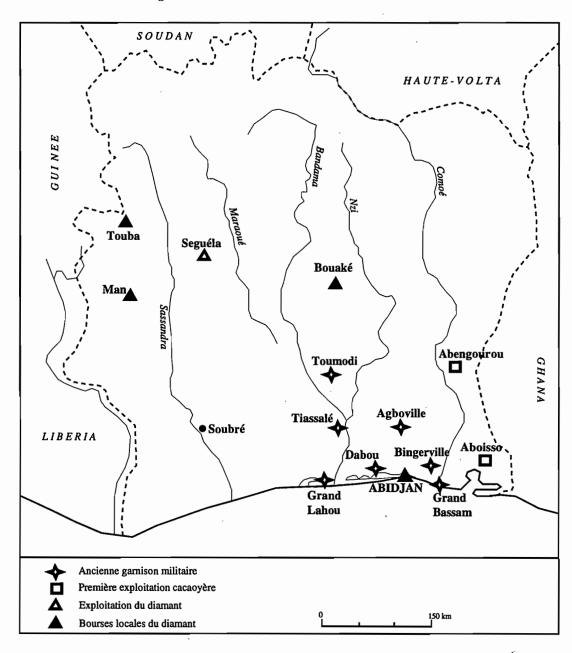
Lieu de transit ou zone de refuge, espace de vie ou de travail, quelle place a occupé et occupe encore la Côte-d'Ivoire dans les stratégies migratoires, professionnelles des Sénégalais ? Pour ceux qui ont choisi de partager un temps le même espace de vie que les Ivoiriens de souche, comment s'opère la cohabitation ? Qu'est-ce qui s'invente dans ce contact à l'autre ?

UNE MIGRATION CONSTITUTIVE DE LA MISE EN VALEUR DE LA COLONIE IVOIRIENNE

FIN 19e SIÈCLE : DES MARABOUTS ET DES ANCIENS TIRAILLEURS DÉMOBILISÉS

"C'est la conquête française qui va permettre le franchissement par l'islam de ce "mur de la Forêt" animiste, en apportant sécurité et protection aux commerçants musulmans": (TRIAUD, 74: 136). Dans le sud-est de la colonie ivoirienne, l'expansion de l'islam va se faire principalement par l'intermédiaire des Sénégalais. Originaires des "quatre communes" et donc citoyens français, les pionniers sont des "tirailleurs" venus accomplir leur service militaire dans un autre territoire français. C'est l'époque des expéditions Marchand (1892-1893) et Monteil (1894). Une fois démobilisés, ils décident de s'installer durablement dans la forêt ivoirienne et demeurent à proximité de leurs anciennes garnisons, situées le plus souvent sur le littoral atlantique (carte 1). C'est ainsi que la colonie sénégalaise de Bassam – la plus importante du pays – regroupe 300 personnes en 1913⁽¹⁰⁾. Ce sont surtout des *Wolof* mettant à profit les connaissances acquises dans la maçonnerie (11), la menuiserie ou la boulangerie lors de leur expérience militaire. Ils sont peu nombreux à la fin du 19^e siècle à avoir travaillé dans l'administration coloniale.

Carte 1 : Premières installations sénégalaises dans la colonie ivoirienne



Les *Toucouleur*, quant à eux, ont préféré rentrer au pays. Ceux qu'on rencontre sont alors, pour l'essentiel, des marabouts dont le parcours migratoire a été influencé par la propagation de l'islam mais aussi par la famine qui sévit dans la vallée du Sénégal (1903). Le fils aîné de El Hadj Abdoulaye Dieng⁽¹²⁾ raconte comment son père s'est retrouvé sans le vouloir au Ghana puis en Côted'Ivoire. Alors qu'il rentrait de la Mecque, il fut accusé de propagande religieuse et interdit de séjour au Sénégal. Les marabouts enseignent le Coran avant de s'installer comme traitants ou planteurs. Leur rayonnement spirituel dépasse largement la seule communauté sénégalaise. Ils sont les premiers à avoir institué la prière publique dans le pays et à avoir construit des mosquées dans le sud-est. A Bassam, El Hadj Abdoulaye Dieng et El Hadi Yacouba Ndiave sont imams des deux mosquées construites par la communauté sénégalaise (13). A Aboisso, Samba Gueye, fils de marabout, ancien maître d'hôtel du gouvernement du Sénégal (14) cumule, les fonctions de chef de la colonie sénégalaise et de chef de tous les étrangers musulmans. A Abidjan, la mosquée est l'œuvre collective des petits commerçants toucouleur et wolof 15); à Bingerville-débarcadère celle d'un maître-maçon aux Travaux Publics et d'un boucher; à Bouaké, celle d'un riche notable toucouleur. Alors qu'à Soubré, ce sont des employés de factoreries, Sénégalais et citoyens français, qui ont édifié le premier lieu de prière, constituant le noyau dur de la communauté musulmane.

Mais plus on avance vers l'intérieur du pays, plus l'influence sénégalaise décroît au profit de celle des Soudanais, pionniers de l'islam en Côte-d'Ivoire.

1889-1945 : EMPLOYÉS DE FACTORERIES, COMMERÇANTS LIBRES ET COMMERCANTS-PLANTEURS

La colonie française contribue fortement à la deuxième vaque d'immigration sénégalaise en recrutant des employés de maisons de commerce déjà expérimentés (1889-1939). Gérants de magasins ou chefs de succursales à Saint-Louis, Gorée, Dakar et donc d'origine urbaine, les commerçants sénégalais traitent avec les Français depuis 1920. Mais l'effondrement des cours de la gomme (1898) puis l'installation des comptoirs de grandes maisons coloniales, à l'intérieur même du Sénégal, ont précipité la chute de cette petite bourgeoisie commerçante qui, pour éviter la disparition totale, est contrainte à l'exil. "Les Sénégalais... qui s'étaient vu éliminés du commerce sur leur propre territoire, vinrent donc nombreux en Côte d'Ivoire pour y bénéficier des conditions de travail que le système colonial leur avait confisquées au Sénégal" (ZIE & VRIH, 1992 : 241). Les uns se mettent au service des commerçants français; les autres à leur compte. Après avoir travaillé de nombreuses années comme employés de factoreries, les premiers développent parfois une activité de négoce

parallèle ou attendent leur retraite pour se mettre à leur compte. Entre 1900 et 1930, sur les 85 commerçants sénégalais répertoriés sur les listes électorales de la Chambre de Commerce, 45 sont des commerçants libres. Ils profitent à la fois de la relative prospérité économique de la nouvelle colonie et de leur citoyenneté française. D'abord collecteurs en brousse, ils achètent les "produits du crû", palmistes, bois, caoutchouc ou encore intègrent le commerce inter-africain. Ouvrant la route maritime de la kola⁽¹⁶⁾ vers le Sénégal dès 1920, ceux-là précèdent les Dioula dans ce négoce et concurrencent les autochtones dans le trafic de sel. Avant que les Européens ne créent leurs propres succursales en brousse (1930), les Sénégalais constituent les principaux intermédiaires dans ces échanges (17). Ils jouent un rôle actif dans la pénétration marchande à l'intérieur du pays et, par leur présence, retardent l'apparition d'une "bourgeoisie commerçante" autochtone. En 1936, trois Sénégalais (18) figurent parmi les 18 commerçants africains reconnus par l'administration coloniale comme "grands commerçants". Leurs entreprises se structurent autour des réseaux familiaux. Ils contractent des unions exogamiques avec des filles du pays ou encore ils s'associent⁽¹⁹⁾ à des Européens.

Quelques années avant même la première campagne d'Angoulvant, en 1908, les commerçants sénégalais ont été initiés à la culture du cacao par les immigrés de la Gold Coast (*Fanti, Ashanti, Appolonien*). Entre 1909 et 1910, sept commerçants-planteurs allogènes⁽²⁰⁾ obtiennent des titres de concession provisoire auprès de l'administration coloniale pour l'exploitation de cacaoyers, à Tiassalé et Aboisso. On compte parmi eux quatre Sénégalais pour trois ressortissants de la Gold Coast. En 1917, à Tiassalé, cinq exploitations sénégalaises figurent parmi les sept plantations indigènes les plus importantes (en superficie, nombre d'arbres et tonnes produites)⁽²¹⁾. Les Sénégalais de Côte-d'Ivoire cumulent alors rapidement les fonctions de planteurs de cacao, d'acheteurs de produits et de transporteurs. Mais la dépression de 1929 porte un coup fatal à leur développement⁽²²⁾.

DISPARITION DES GRANDS COMMERÇANTS SÉNÉGALAIS

En Côte-d'Ivoire, le destin des grands commerçants sénégalais s'achève au moment même où débute la prospérité ivoirienne, où fleurissent les plantations et où paradoxalement s'accélère la migration sénégalaise vers le pays du cacao. Hommes de la CFAO ou de la SCOA⁽²³⁾, tantôt complices, tantôt concurrents des Européens, les Sénégalais sont, contre l'attente des colons, plus nombreux à soutenir les Ivoiriens dans leurs revendications qu'à composer avec le pouvoir colonial. Si bien que les colons ne tardent pas à changer de collaborateurs, préférant s'appuyer sur des agents libano-syriens et affaiblissant du même coup, au plan économique, la communauté sénégalaise. Mais le déclin

des commerçants sénégalais ne peut s'expliquer par ce seul facteur. Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, les comptoirs ne sont plus les seuls maîtres du jeu. L'afflux de capitaux publics en provenance de la métropole favorise l'émergence de nouveaux marchés indépendants des factoreries. Les opérations de ramassage des produits de rente ne sont plus liées à la redistribution des marchandises importées. De nouveaux intermédiaires - négociants nationaux ou internationaux - s'engagent dans l'activité commerciale pour répondre aux besoins d'une clientèle solvable et exigeante. Trop dépendants du commerce colonial, les entrepreneurs sénégalais ne peuvent consolider leur position dans l'économie ivoirienne, en dépit de leur célérité à se convertir et de leurs tentatives de diversification des activités. De surcroît, ils doivent assurer la redistribution de leurs richesses dans le cadre d'obligations religieuses et familiales grandissantes. C'est le cas notamment de El Hadj Mandoye Ndoye (ZIE & VRIH, 1992), grand commerçant sénégalais installé à Abengourou dont les responsabilités sociales amputaient de moitié son budget. Enfin, leurs entreprises déclinent avec eux. Troublées par des histoires de succession, leurs grandes familles se révèlent incapables de prendre la relève. C'est ainsi que disparaît l'une des premières fortunes d'Aboisso : Samba, le fils aîné d'Ousmane Gueve était parvenu à sauver une première fois le patrimoine familial en imposant une gestion commune; mais à sa mort, les querelles ressurgissent entre les héritiers nés de mères sénégalaises et de mères ivoiriennes aboutissant au morcellement définitif des biens.

LA CÔTE-D'IVOIRE : PAYS DU CACAO, PAYS DE COCAGNE

Les difficultés économiques perdurent au Sénégal comme dans toutes les autres colonies. Seule la Côte-d'Ivoire est épargnée. Les migrants sénégalais, qui s'y installent après 1945, proviennent d'horizons très divers. Ils n'ont aucun lien, aucun point commun avec leurs prédécesseurs. Quelques-uns exportent leur savoirfaire. Ils sont boulangers⁽²⁴⁾, bouchers⁽²⁵⁾, mécaniciens, réparateurs de montres, menuisiers, maîtres d'ouvrage. Ils ont appris leur métier au contact des Blancs. Les maçons et contremaîtres se lancent dans des chantiers de construction, remportant de gros marchés dans une Côte-d'Ivoire en plein essor.

DÉTAILLANTS ET DIAMINEURS AFFLUENT...

Mais le mouvement général rassemble avant tout des aventuriers, décidés à faire fortune puis à rentrer au pays. Ils n'ont pas l'intention de s'installer, de s'insérer durablement en Côte-d'Ivoire. Contrairement à leurs aînés, ils appartiennent rarement à la catégorie des lettrés. Ils sont jeunes, célibataires. Les uns s'improvisent détaillants ou colporteurs. Préalablement, ils ont tenté leur

chance en Gambie, au Mali, en Haute-Volta. Et ils sillonnent les pistes ivoiriennes, concurrençant les Dioula (Malinké du Mali et de Guinée) dans le petit négoce. Les autres participent à la ruée vers le diamant, vaste mouvement qui enflamme tour à tour la Sierra Leone, la Guinée et la Côte-d'Ivoire. Des centaines de milliers d'Africains (26) – ressortissants des colonies françaises – se livrent à l'extraction clandestine des pierres précieuses. Expulsés de Sefadougou (Sierra Leone) puis de Kerouané (Guinée), ils⁽²⁷⁾ gagnent la Côte-d'Ivoire dès 1958. Prospecteurs, contremaîtres, revendeurs, ils s'installent à proximité des gisements diamantifères de Séguéla. Haalpulaaren ou Soninke dans la majorité, ils étaient cultivateurs, éleveurs dans la vallée du fleuve Sénégal avant de parcourir les routes africaines (BRE-DELOUP, 1993). Au lendemain des grandes expulsions ivoiriennes de 1960 et 1962, les trafiquants les mieux introduits dans le milieu diamantaire poursuivent leur course aux pierres précieuses plus au sud sur le continent (Congo). Les prospecteurs se réorientent vers d'autres activités commerciales moins risquées à Man, Touba, Bouaké, Abidjan, dans les lieux mêmes où se négocient "la pierre des pierres". Originaire de Thickitte (moyenne vallée du Sénégal), Adama⁽²⁸⁾ fait partie de ces rares aventuriers qui se sont arrêtés définitivement en Côte-d'Ivoire. Attiré par les rumeurs et convoitant le diamant, il prend le bateau pour Abidjan et rejoint les placers de Séguéla en 1961. Diamineur puis "masta" (29), par chance, il échappe à toutes les expulsions. Depuis 1968, il n'est pas rentré au pays. Aujourd'hui à 76 ans, à l'instar de huit de ses compatriotes arrivés sur les lieux mythiques en 1960, fatigué et en situation financière précaire, il continue laborieusement d'écouler les quelques pierres qu'on lui vend.

ARTISANS, ANTIQUAIRES S'INSTALLENT

D'autres encore se lancent dans l'artisanat. Ils deviennent tailleurs, brodeurs, bijoutiers, cordonniers dans les cités ivoiriennes. Si les artisans sénégalais, qui gagnent aujourd'hui la Côte-d'Ivoire, ont appris leur métier avant de partir en migration et jouent de cette supériorité auprès des autres citadins, l'improvisation était davantage la règle dans les années cinquante. Dans ce mouvement de grande ampleur, les gens de castes – forgerons, tisserands, coordonniers – étaient concurrencés par leurs frères issus d'autres groupes statutaires (30) (nobles et captifs). Toutefois commençaient leur apprentissage en Côte-d'Ivoire seulement ceux qui pouvaient s'appuyer sur un parent déjà expérimenté et intégré.

"Je n'avais jamais pensé avant que je ferais un jour la couture africaine. Je croyais pouvoir trouver un autre travail... plus développé. Si j'étais venu en Côte-d'Ivoire, c'était pour pouvoir travailler avec les Toubabs... La couture africaine ! Je n'avais vraiment pas l'idée de faire ça, mais je n'avais pas trouvé autre chose... ". (DIA & COLIN-NOGUES, 1982: 98).

Dix ans plus tard, des Lawbe⁽³¹⁾ deviennent sculpteurs, antiquaires après que l'exposition d'Art Nègre a séduit une clientèle européenne, jusqu'alors peu sensible. Organisée à Dakar en 1966, à l'occasion du premier festival mondial des Arts Nègres puis présentée à Paris, cette exposition a incontestablement joué un rôle décisif dans le développement du commerce des sculptures modernes africaines. Non seulement les boisseliers sénégalais essaiment dans les villes et marchés à partir de Marseille ou de Paris, mais ils intègrent, dans leurs réseaux commerciaux, d'autres pays africains comme la Côte-d'Ivoire, la Guinée et le Cameroun. A la suite des sécheresses répétées et des interdictions de couper du bois dans leur pays, les Sénégalais vont se fournir en matière première dans la forêt ivoirienne et passer maîtres dans la copie de statuettes. Sculptés à l'origine par des animistes, ces objets vont être produits en séries, à des fins commerciales par des populations islamisées depuis des siècles. La Côte-d'Ivoire n'est plus seulement le lieu de fabrication de ces copies; elle est aussi un lieu actif de commercialisation et de redistribution vers l'Europe (SALEM, 1981) et les États-Unis (EBIN, 1992). Mor raconte comment la vente de "l'art primitif" l'a conduit successivement d'Abidjan à Douala puis de Guinée Équatoriale, "au temps du grand dictateur" à Madrid. De là, il se dirige à nouveau vers le Cameroun plaque tournante de son commerce – puis après une escale au village, il s'installe sept ans en France, circulant entre les puces de Saint-Ouen et les marchés autour de Toulouse tout en opérant des incursions à Münster en Rhénanie. En provenance de Dakar, Abidjan, Douala, la marchandise est dédouanée à Marseille. Mor tente un retour au pays. Mais après dix ans passés dans sa boutique à Usine Ben Tally, il reprend le chemin de l'exil Guinée Conakry, Côte-d'Ivoire – et la vente de l'art africain où les papa gali, ces statuettes en ivoirine fabriquées à Hong Kong, côtoient les porte-feuilles en iguane.

Dans les refrains que chantent les mères et les épouses des émigrés, la Côte-d'Ivoire est présentée comme un pays de cocagne. Ruraux ou urbains, analphabètes ou lettrés, hommes libres, artisans ou anciens captifs, tous les Sénégalais sont massivement attirés par le miracle ivoirien. Les recettes issues de l'agriculture permettent de financer l'ensemble des activités économiques et offrent suffisamment de débouchés et d'opportunités pour qu'étrangers et Ivoiriens coexistent professionnellement sans heurts majeurs. L'extraversion de l'économie ivoirienne ne peut en effet se passer d'une politique migratoire libérale (32).

ENTRE LA FRANCE ET LE CONGO, LEUR ITINÉRAIRE BALANCE

Mais pour certains Sénégalais, la Côte-d'Ivoire ne constitue déjà plus qu'une étape migratoire sur le chemin qui mène au Congo ou en France.

"Avec le capital que j'ai à Abidjan, je me suis dit qu'au lieu de rentrer au Fouta, j'irai voir d'autres pays. D'abord, j'avais l'idée d'aller au Congo parce que je voyais que les Africains là-bas ils faisaient le diamant, ils vendaient des habits, ils avaient de grandes boutiques et ils gagnaient mieux qu'en Côte-d'Ivoire... A l'époque, le Congo ou la France rapportait le même capital... Mais mon argent ne suffisait pas pour aller au Congo alors j'ai tenté la France" (Mamadou, originaire de Ourossogui).

Je voulais aller en France mais mon frère m'a dit de passer avant à Divo (Côte-d'Ivoire) pour gagner l'argent du billet. J'ai fait un an et demi puis je suis parti pour la France. J'ai pris la voiture pour regagner Lagos. Là, j'ai pris l'avion pour Rome mais mon passeport était truqué et les Italiens m'ont refoulé sur Lagos (Hamidine, originaire de Dodel).

Ces deux parcours résument bien la situation qui préside aux destinées des migrants Fuutankobe (33) à la fin des années soixante : la France et le Congo exercent les mêmes fonctions au sein de leur dispositif d'enrichissement. On tente l'une ou l'autre destination au gré des opportunités de voyage. Et on peut même tisser des réseaux familiaux entre Pointe Noire, Rouen et la moyenne vallée et procéder à des va-et-vient entre ces bornes. Si Mamadou a pu s'installer en France et y travailler pendant plus de quinze ans, Hamidine n'a jamais pu atteindre la métropole. Après deux tentatives infructueuses, il s'est réinstallé en Côte-d'Ivoire où il tient une boutique depuis vingt ans. Pour les uns, le territoire ivoirien devient en chemin une étape dans un parcours; pour d'autres, d'emblée, sans tâtonnements, avant même un départ en migration, il est appréhendé comme un lieu de transit. Bien entendu, la première conception de l'espace ivoirien est antérieure à la seconde qui nécessite la mise en réseau.

Mais plus précisément que peut-on dire de la manière dont s'organisent ces mouvements de population alors que le "miracle ivoirien" s'accomplit ? Sur quels espaces se déploient-ils ? Articulent-ils villes et campagnes ou se limitent-ils aux zones urbaines ? Relèvent-ils d'une démarche individuelle ou familiale ? Enfin sur quels réseaux, sur quelles solidarités se structurent les dynamiques de passage et d'installation ?

UNE ORGANISATION COLLECTIVE DE LA CIRCULATION ET DE L'INSTALLATION

UN RÉSEAU DE VILLES

"Mon père m'a proposé de venir à Dakar, mais moi, tout de suite, j'ai dit : je veux aller en Côte-d'Ivoire. Je n'étais jamais sorti du Sénégal et je voulais aller là-bas chercher du travail, n'importe lequel, pourvu que je gagne de l'argent et que mes parents puissent vivre. Mon père a insisté pour que je vienne auprès de lui... Moi je voulais aller en Côte-d'Ivoire parce que je voyais que tous les parents, tous les compatriotes qui y

étaient partis s'y trouvaient mieux. Ils pouvaient gagner de l'argent mieux qu'à Dakar... Ils revenaient avec un peu plus d'argent que ceux qui étaient à Dakar. On y gagne peut-être le même salaire qu'en Côte-d'Ivoire mais Dakar et le Foûta c'est trop près : il y a des camarades, des parents qui te rendent visite donc tu ne peux pas économiser " (DIA & COLIN-NOGUES, 1982 : 87-88).

Cet extrait de Yâkâré, récit autobiographique, montre combien la Côte-d'Ivoire exerce dans les années 1970 une attraction directe sur les candidats sénégalais à la migration. Elle les met provisoirement à distance des obligations familiales de redistribution. Le schéma d'une migration par étapes successives - du milieu rural à la capitale - s'avère dépassé pour qualifier leurs cheminements en Côte-d'Ivoire. Si Dakar n'est plus un passage obligé, Abidjan n'est pas non plus le seul lieu d'élection des Sénégalais. Entre la Côte-d'Ivoire et Dodel – village haalpulaar de la moyenne vallée – il n'y a pas de véritables zones-relais (BREDELOUP, 1992). Trois migrants sur quatre à avoir atteint le sol ivoirien l'ont rejoint directement, ce qui ne les empêche pas en outre d'aller et venir entre les points du réseau. Man, Séguéla, Sikasso et Toumodi participent de leur circulation migratoire et Divo apparaît comme leur ville-phare. De la même manière, les Soninke de Bokidiawé se sont regroupés majoritairement à Bouaké avant de repartir sur Pointe Noire.

Pour les habitants de N., gros village wolof dans le département de Louga, la Côte-d'Ivoire constitue également un point clé de leur système migratoire. Les mouvements internationaux impliquent plus de quatre concessions (34) sur cinq. Deux adultes de sexe masculin sur cinq seraient hors du territoire sénégalais. En dépit de réorientations géographiques très marquées, la Côted'Ivoire demeure encore la première destination, accueillant près d'un migrant sur deux. Si dans les années 1960, une escale à Dakar était pratique courante, trente ans plus tard, les villageois sont accueillis directement par leurs parents solidement implantés à Abidian. Les nouveaux arrivés y colportent radio, cassettes et chaussures avant de devenir propriétaires d'une cantine⁽³⁵⁾ ou de repartir vers d'autres destinations strictement urbaines. Quelques-uns se sont installés dans les villes de l'intérieur comme Divo, Man, Gagnoa, Soubré, Abengourou mais en dépit des nombreux déguerpissements orchestrés par la municipalité d'Abidjan⁽³⁶⁾, Treichville demeure le quartier d'élection des ressortissants de N. et de tous les Sénégalais. D'ailleurs plus d'un Sénégalais sur trois vivant dans la capitale y réside (RGPH 1988⁽³⁷⁾).

La migration sénégalaise est à 95% une migration urbaine, orientée principalement vers Abidjan puis Bouaké, Daloa et les villes de la forêt du quart sud-est (RGP 1975). Si les *Wolof* s'installent de préférence dans la capitale ivoirienne, les gens de la vallée du fleuve se dispersent davantage dans les villes secondaires. Ce

taux d'urbanisation est particulièrement élevé si on considère la moyenne : 48% pour l'ensemble non-ivoirien. La communauté sénégalaise se démarque par ailleurs des autres communautés par le plus fort rapport de masculinité. C'est une migration d'hommes seuls atteignant la capitale sans étape préalable à Dakar où se sont déjà installées les têtes de pont du réseau villageois ou familial.

Toutes les communautés sénégalaises ont mis en place des systèmes d'hébergement et d'entraide facilitant leur insertion dans les pays d'immigration, leur circulation comme leur rapatriement au Sénégal. Ils sont communs à bon nombre de musulmans parcourant les routes commerciales. Les *Haalpulaaren* ont cependant exploré d'autres formes de solidarités fraternelles (*fedde*) ou villageoises (*suudu*) alors que l'adhésion au mouridisme des migrants – *Wolof* pour la plupart – leur assurait également protection.

LE SUUDU, UNE STRUCTURE D'ACCUEIL EN VOIE DE DISPARITION

Le suudu a été un véritable centre d'accueil pour les migrants fraîchement débarqués de sexe masculin et originaires du même village. Produit exclusif de la migration, cette cellule sociale a été repérée à Dakar avant d'être exportée dans des formes voisines à Abidjan (DIOP, 1965). Au sein de cette communauté, l'entraide ne se limite pas à la prise en charge par les seuls travailleurs de l'ensemble des dépenses quotidiennes mais se traduit aussi par la recherche d'un emploi pour les nouveaux arrivés ou chômeurs.

"On dormait par terre, nous les jeunes. Il y avait trois lits, qui étaient pour les vieux. On mangeait ensemble, on dormait ensemble, on s'habillait presque ensemble: tous ceux qui avaient la même taille, la même pointure mettaient les mêmes habits. Moi, je pose ici ma chemise, un autre copain peut la prendre... C'était la même chose pour manger... Que tu travailles ou pas, tu reviens pour manger. Pour la question de l'argent de poche, tous les cousins sont là pour s'en occuper... Tous les villages alentour se retrouvent dans la même maison, une grande maison avec une dizaine de chambres, et chaque village en a deux ou trois. C'était une maison en dur, avec un toit en zinc, dans le quartier de Treichville... Il y avait une mosquée, au milieu de la maison... Dans chaque chambre, on était dix à quinze personnes " (DIA & COLIN-NOGUES, 1982: 95-96).

Croire que cette promiscuité est recherchée par les migrants, parce que relevant d'une quelconque tradition, serait illusoire. Au village, chacun dispose d'une chambre et les hommes ne font ni la cuisine, ni la lessive. Seulement conjoncturelle, cette solidarité a permis aux premiers migrants de faire face à des situations transitoires. Mais cette structure résidentielle tend à disparaître. Si les femmes sénégalaises sont peu nombreuses à s'installer durablement sur le sol ivoirien, elles rassemblent autour d'elles une communauté dépassant largement leur seule unité familiale et peuvent prendre en charge, à tour de rôle, l'ensemble des tâches domestiques. Au fil des années, d'autres formes d'hébergement sont apparues rendant compte de la diversité de la migration sénégalaise et des formes d'insertion. Des jeunes boutiquiers continuent à dormir dans leurs boutiques où ils ont aménagé un coin repos, parfois avec téléviseur. Des hommes célibataires ou vivant en célibataires partagent une maison, un appartement de façon à minimiser les coûts. Des familles louent ou achètent des villas quand des maris polygames fortunés n'attribuent pas une maison à chacune de leurs épouses. Bref, les systèmes résidentiels se transforment, s'aménagent et ne rappellent en aucun cas le paysage natal.

LE *DAHIRA*, L'ASSOCIATION VILLAGEOISE

D'autres organisations encore structurent les communautés sénégalaises. Elles permettent à la fois de surmonter les tensions provoquées par le contact répété avec la société d'accueil et de résister à son influence parfois menaçante de cette société. Regroupés en dahira, les Sénégalais appartenant à la confrérie mouride – organisation soufie apparue au Sénégal à la fin du 19^e siècle - collectent des fonds pour les marabouts. Ces derniers intercèdent en faveur de leurs taalibe auprès des autorités ivoiriennes, municipales notamment, lors de leurs visites. La capacité des mourides à mobiliser rapidement des fonds pour organiser l'hospitalisation, le rapatriement d'un des leurs ou encore à créer des réseaux reliant Dakar aux communautés émigrées installées dans les centres internationaux d'affaires n'est plus à démontrer (SALEM, 1981; EBIN, 1992; SCHMIDT, 1993). A Abidian, deux dahira fonctionnent; l'un à Treichville, l'autre à Adjamé.

Initialement appelées caisses par les ressortissants de la vallée du fleuve Sénégal installés en France, les associations villageoises permettent de maintenir des liens avec le pays d'origine, tout en assurant un contrôle social sur la communauté émigrée. En France, 400 associations créées sous le régime de la loi 1901 ont été recensées par l'Institut Panos pour les trois pays du fleuve Sénégal. Nombreux sont les auteurs (QUIMINAL, 1991; LAVIGNE DELVILLE, 1991) à avoir démontré l'impact de ces structures - palliant le désengagement des États africains – sur les transformations villageoises. Les migrants équipent leurs villages en infrastructures, limitent le gaspillage en créant coopératives d'achat ou banques de céréales et participent ainsi au développement économique de leur pays. Les sections africaines de ces associations de ressortissants pour le développement (ARD) se sont développées plus tardivement et assurent en priorité un soutien aux migrants en difficultés dans la société d'accueil. En outre, elles ne peuvent pas tabler sur une régularité du paiement des cotisations (38) du fait même de l'instabilité professionnelle des migrants en

Afrique. Bien souvent de passage, ceux-là souhaitent d'abord asseoir leur situation économique avant de penser à la collectivité. Ils s'appuient d'ailleurs personnellement sur ces structures associatives en cas d'expulsion. Enfin, ne partageant pas tous la même vision du développement, tous les migrants ne sont pas nécessairement disposés, quand ils en ont les moyens, à financer les mêmes équipements collectifs. Par l'intermédiaire de regroupements inter-villageois, les uns espérent financer des équipements productifs et rendre ainsi caduque à terme l'émigration. Occupés à faire fructifier leurs propres investissements, les autres n'ont pas l'intention de modifier profondément la réalité villageoise, ou alors interviennent sur le devenir de leur village, de leur quartier par la diffusion de modèles de développement non occidentaux (BREDELOUP, 1994).

LA NORIA

Au Sénégal, l'art de fabriquer les parures notamment se transmet de père en fils. Des familles de bijoutiers sénégalais exercent leur activité sur le Plateau ou sur le marché de Cocody. Les fils ayant grandi en Côte-d'Ivoire secondent tout naturellement leurs pères à l'âge adulte et les remplacent le moment venu. Autre cas de figure plus courant : le père rentre au pays après avoir demandé à un de ses fils - exerçant la même activité au Sénégal - d'assurer la relève. Ce dernier reprend alors à son compte l'atelier de fabrication ainsi que le magasin. Ce système de noria - remplacement des aînés par les cadets en un même lieu - concerne autant les commerçants que les artisans qui peuvent activer un réseau villageois sur une échelle encore plus vaste. Des migrants aguerris poursuivent leur exploration des cités ivoiriennes une fois que les plus jeunes générations venues les rejoindre prennent en charge leurs boutiques, leurs cantines. Par ce système, les ressortissants du département de Podor (Dodel, Diomandou, Thialaga, Marda...) ont essaimé à partir de Divo vers Toumodi, Séguéla, Sikasso. Par effets de rebonds, les individus soutenus un temps par les primo-migrants font venir à leur tour des parents, des amis du même fedde à moins que ces derniers ne décident par eux-mêmes de les rejoindre.

Baïla a 19 ans; il est arrivé depuis quelques jours seulement à Divo, ville-carrefour des Dodelois quand nous le rencontrons. Pendant deux ans, il a été colporteur au marché de Guedjawaye, dans un quartier de Dakar-Pikine. Avec ses économies, il a entrepris le voyage Dakar-Divo, en compagnie d'un autre *Fuutanke* qui connaissait déjà le parcours. Baïla ne sait pas où il va travailler: Divo, Sikasso... Tout dépendra des propositions que lui feront ses compatriotes. En attendant, il loge chez l'homme-pilier du réseau dans une grande chambre où se retrouvent la nuit venue cinq autres compatriotes. Sans épargne, sans connaissance du milieu d'accueil, sans savoir-faire professionnel, les capacités de négociation de Baïla ne peuvent qu'être restreintes.

Autonomes partiellement, ces migrants n'échappent pas pour autant aux contraintes de leur pays d'origine et du pays d'accueil. Circuler, s'installer en dehors de chez soi ne peut se faire qu'en s'appuyant sur des solidarités de groupe. L'arrivée des uns peut faire déplacer les frontières des autres. La Côte-d'Ivoire et ses pôles urbains ne constituent alors qu'un point de ralliement dans l'espace de reproduction des migrants sénégalais.

LE TERRITOIRE IVOIRIEN COMME TREMPLIN

Pour nombre de Sénégalais, la Côte-d'Ivoire reste un lieu de passage transitoire où l'on vient pour s'enrichir au plan économique, en conservant scrupuleusement son mode de vie, ses habitudes alimentaires, vestimentaires, ses pratiques religieuses, associatives. Les relations avec le pays d'origine demeurent très étroites.

Difficile pourtant d'évaluer la part des migrants nouvellement arrivés par rapport aux Sénégalais de deuxième ou troisième génération. Ces derniers peuvent ne pas avoir été comptabilisés dans les recensements s'ils n'ont pas conservé leur nationalité sénégalaise. Et les recensements ne permettent pas toujours de distinguer - pour chaque groupe d'âge - les Sénégalais nés en Côted'Ivoire de ceux nés au Sénégal. Pourtant, il semblerait bien que la population sénégalaise installée en Côted'Ivoire soit composée pour l'essentiel de primo-migrants. En 1975, les Sénégalais nés en Côte-d'Ivoire représentaient seulement 18% de la population sénégalaise de Côte-d'Ivoire (CONDÉ, 1978). Si pour 1988, aucune indication équivalente n'est disponible, le rapprochement des données de 1987 et 1988 permet de conclure que l'accroissement de la population sénégalaise en Côte-d'Ivoire repose pour près des deux-tiers sur l'arrivée de nouveaux migrants et pour un tiers sur les naissances.

Selon le RGPH de 1988, deux Sénégalais sur trois sont célibataires. Et ceux qui sont mariés ne vivent pas toujours avec leurs femmes. Au regard d'enquêtes complémentaires, il apparaît que chez les Haalpulaaren comme chez les Wolof - sociétés polygames - les femmes sont peu nombreuses à circuler entre leur milieu d'origine et les lieux de migration. A Adjamé, en décembre 1994, on en dénombrait 90 – en majorité *wolof* – sur une population de 1 900 résidents⁽³⁹⁾. Le plus souvent, les Sénégalais choisissent leurs femmes au sein de la famille, du lignage. Alors que par le passé, les grands commerçants sénégalais avaient développé des unions exogamiques avec des Ivoiriennes pour faciliter leur insertion. Aujourd'hui, les Sénégalaises viennent à tour de rôle rejoindre leurs maris en migration. Cette circulation serait moins fréquente chez les Haalpulaaren que chez les Wolof. Rares sont celles qui travaillent à l'extérieur de leur maison. Les restauratrices sénégalaises n'ont d'ailleurs pas toujours bonne presse auprès de leurs compatriotes. Au cours de leurs séjours ivoiriens, les

épouses sénégalaises ont en charge la préparation des repas, notamment du fameux *ceb bu jèn* pour une large communauté qui regroupe frères et cousins du village.

Encore plus frappante est l'absence des enfants si nombreux dans les cours au Sénégal. Sur 39 727 Sénégalais recensés en 1988, 18% seulement sont des enfants de moins de 10 ans (RGPH 1988). Les mères accouchent de préférence au pays. Quand elles partent rejoindre leur mari en Côte-d'Ivoire, elles confient leur progéniture à leur mère ou co-épouses. De surcroît, des raisons d'ordre économique ou religieux sont avancées pour justifier le retour des enfants au pays : rien ne peut remplacer l'école coranique dans l'éducation des jeunes sénégalais et il n'est guère possible de faire des économies si on élève ses enfants à l'étranger.

Un arrêt même prolongé en Côte-d'Ivoire n'est pas synonyme d'une installation définitive, d'une intégration dans le pays. En cette période de crise économique, le territoire ivoirien est de plus en plus vécu comme un tremplin ou, en cas d'échec, comme une zone de repli.

PAYS DE TRANSIT

Au sein de l'espace ivoirien, le dispositif migratoire mis en place par les *Haalpulaaren* s'est largement transformé; à compter de 1986, il intègre plus systématiquement d'autres destinations africaines; de Séguéla, de Toumodi, de Bouaké et d'Abidjan où les affaires déclinent, on repart vers de nouveaux *Eldorado* comme Libreville, Brazzaville et Yaoundé.

Une enquête réalisée en novembre 1992 dans le *dahira* de Treichville met bien en lumière cette mobilité extrême. Sur 82 Sénégalais interrogés, 36 étaient en Côte-d'Ivoire depuis deux ans au plus. Plus de la moitié d'entre eux n'avaient pas trente ans. Jeunes *wolof* originaires de la région de Diourbel, les uns vendent des montres, lunettes, radios ou des chemises sur le marché de Treichville, les autres sont bijoutiers à Treichville, Adjamé, Cocody. La plupart avait l'intention de poursuivre leur route au gré des opportunités, des rencontres. Depuis, soutenus par leur marabout ou un grand frère, certains ont pu réémigrer aux États-Unis ou en Italie. Là-bas, ils travaillent comme colporteurs ou revendeurs pour des parents installés en Côte-d'Ivoire.

Avant que le visa ne devienne obligatoire en Italie pour tous les ressortissants ouest-africains, la Côte-d'Ivoire a servi de passerelle. En effet, dès 1991, les Sénégalais furent affectés par ces mesures restrictives. Des faux documents circulèrent et des scandales éclatèrent au Sénégal au point que les "affairistes" ne pouvaient plus, sans danger, contourner la loi. D'autres circuits, mais cette fois-ci à partir de la Côte-d'Ivoire, furent mis en place. Implantées depuis de longues dates en Côte-d'Ivoire, les communautés sénégalaises ont su tisser de solides réseaux de complaisance pour obtenir les pièces

administratives nécessaires, parfois sur la base de fausses déclarations d'identité permettant à des compatriotes de poursuivre leur route vers l'Italie - nouvelle porte d'entrée de l'Europe. Ce qui explique l'arrivée massive de jeunes Sénégalais entre 1991 et 1993 à Abidjan. Ceux-là sont en majorité *Wolof*; certains ont été préalablement expulsés de Mauritanie (40). Mais depuis l'été 1993, le visa italien est devenu un document obligatoire pour les Burkinabè, les Ivoiriens et quasiment pour l'ensemble des Africains de l'Ouest, freinant largement les mouvements migratoires et limitant les possibilités d'entorses au droit.

POINT D'APPUI DES RÉSEAUX COMMERCIAUX INTERNATIONAUX

Dans ces conditions, les Sénégalais vont faire jouer à la Côte-d'Ivoire d'autres fonctions. Abidjan devient une plate-forme de redistribution à partir de laquelle ils revendent des marchandises acquises aux États-Unis, en Europe (Italie, Espagne), sur le continent africain (Nigeria, Togo, Zaïre) ou encore à Hong Kong. Ces Sénégalais cumulent les statuts de commerçants et de migrants internationaux. Après avoir tenté et réussi pour partie l'aventure migratoire, ils prolongent indirectement cette expérience. Ils obtiennent sans difficultés des visas de courte durée pour affaires auprès des ambassades et partent s'approvisionner essentiellement en matériel électronique et en produits de maroquinerie à New York, Rome, Las Palmas. Les voyages en direction de Lagos et de Lomé s'opèrent sans autorisation particulière.

"En Italie, je vais chercher des chaussures pour les revendre ici à Abidjan. En Italie, les Sénégalais de Côte d'Ivoire? on ne connaît pas les coins. Alors, il y a des frères là-bas avec qui on achète des chaussures. Ce sont des gens de Touba. La dernière fois, j'ai acheté pour 3,5 millions de lires... Dans le Bronx, je vais chercher des radio-cassettes; la dernière fois, j'ai dépensé 2,5 millions de francs CFA (avant dévaluation). Là-bas, il n'y a pas d'intermédaires, on voit des marchandises dans les boutiques. On rentre et on discute le prix direct... On paie ce qu'on veut. Quand on a fini de payer, ce sont des Sénégalais qui se chargent du transport des marchandises, des douanes et tout ça...".

Toujours à partir de la Côte-d'Ivoire, ces commerçants au long cours soutiennent financièrement de jeunes compatriotes, les aidant à "passer" et à s'installer en Italie, aux États-Unis, en Espagne. Ensuite, par leur intermédiaire, ils peuvent aussi bien écouler leurs marchandises sur place (artisanat d'art) qu'en superviser l'exportation (matériel hifi, produits cosmétiques). Entre le marché Sandaga, la gare Saint-Charles à Marseille et la 125^e rue à Manhattan, les trajectoires de ces coursiers sénégalais et de leurs protégés ont déjà été décrites (EBIN, 1993). Treichville à Abidjan fait donc aussi partie intégrante de ces réseaux tentaculaires tissés par les commerçants wolof grâce à leur capital relationnel fondé sur une idéologie commune : le mouridisme. Ces der-

nières années, des *Haalpulaaren* installés en Côted'Ivoire envoient également leurs jeunes frères aux Etats-Unis afin d'assurer la redistribution auprès de détaillantes sénégalaises installées à Brooklyn. D'autres encore partent écouler la marchandise achetée ou fabriquée en Côte-d'Ivoire (vêtements, objets artisanaux) en Centre Afrique, au Congo, au Zaïre, dans des pays où ils ont souvent préalablement vécu avec difficultés.

D'abord engagée dans la sphère administrative puis étendue à l'ensemble des activités économiques lors du plan quinquennal 1981-1985, la politique d'ivoirisation n'a eu, en définitive, que peu d'effets sur les populations sénégalaises qui travaillent essentiellement dans le commerce informel. La Côte-d'Ivoire fait toujours partie de leur système migratoire international, bien que les difficultés qu'elle traverse mais que connaissent également les autres pays d'accueil, les aient incitées à accroître encore davantage leur circulation. A l'évidence, la capacité politique des États à limiter et contrôler les déplacements n'a eu que peu de poids sur les stratégies des commerçants et artisans sénégalais déployées se-Ion une logique transnationale. Ceux-là mettent en œuvre toute leur énergie à scruter les variations des taux de change, les différentiels de prix entre deux pays, les raretés réciproques des marchandises, s'affranchissant des frontières et des réglementations, maîtrisant savamment la distance. Mais sur le territoire ivoirien, comment les Sénégalais négocient-ils leur place ? Quelle reconnaissance ont-ils auprès des autorités ivoiriennes ? Se sont-ils regroupés pour s'ériger en groupe de pression? Quel crédit leur accorde-t-on ? Étranger, immigré, frère de la CEDEAO quel regard lui porte-t-on ? Et quelle image pense-t-il renvoyer à l'autre ?

LE SÉNÉGALAIS ET L'AUTRE

L'individu n'existe qu'en posant la relation à l'autre. Quand on croit parler du même, on se trouve déjà dans la relation. L'identité n'est pas seulement substantielle; elle est aussi le produit d'un processus dynamique. L'identité des minorités étrangères est construite en partie par le regard du majoritaire, par l'attitude de la société d'accueil (pouvoirs publics, média, homme de la rue). Pour le Sénégalais, qui est Ego, qui est l'autre?

Le débat sur le vote des étrangers aux élections présidentielles de 1995 assigne sa place à l'hôte, à l'autre. Jusqu'à présent, l'article 5 de la constitution ivoirienne réservait le droit de vote aux seuls Ivoiriens; la qualité d'Ivoirien étant donnée à la naissance ou acquise par naturalisation⁽⁴¹⁾. Or, au printemps 1994, le ministre de l'Intérieur, a déposé un projet de loi accordant le droit de vote aux "non-nationaux ressortissants de la CEDEAO en application du protocole portant citoyenneté de la communauté et inscrits sur la liste électorale". Ce texte devait formaliser une pratique à laquelle le président Houphouët-Boigny avait recouru tacitement depuis 1960 sans pour autant réviser la constitution. Parallèle-

ment, le gouvernement a incité les étrangers à se situer rapidement : " Il est grand temps que ceux qui vivent ici depuis 20 ou 30 ans nous disent s'ils veulent être ivoiriens ou pas. C'est important pour les élections "(42). L'opposition, fortement hostile au vote des étrangers, qu'elle rend responsable du maintien du PDCI au pouvoir, n'a pas ménagé non plus les communautés étrangères, recourant à l'intimidation au travers des média. Le premier projet de loi n'a pas été ratifié par les parlementaires; un second lui a succédé. Et le 8 décembre 1994, l'Assemblée nationale a adopté un nouveau code électoral qui n'introduit aucun changement radical pour ce qui concerne le droit de vote (43). " Sont électeurs, les nationaux des deux sexes et les personnes ayant acquis la nationalité ivoirienne soit par naturalisation soit par mariage " (art. 3). Ce qui a changé c'est la mise en conformité de la pratique avec les textes constitutionnel et législatif.

LE SÉNÉGALAIS DE CÔTE-D'IVOIRE ET LE SÉNÉGALAIS EN CÔTE-D'IVOIRE

Par effets de rebonds, les "amicales" sénégalaises structures associatives créées dans chaque commune d'Abidjan mais aussi à Grand Bassam, Bingerville, Jacqueville et dans chaque sous-préfecture du pays - ont été secouées par de graves turbulences. L'année 1994 a en effet été marquée par la remise en cause de leurs responsables, anciennement cooptés par le PDCI. Les uns souhaitent la reconduction de l'amicale centrale avec maintien de l'ancienne chefferie; les autres prônent une décentralisation des pouvoirs dans chaque commune ainsi que l'élection de nouveaux représentants. moins impliqués dans les affaires ivoiriennes. L'avènement du multipartisme ainsi que la modification des pratiques électorales en Côte-d'Ivoire ont incité les étrangers à prendre de la distance par rapport aux enjeux politiques ivoiriens et à se concentrer davantage sur leurs propres projets politiques. La communauté sénégalaise ne se sent plus dans l'obligation d'être perçue à l'extérieur comme une catégorie homogène. Elle peut étaler ses dissensions sans trop de risques.

La campagne présidentielle sénégalaise de 1992 a contribué indirectement à l'émergence de nouveaux leaders associatifs. A cette occasion, des Sénégalais de Côted'Ivoire se sont impliqués, organisant des meeting, prenant la parole et faisant œuvre de prosélytisme. Ils se sont trouvés dans l'antichambre du pouvoir et y ont pris goût. Quelques-uns alors ont pensé que leur élection à la tête d'une amicale ou au sein du bureau pourrait être un tremplin les amenant à jouer un rôle diplomatique ou politique décisif, le jour où se formaliserait le Conseil Supérieur des Sénégalais de l'Extérieur (44). Les conflits internes, qui s'étaient effacés au profit de la campagne politique, ont ressurgi, réactivés au lendemain de la proclamation des résultats. Sous couvert de divisions ethniques, politiques ou encore de choix patriotiques divergents, les Sénégalais installés en Côte-d'Ivoire se font la guerre et parlent de "clans" ou de "révolution". Ces mouvements affectent l'État sénégalais, impuissant à rassembler ses ressortissants. En décembre 1994, lors de son symposium, la Direction des Sénégalais de l'Extérieur a préféré "oublier" la Côte-d'Ivoire dans sa recension officielle des associations de migrants.

Le directoire de l'amicale centrale est composée de personnalités lebou; celles-ci sont divisées. Les unes accusent les Haalpulaaren d'avoir voulu prendre le pouvoir, mettant en avant la carte ethnique et s'appuyant sur leurs frères émigrés rentrés au pays.

"L'histoire a retenu que les Lebou(45) constituent la symbiose de toutes les ethnies du Sénégal. En 1790, la république lebou existait... Mais il ne serait pas sage d'imposer les choses même si on peut le faire... L'idée était de mettre en veilleuse la communauté lebou pour que les amicales se développent et pour effacer le complexe qu'avaient les autres ethnies...Il faut d'abord se considérer comme Sénégalais plus que de faire valoir son appartenance ethnique comme les Haalpulaar. Les Haalpulaar ont fait leur m'as-tu-vu; ils avaient cru qu'avec leur agitation ils pourraient donner l'impression d'être très nombreux et qu'ils pourraient occuper des postes stratégiques ".

"Des émigrés qui étaient à Abidjan avaient créé une association des émigrés à partir de Dakar. Ils nous avaient envoyé des cartes pour que les Sénégalais de Côte-d'Ivoire adhèrent. Les Lebou trouvaient que c'était une ironie. Ce n'était pas à des émigrés rentrés de créer une association. C'étaient des frères haalpulaar de Dakar qui étaient à l'origine de ça. Peut-être qu'il y a eu un problème au niveau du gouvernement sénégalais... L'ethnie haalpulaar a plus de crédit à l'extérieur".

Les autres soutiennent les Haalpulaaren estimant que " la réalité se trouve où sont les plus nombreux, les plus actifs ". A l'instar des gens de la vallée du fleuve, elles contestent le caractère figé de l'amicale et son incapacité à rendre compte de l'évolution des besoins de la communauté sénégalaise émigrée. Plutôt qu'ethnique, selon elles, le conflit opposerait les "Sénégalais de Côted'Ivoire" ayant opté pour la nationalité ivoirienne aux "Sénégalais en Côte-d'Ivoire" fermement attachés à leur sénégalité et prêts à affronter la xénophobie ivoirienne. Se rangeant parmi les seconds, elles reprocheraient aux premiers de méconnaître la réalité sénégalaise pour s'en être longtemps éloignés et de vouloir par opportunisme recouvrer leur sénégalité après avoir affiché leur ivoirité. D'un bord comme de l'autre, ces personnalités lebou auraient pour points communs de ne pas être primo-migrants mais Sénégalais de deuxième ou troisième génération. Et d'ailleurs, elles useraient du même argument - faiblesse d'ancienneté d'installation en Côte-d'Ivoire - pour contester la valeur de certains prétendants à la tête des amicales.

Dans toutes ses facettes, le politique divise. Avant que les migrants ne soient impliqués dans la campagne présidentielle sénégalaise, nombre d'entre eux ne cachaient pas leur sympathie pour le PDS, principal parti d'opposition. Depuis les élections, ils se disent partisans de Diouf. A l'inverse, c'est parmi ceux qui ont coordonné le plus activement la campagne du président qu'on rencontre à présent les plus désabusés et critiques à l'égard de l'État sénégalais. Ils lui reprochent d'avoir créé du désordre, d'avoir dénaturé les objectifs de l'amicale en la plaçant sur la scène politique. Le remaniement des amicales à la veille des élections, l'arrivée du premier consul du Sénégal en Côte-d'Ivoire puis son renvoi ont été perçus comme autant de manœuvres politiciennes.

"Les associations en Côte-d'Ivoire ne sont plus comme avant. Autrefois elles étaient humanitaires; on cotisait pour rapatrier les corps, pour les baptêmes ... en ce temps, il n'existait pas de communes... Aujourd'hui le gouvernement du Sénégal a créé les problèmes... qu'il sorte de nos affaires, ça ne le regarde pas, il y a des amicales qui ont vécu dix ans sans que le gouvernement le sache ".

Quant aux convictions politiques ivoiriennes des Sénégalais, elles sont directement dépendantes de la nationalité adoptée. Les Sénégalais ayant conservé la nationalité sénégalaise font preuve aujourd'hui d'une grande réserve.

"N'importe qui vous dira que les Sénégalais de Côte d'Ivoire sont de ce côté-ci (Bédié), de ce côté-là (Ouattara); moi je vous dis aujourd'hui que c'est une balance... Beaucoup de Sénégalais soutiennent Bédié mais il y a quelque chose qui s'est passé depuis que le marché d'Adjamé a été brûlé alors que ça leur fait craindre beaucoup. Ils ont un peu peur maintenant de sortir de leur réserve ouvertement".

Certains – ayant acquis le statut de notable – estiment confortable cette position de retrait qui leur permet d'opérer dans l'ombre et d'influencer indirectement le vote des lvoiriens. Quant aux Sénégalais ayant opté pour la nationalité ivoirienne, ils ont pu hier afficher haut et fort leur soutien à Houphouët-Boigny. Aujourd'hui, bien que les enjeux ne soient plus du même ordre, ils soutiennent Konan Bédié⁽⁴⁶⁾ tout en redécouvrant paral-lèlement leur sénégalité. Fait récent : ils démarchent auprès de l'administration sénégalaise pour que leur nationalité sénégalaise soit aussi reconnue au cas où les tensions – produites à la suite de l'adoption du nouveau code électoral – dégénèreraient.

Le président de l'Amicale centrale a été "détrôné" par une partie de ses compatriotes à l'occasion d'une assemblée générale à laquelle tous les ressortissants n'avaient pas été conviés. Représenté par son conseiller, le consul – dont les fonctions avaient été suspendues – a reconnu ce changement de direction et de bureau; pas l'ambassade. Le mois suivant, deux réunions importantes eurent lieu confirmant la division de la "communauté" sénégalaise. A Treichville, à l'occasion d'un meeting regroupant des membres de collectivités allogènes, le président du Club International des Amis

du président Henri Konan Bédié – Sénégalais de Côted'Ivoire – officialisait le bureau en présence d'un conseiller technique du président de la République de Côte-d'Ivoire. Dans le même temps, à Koumassi, dans la salle Konan Bédié, d'autres Sénégalais fêtaient le départ du consul... C'est dire que la réorganisation de la présence des Sénégalais sur le sol ivoirien a de beaux jours devant elle...

LE SÉNÉGALAIS MAJORITAIRE, LE SÉNÉGALAIS MINORITAIRE

Loin de former une communauté cohérente et harmonieuse, la population immigrée d'origine sénégalaise a montré de surcroît sa pluralité à l'occasion de ces débats associatifs. Pourtant, ceux-là n'ont, semble-t-il, mobilisé ni les jeunes, ni les femmes. La jeune génération qui regroupe aussi bien des Ivoiriens naturalisés que des primo-migrants n'a pas profité de ces turbulences pour s'affranchir de l'autorité de ses aînés. Sa participation aux mouvements collectifs prend des allures strictement ludiques. En juillet 1994, un tournoi de football a été organisé à l'initiative du nouveau président de l'amicale d'Adjamé; mécontents de la tournure qu'avait pris l'événement - un détournement des fonds collectés avait empêché la remise du trophée – et sur les conseils des anciens, les jeunes joueurs ont décidé de constituer un bureau pour préparer une nouvelle rencontre sportive. Quant aux femmes, elles se réunissent pour discuter et boire le thé après que les griottes ont battu le rappel. Autrement dit, pendant que les jeunes et les femmes sont tenus à distance, les hommes mûrs palabrent pour accéder au pouvoir.

C'est en arpentant le pays, en confrontant observations et entretiens, en étudiant la composition du bureau des associations qu'on parvient à se faire une idée plus juste de la diversité des populations sénégalaises installées en Côte-d'Ivoire. La visibilité des "bana bana" à Cocody, des tailleurs à Treichville ou encore des bijoutiers de quartier fait oublier cette richesse. Association de taxis, comité de femmes, association soninke, association de Casamance, tous figurent au titre de membres actifs des amicales. Bien que jamais nommés par leurs compatriotes majoritaires qui, dans leur auto-définition, occultent le minoritaire et l'illicite, ceux-là ont aussi investi l'espace ivoirien. Des Soninke stationnent dans une rue de Treichville. Ils proposent, échangent des devises sur le même trottoir que des Ghanéens et Togolais. Des cadres casamançais - assureurs, agents commerciaux, enseignants ou imprimeurs - sont à l'initiative d'une association sise à Marcory. Avec pour devise "L'union pour la Solidarité", ils proposent gracieusement des cours du soir aux Ivoiriens; une façon pour eux de signifier leur volonté d'intégration et de lier leur avenir aux projets d'avenir des Ivoiriens. D'autres Casamançais de condition plus modeste assurent la cuisine et le service dans des restaurants sénégalais de Treichville. Ce qui fait dire à un jeune sereer wolofisé condescendant :

"Jamais un Wolof ne débuterait comme un servant; nous, on préfère faire le commerce et être notre propre chef". Des Sénégalaises tiennent aussi des restaurants. Les unes livrent le midi sur le lieu de travail (marchés, boutiques) et le soir à domicile le plat de riz à des compatriotes. Elles servent aussi dans leur restaurant où elles récupèrent une clientèle plus cosmopolite. Dans le quartier Haras d'Abidjan, d'autres développent en parallèle de la restauration ou d'un débit de boisson une activité de prostitution. Ces lieux sont connus par les Sénégalais même s'ils le taisent. La "communauté" sénégalaise s'est mobilisée dernièrement pour rapatrier une de ces femmes décédée.

LE SÉNÉGALAIS, L'IVOIRIEN, LE RESSORTISSANT OUEST-AFRICAIN

La Côte-d'Ivoire est un lieu de rencontre, d'intersection, d'interaction des réseaux. Le monde de l'immigré est pluriel et les réseaux dans lesquels il s'inscrit peuvent transcender les limites que sa communauté d'appartenance lui a assignées. Pour ceux qui ont choisi de partager un temps le même espace de vie que les Ivoiriens, comment s'opère la cohabitation? Quelles relations entretiennent entre elles ces communautés provenant d'univers nationaux, culturels et religieux différents? Leur situation juridique, familiale, professionnelle, leurs projets de retour ou d'insertion constituent-ils des passerelles ou des barrières?

Le Sénégalais ne définit pas l'autre par sa seule nationalité d'origine. L'Autre c'est le *ñaak*, l'infidèle, aux pratiques relevant souvent de l'animisme (nudité, scarifications faciales...). C'est avant tout un non-musulman de sorte que *Mosi* scarifiés comme Ivoiriens sont pour lui des étrangers alors que les migrants de la vallée du fleuve (Maliens et Mauritaniens) ou Gambiens, Guinéens sont des frères, parce qu'unis par l'islam.

" Je regardais, comme ça, bouche bée... Je voyais des gens habillés avec des pagnes... des femmes coiffées toutes nues... J'ai dit : ça c'est une femme ? Ils m'ont dit que oui. Non, ce n'est pas une femme, une femme qui se coiffe comme un homme ! Ce n'est pas possible ! Elles avaient la tête rasée ! Complètement! Moi, personnellement, je n'avais jamais vu ça au Sénégal, une femme rasée! Et puis, une femme qui avait un pagne seulement ici et là : rien ! Ca n'existait pas au Sénégal. Je ne l'avais vu que pendant les travaux des champs : si tu vas avec ta maman au champ, tu vois qu'elle s'habille comme ça, mais avec de vieux habits. Tandis que celles de Côte-d'Ivoire, c'est avec un pagne tout neuf I Et en plus, dans la ville! Avec le ventre nu et la tête rasée et rien aux oreilles! Tout de suite, je me suis dit ça ne pouvait pas exister, des femmes qu'on laisse comme ça. Pendant plusieurs jours, je disais que c'était des hommes qui faisaient exprès de s'habiller un peu comme les femmes. Mais avec les seins... ce n'était pas possible non plus... Pour moi, c'était donc une autre vie..." (DIA & COLIN-NOGUES, 1982: 94-95).

Cette impudeur, cette monstruosité qu'on attribue à l'autre tient au fait qu'on ne lui reconnaît pas d'identité propre. De fait, ces stéréotypes correspondent à l'image inversée de celle que les migrants sénégalais pensent renvoyer. Porteurs d'une tradition fondée sur la puissance de leurs réseaux communautaires et religieux, les immigrés Sénégalais conservent leur propre capacité d'action sur les frontières qu'on leur impose et en sont fiers. Ils n'ont développé avec les Ivoiriens aucun rapport professionnel de dépendance. Travaillant à leur compte, ils sont davantage confrontés aux expulsions engagées par les autorités communales qu'à des conflits directs avec des patrons ou propriétaires ivoiriens. Et ils demeurent persuadés de renvoyer l'image positive d'artisans compétents, qualifiés et discrets, occupant des créneaux laissés vacants par les populations autochtones peu enclines à s'engager sur le long chemin de l'apprentissage d'un métier, lui préférant le cursus scolaire.

"Les Ivoiriens sont gentils, corrects; on peut plaisanter avec eux. Ils respectent les Sénégalais parce qu'on mange bien, on est bien logé, on arrange bien notre maison avec la télé, le climatiseur... Les Ivoiriens eux, ils ne veulent pas faire les métiers. Ils préfèrent étudier. Ils disent qu'on travaille bien et comme on passe tout notre temps à travailler, on ne peut pas être des escrocs "(47).

"Les Sénégalais font les marchés, et sont surtout dans les villes. Ils ne travaillent pas vraiment, ils font du commerce. Ils ne font pas du travail des champs "(48).

"C'est une colonie utile et imaginative. Nos compatriotes sont travailleurs et ont rarement maille à partir avec la justice..." (49).

Dans ce schéma, les Ivoiriens sont apparentés à des étudiants permanents, "attardés" ou encore à des fonctionnaires "assis" dans des bureaux. A l'inverse, les manœuvres — quelle que soit leur nationalité — sont considérés par les Sénégalais — artisan ou commerçant — comme des assistés. La notion de travail a bel et bien un sens différent selon les uns et les autres.

L'implication extra-professionnelle des Sénégalais nouvellement installés est minime de sorte qu'ils renvoient l'image d'un groupe homogène, solidaire mais fluctuant, commercant, organisé, préoccupé essentiellement par le rapatriement de ses fonds au pays. L'étrangeté que l'Ivoirien prête au Sénégalais tient à son agressivité commerciale légendaire et à sa prestance. Le goor gi (terme wolof signifiant monsieur) est perçu avant tout comme un petit commerçant astucieux, beau parleur, harangueur, opiniâtre, pugnace, roublard, décidé coûte que coûte à écouler sa marchandise et qui, le vendredi, revêtant le grand boubou de bazin fait montre d'élégance et d'allégeance à la religion musulmane. Le vendeur sénégalais n'est pas apparemment assimilé à l'épicier mauritanien ou au commerçant libanais. Ceux-là étaient accusés d' "hooliganisme économique" et qualifiés

de "fossoyeurs des économies africaines" ou de "sangsues" dans la presse ivoirienne (50).

Dans leur perception des Sénégalais, les Ivoiriens font coexister de manière non contradictoire anciennes et nouvelles représentations. Le *goor gi* côtoie l'intellectuel – le descendant des pionniers de l'époque coloniale, celui qui s'est hissé à des postes de responsabilités politiques, économiques sur le sol ivoirien. Alassane Salif Ndiaye, ancien ministre de l'Enseignement supérieur ou le général Oumar Ndao, ministre de la Sécurité en sont deux illustres représentants.

Les Sénégalais de deuxième ou troisième génération n'usent ni n'abusent de stéréotypes pour désigner les Ivoiriens. Sans chercher totalement l'assimilation au majoritaire, ils privilégient les stratégies individuelles et développent des assignations identitaires plutôt floues. Pourtant, dans la conjoncture politique, les Sénégalais ivoirisés ne sont plus à l'abri de dérapages ni de poussées xénophobes. "Chercher l'étranger! Depuis le vote du nouveau code électoral, on n'a jamais autant scruté les arbres généalogiques" titrait Jeune Afrique (51). Et de faire remarquer que les propres enfants d'Houphouët-Boigny – parce que de mère sénégalaise – ne pourront être éligibles; tout le monde cherchant les origines de tout le monde. En cette période troublée, chacun y va de son interprétation du code. Et des responsables de fédération ou de société comme l'actuel président de la Fédération ivoirienne de football ou le directeur de la Société Ivoirienne de Raffinage ont été mis à l'index en raison de leur patronyme à consonance sénégalaise.

Ce qui peut expliquer le discours volontairement apaisant tenu par le président Bédié lors de sa visite officielle au Sénégal, en janvier 1995 :

"Nous abritons (...) en Côte-d'Ivoire une très importante colonie de citoyens sénégalais, qui participent activement à notre vie économique et l'enrichissent de leur présence et de leur activité... Ils n'ont jamais, malgré leur nombre, causé le moindre souci à nos gouvernants, et je suis heureux de saisir l'occasion qui m'est offerte de leur rendre cet hommage si mérité. Ils savent qu'ils peuvent demeurer chez nous autant qu'ils le souhaitent, qu'ils y vivront en paix, et que la loi ivoirienne les protège...". (JAE n°191, 01/03/95).

LE SÉNÉGALAIS ET LA VILLE IVOIRIENNE

Si les rapports entre les Ivoiriens et les immigrés ouestafricains sont globalement définis par une situation de domination économique des immigrés, intériorisée comme telle dans l'imaginaire des acteurs au quotidien, les relations de cohabitation peuvent prendre des formes plurielles, contradictoires. A la lumière des premières observations et discours recueillis sur la question à Abidjan – cité cosmopolite par excellence – il semblerait que les communautés vivent dans des univers juxtaposés. Toutefois, il y aurait une distorsion fréquente entre ce qui se dit et ce qui se fait. Les discours seraient très prudents, occultant l'existence de relations entre les groupes autochtones et immigrés, entre les groupes immigrés eux-mêmes, alors qu'il y aurait une réelle expérience de l'interaction même si elle demeure timide, bornée.

Les marchés, les mosquées, la rue sont des lieux potentiels de rencontre, de métissage. Les Wolof et Haalpulaaren qui se partagent les étages du marché de Treichville et qui résident dans des rues et cours voisines, bien que se reconnaissant frères, vivent dans des univers séparés. Si les mosquées sont ouvertes à tout musulman, la grande mosquée de Treichville dirigée depuis des décennies par un imam sénégalais (52) rassemble essentiellement des Maliens et Sénégalais. Alors que la communauté sénégalaise est complètement absente d'une des grandes mosquées de Koumassi, où un imam burkinabè dirige la prière. Les dahira sont peut-être les seuls lieux où s'opèrent des rapprochements sous l'effet du prosélytisme mouride. A Treichville, des Yoruba, des Toucouleur, des Baoule, des Bete auraient rejoint la confrérie depuis quelques années.

Pour trouver un logement, chaque communauté s'appuie sur ses propres réseaux (familiaux, ethniques, nationaux), ce qui peut expliquer pour partie l'inscription spatiale des communautés dans les quartiers. Ces réflexions sont cependant à nuancer. Une observation menée dans une section de rue à Treichville (carte 2) montre combien les interférences sont nombreuses surtout au sein des communautés immigrées. Le quartier ne constitue pas un rassemblement anomique d'individus mais bien un lieu d'informations, d'échanges. Et la confrontation semble presque plus importante entre les immigrés eux-mêmes qu'avec la société d'accueil. Dans les mêmes cours se côtoient Maliens, Sénégalais, Guinéens; les propriétaires des cours occupées pouvant avoir une nationalité autre que celle du locataire et appartenir à une communauté immigrée. Avant les derniers "déguerpissements" de Treichville, les Sénégalais avaient investi la rue 12 et le grand marché. Aujourd'hui, Adjamé tend à devenir un quartier de substitution pour les activités commerciales, mais plus rarement pour le logement⁽⁵³⁾, les rassemblements religieux ou associatifs. Treichville assure encore une fonction de centralité surtout pour les migrants de passage. C'est ainsi qu'avant de rentrer dîner chez lui, un photographe installé à Adjamé passe saluer Mamadou, son compatriote tailleur. Un Malien bambara l'a déjà précédé sur les lieux et devise avec le "patron" sur les chances de l'équipe de football qu'ils supportent de remporter le prochain match. Une Mauritanienne, colportrice de pagnes teints, vient livrer Mamadou. Le photographe plaisante avec elle. Tout ce monde parle tantôt français, tantôt wolof. Très discret, l'apprenti burkinabè range son plan de travail alors que les deux autres tailleurs - sénégalais et nigerian - ont déjà quitté l'atelier que Mamadou loue à une

* 0 000 Apprenti + 000 000 🗆 🗆 🖜 Employé 4 16 barrée 15 12 Rue Rue Locataire ●O□ • 🗆 Employé Nigérian Sénégalais Commerce Burkinabé Gambien Atelier de couture ou de broderie △ Ghanéen Malien Cour d'habitation (locataires)

Carte 2 : Degré d'ethnicité des ateliers et commerces dans une rue de Treichville

Guinéenne, épouse d'un Sénégalais décédé. Il est 21 heures; Mamadou regagne quelques rues plus loin sa maison qu'il partage avec trois compatriotes. Face à son atelier, la boutique d'Abdou est éclairée doucement. Le jeune Sénégalais s'apprête à veiller toute la nuit et à répondre aux besoins ponctuels d'une clientèle de quartier.

Les trottoirs sont aussi investis au plan olfactif comme sonore rappelant le caractère cosmopolite du quartier. Devant leur cour, des Maliens en boubou blanc font ensemble la prière derrière un des leurs. A quelques pas de là, un Nigerian fait griller de la viande.

Quotidiens bien que superficiels, ces échanges empêchent les contours communautaires de se rigidifier en frontières. En revanche, les relations d'amitié avec l'autre étranger ou l'autochtone ne sont pas des plus fréquentes même chez les migrants de deuxième génération rencontrés⁽⁵⁴⁾ qui font la part des choses entre amitié et relations. Si les rapprochements peuvent s'opérer dans des lieux publics comme le marché, la rue, le stade, la salle de concert, c'est souvent dans les rapports économiques que s'initie cette relation — relation objectivée par l'argent — et qui peut s'interrompre à tous moments.

"Il est Sénégalais, il s'appelle Ndiaye. Il loge aux 220 logements. On s'est connu à Adjamé pendant un match de football puis on s'est revu, on prenait le café ensemble. C'est lui qui m'a proposé de travailler avec lui en premier. J'ai des contacts avec des commerçants. je m'en vais les voir, je pose ma pièce d'identité, je prends des marchandises avec lui, je sors, je m'en vais vendre autour... Je fais mon compte et puis je reviens. Si

ça marche pour moi, ça marche aussi pour lui. Si ça n'a pas marché, je reviens donner les marchandises, le peu que j'ai gagné et je m'en vais ailleurs " (Entretien avec un jeune Burkinabè à Abidjan).

Les tailleurs sénégalais de Treichville comme d'Adjamé prennent en apprentissage de jeunes Nigerians, Guinéens, Burkinabè et parfois des Ivoiriennes pour la confection dames; jamais des Ivoiriens. Un cordonnier ivoirien raconte comment après des études au collège il a décidé d'apprendre le métier auprès d'un cordonnier sénégalais et de prendre ensuite lui-même en apprentissage un jeune Sénégalais de souche, né à Treichville. Les bijoutiers sénégalais quant à eux sont beaucoup moins disposés à transmettre leur savoir qu'ils ont acquis de leurs ascendants.

Non seulement pour trouver un emploi, mais aussi pour repartir en migration, les populations vivant dans le même espace procèdent à l'entremêlement de leurs réseaux d'informations. Des filières mises en œuvre par les Sénégalais, afin de poursuivre leurs chemins vers l'Europe, l'Amérique du Nord ou encore l'Afrique orientale deviennent accessibles, perméables aux autres communautés immigrées et installées provisoirement en Côte-d'Ivoire. Burkinabè mais aussi Maliens, Guinéens résidant en Côte-d'Ivoire et Ivoiriens ont profité de ces nouvelles opportunités migratoires entre 1991 et 1993. Ils ont pu obtenir par ce biais, visas, billets d'avions, caution financière sous forme de traveller's checks. Des passeurs sénégalais implantés à Abidjan se mettent d'accord avec des grands commerçants burkinabè ou sénégalais qui assurent la navette entre la Côte-d'Ivoire et l'Italie pour réceptionner de l'autre côté de la frontière l'argent "prêté" au candidat à l'émigration européenne.

En résumé, les relations sociales motivées par la fréquentation quotidienne ou régulière des mêmes lieux se développent selon des réseaux parallèles plutôt qu'entrecroisés. Des diverses interactions s'opérant entre les groupes, rares sont celles qui aboutissent cependant à l'affrontement. Les relations seraient donc ni conflictuelles, ni véritablement proxémiques. Bien que l'islam livre un cadre idéologique à quelques communautés, on assiste plutôt à une juxtaposition de modes de vie. Les rapprochements ont lieu principalement pour des raisons d'ordre professionnel. Pour rentabiliser son créneau, on peut faire appel à l'Autre, quel qu'il soit, migrant ou autochtone. En revanche, quand il s'agit de s'associer professionnellement ou de s'unir maritalement, on fait d'abord confiance aux membres de sa communauté d'origine restreinte.

CONCLUSION

Les Sénégalais appréhendent l'espace ivoirien tantôt comme un pays d'accueil, tantôt comme un point d'appui de leurs réseaux migratoires ou commerciaux. Hier, ils transitaient par la Côte-d'Ivoire pour rejoindre la France, le Congo, le Zaïre et quand ils étaient expulsés du Congo, malmenés au Nigeria, ils se dirigeaient vers la Côted'Ivoire, nouvelle base arrière. Au seuil des années 1990, la Côte-d'Ivoire est devenue une étape-relais sur la route du Cameroun, du Gabon ou encore de l'Italie, des États-Unis et une zone refuge après expulsions. Ces stratégies migratoires comme les comportements d'alliance qui structurent leur mobilité ne sont donc pas récents bien que la précarisation de leurs conditions de vie dans le pays-mirage les ait incités à mieux organiser leur présence sur ce territoire. Faisant fi des frontières et élevant la circulation au rang de tactique, ils n'ont pas réussi pour autant à mettre en œuvre une structure collective capable de négocier directement avec l'État et les décideurs municipaux. Troublés par des luttes intestines, ils n'ont pas su non plus se poser en médiateurs entre les instances administratives ivoiriennes et sénégalaises. Aux Sénégalais de Côte-d'Ivoire s'opposent les Sénégalais en Côte-d'Ivoire. Si certains revendiquent leur appartenance à la communauté sénégalaise usant avec conviction du "nous" – d'autres oscillent en permanence entre le collectif, le communautaire et l'individualisme.

NOTES

- 1 Loi n°61-415 du 14/12/61 modifiée par la loi n°64-381 du 07/10/64.
- 2 Que l'on considère le Recensement Général de Population d'avril 1975 (RGP) ou le Recensement Général de Population et de l'Habitat 1988; données brutes, 1991 (RGPH).

- 3 Le Soleil, 17/12/71 et Le Soleil, 25/09/92. L'immatriculation a une fiabilité très limitée; difficile de faire la part des choses entre les doubles immatriculations et les absences ou refus d'immatriculation.
- 4 Sud Hebdo, 139, 01/91.
- 5 Le Soleil, 15/12/93.
- 6 Voir dans ce même numéro l'article de Cheikh Oumar BA.
- 7 Cf O.SCHMIDT di FRIEDBERG dans ce numéro; au 31/12/93, 26 368 Sénégalais étaient recensés en Italie.
- 8 42 000 Sénégalais immigrés en France en 1988 (OMI); 45 260 en 1991 (OMI).
- 9 Saint-Louis, Gorée, Dakar et Rufisque.
- 10 Archives Nationales du Sénégal (ANS) 5G 64.
- 11 Les Sénégalais ont participé à la construction du palais du gouverneur à Bingerville, (TRIAUD, 1974).
- 12 ANS 5G 64. Originaire du *Fuuta Toro*, fils de marabout, il serait arrivé en Côte-d'Ivoire en 1885; il possède une maison à Bassam, une cacaoyère depuis 1907 dans les environs d'Aboisso.
- 13 ANS 5G 64: Courrier du 17/11/1913.
- 14 ANS 5G 64. Originaire de Matam, Samba Gueye est arrivé en Côte-d'Ivoire en 1896. Il possède des boutiques à Aboisso et Bondou-kou ainsi qu'une cacaoyère à Aboisso.
- 15 "... après entente, ils ont obtenu une concession au nom de l'un d'eux et édifié une grande case en pierres, planches et tôles ondulées, sans cachet. Les autres centres n'ont qu'un " magam " simple lieu de prière, petit fer à cheval. " ANS 5G 64, commentaires manuscrits rédigés au dos des fiches de renseignements sur les marabouts.
- 16 Sao Zacharia, saint-louisien, installé en Côte-d'Ivoire depuis 1913, premier commerçant africain du cercle de Man; il fut l'un des plus grands exportateur de kolas.
- 17 Dès les premières heures de la colonisation (1901-1911), les maisons de commerce européennes comme Auger-Muller et Benach et Guillarder sont représentées à Issia par du personnel sénégalais.
- 18 ANS 6Q 164 (77) : liste des commerçants et des sociétés de commerce de Côte-d'Ivoire, 1936.
- 19 Grand commerçant issu de la première catégorie des électeurs de la Chambre de commerce, Alassane Ndir a créé la société ESCARPIT avec un Européen. Seyni Gueye Diagne, l'un des tous premiers exportateurs forestiers s'est associé à Charles Schweitzer.
- 20 Archives Nationales de Côte-d'Ivoire (ANCI) 1RR15.
- 21 William Ngom et Alassane Diouf étaient alors les plus gros exploitants sénégalais occupant à eux deux 77 hectares et ayant planté près de 65 000 cacaoyers (BEUGRE & d'ALEPE, 1992).
- 22 Entre 1920 et 1930, la superficie des plantations sénégalaises a diminué considérablement, passant de 45 400 à 20 000 ha (ANCI, 1 QQ 88, citées par BEUGRE & d'ALEPE, 1992).
- 23 Compagnie Française de l'Afrique Occidentale et Société Commerciale de l'Ouest Africain.
- 24 Quand I. Ngom, ex-contremaître dans une boulangerie française à Dakar, arrive à Abengourou en 1956 pour construire sa boulangerie, quatre de ces compatriotes l'ont déjà précédé dans la ville (ZIE & VRIH, 1992).
- 25 El Hadj Mbandé Dioum s'est fait une réputation en Côte-d'Ivoire en développant une entreprise de boucherie.

- 26 ANS, 21G 186 (174). Des télégrammes échangés en octobre 1956 entre le Gouverneur de Guinée, le Fransulat de Freetown et le Ministre de la France d'Outre-Mer font état tantôt de "300 000 immigrants dont 25 000 ressortissants français travaillant dans les champs diamantifères en Sierra Leone", tantôt de "2 à 300 000 africains français" se livrant à l'extraction.
- 27 Dans une note établie le 3/12/58, Yves Person parle de 7 000 étrangers installés dans l'ancien canton de Nafara et de 2 à 3 000 au moins des expulsés de Bonodou (Guinée) regroupés à Diarabala (Côte-d'Ivoire).
- 28 Entretien réalisé à Séguéla en 1992.
- 29 Déformation de l'anglais *master* pour désigner un chef d'équipe, un contremaître.
- 30 Les sociétés sénégalaises sont pour la plupart très hiérarchisées, divisées en hommes libres, artisans et captifs.
- 31 Les *Lawbe* seraient à l'origine *peul*. Boisseliers, se livrant à la coupe des arbres avant de sculpter pirogues, écuelles ou cuillères, ils ont été parfois considérés comme une entité ethnique. En milieu *wolof*, ils auraient remplacé la sous-caste des *seeñ*.
- 32 Pourtant les tentatives d'Houphouët-Boigny visant à instaurer le principe de la double nationalité entre la Côte-d'Ivoire et les pays du Conseil de l'Entente ont été contestées par le parlement en 1965; les députés craignant le retour des cadres béninois expulsés en 1958 sur la scène administrative ivoirienne.
- 33 Les originaires de la Moyenne vallée du fleuve Sénégal qui correspond à la région historique du Fuuta Toro sont appelés *Fuutan-kobe* (au pluriel), *Fuutanke* (au singulier) en langue *pulaar*.
- 34 Un travail (inédit) de reconstitution des itinéraires migratoires a été conduit systématiquement dans ce village et dans toutes les villes ivoiriennes où ses ressortissants sont implantés.
- 35 Par glissement sémantique, la cantine ou *kàntin* (*wolof*) ne désigne plus la malle de bois (*waxande*) dans laquelle le commerçant range sa marchandise non écoulée, mais bien l'échoppe petite boutique en apentis ou le kiosque à pain (*kàntin mburu*) petite construction de bois édifiée sur la voie publique dans laquelle il expose cette marchandise.
- 36 Le dernier déguerpissement du marché de Treichville qui a provoqué le départ et la réinstallation de commerçants sénégalais à Adjamé date de 1988. En 1993, à la demande des commerçants libanais, les commerçants ambulants, sénégalais pour la plupart, qui circulaient rue 12 à Treichville ont été déguerpis; en collaboration avec le commissariat de Treichville, des vigiles ivoiriens quadrillent la rue 12.
- 37 Sur 23 527 Sénégalais installés à Abidjan, 7 176 sont à Treichville, 5 103 à Adjamé, 3 259 à Marcory, 2 997 à Koumassi. (Résultats tirés du RGPH 88 et mis en forme par R. Ballac avec l'aimable collaboration de l'I.N.S.).
- 38 Pour exemple l'association X structure initiée par des ressortissants de N.– comptabilise cinq sections à l'étranger (Côte-d'Ivoire, Italie, États-Unis, France, Espagne) outre les sections régionales. La section ivoirienne regroupe encore le plus grand nombre de ressortissants (200). Or, en 1989, la section nord-américaine, qui rassemblait moins de trente originaires, fournissait un montant deux fois supérieur à celui de la section ivoirienne. L'année suivante, la visite en Côte-d'Ivoire du président de l'association a contribué à une augmentation notable mais provisoire des recettes. Si bien que pour l'exercice de 1990, les apports financiers des sections nord-américaine et ivoirienne étaient équivalents.
- 39 Données fournies par des Sénégalais en charge de recenser la population sénégalaise dans la commune d'Adjamé (Recensement en cours).

- 40 En 1991, sur 524 ressortissants de N. officiellement rapatriés de Mauritanie, 45 étaient déjà repartis en Côte-d'Ivoire. Le voyage par train et taxi-brousse ne coûtait que 30 000 francs CFA, avant dévaluation.
- 41 "Sont électeurs dans les conditions déterminées par la loi tous les nationaux majeurs des deux sexes jouissant de leurs droits civils et politiques" (article 5).
- 42 Propos de M. Dona Fologo, rapportés dans l'article de A. Zamblé, "A la recherche des Ivoiriens", *Bôl Kotch*, 28/12/93.
- 43 La controverse porte davantage sur les conditions d'éligibilité du président de la République et des députés (art. 49 et 77) qui ont été modifiés. "Nul ne peut être président de la République s'il n'est pas âgé d'au moins 40 ans révolus et s'il n'est Ivoirien de naissance, né de père et de mère eux-mêmes Ivoiriens de naissance".
- 44 Le projet de décret portant création de cet organe consultatif a été approuvé et signé par le chef d'État; il devrait être mis en place au cours des derniers mois de l'année 1995.
- 45 Les *Lebou* regroupent une population composite, aujourd'hui wolofophone. Les uns seraient des *Wolof* originaires du Nord du Sénégal voire du Hodh en Mauritanie; les autres auraient des liens de parenté avec les *Sereer* du nord-ouest. Les uns étaient déjà installés dans la presqu'île du Cap-Vert; après être entrés en conflit avec le souverain du royaume du Cayor, d'autres y immigrèrent et instituèrent une république théocratique.
- 46 Certains occupent des fonctions importantes au sein du club international des amis du président Henri Konan Bédié.
- 47 Extraits d'entretiens collectifs conduits à Abidjan en décembre 1994 auprès d'artisans sénégalais.
- 48 Burkinabè de 40 ans ayant résidé plus de 15 ans en Côte-d'Ivoire avant de rentrer au pays.
- 49 Propos de Cheikh Tidiane Kane, Ambassadeur du Sénégal en Côte-d'Ivoire, recueillis par CTF pour *Le Soleil*, 15/12/93.
- 50 En référence notamment à l'article de J.F. Kanegnon, "L'état doit sévir", *La Voie*, 732, 01/03/94, critique formulée à l'égard de la politique du gouvernement Duncan jugée trop laxiste.
- 51 Jeune Afrique, 1777, 26/01 au 01/02/95.
- 52 Depuis 1983, Serigne Mokhtar Gueye est l'imam de la grande mosquée de Treichville. Il a remplacé El Hadj Boya Gueye qui fut un grand ami du Président Houphouët-Boigny.
- 53 Treichville accueille encore près d'un Sénégalais sur trois.
- 54 Une recherche systématique sur ces générations de migrants serait utile pour comprendre les ajustements et compositions auxquels ils procèdent et les cadres de référence qu'ils actionnent.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BEUGRE O. & d'ALEPE Y., "L'exemple des commerçants-planteurs du sud-est de la Côte-d'Ivoire de 1930 à 1960" pp. 189-234, in HARDING L. et al. (ed.), Commerce et commerçants en Afrique de l'Ouest - la Côte-d'Ivoire, Paris, Harmattan, 1992, 327 p.

BLION R. & BREDELOUP S., "La Côte-d'Ivoire dans les stratégies migratoires des Burkinabè et des Sénégalais", (Communication au colloque GIDIS-CI, *Crises, ajustements et recompositions en Côte-d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle*, Abidjan, 28 nov.-2 déc), 1994, 12 p.

BREDELOUP S., "Itinéraires africains de migrants sénégalais", *Hommes et Migrations*, 1160, décembre 1992, pp. 16-22.

BREDELOUP S., "Les migrants du fleuve Sénégal : A quand la Diams'pora ?", *REMI*, vol. 9, 1993, 1, pp. 67-93, suite à une erreur de montage republié en 1993 (vol.9, 3, pp. 205-232).

BREDELOUP S., "Dynamiques migratoires et dynamiques associatives" *Hommes et Terres du Nord*, 1994, 4, pp. 179-188.

CONDÉ J., Les migrations en Haute-Volta, Washington, Banque Mondiale, 1978, 162 p.

DIA O. & COLIN-NOGUES R., Yâkâré, l'autobiographie d'Oumar, Paris, Maspéro, 1982.

DIOP A.B., Société toucouleur et migration, Initiations et Etudes, XVIII. 1965. IFAN, Dakar, 232 p.

EBIN V., 1992. "A la recherche de nouveaux "poissons". Stratégies commerciales mourides par temps de crise", *Politique Africaine*, 45, mars 1992, pp. 86-99.

EBIN V., "Les commerçants mourides à Marseille et à New York, regards sur les stratégies d'implantation" (pp. 101-123). In GRÉ-GOIRE E. et LABAZÉE P. (eds.), Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest - Logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains", Paris, Karthala-Orstom, 1993, 263 p.

LAVIGNE DELVILLE P., La rizière et la valise. Irrigation, migration et stratégies paysannes dans la vallée du fleuve Sénégal, Paris, Syros alternatives, 1991, 232 p.

QUIMINAL C., Gens d'ici, gens d'ailleurs. Migrations Soninké et transformations villageoises, Paris, Christian Bourgois, 1991, 223 p.

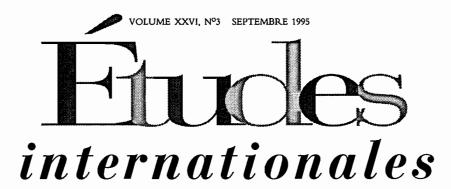
SALEM G., De Dakar à Paris, des diasporas d'artisans et de commerçants. Etude socio-géographique du commerce sénégalais en France; Thèse de doctorat, E.H.E.S.S., Paris, 1988.

SCHMIDT di FRIEDBERG O., "L'immigration africaine en Italie : le cas sénégalais", *Etudes Internationales*, vol. XXIV, 1, mars 1993, pp. 127-137.

TRIAUD J.L., "Lignes de force de la pénétration islamique en Côte-d'Ivoire", Thèse de doctorat, Paris, 1974.

ZANOU B.C., *Migration*, Abidjan, INS, 1991, 13 p. multigr. (Séminaire National de présentation des résultats du RGPH 1988).

ZIE G.& VRIH G., "Les commerçants sénégalais en Côte-d'Ivoire" (pp. 235-273), in HARDING L. et al., Commerce et commerçants en Afrique de l'Ouest - la Côte-d'Ivoire, L'Harmattan, Paris, 1992.



Revue trimestrielle publiée par l'Institut québécois des hautes études internationales

Directeur: Gérard HERVOUET

Frédéric Bastien, L'Élaboration et le fonctionnement des mécanismes d'arbitrage au sein de l'ALE et de l'ALENA, du GATT et de l'OMC • Klaus-Gerd Giesen, L'Europe, l'évaluation technologique et la régulation fractale mondiale • Mohamed Hajam, Création et compétences du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie • Zdzislaw W. Puślecki, La Pologne, d'autres pays d'Europe centrale et l'Union européenne. Une période d'adaptation et de transition

ESSAI

Irnerio Seminatore, De la crise des fondements aux chocs de civilisations. Le temps des hypothèses et les débats dans la théorie

ÉTUDE BIBLIOGRAPHIQUE

Jean-François Thibault, Discours critique, réflexibilité et activité théorique dans la discipline des relations internationales

CHRONIQUE DES RELATIONS EXTÉRIEURES DU CANADA ET DU QUÉBEC

DIRECTION ET RÉDACTION: Institut québécois des hautes études internationales, Pavillon de Koninck, Université Laval, Québec, Qué., Canada G1K 7P4, tél: (418) 656-2462, télécopieur: (418) 656-3634, adresse électronique: rei@hei.ulaval.ca

Service des abonnements: Les demandes d'abonnement, le paiement et toute correspondance relative à ce service doivent être adressés à l'Institut québécois des hautes études internationales, Pavillon de Koninck, Université Laval, Québec, Qué., G1K 7P4, Canada.

ABONNEMENT ANNUEL:

Quatre numéros par an Régulier: \$45.00 (Can.) TTC Étudiant: \$35.00 (Can.) TTC ÉTRANGER

Régulier: \$50.00 (Can.) Institution: \$60.00 (Can.) Institution au Canada: \$55.00 (Can.) TTC le numéro: \$20.00 (Can.)

> INSTITUT QUÉBÉCOIS DES HAUTES ÉTUDES INTERNATIONALES

UN EXEMPLE D'ESSOUFFLEMENT DE L'IMMIGRATION SÉNÉGALAISE : LES SÉNÉGALAIS AU CAMEROUN

CHEIKH OUMAR BA

Université Cheikh Anta Diop, Dakar (Allocataire ORSTOM)

Le 9 septembre 1994, le gouvernement sénégalais procédait au "rapatriement volontaire" de 230 de ses ressortissants vivant au Cameroun. Premier en son genre dans les annales de l'histoire migratoire du Sénégal, ce rapatriement est doublement frappant. D'abord, il est étonnant que des migrants - généralement considérés comme des aventuriers - sollicitent directement leur gouvernement pour financer leur retour au pays et expriment ouvertement - en l'absence de tout emprisonnement ou expulsion - leur détresse. L'ancien ambassadeur du Sénégal au Cameroun avait déjà suggéré la création en 1989 d'une association sénégalaise pour aider les déshérités. Ensuite, il est singulier qu'un gouvernement accepte de financer à hauteur de soixante millions de francs CFA une telle opération alors qu'il vient de fermer cing ambassades et deux consulats en raison justement de restrictions budgétaires.

Cependant, au-delà d'un certain opportunisme dont semblent avoir fait montre les deux parties, ce rapatriement ne traduit-il pas l'échec des structures sénégalaises d'encadrement et d'insertion socio-professionnelle des migrants? N'est-il pas le signe d'un relâchement des solidarités villageoise (suudu), ethnique (association intervillageoise) et religieuse (dahira) ? Aussi, ne renseigne-t-il pas sur la situation politique et économique des deux pays? Que dire des relations diplomatiques et des échanges économiques⁽¹⁾ entre le Sénégal et le Cameroun? Quelle signification politique faut-il donner à la fermeture en août 1994 par le Sénégal, de son ambassade à Yaoundé, après vingt ans de fonctionnement ? Après avoir bénéficié durant plusieurs années de la hausse des cours du café, du cacao, du pétrole, et du bois - pourvoyeurs de ses principales recettes d'exportation – l'État camerounais a dû faire face, à partir du milieu des années 1980, à un tarissement brutal de ses ressources. En août 1993, les salaires des fonctionnaires ont été amputés de 80%, après une première baisse de 30% dix mois plus tôt.

Au Sénégal, en dépit d'une aide substantielle (2) que l'État a reçu de ses partenaires étrangers, la situation économique reste critique à telle enseigne que la note confidentielle que le ministre des Finances a adressée -fin 1992 - à son Premier ministre a soulevé des remous politiques relatés par la presse indépendante : "(...) il n'est pas étonnant que le processus de dégradation des finances publiques s'accélère notablement sur une courte durée au point de remettre en cause dix années d'efforts patients de remise en ordre de notre économie à un coût social élevé". La récession économique s'est aggravée avec le changement de parité du franc CFA. La barre fatidique de l'inflation était à 39% pour l'indice des prix, à 35,4% pour le déflateur du PIB(3). Ces conditions économiques défavorables sont de nature à renforcer les flux migratoires internationaux.

Après la Côte-d'Ivoire et le Gabon, le Cameroun constitue en Afrique une des options envisagées par les migrants. Quelles sont les modalités mises en œuvre par les Sénégalais pour gagner le Cameroun ? Comment s'effectuent leurs parcours à travers l'Afrique ? Qui sont les Sénégalais au Cameroun ? Comment les migrants nouvellement arrivés négocient-ils leur insertion socioprofessionnelle auprès de leurs compatriotes déjà installés ? Quelles activités exercent-ils et sur quels réseaux s'appuient-ils ?

ITINÉRAIRES DES SÉNÉGALAIS MIGRANT VERS LE CAMEROUN

D'après nos enquêtes⁽⁴⁾, aujourd'hui encore rares sont les Sénégalais à recourir, dès leur première migration à la voie aérienne pour se rendre au Cameroun. Seuls les *Wolof* déjà bien installés ou les femmes rejoignant leurs maris quittent l'aéroport de Dakar-Yoff pour gagner directement Douala. En 1995, la majorité des migrants continue d'emprunter la voie terrestre – *laawol leydi, en pulaar* – après avoir abandonné la voie maritime. A partir du Sénégal, deux grands itinéraires ont été repérés

(carte 1). Il s'agit de l'itinéraire sud ou côtier alternant les modes terrestre, maritime et accessoirement aérien et de l'itinéraire nord ou sahélien combinant les modes routier et ferroviaire. L'itinéraire sud concerne les Sénégalais ayant préalablement effectué une migration à l'intérieur de la Sénégambie dans le cadre du navétanat. Leur périple commence à Dakar ou Banjul puis s'internationalise en intégrant des arrêts plus ou moins longs dans les ports de Guinée Bissau, de Guinée, de Sierra Leone, du Libéria et de Côte-d'Ivoire où certaines familles sénégalaises arrivées avant les indépendances les accueillent. Le cabotage se poursuit dans le Golfe de Guinée entre les ports du Togo, du Bénin et du Nigeria. Du delta du Niger, les migrants parviennent à Douala par Calabar. L'itinéraire sud est le premier à avoir été emprunté; ce qui explique d'ailleurs que la communauté sénégalaise au Cameroun se soit d'abord installée sur le littoral, à Douala.

Mais cet itinéraire est de plus en plus délaissé au profit de la voie nord. Celle-là a été d'abord empruntée par les convoyeurs de bétail ou *coggal*. Originaires du fleuve Sénégal, ils s'installent au Mali, au Burkina, au Niger ou en Côte-d'Ivoire le temps nécessaire pour écouler leurs marchandises. Ces déplacements s'effectuent souvent à pied ou à dos de cheval, parfois en train. Aujourd'hui encore, certains utilisent le même parcours en transport collectif rejoignant la frontière malienne – Kidira – pour prendre le train Dakar-Bamako.

Les autres quittent la capitale sénégalaise en empruntant l'express Dakar-Bamako dès le début de la ligne.

A Bamako, les migrants ayant choisi l'itinéraire sahélien évitent l'extrême nord du pays ainsi que le Niger en raison de l'insécurité qui y règne. Dans la région, des conflits opposent les Touareg aux autorités. Après un passage par Bobo-Dioulasso et Ouagadougou, les Sénégalais transitent par Niamey et Maradi pour parvenir à Kano, ville située au nord du Nigeria. A partir de là, les migrants rejoignent Garoua d'où ils pourront emprunter le train pour Yaoundé.

Toutefois, le fait que les itinéraires sud et nord aboutissent à des destinations différentes - Douala et Yaoundé - n'exclut pas qu'ils peuvent se croiser et même permuter. Du nord, on repart au sud. Ce changement d'itinéraire peut concerner aussi bien le migrant "désargenté" que le migrant "aisé" et pressé d'arriver à destination. Dès le Mali, certains s'introduisent en Côte-d'Ivoire; du Burkina, d'autres traversent le Togo pour prendre l'avion à Lomé et se garder ainsi d'entrer au Nigeria. Les partisans de l'itinéraire sud recourent également à cette pratique pour des raisons financières. Il s'agit de prendre l'avion le plus tard possible juste avant le Nigeria pour économiser son épargne au maximum. Enfin, à partir du Niger, quelques-uns rejoignent le Nigeria où ils reprennent l'itinéraire sud en profitant des bateaux affrétés par des grossistes sénégalais venus se ravitailler à Lagos.

Du sud, on peut aussi regagner le nord. Des contrôles drastiques au Ghana et au Nigeria conduisent souvent les migrants à contourner ces pays. A partir de Lagos, quelques-uns rattrapent la voie nord jusqu'à Kano pour ne pas traverser la partie anglophone du Nigeria. Mais quelle que soit la voie empruntée, les migrants ont généralement recours à des intermédiaires pour faciliter leurs déplacements entre les différents pays.

LE RECOURS AUX COXERS

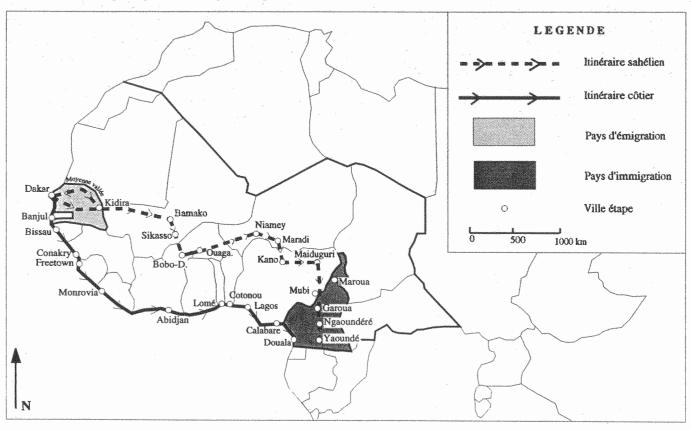
C'est à partir de Bamako que les migrants entrent en contact avec les premiers *coxers* sénégalais. Au Sénégal, les *coxers* sont des intermédiaires entre les voyageurs et les transporteurs. En migration, on en repère deux catégories. Les *coxers* – appelés aussi passeurs – aident les migrants à traverser les frontières et trafiquent des devises. On les rencontre essentiellement aux frontières : Bénin-Nigeria, Nigeria-Cameroun et Cameroun-Gabon. Ils jouent le rôle d'éclaireurs pour permettre aux migrants d'échapper aux contrôles de routine des gardes-frontières. Les quelques passeurs sénégalais opèrent principalement à Garoua et à Yaoundé. Mais ce métier reste dominé par les Nigerians et les Camerounais.

L'autre catégorie de *coxers* – ou *merlangue* c'est-à-dire maître de la langue - regroupe des hommes chargés de trouver des clients aux transporteurs, aux agences de voyage. Ils se recrutent essentiellement parmi les Sénégalais. Depuis longtemps, ils sont installés avec leurs familles dans plusieurs villes du continent. Pour mieux retenir la clientèle, ils jouent en même temps le rôle de logeurs ou njaatige. Ils accueillent les migrants et les aident à poursuivre leur chemin moyennant des commissions. Leur longue pratique des rouages administratifs des pays, dans lesquels ils sont installés, font d'eux des médiateurs entre les migrants en situation irrégulière ou simplement novices et l'État. Habitués aux arcanes de l'administration du pays d'accueil, ils assurent à leurs clients l'obtention de faux visas, de billets d'avion, de passeports ou interviennent pour libérer un migrant arrêté à un poste de contrôle.

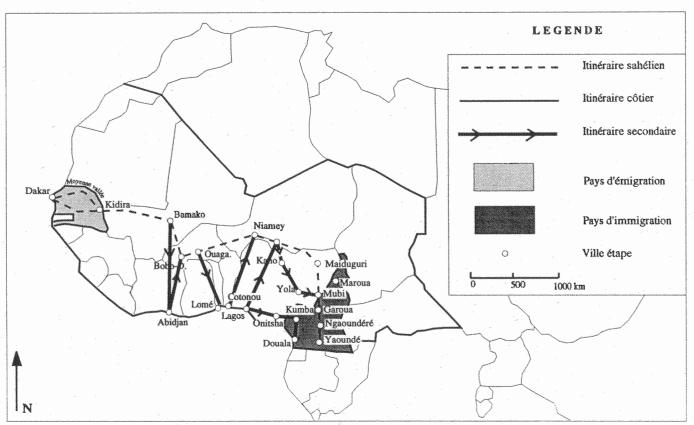
LE PASSAGE PAR LE MALI

Originaire de la moyenne vallée, Mamadou L. est l'un des plus anciens coxers de Bamako. Entre 1970 et 1990, son travail a consisté à accueillir à la gare ferroviaire des émigrés en provenance de Dakar. Après les avoir installés, il s'informait de leurs destinations respectives. Une fois la confiance instaurée, il récupérait l'argent des titres de transport de tous ceux qui vuulaient continuer leur route en leur proposant la location d'"une voiture rapide et en très bon état". Pour les migrants disposant d'une carte d'identité, d'un passeport et d'une carte de vaccination, il négociait effectivement une voiture après avoir reçu ses commissions; à l'endroit des "sans papiers", il jouait sur deux fronts pour doubler ses gains. Profitant

Carte 1 : Itinéraires principaux des Sénégalais migrant vers le Cameroun



Carte 2 : Croisements d'itinéraires sahélien et côtier



de leur situation irrégulière, il réussisait à leur soutirer de l'argent afin de "corrompre ceux qui sont chargés de les contrôler". Or, certains réalisaient trop tard, seulement après lui avoir remis de l'argent qu'ils avaient été dupés. D'autre part, en s'éclipsant quelques jours, il espérait que les plus pressés partiraient sans récupérer leur argent. Quelques-uns se mettaient à sa poursuite et réussissaient, plusieurs jours après, à se faire rembourser la moitié voire la totalité de leur pécule ou à trouver une voiture pour les conduire à destination. Coupés du groupe, ceux qu'il avait trompés se débrouillaient pour reprendre leur "bâton de pèlerin" en empruntant individuellement des voitures. Si les migrants continuent à recourir aux services de Mamadou L., c'est afin de pouvoir voyager en groupe et d'éviter de se faire escroquer encore davantage par des inconnus. Conscient du bruit que son comportement a fait courir dans les milieux des migrants et soucieux de garder des clients, Mamadou L. intercède régulièrement - depuis le début des années 1980 – en faveur des migrants en "situation irrégulière" auprès des autorités ou s'efforce de leur trouver des voitures dans un délai raisonnable. Sa métamorphose explique la double représentation de "truand-sauveur" qu'il renvoie à ses compatriotes en transit selon qu'ils sont passés avant ou après 1980. Après cette première expérience, certains migrants n'ont pu s'en sortir qu'en effectuant une incursion en Côte-d'Ivoire où ils ont réussi à reconstituer leur capital.

L'ARRÊT EN CÔTE-D'IVOIRE

Les migrants ayant observé un arrêt prolongé en Côted'Ivoire ne voient pas la nécessité de recourir aux services des *coxers*. Ceux-là ne recrutent leur clientèle qu'auprès des gens pressés. A Abidjan, les Sénégalais sont nombreux. Cette présence sénégalaise atténue la solitude du migrant voulant prendre l'avion qui peut ainsi se renseigner avant de solliciter les services d'un *coxer*. Globalement, trois types de migrants voulant gagner le Cameroun se rencontrent en Côte-d'Ivoire.

Le premier est constitué de migrants nourrissant l'espoir de trouver une aide en Côte-d'Ivoire. Les uns ont connu des difficultés lors de leur étape malienne; les autres sont mus par le désir de faire comme les autres mais ne disposaient pas de moyens financiers suffisants avant d'engager le voyage. N'ayant ni un parent ni un ami très proches pouvant financer au moins les frais du transport, ils parviennent tout de même à atteindre la Côte-d'Ivoire où ils comptent sur les solidarités au sens large. Leur séjour peut durer plusieurs mois à quelques années pendant lesquels ils sont vendeurs ambulants. Mais, à force d'être sollicitées, les solidarités entre émigrés semblent avoir montré leurs limites. A titre indicatif, sur une population de 50 personnes – originaires de Bokidiawe et de Galoya - ayant migré au Cameroun avant 1989, 37 - soit plus des deux tiers - sont passées par la Côte-d'Ivoire. Or depuis 1990, sur 31 personnes ayant gagné le Cameroun, 10 migrants seulement - soit le tiers – ont transité par la Côte-d'Ivoire; les deux tiers restants s'y étant rendus directement.

La deuxième catégorie de migrants rassemble ceux qui sont venus en Côte-d'Ivoire pour recevoir d'un proche un billet d'avion ou le complément d'un billet afin de poursuivre leur route. Au lieu de faire parvenir au village l'argent du titre de transport à un frère désireux de partir directement, des Sénégalais installés en Afrique Orientale préfèrent envoyer l'argent à Dakar ou à Abidjan. Ce comportement renseigne sur la stratégie des primo-migrants. Ces derniers considèrent qu'au village, l'argent envoyé pourrait être facilement utilisé ê d'autres fins. De plus, le fait que le cadet se soit mis en route signifie qu'il a la volonté de migrer. Se débrouiller jusqu'à Abidjan sans l'intervention d'une tierce personne a valeur d'apprentissage. Ainsi, contre toute apparence, même les migrants ayant des parents assez riches ne sont pas épargnés par cette initiation.

Pour le troisième groupe, la Côte-d'Ivoire représente un pays d'immigration à part entière. Rencontrant des difficultés économiques au bout de quelques années d'activité dans ce pays, ils décident de partir à la découverte du Cameroun. C'est d'ailleurs parmi eux que l'on retrouve les rares Sénégalais à traverser les pays anglophones. Travaillant dans l'est ivoirien, à Bouaké ou Abengourou – villes proches du Ghana – ils n'hésitent pas à traverser ce pays jusqu'au Bénin puis à emprunter la partie anglophone du Nigeria. En règle générale, les migrants ayant réussi à obtenir suffisamment d'argent pour acheter un billet d'avion préfèrent survoler ces pays.

LE GHANA ET LE NIGERIA : DES OBSTACLES À CONTOURNER ?

Outre le confort matériel et la rapidité qu'il procure, le changement de mode de transport à partir d'Abidjan instruit sur la stratégie du migrant. Seule sa volonté de contourner le Ghana et le Nigeria expliquerait que le "migrant-débutant" achète un billet d'avion au moment où il a effectué la plus grande partie de son chemin. Moins que la recherche du confort matériel et financier, il s'agit donc de se dérober à la peur obsessionnelle que suscite la traversée de ces deux pays. A partir de la Côte-d'Ivoire, pour échapper aux barrières linguistiques, les migrants voulant gagner Lomé font un long détour par le Burkina et le Niger au lieu de traverser le Ghana (carte 2). Les pays évités appartiennent à la zone anglophone. Outre l'absence de communication liée au fait que les migrants ne parlent pas l'anglais, le contour quasi systématique du Nigeria s'explique par la peur viscérale de subir des brimades pouvant aller quelquefois jusqu'à la torture. Le plus difficile pour eux est d'entrer dans ce pays à partir de la frontière béninoise.

"Le Nigeria c'est comme les États-Unis d'Amérique. Il est extrêmement difficile d'y entrer ou d'en sortir surtout quand on n'est pas en règle; mais une fois que tu y es entré, il n'y a plus de contrôle comme cela s'observe en Afrique Centrale notamment. Le seul problème reste celui du handicap de la langue" (A.K. originaire de Diomandu ancien migrant au Cameroun, installé aux États-Unis depuis 1993).

Pour prévenir les difficultés rencontrées au Nigeria, à partir de Cotonou, certains migrants font un large détour par le Niger. Ils traversent le Bénin du sud au nord et sillonnent toute la bordure nord du Nigeria pour n'y pénétrer qu'à partir de Kano. Dans des cas extrêmes, ils évitent totalement le Nigeria en passant par le Tchad. Cette option est envisagée par les migrants ayant déjà connu l'expérience d'une expulsion.

A la frontière du Nigeria et du Bénin, j'ai vu des choses que je n'ai jamais vu de mes propres yeux. Ne nous comprenant pas avec les forces de l'ordre sur la somme d'argent à leur donner, ils nous ont déshabillés, torturés et récupéré tout notre argent. Ils nous ont même arrosés de gaz. J'étais évanoui et je crois que c'est en ce moment qu'ils ont récupéré tout mon argent. Le lendemain, ils nous ont expulsés sur le Niger. Je suis revenu au Burkina où j'ai travaillé pendant deux mois. Mais, pour rien au monde, je ne voulais retourner au Sénégal. Je suis donc reparti jusqu'au Niger. J'ai évité le Nigeria et je suis passé par le Tchad. Au bout de trois jours de voyage, je suis entré au Cameroun par Khoussery avant de rejoindre Garoua. Le premier enseignement que j'ai tiré de mon voyage c'est que les Occidentaux ne sont pas des racistes. Les vrais racistes sont les Africains qui humilient leurs propres frères et qui, dès lors que tu ne parles pas leurs langues (haoussa ou anglais), te considèrent comme quelqu'un qu'il faut exterminer" (D. L., ressortissant de Galoya, de passage au Cameroun pour le Gabon en 1994).

LES REFOULÉS DU NIGERIA

A la suite d'une tentative avortée d'entrer au Nigeria, certains migrants ne trouvent pas la force de contourner ce pays et restent bloqués au Bénin.

"A partir de la ville de Cotonou, j'ai trouvé des Sénégalais qui étaient sous un arbre à côté d'autres qui échangeaient des devises, ils m'ont dit qu'ils vivent là et qu'ils sont tous des expulsés du Nigeria. Pour me dissuader de ne pas passer par le Nigeria ils m'ont montré à côté un jeune totalement infirme. On m'a expliqué que quand il partait il était très bien portant mais qu'il a subi des tortures de la part des policiers nigerians" (M. K., originaire de Gollere, ancien migrant au Cameroun, installé aujourd'hui à Dakar).

S'il est difficile de vérifier ces allégations, les migrants rencontrés reconnaissent unanimement que "traverser le Nigeria sans être dépouillé de tous ses biens ou sans subir la torture relève de l'extraordinaire". Pour éviter tout risque, les Sénégalais repoussent autant que possible l'entrée au Nigeria.

UNE TRAVERSÉE LIMITÉE DU NIGERIA

Les efforts des migrants vont consister à rester à la périphérie du Nigeria. L'entrée la plus usitée se situe au nord à Kano, et accessoirement à Lagos. Ancienne capitale d'un royaume haoussa, la ville de Kano appartient à l'un des principaux royaumes islamisés. La proximité religieuse des Sénégalais avec les Haoussa donne confiance aux premiers. Pour écarter tout risque, les Sénégalais allient le passage par la partie haoussa et l'évitement des zones inconnues. Ainsi, à partir de Kano, certains traversent Maiduguri et rejoignent Mubi avant d'atteindre Garoua; d'autres mettent le cap sur Yola avant d'atteindre Mubi puis Garoua (carte 3).

Mais, de manière générale, les migrants qui atteignent la capitale nigeriane sont essentiellement ceux qui veulent acheter des billets d'avion qui coûtent moins cher dans cette ville qu'ailleurs.

"N'ayant plus d'autre choix que d'acheter un billet d'avion à Lagos après une tentative infructueuse à Lomé, je suis allé au Nigeria où j'ai rencontré El Hadj le Gambien qui m'a demandé 35 000 F CFA, alors qu'on m'avait demandé 90 000 F CFA à Lomé. Une semaine après, mon billet d'avion et mon visa pour Douala étaient prêts" (A. K., ressortissant de Bokidiawe, arrivé au Cameroun en 1985).

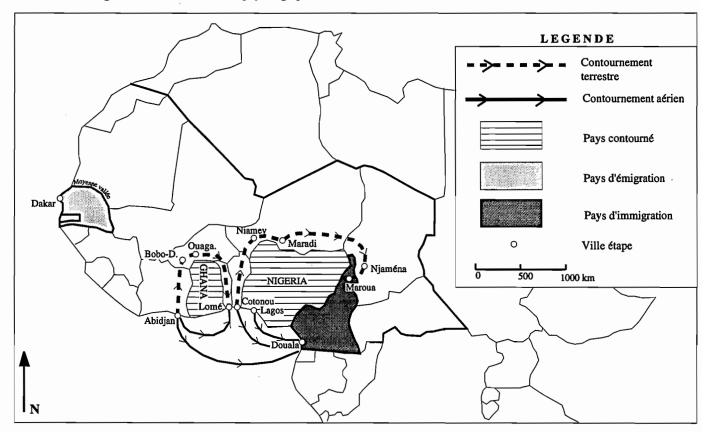
A partir de Lagos, quelques-uns qui sont en règle prennent un taxi jusqu'à la frontière du Cameroun par Mamfe d'où ils repartent vers Kumba avant de prendre le train jusqu'à Douala. Quant aux "sans papiers", ils prennent des pirogues pour contourner les postes de contrôle nigerians avant de s'orienter vers Mamfe.

El Hadi – d'origine gambienne – est l'un des seuls coxers non-sénégalais auquel les migrants ont recours. Etant anglophone dans un pays où l'anglais est la langue officielle, il s'impose dans le groupe des Sénégalais comme un élément incontournable. Des coxers sénégalais - tout en le critiquant - s'approvisionnent parfois auprès de lui en visas d'entrée au Nigeria ou au Cameroun pour les revendre aux migrants en transit au Togo par exemple. Mais aujourd'hui, le Sénégalais O.D. installé au Cameroun est devenu son principal concurrent. En effet, depuis début 1990 il est très sollicité par les migrants qui ont choisi le Cameroun comme un lieu de transit. Il est en contact avec des passeurs pour permettre aux migrants de passer les frontières du Gabon, pour obtenir des passeports, des visas pour l'Italie ou encore des billets d'avion réduits à partir du Cameroun.

L'ENTRÉE AU CAMEROUN

Pour les migrants qui ont emprunté la "voie terrestre", la principale entrée au Cameroun est la ville de Garoua. La position géostratégique de Garoua – frontalière avec le Nigeria – et la proximité culturelle entre les *Haalpulaaren* et les nordistes font que cette ville joue un rôle essentiel

Carte 3 : Stratégies de contournement des pays anglophones



dans les stratégies migratoires des Sénégalais. Mais, si les migrants sont contents de retrouver des francophones avec lesquels ils peuvent communiquer, l'entrée au Cameroun annonce le début d'une autre série de difficultés. En raison des multiples détours et des tracasseries policières subies, les migrants arrivent généralement sans ressources financières. A partir de Garoua, leurs itinéraires divergent. Accueilli par un Sénégalais wolof, les uns vendent les gâteaux préparés par leur hôte afin de gagner un peu d'argent; les autres retrouvent un parent sur place ou encore empruntent le train jusqu'à Yaoundé. De là, les uns s'installent dans la capitale camerounaise. Pour les autres, Yaoundé n'est qu'une étape pour bénéficier des réseaux de passeurs et entrer au Gabon, ultime lieu de destination.

L'immigration sénégalaise au Cameroun apparaît dans sa forme actuelle comme un aboutissement provisoire de ce long processus ayant pris ses sources sur les rives du fleuve Sénégal. Mais en a-t-il été ainsi dès le commencement ?

UNE MIGRATION ANCIENNE

L'immigration sénégalaise vers le Cameroun commence au début de la Première Guerre mondiale, vingt ans après l'arrivée des Sénégalais dans le bassin du Congo⁽⁵⁾ (MANCHUELLE, 1987). Elhadj Ibou Badiane, appartenant à la communauté Lebou, est l'un des premiers fonctionnaires dans la marine française, après un passage en Europe, il est "affecté au Cameroun en 1919" (6). Il occupe un poste de contremaître contractuel avant de devenir une autorité religieuse et commerciale incontestée au sein de la communauté sénégalaise. Alors que le Cameroun est placé sous mandat français, le commissaire de la République française sollicite auprès du gouverneur général de Dakar :

"Des ouvriers maçons disponibles qui accepteraient de travailler au Cameroun. (...) Vingt maçons et deux chefs ouvriers indigènes pourraient ainsi nous être adressés avant le premier janvier 1920"(7).

En 1920, seul jugé capable d'occuper "un des nombreux emplois subalternes que l'absence d'Européens laisse vacant" (8), le caporal Malick Ndiaye est mis à la disposition des travaux publics du Cameroun. Envoyés dans le cadre de la colonisation, les "Sénégalais" (9) sont présents dans l'administration et les services (port, chemins de fer).

"Ce sont eux qui ont conduit les premiers wagons entre Douala et Yaoundé. Il y avait parmi eux des gens travaillant au port, un peu partout y compris dans l'administration coloniale. Les premiers cheminots étaient des Sénégalais. Ce sont eux qui ont initié les Camerounais pour leur futur remplacement"(10).

Hassane Diop et Yanda Diop sont respectivement chef de conditionnement des produits de base et contrôleur du cacao pour l'exportation à Douala. Le second est devenu président de la communauté sénégalaise de Douala. A la fin de leurs contrats, certains sont restés au Cameroun pour se mettre à leur compte. C'est le cas de I. Badiane qui a ouvert :

"La plus grande boulangerie dans le pays employant près de quarante ouvriers majoritairement autochtones. A l'époque, il y avait seulement deux boulangeries dans la ville de Douala : "boulangerie Badiane" et "boulangerie Emane", un Français aussi. Mon père ravitaillait tous les Européens ainsi que toutes les coopératives de la place"(11).

D'autres créent des sociétés privées en association avec des Libanais ou Français comme le fils de I. Badiane. Avec ses associés libanais, il achemine des colis express à Yaoundé ou dans les villes de l'intérieur. Au lendemain de l'indépendance, d'autres encore sont recrutés directement du Sénégal par des sociétés de Travaux Publics comme la SATOM (Société d'Aménagement dans les Territoires d'Outre-Mer). Plus tard, certains rentrent au pays; quelques-uns quittent ces entreprises pour se mettre à leur compte au Cameroun et diversifier leurs activités. Citons pour exemple M. Fall à la tête d'une société de goudronnage et A. Dièye, propriétaire d'un des plus prestigieux hôtels de Yaoundé.

Mais les "Sénégalais" ne sont pas nombreux au Cameroun. En 1939, sur une population de 580 étrangers vivant à Yaoundé, ils représentent à peine 30 personnes⁽¹²⁾. A Douala, en 1960, la communauté sénégalaise se résume à une dizaine de personnes regroupées dans trois familles (13). Son implantation est exclusivement urbaine. En 1919, les "Sénégalais" ont d'abord habité dans le quartier résidentiel Akwa avant que les autorités coloniales ne leur affectent un nouvel espace qu'ils ont dénommé "quartier sénégalais". Ils commencent à s'installer à Yaoundé dans les années 1940. Ils résident dans une partie du quartier Mokolo (14) "construite en 1936 pour accueillir les "étrangers", c'est-à-dire ceux qui venaient d'au-delà de la Sanaga (fleuve)⁽¹⁵⁾. Pourtant, en dépit de leur poids numérique très faible, les Sénégalais ont joué un rôle relativement important dans la propagation de l'islam au Cameroun. Dès 1923, ils érigent la première mosquée⁽¹⁶⁾ de Douala; I. Badiane en est le premier imam. La "mosquée sénégalaise" de Yaoundé est construite après 1960 par Alioune Lô dit Sérigne Lô⁽¹⁷⁾ qui sera l'imam jusqu'à son retour au Sénégal en 1994. Pour la réalisation de l'édifice, ce dernier a "bénéficié du soutien financier de Harouna Njoya, grand politicien camerounais" (18). En retour, ce dernier a pu compter sur l'aide politique de la communauté sénégalaise et musulmane toute entière.

RÔLE DES SÉNÉGALAIS DANS LA CRÉATION DE L'AMICALE DES MUSULMANS DU CAMEROUN

Fervents musulmans et employés de l'administration coloniale, les "Sénégalais" ont une position ambiguë. Adeptes de l'islam confrérique, ils sont à l'origine de la création en 1955 de l'"amicale des musulmans du Cameroun". Ndiaye Abdoulaye ainsi que Niasse Doudou, à la fois inspecteur de Police et frère d'El Hadj Ibrahima Niasse⁽¹⁹⁾ de Kaolack, sont deux de ses principaux fondateurs. Niasse devient conseiller technique et Ndiaye est élu président du bureau territorial de l'amicale. Forts de leur expérience religieuse⁽²⁰⁾, de leur autorité hiérarchique et en même temps voulant ménager l'administration coloniale, les Sénégalais se sont posés comme médiateurs incontournables dans le conflit qui a opposé deux leaders haoussa⁽²¹⁾. Les premiers tentent de réconcilier le président de la section de Yaoundé, le Haoussa El Hadj Ali Mama avec le vieux Malam Ibrahim, chef haoussa de la communauté musulmane de Yaoundé. Voulant empêcher que les jeunes haoussa proches de Ali Mama ne soient acquis aux thèses indépendantistes soutenues par l'Union des Populations du Cameroun et ne développent une animosité à l'encontre de la colonie, alors les autorités coloniales se sont mises à soutenir les proches de Ali Mama, s'appuyant donc sur les Sénégalais.

L'immigration sénégalaise avait d'abord concerné les migrants arrivés au Cameroun dans le cadre des contrats; elle connaît alors une nouvelle dynamique. A l'opposé des précurseurs, les nouveaux migrants sont venus de leur propre chef. Au lendemain des indépendances de la plupart des pays africains, s'installent au Cameroun des gens de la vallée du fleuve Sénégal qui arrivent directement de leurs villages ou qui ont d'abord séjourné en Côte-d'Ivoire. Mais quelles conditions d'accueil les attendent ?

CONDITIONS D'INSTALLATION DES SÉNÉGALAIS AU CAMEROUN

PREMIER LIEU D'ACCUEIL, LE SUUDU⁽²²⁾

A l'instar de la Côte-d'Ivoire, du Congo et du Gabon, au Cameroun aussi, la mise en place du *suudu wuro* (chambre habitée par les ressortissants d'un même village) est dictée par une volonté des co-villageois de partager ensemble la même chambre. Le fait de se regrouper sur une base villageoise leur permet de résoudre ensemble les problèmes liés à la vie en migration. Ensuite, il constitue un moyen de maintenir les relations avec le village. Enfin, il permet aux migrants de se surveiller réciproquement.

Cependant depuis la fin des années 1980, au Cameroun, on note une volonté de démarcation de la part des migrants anciennement installés envers les nouveaux. Le suudu wuro est devenu exclusivement suudu hobbe ou chambre pour étrangers. Ce glissement sémantique traduit l'état d'esprit actuel des migrants déjà installés. Il correspond à une double exigence de devoir de solidarité villageoise et du comportement individualiste qui se manifeste par le refus d'accueillir - dans sa propre chambre – les migrants avec lesquels on n'entretient pas de relations étroites de parenté ou d'amitié. Le maintien d'un cadre minimal pour accueillir les co-villageois en transit procède moins d'un réel souci de les héberger que de la volonté des migrants déjà installés de dissuader ceux qui seraient tentés d'habiter avec eux. Ce qui explique l'état actuel de ces chambrées. Elles se trouvent dans un délabrement total, sans literie, sans ration pour nourrir les occupants qui sont tenus à se débrouiller par eux-mêmes. Elles n'en gardent que le nom et les conditions de vie contraignent certains migrants à poursuivre plus tôt que prévu leur migration vers d'autres pays. Pour exemple d'échec des réseaux villageois, le village de D. qui en 1989 comptait une trentaine de membres n'en compte plus que deux ressortissants en 1994. Ceux-là ont pris chacun un appartement avec des ressortissants d'autres villages; tous les autres étant partis. Autre exemple, dans quinze chambres habitées par des Sénégalais - installés au Cameroun depuis au moins trois ans – appartenant ê l'ethnie haalpulaar, une seule est occupée par deux personnes. Toutes les autres n'accueillent qu'un seul occupant. L'idée d'étranger est nouvelle dans l'entendement des migrants. Elle semble exprimer l'abandon d'une des valeurs cardinales de la solidarité villageoise en migration.

Dans le cas où des co-villageois partagent en commun l'appartement, les barrières discriminatoires d'âge, de statut semblent s'estomper au détriment des relations fondées sur la loi du silence qui crée des garanties suffisantes pour permettre à chacun de jouir de sa vie comme il l'entend. Ainsi, la vie en concubinage, les enfants hors mariage, les relations avec les prostituées, ne seront pas connus du village. D'ailleurs, des migrants soutiennent que si les Sénégalais ne s'installent pas au Cameroun en famille, c'est précisément en raison des facilités qu'ils ont à entretenir des relations sexuelles avec des Camerounaises.

"En un mois, j'ai gagné près de 90 000 francs CFA de bénéfice. Mais, au bout d'une année, je n'avais pas plus de 200 000. Car, chaque semaine, je sors avec une nouvelle fille. Une des grandes nouveautés pour nous les jeunes, c'est que ce sont les filles qui nous draguent" (D. K. originaire du département de Podor, a vécu au Cameroun de 1989 à 1991).

Cette volonté de mener sa vie indépendamment de la communauté se traduit aussi par l'abandon du *tuuse*, cotisation journalière ou mensuelle pour l'organisation de la "popote" confiée souvent à un couple de migrants

pour la restauration. La présence limitée des femmes sénégalaises peut être invoquée, mais n'est pas suffisante. Sur la base des entretiens rétrospectifs (23), il semble qu'au Cameroun ce système ne se soit jamais réellement développé contrairement à la Côte-d'Ivoire et au Gabon. Les émigrés ont toujours mangé dans des restaurants, gratuitement chez un frère, un cousin ou un ami vivant avec leurs épouses et aujourd'hui de plus en plus, en faisant eux-mêmes la cuisine. Les migrants ont adapté dans une certaine mesure leur comportement au mode de vie du pays d'accueil. Ils mangent à table et avec des fourchettes; mais le *ceb bu jën* reste le plat principal.

Ayant abandonné le *suudu*, l'un des piliers de la solidarité sénégalaise en migration, les nouveaux migrants tentent-ils un repli sur la communauté religieuse à travers les *dahira*. Le projet de ces structures religieuses rencontre-t-il leur agrément ? De quelles manières ces structures dites d'encadrement et de soutien des migrants gèrent-elles ses adeptes de circonstance ?

RÔLES DES *DAHIRA* DANS L'INSERTION DES MIGRANTS

Deux confréries sont représentées dans la communauté sénégalaise au Cameroun : les mourides (24) et les tidianes⁽²⁵⁾. Reflet de l'implantation des Sénégalais dans ce pays, elles sont installées à Yaoundé et à Douala. En 1986, sous l'impulsion de jeunes migrants dynamiques comme O. Gueye, bijoutier et ancien émigré en Côted'Ivoire, le dahira mouride de Yaoundé a loué une maison dans le quartier Kolndongo. Constitué au départ de 50 personnes, il réunit aujourd'hui près de 200 membres. Son rôle est d'offrir aux membres de l'association un lieu de réunion hebdomadaire et d'assister ses membres en cas de difficultés(26). Le dahira "est un moyen de défense contre la solitude urbaine, le lien le plus solide unissant l'adepte à ses coreligionnaires et au pouvoir central de la confrérie" (DIOP, 1982 : 308). Il sert aussi de repère face à l'hostilité des tidianes – majoritaires parmi les musulmans - qui les traitent souvent de mauvais musulmans et pour faire face à un environnement étranger composé de chrétiens et d'animistes.

De 1982 à 1994, l'organisation mouride a converti une dizaine de Camerounais. Il existe des facilités accordées à tout novice. Dès qu'il est accepté comme membre, le nouveau taalibe est accueilli et nourri, s'il ne dispose pas de logement. Mais, cette possibilité a engendré quelques abus. Certains jeunes se sont présentés sous le couvert d'appartenir à la confrérie mouride alors qu'il ne s'agissait que d'opportunistes. Ces cas ont rendu les responsables du dahira méfiants et les ont conduits à une sélection plus rigoureuse de leurs disciples.

Si le dahira mouride parvient tant bien que mal à maintenir un minimum de cadre pour accueillir des migrants dont l'appartenance à la confrérie ne fait aucun doute,

l'échec de celui des tidianes est plus visible. Depuis 1990, le nombre des membres du cercle des almuube tidianes a diminué. Il ne dépasse pas aujourd'hui la vingtaine alors que de 15 membres en 1982, il avait regroupé 97 personnes en 1988. Les cotisations permettent à peine de couvrir les frais pour l'entretien du local. Ce qui a eu pour première répercussion le refus des responsables d'héberger les jeunes migrants. Si le dahira accueillait plusieurs dizaines de migrants par an, en 1994, il n'en a accueilli que cinq, tous d'ailleurs apparentés aux membres du dahira. De plus, le dahira reste traversé par des courants se réclamant de marabouts différents. Il risque de disparaître quand le recrutement des fidèles ne pourra plus se faire que parmi les jeunes migrants déjà installés. S'ils se considèrent comme musulmans, ceux-là soutiennent volontiers que le dahira est l'affaire des vieux et ne sont pas disposés à payer leurs cotisations. N'est-ce pas là une forme de désaveu de l'efficacité du dahira tidiane comme structure d'encadrement?

Outre les structures villageoises et les dahira, de nombreuses organisations ethniques ou nationales ont tenté de jouer le rôle de trait d'union entre les migrants; mais globalement, elles n'ont pas réussi. Si l'association des ressortissants du Fuuta au Cameroun continue de programmer des réunions, c'est par la seule volonté de quelques familles qui en sont encore les principales bénéficiaires. En effet, cette association aide d'abord ceux qui organisent des cérémonies famillales et plus rarement assistent financièrement ses membres gravement malades.

"Depuis 1991, je ne cotise plus parce que tôt ou tard ... dans cinq ans au plus... je partirai. En attendant, je ne compte avoir ici ni enfant, ni femme et surtout je n'envisage jamais d'être gravement malade, encore moins mourir au Cameroun. D'autre part, si quelqu'un ne peut pas financer l'organisation du baptême de son fils, il n'a qu'à éviter d'en faire. En réalité, cette association n'est faite que pour aider des gens qui vivent avec leurs familles. Car, elle ne s'est jamais intéressée aux nombreux ressortissants du Fuuta qui vivent dans l'incertitude des lendemains" M. N, originaire du département de Matam, arrivé au Cameroun en 1988.

La même défiance caractérise aussi les relations entre des jeunes migrants et l'association des déshérités. Officiellement l'association compte 606 membres; en 1993, 40 personnes seulement ont cotisé tout au long de l'année. Sa principale réalisation a été l'organisation de trois rapatriements pour maladie grave (200 000 F CFA par personne). Elle se bat aussi pour aider des Sénégalais emprisonnés. En 1993, elle a pris un avocat camerounais – payé 500 000 F CFA – pour régler les problèmes des membres avec la justice camerounaise. Cette association, créée pour aider les migrants en difficultés, est souvent soupçonnée de favoritisme envers des gens proches de ses responsables. Ensuite, il faut être membre de cette association pour être aidé. Or,

comment cotiser 500 francs CFA par mois quand on n'a pas même les moyens de se nourrir, de se loger ?

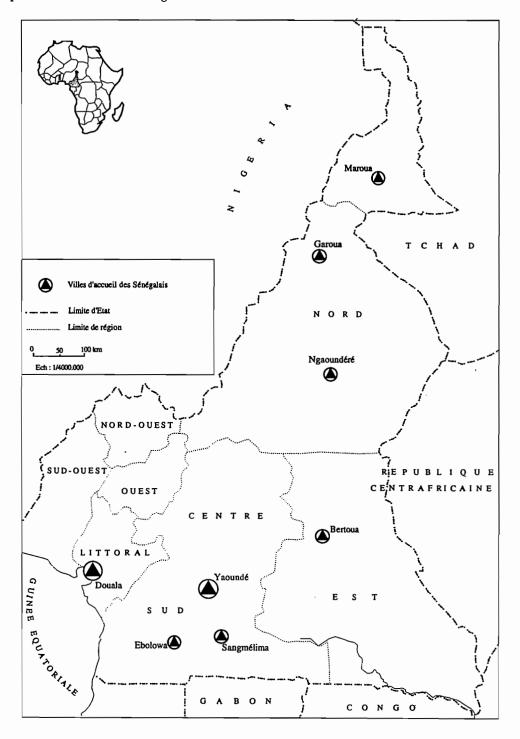
L'essoufflement des structures associatives sénégalaises entraîne l'exclusion des migrants sans attaches familiales ou amicales solides. Ce qui conduit au renforcement de leur mobilité. Ne pouvant plus compter sur la solidarité de leurs compatriotes dans la recherche des moyens pour assurer un voyage moins risqué, ils s'engagent dans des voies incertaines pour continuer leur migration. Le "chacun pour soi" résultant de cette situation sécrète une individualisation des stratégies rendant les mouvements difficilement repérables. Si les années 1980 correspondent à l'afflux massif des Sénégalais dans ce pays, les sources ne s'accordent pas sur leur nombre exact.

DES SOURCES DISCORDANTES POUR UNE POPULATION INSTABLE

Les recensements généraux de population produits par les institutions de la statistique camerounaise comme sénégalaise n'ont pas été conçus pour permettre de déterminer le nombre de Sénégalais vivant au Cameroun. Les seuls chiffres disponibles - fichiers consulaires et procès verbaux lors des élections sénégalaises demeurent approximatifs. Lors de son symposium en novembre 1994, la direction des Sénégalais de l'extérieur évaluait à 15 000 ses ressortissants installés au Cameroun sans pour autant dater ni préciser l'origine de ce dénombrement. Cette même estimation nous avait déjà été communiquée en 1992. D'après l'adjoint de l'ambassadeur du Sénégal au Cameroun, 35 000 de ses compatriotes vivaient au Cameroun en 1991 (27). D'après l'ambassadeur lui-même, ils n'étaient plus que 4 000 à avoir été recensés en février 1993, à la veille des élections présidentielles sénégalaises. Selon les mêmes sources, les Haalpulaaren représentent 80% des migrants contre 15% de Wolof et les 5% restant se partagent entre les Joola et les Soninke. Là encore, aucune indication précise n'a pu être obtenue quant aux méthodes d'investigation mises en œuvre pour obtenir ces estimations divergentes. Trois mois plus tard, 1 876 Sénégalais étaient identifiés à partir des procès verbaux établis lors des opérations électorales du 9 mai 1993 menées dans quatre sur cinq bureaux de vote ouverts à Yaoundé et Douala.

A partir des fichiers consulaires disponibles à l'ambassade du Sénégal au Cameroun, 526 Sénégalais sont arrivés au Cameroun en 1993; 507 hommes pour 19 femmes. 450 sont installés à Yaoundé; 69 à Douala alors que les 7 autres se distribuent entre Garoua, Sangmélima, Ebolowa, Bertoua (carte 4), villes moyennes de l'intérieur.

Carte 4 : Principales villes d'accueil des Sénégalais au Cameroun



Plus de 80% des migrants sont commerçants. Ensuite, viennent les artisans, les professionnels du bâtiment, les mécaniciens. Deux sur trois migrants sont célibataires pour une migrante sur deux. Cependant, les inscriptions sur les fiches consulaires ne concernent pas exclusivement les migrants de fraîche date. Nombreux sont ceux qui ont attendu un ou deux ans avant de se faire enregistrer auprès des autorités de l'ambassade.

De plus, certains ne se sont inscrits que pour pouvoir obtenir un visa de sortie du Cameroun pour le Gabon, alors qu'ils ont vécu longtemps en "situation irrégulière". D'autres se sont faits enregistrer seulement quand le gouvernement camerounais a rendu les contrôles plus systématiques pour les non-détenteurs de carte de séjour⁽²⁸⁾. Les enregistrements concernent majoritairement des migrants entrés à Yaoundé et à Douala qui sont les deux principales villes à accueillir les Sénégalais.

Sur la base de nos entretiens, le nombre de femmes ayant émigré au Cameroun est relativement faible comparé à la présence féminine sénégalaise au Congo, par exemple. 117 femmes originaires de Bokidiawe - village de la moyenne vallée du fleuve Sénégal - sont actuellement installées dans la seule ville de Pointe Noire. Jusqu'au début des années 1970, les femmes sénégalaises n'étaient guère plus d'une dizaine à avoir migré au Cameroun. Au milieu des années 1980 - période qui correspond à l'arrivée massive des Sénégalais - leur nombre n'aurait jamais dépassé 300 migrantes. En 1994, après recoupements des informations, 100 femmes sénégalaises sont présentes au Cameroun. Quelques-unes sont arrivées en dehors de tout regroupement familial. Ces femmes seules⁽²⁹⁾ sont des prostituées professionnelles⁽³⁰⁾ en transit pour le Gabon, le Congo, l'Europe, ou bien des griottes effectuant la "filature" des migrants et s'adonnant, très discrètement, à une prostitution occasionnelle. Les autres - principalement Wolof – ont rejoint leurs époux. Ces derniers – bijoutiers, tailleurs - sont en règle avec l'administration camerounaise et ne prennent aucun risque en faisant venir leurs épouses. En revanche, les Haalpulaaren commerçants ne remplissent que rarement toutes les conditions pour faire venir leurs épouses.

Au-delà de ces chiffres qui ne prennent pas en compte les enfants, c'est toute la difficulté à cerner le nombre exact des Sénégalais au Cameroun qui se pose(31). L'absence de fiabilité des sources tient pour partie à la nature même de la migration au Cameroun. Ces dix dernières années, on assiste à une accélération des mouvements vers le Gabon. Toujours d'après l'ambassadeur, en 1993, plus d'une centaine de Sénégalais de passage au Cameroun ont obtenu des visas de sortie pour le Gabon. La même année, plus de 67 Sénégalais (32) se sont noyés alors qu'ils tentaient d'atteindre le Gabon clandestinement par la voie maritime. Pour preuve de transit accru, sur 43 ressortissants du village de Bokidiawe arrivés au Cameroun entre 1982 et 1994, seuls 8 y sont encore. Avant 1992, du Cameroun, ils repartaient autant au Congo qu'au Gabon et parfois même en Italie après un court séjour dans le pays. Sur 10 migrants entrés au Cameroun entre janvier 1993 et janvier 1994, un seul s'y trouvait en août 1994, les 9 autres ayant déjà rejoint le Gabon⁽³³⁾.

Compte tenu de leur extrême mobilité, les migrants ne travaillent généralement que pour financer la suite de leur migration.

CONDITIONS DE TRAVAIL DES MIGRANTS

L'arrivée, au seuil des années 1980, des *Halpulaaren* et des *Wolof* de la seconde génération a beaucoup contribué à l'élargissement des créneaux d'activités des Sénégalais au Cameroun. Les premiers ont exercé le commerce, métier majoritairement dominé par les *Bami*-

leke et quelques Haoussa. La proximité culturelle des Haalpulaaren avec les seconds a favorisé - en dépit de la concurrence liée à l'activité qu'ils exercent - leur insertion dans les circuits commerciaux. L'islam - par la fréquentation des mosquées - a aussi joué un rôle de rapprochement et a permis la consolidation des relations entre Sénégalais et Haoussa. Quant aux Wolof, leur originalité en matière de couture a facilité leur intégration professionnelle au Cameroun. Il est fréquent d'entendre affirmer que tous les Wolof sont tailleurs ou bijoutiers, et les Haalpulaaren, petits commerçants. Or, la réalité est plus complexe. En effet, l'activité professionnelle se dessine en fonction des réseaux auxquels appartient le migrant. Ils ne sont pas nécessairement familiaux ou ethniques; ils sont aussi confrériques, culturels ou amicaux.

DU VENDEUR AMBULANT AU GRAND COMMERÇANT SUR LES MARCHÉS

L'un des premiers créneaux que les Sénégalais ont réussi à investir fut la fabrication et la vente des marmites. Actuellement, ce sont les Maliens qui exercent ce métier. Des Sénégalais passent commande pour les revendre mais ne les fabriquent plus. Au début des années 1980, des Sénégalais se sont essayés dans le commerce d'alimentation. Mais, en relation avec la récession économique actuelle que traverse le Cameroun, un certain nombre de ces boutiques ont fermé leurs portes. Si les Sénégalais avaient pu intégrer ce domaine en accordant des crédits aux clients, aujourd'hui, la généralisation de clients mauvais payeurs les rend plus hésitants.

L'introduction du wakhaale - terme wolof désignant la négociation sur le prix - dans l'achat et la vente des marchandises a constitué une force des Sénégalais. Ils ont su transposer le bethiek dakarois - ou vente ambulante de pagnes à crédit - dans les traverses de la Briqueterie voire dans toutes les rues des grandes villes camerounaises où ils sont installés. Les "assos" (34) qui démarchent à longueur de journée dans les quartiers de Yaoundé notamment, sont pour la plupart Sénégalais. D'abord commerçants ambulants⁽³⁵⁾, ils louent par la suite à hauteur de 150 000 et 500 000 francs CFA un comptoir appartenant souvent aux Bamileke. La difficulté d'obtenir une place fait que, quand un Sénégalais poursuit sa migration, il ne la revend pas tout de suite mais la prête à un ami en attendant que sa nouvelle situation se précise. Sur les marchés, les Sénégalais sont vendeurs de prêt-à-porter, de montres, de lunettes, de chaussures, de ceintures ou de bijoux. Ils s'approvisionnent auprès de leurs quelques compatriotes qui ont réussi à infiltrer le grand commerce. Avant la dévaluation, une dizaine de Sénégalais achetaient la marchandise à Bangkok, Hong-Kong, Rome, New York. Aujourd'hui, seuls les plus riches effectuent de tels déplacements, les autres s'approvisionnant à Lomé, Cotonou, ou Lagos. A.S. et Y. D. peuvent être classés dans la catégorie des grossistes. Disposant de plusieurs magasins, ils ravitaillent aussi les commerçants sénégalais installés au Gabon, au Congo ou en Centrafrique, ainsi que certains demi-grossistes camerounais. A. S. a ouvert plusieurs boutiques à Douala où il emploie ses neveux et d'autres personnes de sa confiance. Ceux-là vendent en détail les marchandises qu'il a importées d'Italie, des États-Unis, de France, d'Espagne et lui reversent chaque soir la recette.

Mais rares sont les Sénégalais qui réussissent à devenir de grands commerçants. Ils ont à faire face à une impressionnante concurrence des *Bamileke*. Stratèges et solidaires, leur monopole menacé, ils ne lésineraient pas sur les moyens pour combattre un adversaire qui commence à faire fortune. Peut-on lire le récent retour de A. S. au Sénégal, où il a ouvert une usine de fabrication de caoutchouc, comme un échec de son installation au Cameroun ? Ou bien voulait-il seulement réinvestir au Sénégal ?

ARTISANS SÉNÉGALAIS

La présence sénégalaise est plus visible dans les activités de couture et de bijouterie où la concurrence avec les Camerounais semble jouée en leur faveur. Les Sénégalais seraient les premiers — au début des années 1970 — à avoir introduit au Cameroun la broderie. L'initiateur, après un séjour de près de vingt ans au Cameroun est l'un des tailleurs sénégalais de renom en France. La couture sénégalaise est très appréciée dans ce pays où des femmes *Bamileke* passent des commandes qu'elles livrent en Suisse, en Allemagne ou aux États-Unis. Elle est si cotée au Cameroun qu'elle est souvent magnifiée :

"Avez-vous vu ces chefs-d'œuvre exposés chez certains tailleurs de la place? ... A leur crédit aussi, il faut mettre ces majestueux boubous brodés, longs ou courts. Des coupes originales, recherchées, stylisées! Et même lorsqu'ils s'y mettent à l'occidentale, on retrouve ce cachet qui leur est spécifique. Un peu partout à Yaoundé, on trouve des maîtres tailleurs sénégalais spécialisés surtout dans la couture africaine". Cameroun Tribune, 3980, 01/10/87.

Cependant, des Camerounais ne cachent pas leur gêne face à ce qu'ils appellent "le refus des Sénégalais d'enseigner aux Camerounaises leur savoir-faire". Aujourd'hui, si ces activités sont essentiellement exercées par les Wolof, on retrouve des jeunes Haalpulaaren, ayant grandi généralement dans les centres urbains et travaillant comme apprentis tailleurs auprès de leurs compatriotes Wolof, propriétaires d'ateliers de couture.

Dans le groupe des bijoutiers, on retrouve les Sénégalais – majoritairement mourides – les plus riches au Cameroun. Ils sont les moins touchés par la dévaluation. Ils trouvent l'or sur place et exportent leurs marchandises vers le Gabon, la Zambie, voire la France ou l'Italie. Ils entretiennent des intermédiaires qui s'occupent de l'écoulement des marchandises.

Quelques Sénégalais appartenant à l'ethnie wolof, travaillent aussi dans les boulangeries de la place comme chauffeurs-livreurs, dans le bâtiment, dans la mécanique ou comme vendeurs d'objets d'art. Les Sénégalais écoulent – et quelquefois copient – les objets d'art fabriqués par les Bamoun. D'autres encore exercent comme transitaires ambulants (36), n'ayant pas de compétences reconnues officiellement mais entretenant des relations avec les autorités du port de Douala. Leur activité consiste à intercéder en faveur des commerçants voulant récupérer leurs marchandises.

De manière générale, les activités exercées par les Sénégalais sont licites. Cependant, en 1992, un réseau de "trafic téléphonique" constitué par des Sénégalais – quatre Soninke et deux Haalpulaaren – en association avec des Maliens, Guinéens et couvert par des agents camerounais des télécommunications, a été démantelé et les principaux responsables emprisonnés. Dénommée "conférence à trois", cette activité permettait des entrées financières quotidiennes de 150 à 200 000 francs CFA. Le travail consistait, le week-end, à obtenir un branchement à partir du téléphone d'une personnalité de l'État et à passer la communication à des personnes installées au Gabon ou dans d'autres pays du monde. Les correspondants de ces pays se chargeaient de recruter la clientèle et de récupérer les recettes.

Traditionnellement pris en exemple⁽³⁷⁾ comme migrants "sans problèmes" avec la justice camerounaise, le fait de retrouver des Sénégalais travaillant dans l'illicite montre jusqu'à quel point la situation socio-professionnelle du migrant peut déterminer son comportement.

CONCLUSION

A l'image de la Côte-d'Ivoire et du Congo, le Cameroun est une destination ancienne dans la migration des Sénégalais. Sa position géographique entre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale et la souplesse de sa politique migratoire ont fait de lui un lieu de transit idéal pour les Sénégalais désireux de migrer vers d'autres contrées. Dans le passé, les Sénégalais s'y installaient et y travaillaient durablement. Aujourd'hui, le Cameroun est utilisé dans leur dispositif migratoire presqu'exclusivement comme une passerelle pour atteindre le Congo et de plus en plus le Gabon.

La brièveté de leur séjour au Cameroun renvoie à un double échec. D'abord, l'impossibilité d'infiltrer le grand commerce, verrouillé par les *Bamileke* et des *Haoussa*, avait conduit les Sénégalais à se lancer dans le commerce de détail. Cependant, avec la généralisation de la récession économique, les autochtones leur livrent concurrence occupant même ces créneaux. Ensuite, la solidarité entre les migrants – par le truchement des

associations – n'a pu servir de rempart. L'essoufflement de ces structures tout en étant la cause de l'instabilité de l'immigration sénégalaise au Cameroun en est en même temps une conséquence. En effet, tant que ces organisations d'encadrement et de soutien des migrants assumaient pleinement leur rôle, les phénomènes d'exclusion ne se posaient pas. Car les conditions socio-professionnelles étaient réunies pour permettre à tout migrant de se rattacher à un réseau et donc de pouvoir exercer une activité professionnelle. En revanche, depuis que les logiques collectives ont été sacrifiées sur l'autel des négociations individuelles, la marginalisation de certaines franges de la population migrante s'est amplifiée. Le rapatriement volontaire de quelques migrants en détresse en constitue une illustration.

D'autre part, si les Sénégalais bénéficiaient d'une très bonne image auprès des Camerounais comme ressortissants d'un pays de culture et de démocratie, depuis quelques années cette image a quelque peu changée. Dans les milieux intellectuels, si Léopold Sédar Senghor et Cheikh Anta Diop constituent encore des références incontournables, le Sénégal n'a plus valeur de modèle démocratique. Aujourd'hui, le Sénégalais est moins l'intellectuel que l'artisan consciencieux, créatif d'autant que dans les cercles camerounais aisés, la couture sénégalaise fait toujours la joie des femmes. Mais, pour l'homme de la rue, le Sénégalais est maï gida. Pour les musulmans, ce terme renvoie à l'idée de patron qu'on se doit de respecter; pour les non-musulmans, il soustend l'idée d'une vie austère voire d'avarice. Globalement, les Sénégalais sont perçus comme une communauté très organisée, occupée à écouler ses marchandises en vue de rapatrier la totalité de ses gains au pays. Exerçant le petit commerce ou occupant des activités qui n'intéressaient pas les Camerounais, ils pouvaient passer inaperçus et être tolérés. Mais, de plus en plus, la présence sénégalaise comme de tout autre émigré devient visible, à la limite gênante. Conscient de cette évolution, l'ambassadeur du Sénégal au Cameroun aurait d'ailleurs à plusieurs reprises invité ses compatriotes à moins d'ostentation à l'occasion des cérémonies familiales trop somptueuses considérant les difficultés économiques que connaît le pays d'accueil. Toutefois, les comportements xénophobes restent circonscrits encore à une population marginale.

Les nouveaux décrets d'application portant sur la réglementation de l'immigration au Cameroun n'est-elle pas de nature à compliquer davantage la situation des Sénégalais au Cameroun ? Quel impact aura l'entrée en vigueur de la loi rendant obligatoire la carte de séjour pour les étrangers vivant au Gabon, principale destination des Sénégalais au Cameroun ? Dans ces conditions, quel sera l'avenir du Cameroun comme pays de transit dans le dispositif migratoire des Sénégalais ?

NOTES

- 1 Entre 1983 et 1984, le Cameroun a exporté en direction du Sénégal de la banane pour 61 millions de Francs CFA. En 1986, il a exporté du café moulu, des crevettes (16 millions de F. CFA), du bois, du contreplaqué, des tôles d'aluminium (10 millions). De son côté, le Sénégal importe des produits de la mer pour une valeur de 3,43 milliards, de l'huile raffinée d'arachide pour 182,7 millions, du sel pour 205 millions, des conserves de thon pour 15 millions. Sources : Cameroun Tribune, 1987, 3981 :3.
- 2 Entre 1980 et 1990, le Sénégal a reçu en moyenne chaque année de l'étranger 600 millions de dollars, soit environ deux fois plus que les autres pays du continent selon *Jeune Afrique Economie*, 1994, 176, février.
- 3 Le Soleil, jeudi 30/03/1995.
- 4 Enquêtes effectuées au sein du programme "Migrations internationales ouest-africaines" initié à l'ORSTOM et auquel je participe en qualité d'allocataire de recherches. Ma recherche s'inscrit dans le cadre de la collaboration IFAN/ORSTOM et doit aboutir à une thèse de 3e cycle en anthropologie à l'université CAD de Dakar, sous la direction du Professeur A. B. Diop, responsable de ce département et directeur de l'IFAN.
- 5 Commencée en 1890, celle-là s'inscrivait dans le cadre du recrutement pour la construction du chemin de fer Matadi-Kinshasa, reliant le fleuve Congo à l'Océan Atlantique.
- 6 Né en 1890 à Bathurst (Gambie) de parents sénégalais. Entretien A. Badiane, fils de I. Badiane, 27-08-94, Douala.
- 7 Archives Nationales du Sénégal (ANS) 16 G 13 1919.
- 8 ANS, 16 G 13 1919.
- 9 Ce terme recouvre dans son acception historique les ressortissants du Sénégal, du Mali, de la Mauritanie, de la Côte-d'Ivoire, du Bénin voire les *Haoussa* du Niger. Dans ce texte, chaque fois que nous utilisons "Sénégalais" avec des guillemets, nous désignons indistinctement tous les ressortissants de l'Afrique de l'Ouest.
- 10 Entretien A. Badiane.
- 11 Entretien A. Badiane.
- 12 Estimations rapportées par Franqueville, 1979 : 323.
- 13 Entretien A. Badiane.
- 14 Ressortissant du Sénégal, Samba Modi est le premier chef du quartier "sénégalais" de Yaoundé. Il est remplacé par son compatriote Sy. Le troisième Sékou Fofana, d'origine malienne, est remplacé par Baba Dafé de Tombouctou (Mali). Le cinquième Ahmed Cherif est décédé en mars 1994 (Entretien Mamadou Dabo, d'origine malienne, arrivé au Cameroun en 1960 et chef de quartier à partir de 1994).
- 15 Communication personnelle, Franqueville, 11/07/94.
- 16 Entretien A. Badiane.
- 17 Aujourd'hui, la mosquée est dirigée par un *Peul* du Cameroun, Malmadio. Son premier adjoint Malam Mouhamadou est Camerounais; le deuxième Ibrahima Diaby est Guinéen.
- 18 Entretien M. Dabo, Ibid. Voir aussi J. F. Bayart (1985 : 56) sur le rôle joué par Harouna Njoya dans la consolidation du pouvoir de Ahijo. En 1960, H. Njoya est nommé ministre de l'Intérieur.

- 19 Elhadj Ibrahima Niass, appelé Cheikh Al islam, est l'initiateur des Niassènes communément appelés "Allah-Allah", variante de la confrérie tidiane. Leur spécificité première réside en l'évocation permanente du nom de Dieu, Allah ou "zikr". Aujourd'hui, les Niassènes dont le siège se trouve à Kaolack bénéficient d'une importante audience dépassant les frontières sénégalaises. Cette confrérie a été introduite au Cameroun par I. Awal en 1972 après un séjour de deux ans à Kaolack.
- 20 En 1949, on dénombrait près de 600 "tidianistes" à Brazzaville, entre 4 à 500 à Léopoldville et quelques centaines à Pointe Noire. "Ce sont presque tous des immigrants Sénégalais. Il existe cependant un faible pourcentage d'islamisés de fraîche date (20% environ) recrutés parmi la clientèle de ces Sénégalais". Archives Nationales du Cameroun (ANC), Affaires Musulmanes, à propos du voyage du Cheikh tidianiste Si Ben Amor en Afrique Equatoriale Française du 2 au 29 mai 1949.
- 21 Le conflit qui opposa le vieux Malam Ibrahima et Ali Mama peut s'expliquer par deux raisons. Il signifie la confrontation de deux confréries : la *Tidianya* et la *Qadirya* sur fonds d'opposition jeunes/vieux. De plus, la communauté *haoussa* ne pouvait accepter que Elh. Ali, considéré par certains comme étranger, soit le chef de la communauté musulmane. Cette contradiction s'exprima assez violemment à l'occasion de l'édification de la première mosquée à Yaoundé.
- 22 Pour une meilleure compréhension de l'origine du *suudu* et de son rôle en migration, voir A. B. Diop, 1965 : 155-162.
- 23 Ces entretiens n'ont été approfondis que dans le milieu haalpulaar. L'esprit d'indépendance semble être plus prononcé chez les Haalpulaaren que chez les Wolof. Il s'agit là d'une hypothèse fondée sur une observation rapide des Wolof. Chez eux, les nouveaux migrants essaient d'habiter non loin de la maison de leur parent ou ami où il viennent souvent manger.
- 24 L'idée d'installer un dahira mouride au Cameroun date de 1971. Mais, c'est seulement en 1982 qu'il a été créé à Yaoundé, sous l'impulsion d'un bijoutier sénégalais.
- 25 La création du *dahira* tidiane en 1982 à Yaoundé fut suggérée par Thierno Amadou Tidiane Ba de Madina Gounass à son *taalibe* Thierno A. K. Kane, originaire de Galoya, qui en assure toujours la direction.
- 26 A l'occasion du dernier Magal de Touba, les mourides du Cameroun ont cotisé 3 millions et demi de francs CFA destinés au seul marabout Serigne Saliou Mbacke de Touba. De plus, ils ont assuré le transport aller-retour d'un des leurs devant remettre l'argent collecté au marabout.
- 27 Entretien M.Dieng, ambassade du Sénégal au Cameroun, 10-08-1994
- 28 Le visa de séjour pour les ressortissants de la CEDEAO est obligatoire depuis longtemps; en revanche, la caution de repatriement ne l'est que depuis la dissolution de l'OCAM en 1985. Au fil des années, le prix de la carte de séjour a augmenté mais les migrants avaient la possibilité de la payer en plusieurs échéances et les contrôles d'identité étaient moins rigoureux. En 1993, pour être en règle avec l'État camerounais, un Sénégalais doit débourser 60 000 francs CFA de timbre fiscal, 260 000 francs CFA de caution de rapatriement (montant d'un billet d'avion) et au minimum 50 000 francs CFA de patente. L'exécution de ces nouvelles mesures prévues pour janvier 1993 a pu être repoussée de quelques mois grâce à l'intervention du président Abdou Diouf. Les élections au Sénégal qui devaient avoir lieu la même année ne sont certainement pas étrangères à cette intervention.
- 29 Dans la migration féminine vers les États-Unis, les femmes solitaires sont nombreuses. Mais, selon le travail de V. Ebin, si les migrantes sont essentiellement des femmes divorcées, cela ne veut

- pas dire pour autant qu'elles s'adonnent à la prostitution. Au Cameroun et au Gabon, il s'agit probablement de cas spécifiques. Une étude de la migration des prostituées reste à faire. Car, même celles qui exercent le commerce ne sont pas systématiquement à l'abri de la prostitution, ne serait-elle qu'occasionnelle.
- 30 En août 1994, j'ai repéré 12 prostituées d'installation récente (3 ans).
- 31 La communauté sénégalaise est trois fois plus importante au Cameroun (50 000 ressortissants) qu'au Gabon (13 000), *Walfadjri*, 785 : 3, jeudi 27 octobre 1994.
- 32 Sources : ambassade du Sénégal au Cameroun.
- 33 Enquêtes de terrain réalisées au Sénégal et au Cameroun, 1992-1994.
- 34 Le terme "assos" renvoie l'image d'une communauté très organisée selon le modèle associatif.
- 35 L'activité de cireurs très répandue chez les jeunes *Haalpulaaren* à Dakar n'est pas pratiquée au Cameroun par des Sénégalais. A Douala, les cireurs de chaussures sont Maliens; à Yaoundé, il sont plutôt Mauritaniens.
- 36 L'un des plus grands transitaires de Douala est un Malien (S. T.). Tous les grands commerçants étrangers (Maliens, Guinéens, Nigériens, Sénégalais) ont recours à ses services et doivent lui payer 1 000 000F CFA pour récupérer leurs marchandises arrivées dans le port de Douala.
- 37 Un haut responsable de la sûreté Nationale du Cameroun nous disait qu'il est rare de rencontrer un Sénégalais voleur ou en association avec des malfaiteurs. Les Sénégalais qui passent dans les commissariats le sont souvent pour des délits mineurs (carte de séjour).

BIBLIOGRAPHIE

BAYART J.F., 1985, L'État au Cameroun, Paris, FNSP (2e Edition revue et augmentée) : 348 p.

BLION R., BREDELOUP S., 1994, "La Côte-d'Ivoire dans les stratégies migratoires des Burkinabé et des Sénégalais", (Communication au colloque GIDIS-CI, Crises, ajustements et recompositions en Côte-d'Ivoire: la remise en cause d'un modèle, Abidjan, 28 nov.-2 déc.): 12 p.

BREDELOUP S., 1994, "Les migrants du fleuve Sénégal : A quand la "Diams'pora" ?", *REMI*, 9 (1) : 205-232.

DIOP A. B., 1965, *Société toucouleur et migration*, Dakar, Initiations et Etudes, 18, IFAN: 232 p.

DIOP M.C., 1982, "Le phénomène associatif mouride en ville: Expression du dynamisme confrérique", *Psychopathologie Africaine*, 18 (3): 293-318.

EBIN V., 1992, "Camelots à New York : les pionniers de l'immigration sénégalaise", *Hommes et Migrations*, 1160, décembre : 32-37.

FRANQUEVILLE A., 1979, "Croissance démographique et immigration à Yaoundé", Cahiers d'Outre-Mer, 128 : 321-354.

MANCHUELLE E.F, 1987, Background to Black African Emigration to France: The Labor Migrations of the Soninke, 1848-1987, Santa Barbara, Univ.California, U.M.I.: 752 p. (PH.D.).

ROBIN N., 1992, "L'espace migratoire de l'Afrique de l'Ouest : Panorama statistique", *Hommes et Migrations*, 1960, décembre : 6-15.

PASSAGE DE RELAIS À MARSEILLE : NOIRS AFRICAINS ET MAGHRÉBINS ENSEMBLE DANS LA VILLE

DAOUDA KONÉ

Assistant de recherche, Institut des Sciences Sociales, Université de Toulouse Le Mirail

Après bien d'autres groupes minoritaires aux contours identitaires marqués, la région marseillaise a vu surgir au milieu des années 1974, la communauté noire africaine. L'effet symbolique de cette apparition a été d'autant plus fort, qu'elle s'est produite à Belsunce-Noailles, lieux chargés d'histoires marseillaises. Plus que tout autre quartier de Marseille, Belsunce a en effet cette qualité d'être un point de passage presque obligé, d'entrée dans la ville pour les minorités étrangères. Noailles est quant à lui cet espace situé de l'autre côté de la Canebière, avenue qui symbolise la frontière entre les quartiers nord populaires et les quartiers sud bourgeois.

Les Noirs Africains, structurés autour des "gens du fleuve", en faisant leur apparition viennent assurer leur tour de continuité de l'histoire migratoire de Marseille. En réalisant le passage de relais avec les Maghrébins ils affirment eux-aussi leur présence.

"Suivant ces trois aînés, Arméniens, Juifs et Maghrébins, les "gens du fleuve" Maliens et Sénégalais sont en train d'imposer la réalité de leur présence, de "visibiliser" leurs groupes..." (TARRIUS, 1991).

Ce passage réussi de relais est le résultat de la rencontre entre deux groupes ethniques différents et l'aboutissement de dynamiques spécifiques et collectives.

UNE CULTURE MIGRATOIRE HISTORIQUE

L'étude de l'histoire de la région du fleuve Sénégal telle qu'écrite par différents auteurs révèle une véritable culture migratoire qui remonte déjà à l'époque conquérante des grands empires soninke du Ghana et manding du Mali. Les commerçants "bana bana" (1), les étudiants, les marabouts de l'actuelle diaspora noire africaine de Marseille sont les héritiers des Sarakole, Toucouleur... maîtres d'œuvre des couloirs circulatoires reliant du 13e au 15e siècle les pôles d'échanges de Tombouctou à la côte

gambienne. Ces migrants contemporains perpétuent ainsi une culture migratoire séculaire.

Les bateaux reliant Marseille, porte de l'Orient, aux comptoirs commerciaux ouest-africains ont vu débarquer les premiers Noirs Africains au début du siècle dans les années 1910. Employés aux machines dans les soutes des bateaux qui accostaient quelques jours à Marseille, ils ont l'occasion de découvrir cette ville. L'engagement de la France, métropole coloniale, dans les deux conflits mondiaux, par les flux de combattants générés des colonies va consolider les couloirs migratoires qui timidement se mettaient en place. Entre 1915 et 1918, 100 000 combattants environ se retrouvent sur les fronts de combats en Europe. Entre 1939 et 1945, ils seront 300 000 enrôlés. Beaucoup passeront par la Provence et le port de Marseille. A la fin de chacune de ces guerres, nombre d'entre eux se fixeront dans la ville phocéenne, port de débarquement et d'embarquement pour le retour. L'effort de reconstruction économique et la redynamisation des activités industrielles marseillaises après la guerre leur assurent un travail et l'espoir de conditions de vie meilleures. Avec les indépendances, la signature d'accords sur la circulation de la main-d'œuvre entre la France et ses anciennes colonies permet d'organiser la migration entre les deux espaces et de garantir à la métropole l'accès à faibles coûts à des ressources naturelles et à de la main-d'œuvre.

En 1964, Marseille comptait environ 10 000 Noirs Africains (2). Cette main-d'œuvre appelée en appoint à celle originaire d'Afrique du Nord sera essentiellement employée dans les huileries, fonderies, tuileries et compagnies maritimes marseillaises. L'entrée en crise de l'économie française dans les années 1972-74 va imposer l'adoption de nouvelles règles. Officiellement, un arrêt de l'immigration sera décrété par le gouvernement français. La politique d'immigration française privilégiera le regroupement familial dans le but de stabiliser cette population. L'immigration noire africaine connaîtra alors une nouvelle ère dans la mesure où proportionnellement

le nombre de femmes augmentera et, parallèlement, la composante étudiante s'accroîtra.

De six en 1923-24, le nombre d'étudiants dans l'académie d'Aix-Marseille passe à 1 800 en 1988-89 alors que la population totale est d'environ 20 000 personnes. L'arrivée de plus en plus massive de nouveaux migrants et l'originalité du pôle communautaire, qui se met en place, vont impulser une dynamique socio-territoriale particulière.

LES NOIRS AFRICAINS SE TERRITORIALISENT AU CENTRE VILLE

Arrivés par la mer, ils se localiseront préférentiellement dans le secteur "port-gare SNCF-Canebière". Le quartier de Belsunce, au cœur de ce quadrilatère, jouera une fois de plus son rôle de lieu d'accueil. Après une période de latence, leur mouvement de résidentialisation, cantonné jusque là aux limites du quadrilatère décrit, va se transformer en processus de conquête spatiale et sociale. Belsunce la Maghrébine, après avoir été l'Arménienne, la Juive, commence à être investie par les Noirs. Ils y créent leurs propres lieux de convivialité qui deviendront autant d'endroits mythiques comme la rue d'Aix, la place Jules Guesde baptisée place des Comores, les cafés comme le "Bocabar" dans la rue du Bon Pasteur. Le processus de conquête placera très vite le cœur de Belsunce au centre d'enjeux multiples. Il sera soumis à un encerclement et une pénétration par les rues adjacentes. Le principal couloir d'infiltration puis d'expansion sera la rue Longue des Capucins. "Dans la rue des Capucins, c'est là que sont tous les frères. Quand tu arrives à Marseille, tu vas là-bas, tu es sûr de trouver où dormir". A partir de cet axe, des jonctions s'établiront entre les différentes localisations noires des îlots compris entre la rue du Bon Pasteur et le boulevard Camille Pelletan. Les employés noirs des entreprises marseillaises habiteront rue des Dominicaines. Comme par un effet de "tache d'huile", à partir de 1950, ils commenceront à s'installer dans la rue du Tapis vert, la rue Vincent Scotto. Ensuite seront conquises à leur tour les rues du Baignoir, et des Récollettes. Cette expansion méthodique enserra progressivement l'îlot Thubaneau dans un espace noir en constitution.

L'ouverture d'un foyer SONACOTRA dans la rue du Baignoir a accéléré le développement des appartements communautaires. Ce phénomène reproduit une pratique d'hébergement du lieu d'origine. Dans les villages et villes africaines, plusieurs individus ayant des affinités du fait de leur appartenance à la même classe d'âge habiteront dans un logement commun. A Marseille, le degré de pression sur le micro-foncier (MAROTEL, Pé-RALDI, 1986) qui avait cours dans le quartier à cette époque réhabilitera et stimulera cette pratique. L'intérêt économique (baisse significative du coût du loyer individuel) relatif à l'instauration d'un foyer collectif sera déterminant au même titre que la volonté d'être ensemble.

Les capacités d'accueil des Noirs Africains sur le quartier s'en verront accrues.

A partir de 1970, à la faveur de départs des populations de Belsunce notamment maghrébines vers les HLM du nord de la ville. Les Noirs Africains vont s'installer dans la rue Thubaneau. Numériquement, la population résidente devient importante et attire les jours fériés des personnes non résidentes qui viennent rendre visite à leurs parents. Cette période historique consacre la mise en place d'une double architecture spatiale et sociale, base d'une nouvelle dynamique ethnique de territorialisation.

LES RELATIONS MAGHRÉBINS-NOIRS AFRICAINS : DES CONFLITS À L'ENTENTE COMMUNAUTAIRE

La structuration communautaire noire africaine à Belsunce assurera aux Noirs une position sociale et commerciale stratégique leur permettant d'observer les flux de personnes, les clients potentiels, tout en organisant leurs propres réseaux commerciaux. La valorisation des savoir-faire emportés "dans les bagages" aboutira à la création d'activités artisanales. Le secteur de la restauration avec l'organisation de restaurants communautaires sera le principal pivot de cette dynamique. D'autres activités comme la bijouterie, la couture, le colportage se développeront également. Ces activités - artisanales au départ - se moderniseront tant dans leur exécution que dans leur cadre d'exercice. Les restaurants africains s'imposeront comme éléments constitutifs du secteur hôtelier marseillais. Les touristes viendront déguster le tieboudjene, le maffe, spécialités sénégalaises comme l'aïoli, spécialité marseillaise. Les créateurs et les stylistes africains seront aussi présents dans les institutions officielles marseillaises de la mode.

La voie sera ouverte à un meilleur étoffement des réseaux. Des entreprises modernes seront créées principalement dans le secteur tertiaire (comptabilité de sociétés, transit, courtage, alimentation...).

Ce nouvel état de fait détruira très vite le consensus qui structurait jusqu'alors les relations entre les Noirs Africains et les membres des autres communautés ethniques présentes, principalement les Maghrébins. La règle qui régissait les temporalités dans le quartier et qui faisait de Belsunce commerçante maghrébine le jour et noire résidentielle la nuit sera remise en cause.

Centre commercial très actif, animé par des opérateurs économiques maghrébins et alimenté par des flux venants de toute l'Afrique du Nord, Belsunce est aussi un lieu de grande circulation. Les rez-de-chaussée des immeubles d'habitation font office de magasins de sorte que toute présence sur le trottoir, hors motif de transaction commerciale (livraisons, achats...) est perçue

comme une entrave à la fluidité des circulations. Les commerçants du quartier dissuadaient fortement les résidents noirs des étages de stationner dans la rue. Ainsi, dans la journée, ces derniers se retrouvaient dans des espaces publics quand ils n'étaient pas sur leurs lieux de travail. Un certain nombre de ces espaces comme la place Jules Guesde seront insérés dans le balisage de l'itinéraire des Noirs dans la ville. La nuit, le quartier sera à eux, les commerces à l'exception des restaurants étant tous fermés. Les logements étant très exigus, des groupes de "causerie" se formeront au pied des immeubles. Belsunce connaîtra alors une animation, une convivialité et un métissage ethnique d'un nouveau type.

A la faveur de cette animation nocturne, quelques individus initieront une activité commerciale. Leur clientèle sera composée notamment d'ouvriers, célibataires de fait, et n'ayant pas la possibilité de procéder à des achats dans la journée parce que travaillant sur les chaînes de production. Ces réseaux nocturnes préfigureront les réseaux commerciaux noirs africains qui émergeront plus tard au grand jour sur le quartier, à partir de la fin des années 1970.

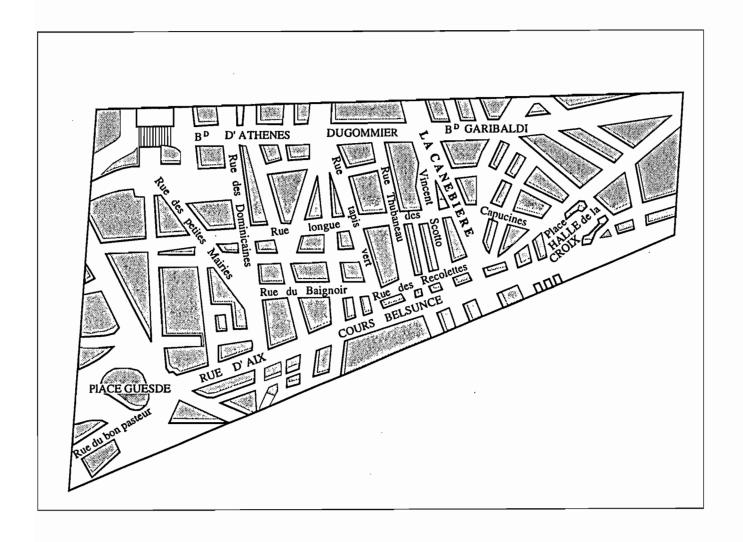
Quartiers Belsunce - Noailles de Marseille

UN BOUT DE TROTTOIR EST CONQUIS ET TOUT COMMENCE...

Les vendeurs noirs installeront leurs étals à même les trottoirs dans l'aire d'attraction des boutiques des commerçants maghrébins. Vendant des articles similaires à meilleur marché, ils se feront violemment prendre à partie par les premiers occupants. Les altercations et les agressions physiques entre membres des deux communautés deviendront quotidiennes.

"Les Arabes, ils ne nous aimaient pas à l'époque, ils croyaient qu'on allait gâter leur richesse. Même la grandmère que tu vois assise là-bas a été frappée par eux. Qu'est-ce qu'elle vendait ? Rien! Seulement des curedents pour nous, des peignes, de la cola... Alors là c'était trop fort. Nous, les jeunes, nous avons dit c'est fini, il va y avoir la bagarre!".

La nouvelle situation d'affrontement amènera une partie de la communauté noire africaine à organiser collectivement sa défense. Les conséquences seront imprévisibles. La rumeur marseillaise aura vite fait de parler de la



constitution de groupes mafieux noirs et les autorités se saisiront de ce prétexte pour effectuer une descente policière de grande envergure en 1982. Ne seront épargnés ni les vieux, ni les femmes. Les appartements seront dévastés au cours des perquisitions. En réalité, cette opération aura pour conséquence de parachever le processus de légitimation du groupe (3). Comme d'autres avant elle, la communauté noire venait de vivre un moment douloureux. A partir de ce moment, malgré l'existence de conflits latents, les autres groupes vont lui témoigner une solidarité. Le message qui lui sera adressé sera en substance : tu es certes noire, différente mais, comme nous, tu participes de l'identité du quartier. Le rapprochement qui en résultera activera la dynamique de coopération et de partage déjà en œuvre.

L'adhésion commune à la religion musulmane a été le principal vecteur de cette nouvelle dynamique solidaire. Les premiers accords, résultat de négociations entre représentants des différentes communautés, ont porté sur l'utilisation des lieux de culte. La hiérarchie religieuse maghrébine reconnaît et assure son soutien à la toute nouvelle hiérarchie religieuse noire africaine qui émerge comme autorité morale respectée par tous les Noirs quelle que soit leur confession. Les premières cessions foncières des Maghrébins à des Noirs ont servi à l'aménagement de lieux de prières.

" Nous sommes tous des musulmans. Pour que le Hadj puisse bien faire son travail que les jeunes suivent l'islam, ne se perdent pas, ne font pas le voyou, il fallait un lieu. Nous l'avons aidé et puis grâce à Dieu ils ont pu avoir un endroit pour prier ici à la rue du Baignoir. Et puis tu sais avec le Hadj on parle la même langue, c'est plus facile de se mettre d'accord!".

En effet, outre la religion commune, quelques Noirs Africains, principalement les responsables religieux musulmans, sont lettrés en arabe. Cet atout renforce le sentiment de partage d'un fond culturel commun. Les lieux et les moments de culte seront privilégiés pour les contacts à caractère social ainsi que les négociations de contrats à caractère commercial. La parole donnée à la mosquée est suffisamment forte pour garantir une transaction. On ne peut qu'accorder une grande confiance à la parole donnée chez Dieu. Les premiers arrangements porteront sur les locations d'appartements et les premières embauches de Noirs Africains par les commerçants maghrébins.

Les véritables relations d'affaires commenceront avec l'organisation des premiers pèlerinages à la Mecque de Noirs Africains immigrés à Marseille. Soucieux de renforcer leur position de guide spirituel, les responsables religieux noirs africains se devaient d'aller à la Mecque. Ils profiteront des circuits maghrébins déjà instaurés en organisant le pèlerinage de la communauté maghrébine de Marseille. Ce processus aura un double impact. Le premier sera d'affirmer l'ancrage de la communauté

noire africaine de Marseille dans la grande communauté musulmane, le second sera de révéler des opportunités commerciales nouvelles aux uns et aux autres. En effet, les voyagistes maghrébins de Marseille, de leur côté, comprendront très bien les avantages qu'ils peuvent tirer de l'encouragement de flux de pèlerins noirs africains au départ de Marseille. Ces derniers percevront, pour leur part, l'opportunité de prendre pied dans cette partie du monde qui s'apparente à une immense zone franche. La destination Marseille-Golfe arabique ne sera plus empruntée que pour des motivations religieuses. Ce nouveau marché impulsera à Marseille la création d'entreprises commerciales à capitaux mixtes maghrébins-noirs africains, comme les agences de voyages, les commerces de bibelots, de matériels hi-fi fabriqués en Asie du Sud-Est.

Le mouvement de conquête commerciale de Marseille par les Noirs Africains s'est développé très rapidement. En l'espace de deux ans, ces derniers ont commencé à acquérir des fonds de commerce, ouvrant des cafés, des restaurants, des magasins et des salons de coiffure.

LE TEMPS DE L'ENTREPRISE

ARTISANS DE LA COMMUNAUTÉ NOIRE AFRICAINE

La migration a connu plusieurs phases et engendré des mutations successives. Depuis quelques années, l'artisanat constitue un créneau possible pour les membres des communautés immigrées. Pour certains, le projet migratoire n'est pas ou ne sera plus celui de se mettre à la disposition du système de production capitaliste mais au service de la production domestique communautaire.

LE BIJOUTIER DANS LE FOYER

Le premier contact de Monsieur K avec la France remonte à 1978. Il était venu passer cinq semaines à Marseille chez son "maître". Il faut dire que Monsieur K appartient à la caste des forgerons et qu'à ce titre, il est lié à un noble présenté comme son maître. Durant son séjour, il visite plusieurs villes où résident les ressortissants de sa région. Il a donc l'occasion d'assister à des cérémonies festives au cours desquelles il remarque les bijoux portés par les femmes de manière ostentatoire. Ce qui l'amuse sur le coup, vient du fait qu'il trouve que le style de ces parures date déjà d'une certaine époque. Au moment de son retour, il parvient à convaincre son hôte de lui confier de l'or brut acheté en France. Nanti de 300 grammes d'or, K rentre au village. Là-bas dans son atelier, il réalise un pendentif et une paire de boucles d'oreilles pour la femme de son maître. Heureuse, cellelà montre son cadeau aux autres femmes qui, émerveillées, souhaitent acquérir la même parure. Monsieur K qui vivait officiellement de son travail, s'est retrouvé au moment du retour des "Français" en vacances avec un nombre inhabituel de commandes. Les bijoux créés n'avaient pas le même éclat que les premiers. Monsieur K a vite compris que l'or brut provenant de France était de meilleure qualité que celui qu'il achetait au pays. L'idée lui est alors venue de demander aux maris de ses clientes de lui en rapporter lors de leurs voyages plutôt que de l'acquérir sur place. Au bout de quelques années, l'essentiel de sa clientèle se trouvait en France. A partir de 1985, il a commencé à effectuer de cours séjours en France pour réactiver les contacts, présenter de nouveaux modèles et recueillir l'avis des clientes. En 1986, les restrictions à la circulation entre les pays africains et la France l'amenèrent à envisager son installation en France ou tout au moins à y prévoir de plus longs séjours. Au cours de ses allées et venues, il rencontra une femme déjà installée, rencontre qui déboucha sur un mariage. De 1986 à 1990, Monsieur K resta plusieurs mois à Marseille, ne retournant au pays que le temps nécessaire à la fabrication des bijoux. A la faveur d'une opportunité, il s'est définitivement fixé, ouvrant un atelier. II a pu disposer d'une cave dans un foyer SONACOTRA de Marseille. Dans cet atelier convergent des commandes de toute la France et en repart l'or travaillé.

LE TAILLEUR COUTURIER

Comme Monsieur K, Monsieur G a eu l'intuition de venir s'installer en France. Tailleur-couturier au marché Sandaga de Dakar, généralement au mois d'août, il avait des clients sénégalais qui venaient de France et qui se faisaient fabriquer des boubous avant leur retour. En discutant avec eux, il a compris qu'une demande existait d'autant que des touristes européens se faisaient confectionner les mêmes articles. Monsieur G a donc pris la décision d'émigrer en France et de s'y installer comme tailleur-couturier. Depuis six ans, il a ouvert un atelier à Marseille qui emploie trois Sénégalais dont deux couturiers. Entre temps, deux de ses anciens collaborateurs ont ouvert leur atelier. Monsieur G semble avoir réussi car il fait partie des animateurs de l'institut de la mode porté sur les fonts baptismaux par la femme du premier magistrat de la ville. Les modèles créés sont produits en séries. Chaque ensemble a une touche particulière néanmoins. Les prix oscillent entre 350 et 5 000 francs selon que le modèle est brodé, confectionné dans du tissu plus ou moins riche. Une partie des tissus utilisés par Monsieur G est importée d'Afrique, essentiellement de Côte-d'Ivoire. Il ne rate pas le salon annuel du textile à Abidjan, l'occasion pour lui de rencontrer les stylistes africains qui ont percé dans la haute couture, de s'inspirer des modèles en vogue dans les capitales africaines et de présenter ses créations. Grâce à Monsieur G et aux autres, qui se sont installés depuis deux ans environ, émerge à Marseille une mode pour et par les Africains. Les couturiers communautaires créent aussi bien des modèles en lin, soie qu'en tissus africains.

LES SALONS DE COIFFURE

Le paysage urbain marseillais a depuis le début des années 1980 une nouvelle composante : les salons de coiffure noirs africains. Le phénomène qui a démarré avec euphorie il y a environ dix ans a pu se pérenniser. La plupart de ces salons ont été ouverts à l'initiative de jeunes femmes. Ecoutons Mademoiselle O, comorienne, propriétaire d'un des premiers salons :

"A dix-huit ans je ne faisais pas grand chose chez moi, pas de travail, pas d'étude. Je n'ai pas eu la chance de partir comme les copines. Un jour nous avons appris des nouvelles de mon oncle parti à Madagascar depuis quand j'avais quatre ans. Il vivait à Marseille et n'avait pas encore fait le grand mariage. Comme je n'avais pas de frère, ma mère a dit, tu n'as qu'à aller rejoindre ton oncle il faut qu'il vienne faire le grand mariage. J'ai donc rejoint mon oncle à Marseille".

Mademoiselle O raconte son histoire avec une pointe de timidité. Elle retrouve son oncle, toujours célibataire et employé dans une compagnie maritime à Marseille. Les activités professionnelles de ce dernier l'obligent à des vovages plus ou moins longs. Après une rapide découverte de la ville avec son oncle et s'être fait présenter à quelques Comoriens résidents, très vite, Mademoiselle O se retrouve seule. Longuement O se rappelle les frayeurs qu'elle ressentait par rapport à la ville. Ses premières sorties seule étaient limitées. Elle partait de chez elle pour rejoindre une famille. Au cours de ses visites, O et ses amies discutaient, faisaient la cuisine et se coiffaient les unes les autres. Mademoiselle O, qui semblait douée pour la coiffure, a commencé à se faire connaître et à être sollicitée. De plus en plus connue dans le milieu des Africaines, elle a élargi son cercle de relations et surtout rompu son isolement en partageant la vie de ses amies. Elles ne sont ensemble que pour les besoins de la coiffure. Mademoiselle O s'est fait une place dans le groupe à partir du moment où, elle aussi, a eu des courtisans. Avec malice, elle fait remarquer qu'elle était plus jeune, plus jolie que les autres.

"Tout était merveilleux pour moi, tous les jours j'avais des cadeaux de gens que je rencontrais à peine. J'ai économisé pour aider mes parents à construire ma maison et ouvrir un commerce au pays à mon tour. Un soir dans une discothèque, j'ai rencontré un monsieur africain comme moi, c'était le patron, il m'a offert à boire, m'a demandé ma maison, ce que je faisais. A partir de ce jour nous nous sommes fréquentés. Quelquefois j'aidais au bar quand il y avait du monde. Un jour il m'a dit : "je ne veux plus que tu travailles à la discothèque. Comme j'ai de l'argent, je vais trouver un endroit pour que tu ouvres un salon de coiffure". Il m'a trouvé un endroit pas loin des allées Gambetta. Les copines venaient se faire coiffer. Les affaires marchaient, il y avait toujours du monde, des filles, des garçons. Comme en Afrique on coiffait et on discutait, mon ami a commencé à être

jaloux. Il ne voulait pas que les garçons viennent. D'accord beaucoup venaient chercher les filles mais certains pour se couper les cheveux. Ça a commencé à mal marcher entre nous jusqu'au jour où il m'a dit que je le vole. Là j'ai eu la colère, je lui ai laissé son salon. Grâce à un ami zaïrois qui venait me voir de temps en temps j'ai pu ouvrir un salon à Noailles. Lui était comptable, sa femme une blanche avocate. Ils m'ont beaucoup aidée, je n'avais même pas mes papiers. Une fois mon salon aménagé j'ai dit à une copine qui est ma sœur de venir m'aider surtout vendredi et samedi. Elle m'a appris des modèles que l'on trouve en Côte-d'Ivoire que je ne connaissais pas. Je me fais aider par des petites sœurs aussi, je leur apprends le métier. Elles vont à l'école et sont ici quand il n'y a pas l'école. Certaines ont travaillé avec moi, ont des salons à elles maintenant. Malgré tout il faut s'entraider non ?".

L'itinéraire de Mademoiselle O peut paraître typique : une femme courtisée qui, par la suite, rentre dans le rang, ouvrant un salon de coiffure. Il est opportun d'aller au-delà de ce constat général pour en saisir la spécificité. Mademoiselle O a trente-six ans. Quand elle s'est installée, elle en avait vingt-quatre. Arrivée en France avec un projet de vie, elle ne l'a pas perdu de vue. Elle s'est donnée les moyens de le réaliser. C'est lors de son retour aux Comores qu'elle avait voulu ouvrir un commerce. C'est en fait à Marseille qu'elle l'a fait. Novatrice, Mademoiselle O l'est car à la faveur d'opportunités, elle a opéré la mutation d'une pratique. Entre elles, les Africaines se tressaient. Cette prestation de service s'inscrivait dans l'espace d'entraide féminine qui excluait en retour toute compensation financière. Cette pratique a été transplantée dans un autre environnement. Par la création des salons, cette pratique sociale se trouve insérée dans le système de rapports marchands. Mais c'est d'abord un lieu de convivialité. Une fois à l'intérieur du salon, la notion de temps telle qu'elle est vécue par la société d'accueil est relativisée. La clientèle ne compte pas le temps qu'elle y passe. Elle y vient pour se faire coquette, se mesurer, avoir de nouvelles, se détendre. Le salon est comme un miroir devant lequel on vient se faconner une image.

Au plan économique, on peut parler de "marchandisation" d'un acte à l'origine strictement social et culturel. La tarification des prestations est très peu sensible au temps mis pour réaliser une coiffure. Par contre sont déterminantes la qualité de la personne coiffée et l'occasion pour laquelle elle se fait coquette. Selon que le modèle choisi a été créé pour une "vedette" plus ou moins connue, il sera plus ou moins onéreux. Ainsi pour les hommes, une coupe Abedi Pelé coûte plus cher qu'une coupe Angloma ou Boli.

La personnalité de Mademoiselle O et la manière dont son salon fonctionne font de ce dernier une pépinière de futurs créateurs. Tous les salons ouverts à Marseille comptent du personnel formé chez Mademoiselle O. La présence chez elle de stagiaires est un signe de sa maîtrise des différentes dispositions gouvernementales en faveur de l'emploi et des entreprises. Elle innove en inscrivant dans un rapport salarial une pratique d'essence traditionnelle par laquelle les savoir-faire sont transmis aux plus jeunes. Nous sommes aussi devant un cas de totale valorisation d'un savoir-faire selon les normes de la société d'accueil. En ouvrant son premier salon, Mademoiselle O a capté et utilisé la force de travail de jeunes filles noires africaines immigrées qui jusque là n'avaient d'autres voies que le ménage ou la garde d'enfants - succédant en cela à d'autres groupes ethniques minoritaires immigrés.

LES RESTAURANTS SE CRÉENT

Un autre créneau basé sur l'exploitation d'un savoir-faire sera investi par les Noirs Africains. Il s'agit de la restauration. Des restaurants communautaires s'adressant à un large public sont ouverts à Marseille. Nous avons effectué un voyage dans cet univers de la consommation alimentaire et rencontré les animatrices.

"Je suis arrivée à Marseille il y a longtemps, en 1956, j'ai pris le bateau à Conakry (Guinée) pour rejoindre mon mari parti depuis longtemps comme marin. A mon arrivée j'étais reine, tous les amis m'attendaient, j'ai été logée avec lui dans un immeuble rue du Bon Pasteur ensuite nous sommes allés loger à la butte des Carmes. Il partait souvent sur le bateau, ses amis venaient me visiter tous les jours. Je faisais la cuisine de chez nous, ils mangeaient bien. Quand mon mari venait, on partait les visiter au foyer, c'est là-bas que j'ai vu les hommes préparer la cuisine. Alors là de mes propres yeux ! J'ai eu peine, j'ai dit à mon mari, quand il sera sur le bateau moi je viendrai leur préparer le manger. C'est comme ça que j'ai débuté. Eux me donnaient l'argent, moi je préparais. Mon mari est tombé, il est mort, je me suis retrouvée seule, j'ai déménagé pour prendre une chambre dans un hôtel rue des Petites Mairies. Maintenant il fallait que je paie tout moi même. Les amis de mon mari ont accepté, je fais la cuisine, ils paient le repas. Petit à petit même les gens qui n'habitaient pas au foyer venaient manger. Un moment à Belsunce, les déménagements ont commencé, certains sont partis à Félix Piat, d'autres à Zoccola, etc. On entendait dire que le foyer allait fermer, que tout le monde allait partir. J'ai commencé à chercher un endroit, j'ai parlé autour de moi. Un jour un Arabe que je voyais souvent m'a dit : "j'ai une sœur qui peut te louer". Nous avons été voir, elle m'a loué en haut de son bar. Voilà c'est là que je suis depuis."

Madame B est en quelque sorte la "mère" des restauratrices communautaires noires africaines. Son histoire ressemble à celle de Madame A qui, elle aussi, a connu le même parcours. Madame B est installée au centreville, côté nord de la Canebière, tandis que madame A se trouve côté sud à Noailles. Très tôt, tous les jours, elles se retrouvent placées au cœur de la vie sociale

communautaire. Dès 7 h, Madame B rejoint son restaurant. Une heure plus tard des jeunes filles viennent l'aider. Le temps de grignoter quelque chose avant de partir faire les courses, elles s'échangent les "nouvelles". Tôt le matin, dans ce lieu, sont relatés les moments forts de la vie communautaire de la veille. Pendant que les unes partent faire les courses, les autres restent avec Madame B faire le ménage, trier le riz. Dans le restaurant, s'opère un va-et-vient incessant entre ceux qui viennent s'enquérir du menu du jour, ou discuter et ceux qui y laissent des messages pour des amis ou encore viennent en récupérer.

Vers 11 h, celles qui étaient parties faire les courses reviennent et créent de l'animation car elles "amènent les vraies nouvelles de Marseille". Elles rapportent aussi bien des nouvelles de la ville dans sa totalité que des informations concernant la seule communauté noire africaine. Chemin faisant, elles prennent les commandes car certains clients, obligés de rester sur leur lieu de travail, ne peuvent se déplacer. Aux alentours de midi, tout est en place pour recevoir les clients. Au fur et à mesure de leur arrivée, une nouvelle ambiance se crée. Les vieux, c'est-à-dire ceux qui ont connu Madame B au tout début, arrivent les premiers et généralement seuls. Ensemble, ils s'installent à côté des fenêtres mais discutent très peu pendant le repas. Par contre, les jeunes arrivent par petits groupes; ils s'attendent pour manger. Bruyants, ils entretiennent une discussion qui peut, aux éclats de voix, paraître vive. Ils confrontent leurs avis autant sur une attitude individuelle que sur un fait de société. Le fait de ne pas être à la même table, n'empêche pas la communication. Quand le restaurant est plein, c'est-à-dire quand les différentes composantes de la communauté sont représentées, un jeu de rôle se met en place. Au centre se trouve Madame B et ses employées. Se met en scène tout le rituel lié à l'alimentaire, rituel codifié par les gestuelles des uns et des autres. Madame B est assise le dos tourné à la cuisine avec une vue sur la salle. Quand elle parle, c'est pour répondre à une salutation ou faire part, à voix basse, essentiellement à son personnel, de ses réflexions. Elle se place spatialement, culturellement et temporairement dans la position de la mère qui s'assure que toute la famille se nourrit.

Les déplacements des employées de Madame B entre les tables, les regards ou commentaires au passage participent au rituel qui se prolonge jusque dans les gestes de consommation du repas. A certaines tables, le repas est pris en commun dans le même récipient comme en Afrique. La différence est qu'ici la table est dressée et que l'on se sert d'une cuillère. Les personnes réunies autour d'un plat commun sont de la même génération. C'est-à-dire que l'on ne verra pas un vieux partageant le repas de la sorte avec un jeune. Les hommes et les femmes ne se mettront pas non plus ensemble. Le statut socio-culturel détermine donc, pour une part, les comportements.

Le restaurant est avant tout un espace collectif, de représentations. Madame B y joue le rôle de mère nourricière. A l'exemple d'une famille, chaque génération, chaque client y trouvent sa place, y déclinent ses habitudes, ses codes.

LES CRÉATEURS DE L'ENTREPRISE MODERNE NOIRE AFRICAINE

Les anciennes halles situées à Noailles ont été plusieurs fois remodelées au cours de l'histoire marseillaise. L'espace qui les abrite après plusieurs réhabilitations est connu et désigné sous le nom de place des "cinq continents" parce que occupé par des commerces spécialisés aussi bien en produits locaux qu'en produits exotiques. C'est dans ce lieu qu'est installé Monsieur O d'origine béninoise. Une des dernières poissonnières de la place n'hésite pas à le présenter comme le soleil de ce marché marseillo-exotique.

Voilà exactement vingt ans que Monsieur O est arrivé en France. Découvert par un manager français lors d'un de ses combats à Cotonou, capitale du Bénin, il s'est vu proposer un contrat en France. Ce contrat lui permettait d'envisager une carrière professionnelle dans le pays de ses rêves. Très rapidement, il s'est imposé et s'est fait un nom. Ses qualités de boxeur l'ont fait sélectionner en 1974 pour jouer un match en lever de rideau du championnat du monde poids-lourd opposant Mohamed Ali à Joe Frazier.

Néanmoins, le succès n'a pas préservé Monsieur O de la rupture que constitue son départ du pays, d'autant plus qu'il s'est rapidement rendu compte que les coups les plus durs n'étaient pas ceux reçus sur un ring. Son efficacité aux combats se réduisant, il a envisagé une reconversion professionnelle. A la fin des années 1980, il arrête la boxe. Avec une partie de ses économies, en association avec deux amis africains, il crée une société d'importation de produits exotiques africains. Cette première expérience se solde par un échec. Même si le créneau était porteur, les associés ont rencontré des difficultés pour faire fonctionner la société à trois. Monsieur O a vendu ses parts à ses associés et pu ouvrir en association cette fois-ci avec une amie écoulant le même type de produits. En prenant cette décision, il se positionne un peu en aval de la distribution de ces produits. Ce choix lui permet de réduire les risques. Les choses se passent beaucoup mieux cette fois-ci et lui permettent d'envisager l'avenir. Obligée de repartir en Afrique, son associée lui cède ses parts. Devenu seul actionnaire, Monsieur O vend le fonds de commerce et en rachète un plus important et surtout mieux placé : au cœur du quartier Noailles, sur la place Halle de la Croix. Cet emplacement est intéressant du fait de l'importance des circulations qui s'y déroulent et de la proximité d'autres commerces complémentaires.

Le retour en Afrique de son ex-associée lui offrit l'opportunité d'une meilleure organisation de son circuit d'approvisionnement. Son approvisionnement dépendait de voyageurs entre Marseille et différents pays africains. Les aléas nombreux étaient liés notamment à l'irrégularité des quantités et des rythmes d'approvisionnement. Une fois sur place, son ex-associée lui fera parvenir régulièrement par voie aérienne les produits dont il a effectivement besoin et dans les quantités adéquates. Elle était d'autant mieux placée pour assurer un tel appui, qu'elle connaissait l'état du marché à Marseille. La régularité dans l'approvisionnement, le bon emplacement se conjuguèrent pour permettre un bon développement du commerce de Monsieur O. Le réseau qu'il avait mis en place dans le milieu des grossistes en fruits et légumes lui permit une bonne maîtrise du secteur. Les premiers problèmes qu'il connut vinrent de l'administration des douanes et de l'hygiène aux frontières. Il arriva que ces deux services refusent l'accès au territoire de certaines de ses commandes. Obligé de passer par des transitaires pour contourner cette barrière, Monsieur O vit ses frais s'alourdir d'autant qu'il choisit des Libanais pour transitaires. Une collaboration s'établit entre eux. En échange de leurs services (obtenir une autorisation pour un produit litigieux par exemple), Monsieur O leur envoya des clients. Ceux-ci commencèrent à bénéficier d'une certaine exclusivité de la clientèle africaine.

A partir des années 1987, la percée en France de la culture africaine, l'intensification des flux entre la France et les États francophones d'Afrique vont amener plusieurs commerces à proposer des produits tropicaux. Les courtiers de ce secteur vont faire des propositions commerciales à la grande distribution et à tous les détaillants en fruits et légumes. L'importance atteinte par l'échelle de consommation et de distribution va banaliser, en quelque sorte, ces produits. Le système de Monsieur O est menacé. Sa première réaction va être de trouver des alliés pour peser sur l'amont et réduire ses frais. L'idée de revenir à une position de distributeur le séduisait aussi. Sa recherche d'alliance va le conduire à établir des contacts avec des membres de la communauté maghrébine déià installée dans les affaires à Marseille. Ses premiers contacts commerciaux avec cette communauté ont débuté alors même qu'elle connaissait une expansion commerciale sur la rive gauche de la Canebière. Monsieur O lui avait transmis des informations intéressantes sur le foncier commercial dans cette partie de la ville. Mais c'est avec Monsieur S que les tractations faillirent aboutir. A la recherche d'un marché pour ses produits discount, Monsieur S. souhaitait s'implanter en Afrique sub-saharienne. En échange de moyens logistiques pour l'importation et la distribution de produits tropicaux, Monsieur O devait être en mesure de constituer un réseau en Afrique. Mais, l'affaire n'a pu se conclure, le contrôle du marché de la distribution par les grandes centrales laissant très peu de chances à une telle initiative. Monsieur O s'est alors replié sur son magasin avec la ferme volonté de tirer son épingle du jeu.

Mais, profitant d'une nouvelle opportunité, il décide d'agrandir son magasin. Au cours des années, les poissonneries de la place Halle de la Croix, marché au poisson florissant par le passé, ont en effet disparu. En 1990, il ne restait plus que deux poissonnières âgées au demeurant. C'est alors que l'une d'elles – amie de Monsieur O – décide de vendre son commerce. Sitôt informé et espérant récupérer la clientèle, Monsieur O intègre dans son magasin un rayon poisson frais en même temps qu'il embauche son amie temporairement et à mi-temps. Les rentrées d'argent ne sont pourtant pas à la hauteur des prévisions. Toutefois, la présence dans le magasin d'une personne de confiance a permis à Monsieur O de se libérer tous les matins, de renouer contact avec des vieux amis et de jouer le rôle d'intermédiaire dans l'aboutissement de certaines affaires. C'est ainsi qu'il a revu un ami rencontré au service militaire avec leguel il avait suivi une formation en réparation de matériel frigorifique. Installé à Nice depuis une dizaine d'années, ce dernier sous-traite le service après-vente des magasins Auchan. La dernière fois que nous nous sommes vus Monsieur O était tenté par une nouvelle aventure : récupérer des appareils en panne, les réparer et les expédier au Bénin où les besoins en matériel de froid sont immenses. Comme il nous l'a dit dans un éclat de rire : "why not ?". Entrevoit-il l'Amérique ?

L'émergence de l'armée des "bana bana" investissant de manière fine l'espace commercial marseillais (marchés, plages, ventes au porte à porte) a assuré des perspectives au capital commercial noir africain ou mixte. Des grossistes traitant directement avec les fabricants d'Extrême-Orient, d'Italie ou de Marseille se sont installés. Les magasins "Touba Bazar" et "Bazar Nord Sud" sur le boulevard d'Athènes à Marseille sont illustratifs de ce dispositif. Ces grossistes se sont installés à d'importants carrefours circulatoires, sur des axes de passage très fréquentés comme le boulevard Dugommier qui mène aux escaliers monumentaux de la gare Saint-Charles. D'autre part, ils servent d'intermédiaires aux gros importateurs. Ils ont profité de l'effet induit par "l'expansion horizontale" du commerce noir africain, qui à son tour produit des formes de concentration verticale et la mise en place de structures plus importantes et productives.

Les deux communautés seront de plus en plus solidaires dans l'écriture de la nouvelle cité phocéenne. Les moments, les lieux et les occasions de rencontres seront innombrables. De nouvelles sphères de solidarité viendront prolonger la sphère de solidarité économique et commerciale. L'implication commune dans les activités associatives, syndicales, voire politiques locales, resserreront davantage les liens en multipliant les convergences d'intérêts. La participation aux structures civiques témoignera de leur inscription dans la dynamique globale d'insertion des groupes minoritaires dans le pays d'accueil. Diverses associations animées conjointement ou non interviennent dans les quartiers pour la

mise en œuvre d'actions de soutien scolaire. Des lycées des quartiers Nord de Marseille (13e et 14e Arrondissements) abritent hebdomadairement des activités d'animation de ces associations.

Les associations à caractère culturel rendront quasi-institutionnels certains lieux et moments de rencontres. Comme lieux, signalons "la maison de l'étranger" sise à la gare Saint-Charles qui, au cours des saisons, présente des spectacles, des films, des conférences et met à la disposition du public une documentation importante sur Marseille, les immigrés et les pays d'origine. L'association Actes organise chaque année son festival "Nuits blanches pour la musique noire". Pendant trois nuits se rencontrent artistes et spectateurs des différentes couleurs marseillaises.

CONCLUSION

L'arrivée des Noirs Africains à Marseille s'est opérée dans le cadre d'un processus historique de mobilités ancrées dans une zone géographique précise, la région du fleuve Sénégal. Aussi bien dans les rythmes que dans les flux, les départs et les arrivées à Marseille ont été contraints par les événements historiques (guerres, décolonisation...) ainsi que par le degré de développement des moyens de transport. Leur principal atout à l'arrivée à Marseille a été leur capacité d'adaptation aux situations que l'histoire leur a imposées à chaque fois. Le mode d'expression du lien communautaire fondé non pas sur un effet de nombre comme cela est le cas pour d'autres minorités ethniques, mais sur une capacité de franchissement de frontières permettant les rencontres, les connexions de réseaux, a été l'élément décisif dans le passage de relais réussi entre eux et les Maghrébins.

Les liens intercommunautaires sont renforcés par les choix matrimoniaux de nombreux individus des deux groupes. Ces alliances matrimoniales entre Noirs et Maghrébins donnent, pour les premiers, l'accès à un réseau ayant fait ses preuves et, pour les seconds, l'opportunité d'élargir leur aire d'intervention. Ces alliances assurent une garantie supplémentaire de stabilité à la circulation des valeurs entre les deux groupes ainsi que l'ancrage réciproque des deux communautés l'une à l'autre.

L'héritage historique commune aux deux communautés constituées ailleurs qu'à Marseille et l'originalité de l'itinéraire des Noirs Africains notamment dans la résidentialisation a permis de faire l'économie de conflits en évitant une situation de compétitivité pour l'appropriation d'espaces (logements, lieux de cultes, commerces...).

Les deux communautés ont pu alors développer des lieux de rencontres, de dialogues. Les radios associatives que sont radio Galère et radio Gazelles sont des exemples au même titre que les associations régies par la loi 1901 qui regroupent les Noirs et les Maghrébins. Par ces structures, ils essaient de plus en plus de cons-

tituer des groupes de pression. Cette tendance est encouragée par la situation politique marseillaise qui commence à conférer un poids au vote communautaire.

La coopération commerciale ouvre de nouvelles perspectives d'échanges transméditerranéens qui ne seront pas sans rappeler l'histoire de Marseille la coloniale, porte de l'Orient.

NOTES

- 1 Le terme bana bana désigne les commerçants ambulants. D'origine ouest africaine son utilisation remonterait au temps des colporteurs Soninke.
- 2 Source de tous les chiffres : Office de Migrations Internationales.
- 3 Depuis les jeunes Noirs de Marseille commémorent cet événement en organisant et animant des émissions de radio, des rencontres sportives et culturelles.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ADAMS A., Le long voyage des gens du fleuve, Paris, Maspéro, 1977.

BAROU J., "Les communautés africaines en France", Migrants Formation, 67, 1986.

BOURDIEU P., La distinction - critique sociale du jugement, Paris, Ed Minuit, 1979.

BONNAFÉ P., ABELES M., Groupes domestiques et cycles de production, Paris, Karthala, 1985.

CERFISE, Habitat individuel diffus et concentré dans la périphérie de Marseille, Marseille, 1979.

CHAMBOREDON J.C., LEMAIRE M., "Proximité sociale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement", *Revue française de sociologie*, XI, 1970, 1: 3-33.

DE RUDDER V.,"La crise de l'habitat social ou la naissance de ghetto ?", Hommes et Migrations, 1983.

DE RUDDER V., "Stratégies résidentielles des immigrés en matière de logement", in BONVALET (Ed.), *Stratégies résidentielles*, Fribourg, Paris, INED, MECTA, 1990.

Dossiers Des Séminaires T.T.S., Commerces et commerçants étrangers dans la ville, Textes rassemblés par Isaac JOSEPH, Paris, MELTA, 1990.

DUBET F., Immigrations: qu'en savons-nous? Un bilan de connaissances, Paris, Gallimard, 1989.

EBIN V., LAKE R., "Camelots sénégalais à New York: les pionniers de l'immigration sénégalaise", *Hommes et Migrations*, 1992, 1160 : 32-37

EDORHA-AAKAMETO N., 1989, *Les relations commerciales entre Marseille et l'AOF*, Aix-en-Provence, Univ. Aix-en-Provence : 347 p. (Thèse N.R.).

GASPARD F., SERVAN-SCREIBER C., La fin des émigrés, Paris, Seuil, 1984.

GEORGES P., L'immigration en France, Paris, A.Collin, 1986.

GRAFMEYER Y., JOSEPH I., L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine, Paris, Champ urbain, CRU, 1979, (1ère édition).

HAUSSER J., "Le logement des familles immigrées", Hommes et Migrations, 1967, 1103 : 45-51.

HAYOT A., "Marginalisation, cohabitation interethnique à Marseille", Revue Société Française, 1985, 15.

KATUZEWSKI J., OGIEN R., *Réseaux immigrés, ethnographie de nulle part*, Paris, Editions ouvrières, Coll. Politiques Sociales, 1981, 185 p.

NDIAYE J.P., "Elites Africaines et culture occidentale", Paris, Présence Africaine, 1969.

PÉRALDI A., Paysage ville mémoire Marseille, Marseille, CERFISE, 1983.

SAMUEL M., Le prolétariat noir africain en France, témoignages recueillis et présentés par..., Paris, Maspéro, 1978.

SELIM A., Identité culturelle, relation interethnique et problèmes d'acculturation, Paris, Anthropos, 1981.

TABOADA-LÉONETTI I., LÉVY J.B., Femmes et immigrées - l'insertion des femmes immigrées en France, Paris, La documentation française, 1978.

TARRIUS A., MAROTEL G., PÉRALDI M., L'aménagement à contre temps, Paris, l'Harmattan, 1988.

TARRIUS A., Les fourmis d'Europe, Paris, l'Harmattan, 1992.

TEMIME E., Migrance, histoire des migrations à Marseille, Aix-en-Provence, Edisud, 1990.

LES SÉNÉGALAIS EN ANDALOUSIE

LILIANA SUÀREZ NAVAZ

Département d'Anthropologie, Stanford University

Il y a dix ans encore, en Espagne et plus particulièrement en Andalousie, les vendeurs ambulants étaient assimilés aux gitans. Aujourd'hui, les Sénégalais les ont remplacés. Faisant preuve d'une grande capacité de travail et d'une forte mobilité géographique sur le territoire espagnol, ils ont établi de solides réseaux commerciaux. Ils ont ouvert une brèche dans la société espagnole qui, pour la première fois, voyait sur son territoire des populations noires africaines. Ces pionniers sénégalais ont massivement été rejoints par des compatriotes, attirés par la relative perméabilité des frontières – spécialement avant 1991 -, par l'imminence de la légalisation (1986 et surtout 1991), ou encore par les opportunités de travail. Après avoir été un pays de transit à partir duquel on pouvait accéder aux autres territoires de la Communauté économique européenne, l'Espagne est devenue une terre d'accueil alors que la demande en main-d'œuvre chutait dans les pays voisins.

Après avoir esquissé un panorama général de la nouvelle immigration africaine en Espagne puis focalisé notre attention sur la communauté sénégalaise en Andalousie, à Grenade, nous présenterons quelques conclusions sur les processus politiques, économiques et socioculturels à l'œuvre dans la construction de la communauté immigrée. La circulation des hommes et des marchandises – caractéristiques de la diaspora sénégalaise – représente une réponse idiosyncratique, qui s'ajuste parfaitement aux exigences de flexibilité et de mobilité du capitalisme tardif (HARVEY, 1983).

Au cours des trois dernières années, un travail de terrain de douze mois a été réalisé à Grenade, capitale andalouse et à Alfaya⁽¹⁾, le centre agricole le plus important de la province, auprès d'immigrés marocains, algériens et sénégalais.

J'ai partagé leur vie quotidienne et, par ailleurs, participé aux activités de *Granada Acoge* ("Grenade accueil"), association humanitaire travaillant en étroite collaboration avec les immigrés et de *M'Bolo Mooy Doole*, association de ressortissants sénégalais (2). Convaincue de la nécessité d'interpréter le phénomène migratoire à partir d'une approche plurilocale de manière à repérer les acteurs qui contribuent à la construction identitaire des migrants sénégalais, j'ai décidé de poursuivre mes investigations au Sénégal. C'est ainsi qu'à Dakar, Mbour, Louga et Sébikotane, j'ai rencontré des familles d'immigrés installés en Andalousie.

LA RECOMPOSITION DES FRONTIÈRES ET LA NOUVELLE EUROPE

L'Espagne, à l'instar d'autres pays du sud de l'Europe, présente des caractéristiques nouvelles par rapport aux modèles migratoires des années 1960 et 1970. D'abord, au plan économique, une transformation qualitative du mode de production capitaliste s'est opérée. Dans ce modèle, le rôle joué par les travailleurs étrangers s'est aussi modifié. Les gouvernements de l'Europe centrale recrutaient des étrangers dans un contexte capitaliste fordiste afin de couvrir la demande. L'immigration africaine actuelle s'opère, en revanche, dans un contexte de crise économique européenne qui, précisément, a conduit à la fermeture des frontières et renvoie à la négligence des politiques de développement centralisées, caractéristiques de l'après-guerre. Il s'agit donc d'une immigration spontanée s'intégrant dans une économie post-fordiste en pleine expansion qui conserve pourtant les contradictions propres aux pays semi-périphériques à savoir un tissu industriel peu développé, un marché du travail largement segmenté et précarisé. L'Espagne affiche l'un des taux de chômage les plus élevés d'Europe tout en ayant une forte proportion d'employés travaillant dans l'économie informelle⁽³⁾. C'est dans ce contexte que s'installent, dans les secteurs non couverts par les Espagnols, les étrangers du Tiers-Monde, d'Afrique ou d'Amérique Latine.

La pleine intégration de l'Espagne dans le modèle socio-économique européen se concrétise en 1986 quand le pays entre comme membre de plein droit dans la

^{*} Je voudrais remercier T. Z. Lahreche, et A. Arons Adan pour leur patiente collaboration dans la traduction française. Les familles Diouf, Niang, Nieng, et Sene pour leur hospitalité et générosité au Sénégal. C. Niang, O. Gueye, et A. Nieng pour leurs conseils et soutien dans l'univers de la migration sénégalaise et A. Gracia Moreno alias Man Yara Diouf avec laquelle j'ai partagé réflexions et travail de terrain tant au Sénégal qu'à Grenade.

Communauté économique européenne (1er janvier 1986). Avec pour perspective la consolidation de la nouvelle frontière au sud de la puissante Europe, le gouvernement prend alors des premières dispositions législatives régissant le séjour et l'emploi des travailleurs étrangers en Espagne. En 1985, le Parlement approuve la Ley Organica de Extranjera (LOE, 1/7/1985, Loi sur les étrangers), qui reprend l'esprit de Schengen et constitue le premier ensemble juridique complet et cohérent sur le statut des étrangers dans le pays. Inspirée par des intérêts géostratégiques de la nouvelle Communauté européenne, cette loi limite rigoureusement l'entrée et le séjour des immigrés non-européens en Espagne. En dépit de deux programmes de régularisation menés par le gouvernement espagnol respectivement en 1986 et en 1991, la LOE rend paradoxalement encore plus difficile la régularisation des travailleurs non qualifiés qui n'ont comme seule possibilité que l'économie souterraine. En effet, pour obtenir un permis de travail, l'étranger (hors Communauté européenne) doit décrocher un emploi qui ne peut intéresser aucun Européen inscrit au chômage. L'État peut même exiger de l'employeur potentiel la preuve que le poste en question ait fait l'objet d'une offre publique à l'office national pour l'emploi. "Des instructions émanant de l'Instituto Espagnol de la Emigracion, datées du mars 1987, soulignent explicitement la nécessité de tenir compte du taux élevé de chômage dans l'octroi de nouveaux permis de travail (MUNOZ PÉREZ, IZQUIERDO, 1989 : 288). Cependant, dans les secteurs d'activité où la demande de main-d'oeuvre immigrante est importante, les employeurs s'abstiennent de formaliser des contrats de travail. Ainsi, la frontière juridique entre citoyens européens et non-européens introduit une nouvelle catégorie d'acteurs sur le marché de travail et dans la société espagnole : le travailleur étranger en situation d'illégalité. Cette nouvelle césure entre étrangers en situation régulière ou irrégulière affecte fondamentalement les travailleurs les plus vulnérables en provenance du Tiers-Monde.

En définitive, cette recomposition de l'espace ibérique trouve, au plan socioculturel, son expression dans la montée en puissance d'un ethos européen présent aussi bien dans les discours politiques que dans les programmes institutionnels ou les médias. A la fin des années 1980, dans le même temps, les flux migratoires en provenance du Tiers-Monde augmentaient et l'Espagne découvrait la notion de citoyenneté européenne. Ce qui s'est traduit concrètement par l'exacerbation des différences culturelles entre pays européens et pays sous-développés du Sud⁽⁴⁾. L'étranger, originaire du Tiers-Monde, est stigmatisé et la menace d'une invasion africaine est envisagée. Pourtant, la récente expérience migratoire des Espagnols au sein de l'Europe reste très présente dans la mémoire collective et plus particulièrement dans celle des populations andalouses largement concernées par ces mouvements. Les Andalous qui voient arriver sur leurs terres des travailleurs immigrés pauvres n'oublient pas qu'ils ont eux-mêmes, dans un

proche passé, été conduits à quitter l'Espagne pour fuir la disette et tenter leurs chances comme travailleurs non qualifiés, dans un pays voisin, en devant alors affronter des conditions de vie et de travail très difficiles. Les organisations non gouvernementales (ONG) ou les associations d'immigrés, qui remettent en question à la fois la loi et les images péjoratives véhiculées à l'endroit des immigrés du Tiers-Monde, utilisent cette contradiction repérée dans la population espagnole pour sensibiliser l'opinion publique sur la marginalisation et l'exploitation des immigrés du Tiers-Monde en Espagne.

VISIBILITÉ NAISSANTE ET ILLÉGALITÉ PERSISTANTE DE L'IMMIGRATION AFRICAINE EN ESPAGNE

La population étrangère en Espagne est beaucoup moins importante que dans les autres pays Européens. Pourtant, entre 1980 et 1989, le nombre d'étrangers qui résidaient légalement en Espagne a augmenté de 119%, alors que cette croissance n'avait été que de 20% au cours des décennies antérieures. En 1980, on comptait 181 544 étrangers; en 1989, 398 147 (BOMBIN, 1991 : 97). En 1980, 63% des étrangers étaient Européens, 22% Latino-Américains, 7% Asiatiques, 6% Nord-Américains et seulement 2% Africains (Nord-Africains et Noirs Africains confondus). Entre deux recensements, l'immigration africaine a augmenté de façon spectaculaire pour atteindre 6% de la population étrangère soit 20 000 personnes. Les Marocains ont plus que quadruplé en nombre alors que les immigrés originaires d'Afrique sub-saharienne ont quintuplé et représentent 1,8% de la population étrangère résidant légalement en Espagne (IZQUIERDO, 1991: 8).

Outre ces données qui rendent compte de l'existence d'une communauté africaine croissante en Espagne, il est aussi nécessaire de considérer les estimations portant sur les migrants illégaux au cours des mêmes périodes. Les régularisations concernant les entrées, les séjours et les permis de travail, exigées par la LOE, affectent principalement les immigrants sans ressources du Tiers-Monde. Ceux-là viennent en Espagne à la recherche d'un emploi et ne peuvent justifier de ressources propres pour financer leur séjour. Ils passent la frontière avec un visa de tourisme. Une fois le visa expiré, ils se retrouvent en situation irrégulière en Espagne (voir pour l'Italie, SCHMIDT di FRIEDBERG, 1993: 128). C'est à partir de 1989 que commence à apparaître le phénomène de la "patera" (barque de petite taille). Des milliers d'Africains risquent leur vie pour traverser le détroit de Gibraltar et entrer illégalement en Espagne (5). L'accroissement de la population africaine et sénégalaise parmi les étrangers qui résident légalement en Espagne a été rendu possible grâce aux deux programmes de régularisation menés par le gouvernement en 1986 et en 1991. L'entrée en vigueur de la LOE, qui réglementait pour la première fois le séjour des étrangers en Espagne, est à l'origine de la régularisation de 1986. 43 815 demandes furent présentées en mars 1986, chiffre qui ne rend cependant absolument pas compte de l'importance des étrangers en situation irrégulière⁽⁶⁾. Parmi les populations extra-communautaires, les Sénégalais occupent le second rang, juste derrière les Marocains, par le nombre de régularisations sollicitées et la première place au sein des communautés d'Afrique sub-saharienne⁽⁷⁾. Près d'un tiers des demandes proviennent en effet de trois pays africains, le Maroc, le Sénégal et la Gambie, ce qui démontre, malgré sa faible incidence⁽⁸⁾, l'importance croissante de l'immigration africaine en Espagne (IZQUIERDO, 1990 : 39).

Le gouvernement espagnol projette d'organiser, pour la première fois, en 1990, une politique migratoire globale. Un document dont l'importance est fondamentale pour cette nouvelle étape est alors présenté au Parlement; il s'intitule "Situation des étrangers en Espagne. Fondements de la politique espagnole à l'égard des étrangers". En se fondant sur ce document, une proposition de loi (BOE, 22 mars 1991) est approuvée, qui constate la nécessité de mener à bien une nouvelle phase de régularisation, en raison de la croissance des populations clandestines du Tiers-Monde et de l'incidence limitée obtenue lors de la première phase (Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale et Direction Générale des Migrations 1992). On parle alors pour la première fois d'une politique active d'immigration où des quotas destinés à couvrir les besoins du marché du travail seraient institués, où un programme d'insertion sociale serait initié, où la lutte contre le travail clandestin - étranger ou autochtone - serait engagée. Une réforme administrative est prévue : elle permettrait de faciliter les démarches bureaucratiques et de limiter le nombre d'interlocuteurs. Dans ce programme, 133 328 demandes de régularisation furent présentées; 84,7% furent approuvées, montrant la flexibilité des autorités au regard des textes. Plus de la moitié des demandes étaient à l'initiative de populations africaines, pour l'essentiel marocaines (48 366). Parmi les populations sub-sahariennes, les Sénégalais venaient encore en première position (2 113) suivis des Gambiens (2 040), et d'autres encore provenant du Niger, du Cap-Vert, de la Guinée Bissau, de la République Populaire de Guinée et du Mozambique dont les demandes oscillaient autour de 500.

Bien que refusées à 90%, les demandes d'asile politique font également partie des procédures engagées par les Africains en vue de régulariser leur situation en Espagne. Seuls les Somaliens obtiennent pour partie satisfaction (MTSS et DGM 1992 & Annuaire 1993).

Fin 1991, L'Espagne héberge 360 655 résidants étrangers parmi lesquels 143 885 Européens, 63 054 Africains (Nord-Africains pour l'essentiel) (Annuaire 1993). Cette année-là, conséquence de la régularisation, le nombre annuel de permis de travail accordés double : de 51 210 en 1990, il passe à 111 017 l'année suivante.

Pour la population africaine, l'augmentation des permis de travail est encore plus spectaculaire: 10 269 en 1990; 46 505 en 1991 (Annuaire 1993). En 1993, au moins la moitié des permis de travail sont détenus par des Africains (53 483 sur un total de 115 437), pour l'essentiel Nord-Africains. Les Noirs Africains ne sont quant à eux que 8 017 soit 15% de la population africaine à obtenir ces facilités professionnelles. En 1993, l'Espagne accueille 85 345 Africains dont 18,3% de Noirs Africains.

Toutefois, ces mesures n'ont pas empêché le maintien de bon nombre d'étrangers en situation d'illégalité. La migration clandestine est devenue un produit structurel du capitalisme semi-périphérique. La majorité des immigrés du Tiers-Monde exercent une activité issue de l'économie souterraine comme l'agriculture intensive, le commerce ambulant, la construction, la petite industrie, les services domestiques. En outre, la loi sur les droits et les libertés des étrangers en Espagne (LOE) est très restrictive non seulement pour l'obtention des visas mais surtout pour celle des permis de séjour et de travail. Elle est d'ailleurs reconnue comme l'une des plus inflexibles d'Europe. Le renouvellement annuel du permis unifié de travail et de séjour suppose au préalable l'obtention d'un contrat de travail et le paiement de charges sociales. Et dans le contexte de crise aiguë que traverse l'Espagne, il s'avère très difficile pour un immigré africain de réunir toutes ces conditions.

LES IMMIGRANTS SÉNÉGALAIS EN ESPAGNE

Ayec les Gambiens et les Cap-Verdiens, les Sénégalais font partie des communautés noires africaines les plus importantes du pays. Si on se réfère aux permis de travail, en 1992, les Sénégalais sont 3 273 en Espagne; en 1993, on compte 2 706 Sénégalais pour 2 290 Gambiens, 1 034 Cap-Verdiens⁽⁹⁾. La Direction des Sénégalais de l'extérieur estimait, quant à elle, en décembre 1994 à 15 000 ses ressortissants installés en Espagne. Ce décalage est trop énorme pour rendre compte seulement de l'importance de la migration clandestine, au lendemain des deux programmes de régularisation. En 1993, le gouvernement espagnol évalue à 15 607 l'ensemble de la population noire africaine sur son territoire.

La plupart des migrants en situation régulière travaillent dans les services et le commerce avec le statut d'indépendant; une minorité a investi l'agriculture⁽¹⁰⁾. Dans le premier groupe, il est nécessaire de différencier les grossistes installés dans des locaux destinés à la vente minorité qui tend à croître – de ceux qui exercent la vente ambulante en la combinant avec des travaux clandestins dans l'agriculture, la construction ou l'industrie. Seuls, quelques commerçants bien installés, quelques journaliers agricoles et d'autres encore mariés à des femmes espagnoles, jouissaient d'une situation juridique stable, munis d'un permis de séjour et de travail en règle, valable cinq ans, ou bien disposaient de moyens leur per-

mettant de renouveler leur permis annuel. La majorité se trouve à la subtile frontière entre la légalité et l'illégalité. Si le commerce tel que l'exerce les Sénégalais – activité non salariée - n'exige pas de contrat de travail, il suppose en revanche le paiement d'une patente mensuelle d'un montant élevé (1 200 francs français). Le renouvellement du permis unifié de séjour et de travail est conditionné par le respect scrupuleux de cette taxation régulière. Incapables de payer cette cotisation ou les amendes jointes, faute de rentrées financières suffisantes, nombreux sont les Sénégalais à retomber dans la clandestinité et à vivre quotidiennement avec la peur d'être arrêtés par la police et expulsés. Ceux-là mettent en œuvre des stratégies de survie fondées sur l'évitement, l'isolement. Ils se réfugient dans leur habitation d'où ils ne ressortent que pour aller travailler. C'est alors que s'engagent d'autres parties de cache-cache avec la police. En effet, en dépit de leur situation irrégulière, les immigrés sénégalais se doivent de travailler pour survivre. Ils combinent plusieurs activités et circulent à travers le pays pour trouver un travail qui se révèle bien souvent temporaire, précaire, et même clandestin. Même si la loi exige de l'immigré qu'il ait un lien administratif avec une ville ainsi qu'une activité concrète, celui-là demeure nomade et polyvalent. Sa mobilité est structurée par les opportunités de travail qui apparaissent ici et là subitement. Ce peut être un chantier de construction, une foire commerciale dans un village. Ou encore l'immigré peut partir sur la côte écouler des marchandises auprès des touristes européens, à l'intérieur du pays pour les activités agricoles saisonnières. Il travaille généralement comme journalier et peut facilement être exploité, soumis au chantage par des employeurs peu scrupuleux qui profitent de sa vulnérabilité juridique et sociale. Les immigrés d'Afrique sub-saharienne constituent, sans doute, un exemple parfait de prolétariat nomade, flexible, et polyvalent, exigé et créé par les actuelles structures capitalistes internationales.

Les premières installations de ressortissants gambiens et sénégalais eurent lieu à la fin des années 1970. Ils se concentrèrent en Catalogne, en particulier dans les régions d'agriculture intensive, comme le Maresme, la Selva, l'Empordà, mais aussi dans la province de Lerida (GIMENÈZ, 1991 : 128; OIE, 1992 : 52; JABARDO, 1990). Les Soninke, les Haalpulaaren et les Manding ont été les premiers et les plus nombreux à s'y implanter. A présent, ces communautés se sont stabilisées par le biais des procédures de regroupements familiaux ou de mariages mixtes et une seconde génération est apparue (De VICENTE, 1990). A partir de la deuxième moitié des années 1980, l'immigration sénégalaise augmente; elle est principalement le fait des Wolof. Les membres de cette communauté sont particulièrement nombreux dans le secteur du ramassage des fruits et des légumes à Almeria, Valence, Huelva et la Rioja (Carte).

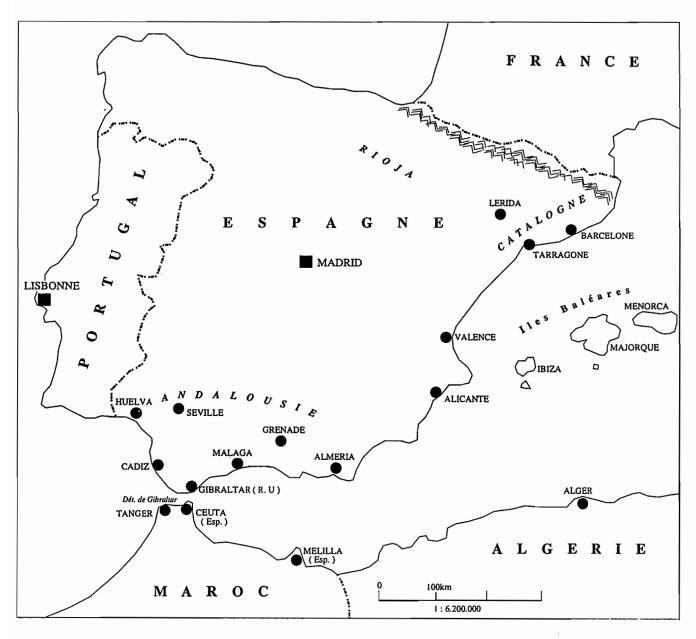
Cependant, la majorité des Sénégalais résidant et travaillant en Espagne s'est installée en zone urbaine, dans les capitales régionales, se concentrant dans le commerce, à l'exemple de ses compatriotes immigrant dans les autres pays européens (SCHMIDT di FRIEDBERG, 1993; CARTER, 1992) ou aux États-Unis (EBIN, 1990). A Madrid, les Sénégalais cohabitent avec d'autres Africains sub-sahariens, tels que les Cap-Verdiens, les Angolais, les Nigériens et les Guinéens. Ces derniers se différencient des autres groupes en raison de leurs anciennes relations coloniales avec l'Espagne, du taux élevé d'étudiants et d'une proportion plus forte de travailleurs qualifiés, nationalisés (De VICENTE, 1993; PÉREZ, 1993). La communauté cap-verdienne est composée principalement d'immigrantes qui travaillent comme employées de maison alors que la communauté sénégalaise s'est spécialisée dans le commerce et la vente ambulante. D'ailleurs, 70% des permis de travail obtenus par les Sénégalais correspond à une activité non salariée; ce qui constitue un pourcentage élevé par rapport à la moyenne. Dans les autres communautés africaines, les travailleurs se consacrent à tous types de travaux non qualifiés, dans le secteur de la construction, des services d'entretien, de livraison à domicile, de transports express.

LES IMMIGRANTS SÉNÉGALAIS À GRENADE

A l'inverse de la plupart des ressortissants ouest-africains qui se concentrent en quelques points (Catalogne pour les Gambiens, Madrid et Castille-Léon pour les Cap-Verdiens), les Sénégalais, en revanche, se répartissent plus équitablement sur le territoire espagnol. D'après l'annuaire de 1994, ils sont 600 à Madrid, 500 en Andalousie, 422 en Catalogne, 194 en Aragon, 162 aux Canaries, 143 en Galice, 124 aux Baléares, 120 à Madrid, les autres se dispersant sur l'ensemble du pays.

Pourtant, la communauté sénégalaise implantée dans la ville de Grenade est une des plus importantes au plan numérique. Une enquête réalisée en 1994 auprès de 100 Sénégalais par J. Garcia Castaó et l'association humanitaire *Granada Acoge* permet de mieux appréhender leurs caractéristiques (11). Ce cadrage a été mis en perspective de notre travail ethnographique conduit dans la capitale grenadine et sa province.

D'après les données recueillies par l'association des immigrants sénégalais, *Mbolo Mooy Doole*, 500 immigrants environ vivent dans la capitale; une centaine dans d'autres points touristiques de la province, sur la côte méditerranéenne. Dans les années 1980, première période migratoire de la communauté, ils s'installaient en Espagne comme d'ailleurs en Italie (SCHMIDT di FRIEDBERG, 1993) en raison de l'impossibilité d'émigrer vers d'autres pays européens. Toutefois, à partir de 1988, nombreux sont les Sénégalais à s'installer à Grenade grâce au soutien de parents ou d'amis déjà sur place.



Au cours du processus de régularisation de 1991, les Sénégalais constituaient la communauté africaine la plus nombreuse à Grenade, avant même les Marocains, avec 310 régularisations. Parmi ces 310 personnes régularisées, 80% d'entre elles avaient sollicité un permis afin de travailler pour un tiers, ou dans le commerce, la vente ambulante (Délégation de Grenade 1992). Cependant, en 1995, 30% au moins des 600 Sénégalais, qui vivent à Grenade, se trouvent en situation irrégulière (estimation personnelle fondée sur le rapprochement de données fournies par les associations *Mbolo Mooy Doole* et *Granada Acoge*).

Les 100 Sénégalais, base de l'échantillon, sont majoritairement des hommes jeunes, âgés de 25 à 40 ans; presque la moitié d'entre eux sont encore célibataires. Le premier Sénégalais est arrivé à Grenade en 1981. A partir de 1990, le mouvement s'accélère : 20 en 1990 et une quarantaine entre 1991 et 1993. Cette progression

a probablement été favorisée par la régularisation de 1991. Plus de 80 Sénégalais sur 100 sont arrivés directement à Grenade pour y vivre, alors que les autres provenaient de Madrid, de Barcelone, ou encore de Las Palmas, des Grandes Canaries, de Malaga, de Tarragone ou de Valence. Parmi les Sénégalais de Grenade qui ont bien voulu répondre, 45 sont en situation régulière, 33 en pleine illégalité, 10 en cours de régularisation, 7 ont fait une demande d'asile.

Quant à l'origine géographique des membres de ce groupe, près d'un sur quatre provient de Louga, chef-lieu de région et anciennement capitale du Djambour; près d'un sur quatre encore de la région du Baol (Diourbel, Touba, ville sainte des Mourides). Viennent ensuite la région de Kaolack, de Dakar et dans une moindre mesure de Fatick et Thiès. Les Sénégalais de Grenade sont originaires pour la majorité d'entre eux du Bassin arachidier, du pays wolof. Le Wolof est d'ailleurs la première

langue parlée par les migrants. Le centre-est du Sénégal est aussi la région la plus urbanisée. Et d'ailleurs, sur 100 migrants, 16 sont fils de commerçants dans un pays encore largement dominé par l'activité agricole. De même, plus d'un migrant sur trois avait déjà exercé une activité commerciale avant de gagner l'Espagne pour 10 travailleurs agricoles et 17 sans emploi.

A Grenade, 87 des Sénégalais de l'échantillon se consacrent à la vente ambulante, 6 au commerce en gros et 1 à la production agricole. La campagne agricole se déroule en même temps à Grenade et à Almeria, ce qui peut expliquer la faible représentation de ce secteur au sein de la communauté sénégalaise. D'après mes propres estimations, ils seraient plus de 8 à combiner la vente ambulante avec l'agriculture. Tous déclarent des revenus faibles (environ 25 000 francs français annuels) se référant semble-t-il aux revenus nets, une fois les dépenses primaires déduites. Ces dépenses concernent essentiellement le loyer (2 250 francs en moyenne par mois à partager entre 6 personnes) et la nourriture. Après, viennent les frais de transport, les transferts de fonds au pays, les taxes professionnelles, les frais de sécurité sociale. L'envoi de fonds au pays à destination de la famille ne s'opère pas de façon régulière, mais dépend de la situation professionnelle du migrant : 29 déclarent ne rien envoyer à la famille, en raison de leur incapacité à économiser à cause des longues périodes de chômage. Ils sont 13 à envoyer de 2 500 à 3 000 francs par an; 20 entre 5 000 et 7 500 francs. Seules 7 personnes sont en mesure d'envoyer plus de 15 000 francs par an.

Pour récapituler, l'immigrant sénégalais est un homme ieune, wolof, aux revenus faibles, issus du commerce ambulant. Sa formation scolaire limitée et son instabilité juridique le placent en position extrêmement vulnérable sur le marché de l'emploi espagnol. Le commerce ambulant se présente comme une alternative facile d'accès, plus encore dans la période actuelle, alors que la communauté sénégalaise a réussi à nouer de solides relations professionnelles avec des grossistes qui la pourvoient en marchandises et à tisser un réseau d'amis ou de parents qui l'intègre dans les circuits commerciaux transnationaux. En l'espace d'une décennie, la communauté sénégalaise de Grenade est parvenue à s'établir, en grande partie, grâce à ses ressources internes, en créant son propre style de vente et une organisation socio-économique semi-autonome.

Décrivons à présent les modalités de l'établissement progressif des Sénégalais à Grenade à partir d'histoires orales recueillies auprès des pionniers, d'entretiens avec des membres de la communauté et des responsables associatifs et, enfin, à partir d'une revue de la presse. La communauté sénégalaise se structure autour de trois éléments clefs : le commerce ambulant, l'organisation des unités domestiques et les relations avec la société civile espagnole.

L'INSTALLATION: 1982-1990

Les premiers Sénégalais à rejoindre Grenade en 1982 proviennent de Barcelone, où ils y avaient exercé le commerce ambulant. L'installation dans la ville ne correspond guère à un projet préalable, mais est plutôt le fruit de fréquents déplacements sur le territoire espagnol, à la recherche d'un travail et de meilleures conditions de vie. A quatre, ils louent deux chambres dans un hôtel du centre-ville reproduisant leur expérience barcelonaise où pouvaient cohabiter dans certains hôtels plus de soixante Sénégalais. A Grenade, la faible pression policière combinée à une importante affluence touristique tout au long de l'année vont inciter ces pionniers à rester d'autant qu'ils n'entrent pas en concurrence dans leurs activités commerciales avec d'autres immigrants africains. Peu à peu, d'autres Sénégalais quittent Barcelone, Madrid pour Grenade et l'hôtel de Manuel, où le propriétaire ajoute du mobilier au fur et à mesure des arrivées. A l'hôtel, les Sénégalais organisent collectivement leur vie quotidienne : ils établissent des tours pour cuisiner, laver la vaisselle et faire les courses. Ils partagent les dépenses journalières afin de réduire les coûts. Au plan professionnel, ils se répartissent en différents points de la capitale grenadine de façon à se partager les marchés. Les plus expérimentés s'informent sur le fonctionnement des circuits commerciaux de la zone et. rapidement, collectent des fonds auprès de leurs compatriotes pour acheter la marchandise en gros à Malaga.

La côte malaguène s'est développée spectaculairement dans les années 1960 et 1970. L'arrivée estivale de millions de touristes européens a créé la conjoncture idéale pour la prolifération des magasins de grossistes, d'import-export. Une grande partie des marchandises proviennent du Maroc, spécialement l'artisanat de cuir, bien que d'autres grossistes importent déjà leurs marchandises - matériel électronique, montres, radios - des États-Unis et d'Asie. Au cours de leurs premières incursions à Malaga, les Sénégalais entrent en relation avec ces commerçants en leur achetant des lots importants qu'ils redistribuent ensuite à Grenade, proportionnellement à la contribution financière de chaque revendeur. Par exemple, l'un des premiers intermédiaires sénégalais a noué contacts avec un grossiste hindou installé à Melilla (ville de souveraineté espagnole située sur la côte méditerranéenne du Maroc) qui lui fournit à bas prix la marchandise et lui accorde certaines facilités de paiement. Entre 1984 et 1985, cette fonction d'intermédiaire entre les grossistes de la côte malaguène et les vendeurs ambulants tend à se professionnaliser bien qu'aucun Sénégalais ne soit encore en mesure d'installer en aval des magasins ni de constituer en amont ses propres réseaux d'importation.

Bien évidemment, toutes ces transactions commerciales s'opèrent dans la clandestinité; les commerçants étant à 95% en situation irrégulière. Cependant, à Grenade, il existe une tradition de commerce ambulant informel de sorte que la présence des nouveaux vendeurs africains est en grande partie tolérée par la police, contrairement à Malaga, Barcelone ou Valence, places plus contrôlées. En 1986, une centaine de Sénégalais - parents ou amis des premiers installés - intègrent les circuits commerciaux naissants et sont hébergés par leurs compatriotes. Ils se ménagent peu à peu une place sur les marchés locaux, où d'autres vendeurs ambulants espagnols, spécialement gitans, ou marocains leur réservent un bon accueil (12). Les grossistes sénégalais contrôlent progressivement les canaux de distribution, multipliant les transactions entre l'Italie, la France, la Catalogne et Malaga. Les premières recettes sont réinvesties dans l'acquisition d'un permis de travail autonome leur permettant enfin d'exercer leurs activités commerciales en toute légalité et de régulariser leur situation en Espagne.

Dans cette période d'expansion démographique et commerciale des Sénégalais à Grenade, se développe parallèlement une organisation domestique particulière. Dans l'hôtel de Manuel, des conflits commencent à surgir entre propriétaire et locataires dus aux tarifs abusifs imposés par le premier aux seconds alors que le degré d'entassement dans les lieux s'élève. Bien qu'il leur soit possible de négocier des conditions plus favorables dans d'autres hôtels, la difficulté de trouver des logements pour tous les Sénégalais qui affluent dans la cité andalouse est chaque fois plus grande. C'est alors que s'instaure l'habitude de loger gracieusement durant un mois les nouveaux arrivants. Le "chef de famille" est nommé parmi les premiers immigrants; il distribue les fonctions domestiques entre les locataires. En 1986, deux unités domestiques se créent qui remplissent, outre les fonctions de lieux de vie et d'hébergement, celles de dépôts de marchandises, de point de redistribution. Ces unités domestiques rassemblent des compatriotes ayant encore d'autres points communs ou affinités : liens de parenté, lieu de naissance commun ou expérience similaire en tant que membre d'une même confrérie. A Grenade, à cette période, il n'existe pas encore de dahira organisées bien que se reproduisent effectivement les relations verticales caractéristiques de la relation cheick-taalibe entre les personnages du grossiste-chef de famille et les vendeurs ambulants-locataires. Le "chef de famille" généralement achète et redistribue la marchandise; il établit les tours pour les fonctions domestiques mais s'en exclut. Il recueille les dons quand un marabout visite Grenade ou lorsqu'il est nécessaire d'aider un compatriote, et il noue des relations avec les institutions espagnoles au nom des locataires.

A partir de ces appartements dans la banlieue de Grenade, des stratégies de vente se développent dans les marchés alentours, comme par exemple, dans le quartier du Polygone de Cartuja, dans le Zaidin, ou dans la Chana. Des Sénégalais, qui sont parvenus à régulariser leur situation à partir de 1986, commencent à payer les patentes et taxes sur le marché⁽¹³⁾. Ils offrent soutien et

protection aux migrants de fraîche date, leur enseignant les premiers mots d'espagnol, les aidant dans leurs démarches avec le client ou avec d'autres vendeurs, et même leur cédant un espace pour qu'ils puissent vendre leurs premières marchandises, reproduisant ainsi les pratiques à l'œuvre au Sénégal et notamment sur le marché de Sandaga (EBIN, 1992).

Mais les Sénégalais se font chaque jour plus visibles dans des lieux clefs comme la Carrera de la Virgen, artère très commerçante. En 1987, un conflit éclate opposant les Sénégalais, illégaux pour la majorité, aux commerçants ambulants espagnols, nouvellement arrivés dans la zone. Pour établir leur hégémonie, ces derniers profitent du caractère illégal de l'installation des premiers pour inciter la municipalité à instituer un système de patente. Celle-ci finira par interdire le commerce ambulant dans la Carrera de la Virgen. A partir de ce moment, également, la pression de la police se durcit; avec l'application de la LOE, les interpellations pour contrôle d'identité se font quotidiennes. Dans ce contexte, l'espace domestique de la maison se renforce ainsi que les réseaux de solidarité et d'hospitalité à travers la société espagnole.

A la fin des années 1980, les Sénégalais participent à une première tentative associative — *Afro-Anda* — en compagnie d'autres Africains provenant de Guinée Équatoriale, de Guinée Conakry, de Gambie, du Mali. Cette expérience échoue en partie à cause de l'ascendance trop forte qu'exercent les Équato-Guinéens qui ont, sur les autres ressortissants africains, l'avantage de parler couramment l'espagnol, de connaître la culture et d'avoir pu bénéficier de permis de résidence illimités. A mesure que la communauté sénégalaise grossit, elle tend à recourir à ses propres réseaux d'entraide tant pour le travail que l'hébergement.

Dans les entretiens sur les trajectoires des immigrants sénégalais se profilent deux stratégies correspondant à deux processus identitaires différents. D'une part, le groupe majoritaire intègre ces réseaux commerciaux et domestiques sans avoir besoin de nouer des relations privilégiées avec les populations espagnoles ou les autres immigrants. D'autre part, une minorité de Sénégalais développe des relations d'affaires et d'amitié avec des citoyens espagnols. Les premiers créent des groupes cohérents, inaccessibles à la population autochtone. Cette organisation a déjà été identifiée en Italie et en France, (SCHMIDT di FRIEDBERG, 1993; DIOP, 1975). Les relations, qu'entretiennent les membres du second groupe avec les Grenadins et, notamment avec tous les réseaux de solidarité qui se développent en Espagne à la fin des années 1980, ne sont pas toujours bien acceptées par les premiers qui préfèrent limiter les liens avec la société réceptrice et se replient sur eux-mêmes. Ces contacts avec des groupes alternatifs de gauche, avec des syndicats et des communautés chrétiennes de base sont pourtant déterminants pour expliquer l'intégration progressive de la communauté sénégalaise dans les mouvements sociaux grenadins et andalous.

SECONDE ÉTAPE : 1990-1995

La détention puis l'ordre d'expulsion d'un Sénégalais, A. Diop (pseudonyme), installé en milieu rural sert de catalyseur à la gauche grenadine qui intègre dans son dispositif les problèmes spécifiques des immigrants africains. Les manifestations et les grèves de la faim des voisins et collègues de travail de Diop, et son "adoption" par le village de Salar où il fut détenu, ont des répercussions énormes dans les médias (El Pais, El Ideal, janvier et février 1989). Elles conduisent à mieux informer le citoyen espagnol sur les conditions de vie des immigrants africains en Espagne. De plus, c'est au début des années 1990 que la presse commence à rendre compte quotidiennement du phénomène de "la patera", diffusant des photographies spectaculaires des "dos mouillés" (espaldas mojadas) détenus sur les côtes andalouses et rapatriés au Maroc ainsi que de lugubres informations sur la mort par naufrage de nombreux clandestins, *boat* people africains⁽⁵⁾.

C'est dans ce contexte que le gouvernement soumet à discussion au parlement le document sur l'adoption d'une politique de l'immigration active. La mise en application de ce document renforce l'insertion de la communauté sénégalaise dans la société grenadine, non seulement par la régularisation de 1991 (comme le disait le slogan publicitaire Salir a la luz: "sortir au grand jour") qui concerne plus de 300 Sénégalais à Grenade, mais en dotant de ressources des projets d'assistance et d'intégration de l'immigrant. Cette mesure consacre la formation d'ONG dédiées exclusivement à la problématique sociale de l'immigration africaine.

Les Sénégalais bénéficient d'une assistance en matière de logement, d'enseignement du castillan et en matière juridique. Les relations entre les immigrants nouvellement arrivés et la société espagnole se font plus intenses. Dans le même temps, les Sénégalais s'efforcent de formaliser davantage leurs communautés religieuses, initiant des réunions périodiques entre plusieurs unités domestiques. C'est alors que va naître la première association proprement sénégalaise - Cheick Amadou Bamba – qui tente de conserver son autonomie face aux structures qui l'ont aidé à émerger, comme la Comisiones Obreras - syndicat communiste - et l'association Granada Acoge. Cette association met l'accent sur la nécessité de régulariser la situation des Sénégalais en Espagne, d'attribuer des permis de travail pour permettre aux vendeurs ambulants d'exercer leur activité dans la légalité. Elle critique en outre les coûts élevés des charges sociales (El Ideal 02/19/91). L'absence de ressources combinée à quelques problèmes de détournements de fonds empêchèrent l'association d'établir une présence culturelle et d'asseoir ses revendications sociales à Grenade. En définitive, son action s'est limitée à jouer un rôle d'intermédiaire entre les membres de la communauté sénégalaise et les ONG qui les ont aidés dans le processus de régularisation, dans l'obtention de logements locatifs et dans l'apprentissage de la langue castillane.

Début 1990, les immigrants sénégalais sont solidement implantés dans le commerce ambulant en Andalousie. Les premiers locaux commerciaux ont été acquis par les premiers grossistes décidés à régulariser leur situation. Au cours des cinq dernières années, des magasins se sont ouverts au rythme de deux à trois par an. Les réseaux commerciaux se sont consolidés reliant les communautés sénégalaises en Espagne et celles de la diaspora européenne et américaine. Maintenant, la marchandise s'acquiert principalement à New York ou en Italie, mais des produits du terroir comme le bissap continuent d'être importés du Sénégal. Les coursiers auxquels se réfère EBIN (1992) apparaissent comme intermédiaires professionnels entre les différentes communautés sénégalaises d'Europe, d'Amérique et d'Afrique, transportant d'un lieu à un autre les passeports, la marchandise, l'information, les devises.

Les Sénégalais à Grenade se concentrent dans les quartiers périphériques où ils avaient commencé à s'établir, comme la Cartuja, le Zaidin, mais aussi au centreville. La Cartuja et le Zaidin sont des quartiers ouvriers se caractérisant par une forte présence gitane et une forte proportion de chômeurs nationaux. Les Sénégalais parviennent de plus en plus difficilement à y trouver des logements, précédés par leur réputation de vivre entassés. De fait, ils se retrouvent dans une situation inextricable : ils vivent les uns sur les autres précisément parce qu'ils continuent d'accueillir leurs compatriotes fraîchement arrivés, ceux-là même qui ne trouvent pas d'appartements disponibles à louer. Pour sortir de cet engrenage, s'appuyant sur la structure hiérarchique des unités domestiques sénégalaises, l'association Granada Acoge s'est proposée d'intervenir comme intermédiaire entre les locataires potentiels et les propriétaires récalcitrants. Elle offre par ailleurs son assistance juridique en cas de détentions, de réquisition de la marchandise ou d'attaques racistes. Elle a notamment joué un rôle important lors l'incident de la maison de l'Albaizin où vivaient onze Sénégalais (El Pais du 11/1/92)⁽¹⁴⁾. Outre *Granada Aco*je, des instances du Ministère des Affaires Sociales ainsi que des syndicats lancent des programmes d'insertion professionnelle auxquels participent une forte proportion de Sénégalais (El Ideal du 20/7/91, du 2/10/91; El Pais du 2/11/92).

En 1993, si les conditions de vie et de travail de la majorité des Sénégalais à Grenade ne se sont pas améliorées substantiellement, néanmoins plus de la moitié d'entre eux sont parvenus à légaliser leur situation, ce qui leur permet de rentrer au Sénégal pour rendre visite à leur famille. Les Sénégalais "sans papiers" continuent d'affluer à Grenade, déjouant les rondes de police, chan-

geant de lieux de vente très souvent. Mais au cours de l'été 1994, nombreux sont les Sénégalais en situation irrégulière à avoir abandonné l'idée d'aller chercher du travail à Alfaya, dans l'arrière-pays agricole, en raison des contrôles policiers drastiques et répétés (SUÀREZ, 1995). Seul le commerce ambulant permet encore à l'immigrant sénégalais en situation irrégulière de subvenir à ses besoins et même d'épargner suffisamment pour rémunérer un avocat qui se chargera des démarches nécessaires à la régularisation de sa situation.

Fin 1993, l'association M'Bolo Mooy Doole, centre important d'interaction sociale, est créée à l'initiative de Sénégalais. Ceux-là se sont déjà mobilisés contre le racisme, la discrimination à l'égard des étrangers africains dans la société espagnole; ils cherchent à fédérer l'ensemble des Sénégalais sans distinction aucune (15). M'Bolo Mooy Doole s'est fait remarquer en jouant un rôle actif dans la représentation des Sénégalais lors de plates-formes sociales préparées par l'association Iguales en Derecho⁽¹⁶⁾. Ou encore, elle a organisé des séminaires de discussions, des expositions d'art africain. A l'occasion des fêtes importantes célébrées au Sénégal (fête de l'Indépendance, Ramadan, fête du mouton), elle a distribué des invitations à tous les membres de la communauté mais aussi aux associations espagnoles de soutien. Lors des visites des marabouts importants, elle collabore avec les membres de la dahira. Elle a participé en outre à des cours de formation de volontaires offerts par les institutions et envoyé des communiqués de presse lors des détentions massives de Sénégalais (El Ideal 25/09/93). Elle projette la création de coopératives de commerce ambulant à Grenade; elle souhaite intervenir comme intermédiaire entre les ONG qui se consacrent à la coopération internationale et les associations de base sénégalaises pour développer des programmes d'emploi à destination des jeunes en vue de ralentir l'émigration.

LES PROCESSUS IDENTITAIRES COLLECTIFS OU LA CONSTRUCTION D'UNE COMMUNAUTÉ TRANSNATIONALE?

Les Sénégalais émigrés en Europe ou en Amérique fondent leur organisation à la fois sur l'appartenance familiale, géographique, religieuse, sur la reproduction des relations verticales *cheick-taalibe* au sein des unités domestiques, sur des principes d'hospitalité et solidarité, traditions réactivées en situation d'isolement et enfin, sur le développement de canaux de distribution semi-autonomes et internationaux. Cette organisation présente des traits communs avec les autres communautés de la diaspora étudiées par des collègues. Dans tous ces lieux, les Sénégalais partagent avec d'autres immigrants du Tiers-Monde une instabilité juridique et une grande vulnérabilité professionnelle constituant une main-d'œuvre de réserve. Au sein de la diaspora, les Sénégalais

se perçoivent comme une communauté "déterritorialisée", unie par de puissants liens sociaux, économiques, présents dans de nombreux aspects de la vie quotidienne. Mais, en même temps, dans les pays d'accueil, les immigrants se voient influencés par une réalité sociale concrète qui nie leur existence et en réaction, développent des pratiques et discours qui renforcent et valorisent leur présence dans le pays d'immigration.

Le processus même d'émigration conduit les émigrés à évoluer dans un monde structuré par l'illégalité, la marginalité socioculturelle et l'exploitation économique. Ils vivent leurs premières années à l'étranger à la frontière de la légalité et de l'illégalité. La loi sur les étrangers et la position structurelle des immigrés en Espagne perpétuent cette situation d'instabilité. L'idée de retour définitif demeure toujours présente dans l'esprit de l'émigré même si l'État espagnol exige du travailleur un fort investissement économique, social et culturel pour rester légalement au pays. Le retour est d'autant plus hypothétique que l'installation suppose un engagement important de la part du migrant. L'émigré-immigré se trouve au milieu d'une tension irrésolue : l'instabilité juridique et économique en Espagne et l'impossibilité de retourner au Sénégal. Cette tension s'exprime aussi à travers les difficultés et les contradictions des associations d'immigrés. Avec succès, la confrérie mouride est parvenue à étendre son organisation sur un espace transnational permettant aux émigrés, à leurs familles et aux chefs religieux de prolonger leurs relations. Mais les pressions quotidiennes ont conduit les immigrés à nouer des relations avec la gauche espagnole, les ONG et les syndicats et à lutter autant contre l'exploitation de la classe ouvrière que pour le respect des droits de l'homme et pour la solidarité internationale, élargissant de fait leur action collective.

Le chemin de la migration est un chemin sans retour : les émigrés sénégalais en Espagne contribuent à la restructuration du modèle de la participation à la citoyenneté espagnole. Le processus migratoire et plus particulièrement leur confrontation régulière aux structures administratives et juridiques espagnoles modifient leur conception de l'État, de la nation. Mais l'instabilité et la marginalité – produits de la vie à l'étranger – les amènent à reconsidérer l'importance des relations de parenté et des associations religieuses avec le pays d'origine. Les Sénégalais développent de nouvelles formes participatives, associatives qui ne se limitent pas aux frontières nationales mais qui, plutôt, sont nourries à la fois par le cosmopolitisme - caractéristique propre au capitalisme contemporain – et par leur vulnérabilité au sein du nouvel ordre mondial. La vie des émigrés en Europe conduit à une réévaluation des formes culturelles du pays d'origine influencée par leur propre expérience des luttes pour la construction de la démocratie espagnole et la nouvelle citoyenneté européenne. Le racisme et la discrimination que les immigrés expérimentent en Europe donnent une nouvelle signification aux formes culturelles africaines, à la diaspora noire et contribuent à une réactivation des valeurs anti-individualistes, communautaires, associatives. Mais, dans le même temps, l'isolement, la réclusion, auxquels les Sénégalais sont soumis en Espagne, produisent d'importantes transformations dans l'usage de l'espace public et privé ainsi qu'une forte tendance à l'individualisme et la compétitivité. Bien qu'en Espagne et plus généralement en Europe, la situation des immigrés soit fortement structurée selon une conception essentialiste de l'identité culturelle et selon un modèle juridique qui subordonne le statut de citoyen à une loyauté exclusive, l'établissement de liens étroits entre le pays d'origine et le pays d'immigration peut conduire à l'émergence de nouvelles significations, de nouvelles pratiques dans les deux pays entre lesquels les transmigrants investissent.

NOTES

- 1 Pseudonyme utilisé.
- 2 M'Bolo Mooy Doole : l'union fait la force en langue wolof.
- 3 Selon des études réalisées par le gouvernement espagnol, 1 Espagnol sur 4 travaille dans le secteur informel (BENTON 1990 : 31).
- 4 En 1990, le gouvernement affirmait : "L'intérêt national et les obligations imposés par notre participation à la Communauté européenne nous oblige (...) à contrôler rigoureusement la frontière du Sud. (Les immigrés des) pays moins développés produisent normalement beaucoup des problèmes d'intégration parce qu'ils sont originaires de pays ayant des coutumes très différentes des nôtres". (Communication du gouvernement espagnol au congrès des Députés, décembre 1990).
- 5 Au quotidien, la presse publie des chiffres sur les arrestations, expulsions, activant le mythe de l'"invasion" africaine (SUÀREZ & HERNANDEZ 1993). "Environ mille immigrants ont trouvé la mort ou ont disparu dans les eaux du Détroit au cours des cinq dernières années" (El Ideal du 29/10/92). La traversée clandestine du détroit de Gilbraltar au moyen de patera s'opère grâce à un système mafieu initié par des familles marocaines avec la complicité d'Espagnols. Le sobriquet usité pour désigner les clandestins (dos mouillés ou espaldas mojadas) fait allusion aux wetbacks (en anglais) ces Mexicains qui franchissent à la nage le Rio Grande pour gagner illégalement les États-Unis.
- 6 Estimation du Collectif IOE (1987) : 366 500 immigrants sans papiers en 1986. D'autres estimations pour l'année 1989 sont celles d'Izquierdo (1990 et 1991) : entre 81 000 et 240 000 personnes, et PASS, 259 051 (PASS, 1990; ARAGON BOMBAN : 1991).
- 7 Il a été possible de connaître la nationalité de 25 341 des 43 815 demandeurs de régularisation. Les nationalités qui ont présenté le plus de demandes en rapport avec cette régularisation furent les Marocains (7 868), les Portugais (3 821), les Sénégalais (3 618), les Argentins (2 905), les Anglais (2 622) et les Gambiens (2 596). Pourtant, seule une demande sur trois émanait d'un pays d'Afrique noire dans ce premier programme de régularisation. Outre les Sénégalais (8,2%) et les Gambiens (5,9%), les autres ressortissants de l'Afrique noire ne représentaient que 14% du total.
- 8 Izquierdo propose une analyse des demandes marocaines qui illustre très bien ce point : 4,7% de cette population n'apportèrent aucun document à part la demande, 30% obtinrent le permis de séjour et ne le renouvelèrent pas, et tant seulement 21% jouissaient toujours d'une situation légale à la fin de 1988, parmi lesquels 15% disposaient d'un permis de travail (IZQUIERDO, 1990 : 61).

- 9 Les travailleurs Noirs Africains se répartissent comme suit en 1993 : 2 706 Sénégalais, 2 290 Gambiens, 1 034 Cap-Verdiens, 731 Équato-Guinéens, 2 061 autres.
- 10 En 1993, sur 2 706 travailleurs sénégalais, 2 212 exercent dans le secteur des services, 341 sont dans l'agriculture, 151 dans l'industrie et 66 dans la construction.
- 11 L'équipe d'enquêteurs a été fournie par l'ONG *Granada Acoge* et l'enquête a été conçue et chiffrée par Javier Garcia Castano, qui a eu l'amabilité de me remettre ces données.
- 12 Comme me le commentèrent des Sénégalais commerçants pionniers à Grenade: "au début, la réaction des gens était de dire un Noir en train de vendre, le pauvre, on va lui faire une place ici, au coin de la rue". Mais, dès lors que les compétences commerciales des Sénégalais furent reconnues par la population espagnole, les premières manifestations racistes, xénophobes se déclenchèrent.
- 13 Une licence de vente ambulante, au niveau national coûte 3 600 francs. Sur les marchés, ils doivent payer 20 francs pour chaque jour de vente.
- 14 Un groupe de jeunes gens liés aux skinheads a brûlé la maison de Sénégalais dans l'Albaizin. Cet incendie n'a fait aucune victime. Mais le gouvernement local n'a jamais voulu admettre qu'il s'agissait d'un incendie raciste, ignorant les graffiti que les agresseurs avaient laissé sur la porte de la maison (" Noirs rentrez chez vous", "Noirs au zoo").
- 15 Même le nom de l'association met l'accent sur la nécessité d'union de tous les Sénégalais, dans la condition d'immigrants en Espagne, à l'heure d'affronter les problèmes communs : de toutes les ethnies, de toutes les confréries, quels que soient les âges ou les situations. L'association antérieure, Cheick Amadou Bamba essaya de récupérer la force de la confrérie Mouride en utilisant le nom de son fondateur, mais elle perdit une grande partie de sa légitimité pour la majorité des Sénégalais d'autant plus qu'elle avait utilisé le nom d'un saint pour dissimuler d'autres intentions.
- 16 *Iguales en Derecho* ou égaux en droit est une fédération de 17 associations développant ensemble des actions spécifiques (manifestations à la suite d'incidents raciaux, pétitions quand les droits de l'homme sont violés etc.).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ARAGON BOMBOM R., "Hacia una polotica activa de inmigración", *Revista de Economía y Sociología del trabajo*, Madrid, Ministerio de trabajo y Seguridad Social, 11, marzo 1991, pp. 97-108.

BENTON L., Invisible Factories. The Informal Economy and Industrial Development in Spain, Albany, State University of New York Press, 1990.

CARTER D., Mouridism Touba Turin, Manuscript from the PhD Diss., 1993.

Colectivo IOE, "Los inmigrantes en España", Documentación Social, 1987, 66, Madrid.

Caritas, La inmigración extranjera en Catalunya. Balance y Perspectivas, Institut Català d'Estudis Mediterranis, 1992.

CONTRERAS J., Los retos de la inmigración. Racismo y Pluriculturalidad. Madrid, Talasa, 1994.

DDIE (Delegacion Diocesana de Inmigrantes Extranjeros), *Elementos* para una política activa de inmigración, Doc. 930118 : DGM (manuscrit), 1993.

Delegacion de Granada, *Memoria Anual Granada*, Junta de Andalucía. 1992.

De VICENTE J., Los inmigrantes negroafricanos en la CAM., in GIMENEZ C. (coord.), La Inmigración del Tercer Mundo y Portugal en la CAM, Comunidad de Madrid, 1993.

De VICENTE J., "Los inmigrantes africanos en el Maresme". *Informe de trabajo de campo.*, UAM (manuscrit), 1990.

EBIN V., LAKE R., 1992a, "Camelots à New York: Les pionniers de l'immigration sénégalaise". *Hommes et Migrations*, 1992a, 1160, décembre, pp. 32-38.

EBIN V., "Commerçants et Missionnaires: une confrérie musulmane sénégalaise à New York", *Hommes et Migrations*, 1990, 1132, mai, pp. 25-31.

EBIN V., "La recherche de nouveaux "poissons". Stratégies commerciales mourides par temps de crise", *Politique Africaine*, 1992, 45, mars, pp. 86-99.

GIMENÈZ R., CARLOS C., "Inmigrantes Extranjeros en Madrid". Vols I y II. Estudios Monográficos de Colectivos de Inmigrantes, Madrid, CAM, 1993.

GIMENÈZ R., CARLOS C., "Trabajadores extranjeros en la agricultura espanola enclaves e implicaciones", *Revista de Estudios Regionales*, 2a época, sept-dec 1991, Universidad de Andalucía.

HARVEY D., The Condition of Postmodernity, Cambridge MA, Blackwell, 1989.

IZQUIERDO A., *La inmigración en España*, Documento 900401, Instituto Nacional de Migración, (manuscrit), 1990.

IZQUIERDO D., "La inmigración ilegal en España", Economia y Sociología del trabajo, 1991, Madrid pp. 18-38.

JABARDO M., "Las condiciones de vida de los inmigrantes africanos en Calella". *Informe de trabajo de campo.*, UAM (manuscript), 1990.

MUNOZ PEREZ F., IZQUIERDO A., "L'Espagne pays d'immigration", Population, 1989, mars-avril, pp. 257-289.

MTSS & DGM (Ministerio de Trabajo y Seguridad Social & Direccion General de Migraciones), *Politica de Inmigración*, 1990-92 (manuscrit), 1992.

MTSS & DGM (Ministerio de Trabajo y Seguridad Social & Dirección General de Migraciones), *Anuario de Migraciones*, Madrid, 1993.

PASS, Mapa de los trabajadores extranjeros en situación irregular en España, DGM, 1990.

PÉREZ D., "Los pioneros de la inmigración en España: guineanos en la CAM", in GIMENEZ C. (coord.), *La Inmigración del Tercer Mundo y Portugal en la CAM*, Comunidad de Madrid, 1993.

RAMIREZA., "Los trabajadores extranjeros en la comarca de Mataró", Informe de trabajo de campo (manuscrit), 1990.

SUÀREZ NAVAZ L., HERNANDEZ A., Analisis de la representación de los inmigrantes africanos en la prensa española de 1992, (manuscrit), 1993.

SUÀREZ NAVAZ L., "Los trabajadores africanos en la agricultura intensiva española: el caso de Zafarraya", *Informe de trabajo de campo* (manuscrit), 1994.

SUÀREZ NAVAZ L., "Law and Surveillance in Southern Spain". To be published in POLAR, *Political and Legal Anthropology Review*, fall 1995.

SUÂREZ NAVAZ L., "Political Economy of the Mediterranean Rebordering". To be published in *Stanford Humanities Review*, Spring 1996.

SCHMIDT di FRIEDBERG O., "L'immigration africaine en Italie : le cas sénégalais". *Revue Etudes Internationales*, vol.XXIV, 1993, 1, mars, pp. 127-137.

Canadian Journal of **Development Studies**

Revue canadienne d'études du développement

Volume XVI No 3 November 1995 1994 CASID's Proceedings Issue

Articles

P. Paton

Introduction

K. Griffin

Global Prospects for Development and Human

Security

M. Bienefeld

A Comment on Keith Griffin's 1994 CASID Address on: "Global Prospects for Development and Human Security"

K. Griffin

A Reply to Manfred Bienefeld

E. Hutchful

Adjustment in Africa and Fifty Years of the Bretton Woods Institutions: Change or Consolidation?

M. Frankman

Catching the Bus for Global Development:

Gerschenkron Revisited

K. Mundy

CIDA's Programming in Zambia and Zimbabwe: A Retrospective Look Through the "Lens" of Human

Resources Development

M. Wilson-Moore

Ruin or Metamorphosis: Interpreting Change in the Context of Nationalizing Development Programs

Book Reviews

Edition, Sales and Management / Edition, vente et gestion Canadian Journal of Development Studies, University of Ottawa 550 Cumberland, Room 160B Ottawa (Ontario) Canada K1N 6N5 Tel: (613) 562-5800 ext. 1561, Fax: (613) 562-5100

LES BURKINABÈ ET LES SÉNÉGALAIS DANS LE CONTEXTE DE L'IMMIGRATION OUEST-AFRICAINE EN ITALIE

OTTAVIA SCHMIDT di FRIEDBERG

Universté de Trieste

"Naître dans un pays pauvre ce n'est pas de ta faute mais y mourir c'est que tu l'as voulu" ("Les Burkinabè du "Ghetto")

Contrairement à d'autres pays de la Communauté Européenne, l'immigration des ressortissants ouest-africains en Italie est récente; elle s'est déroulée au cours des années quatre-vingt. Auparavant, Noir Africain était synonyme de ressortissant de la Corne de l'Afrique, en raison du passé colonial italien. Le contexte migratoire a changé; il a été bouleversé par l'immigration d'autres Africains: Sénégalais, Ghanéens et Nigerians pour l'essentiel (SCHMIDT di FRIEDBERG, 1993a). Le 30 juin 1990 constitue une date charnière dans l'immigration italienne. Elle correspond à l'expiration de l'acte de régularisation qui accompagne la loi Martelli (loi N°39/1990). Cette loi a été la première à réglementer de façon spécifique et globale la question de l'immigration dans un pays qui avait été jusqu'à présent davantage préoccupé de gérer sa propre émigration. Tout immigré, prouvant avoir séjourné de façon continue en Italie avant le 31 décembre 1989, pouvait bénéficier avant le 30 juin 1990 d'un permis de travail. Par cette nouvelle législation, le gouvernement italien entendait régulariser la situation des immigrés, même clandestins, déjà présents sur son territoire, limiter et contrôler les entrées des candidats à l'émigration⁽¹⁾. Ainsi, à la suite de la promulgation de la loi Martelli et de l'adhésion de l'Italie aux accords de Schengen(2), un visa d'entrée a été exigé pour les ressortissants des pays caractérisés par une forte émigration.

Le Sénégal est devenu le premier pays immigrant de l'Afrique noire vers l'Italie : Louga et Diourbel mais aussi Dakar apparaissent comme les principales régions émettrices. Les grands centres urbains sénégalais ne sont pas les seuls points de départ de ce flux migratoire. Parfois, avant d'atteindre la péninsule, les émigrants sénégalais ont transité par la Côte-d'Ivoire pour obtenir des papiers leur permettant de poursuivre leur route vers l'Italie. D'Abidjan émigrent non seulement des Ivoiriens

et des Sénégalais mais aussi d'autres ressortissants de la sous-région comme les Burkinabè. Des réseaux ethniques n'ayant pas nécessairement des liens entre eux se seraient constitués. Très flexibles, ils ont montré leur efficacité surtout à la veille et au lendemain de la promulgation de la *loi Martelli*. En revanche, après l'instauration du visa pour les Sénégalais (15 avril 1990) et les Burkinabè (15 septembre 1993), le flux d'immigrés a fortement diminué et le réseau a dû esquisser de nouvelles stratégies pour contourner la loi. Ces structures n'agissent pas seulement au moment du départ du migrant mais aussi dans l'organisation de sa vie et de son travail, surtout s'il est clandestin.

Les différences existant d'une région à l'autre en Italie aux plans climatique, économique, organisationnel et social produisent des solutions diverses au problème de l'intégration (SCHMIDT di FRIEDBERG, 1993b). C'est ainsi que les conditions de vie des Burkinabè de Bergame ne sont nullement comparables à celles que rencontrent leurs compatriotes installés à Villa Literno. A première vue pourtant, les modes d'installation des ressortissants ouest-africains en Italie paraissent semblables au moins pour ce qui concerne le séjour initial réalisé en situation de clandestinité ou d'irrégularité et le recours à un réseau familial ou villageois. Mais cette similitude est superficielle. Il y aurait presque autant de stratégies d'intégration que de groupes d'immigrés. Ces différences se révèlent particulièrement quand on compare la situation des Sénégalais à celle des Burkinabè.

LES DIMENSIONS DU PHÉNOMÈNE

Les ressortissants de l'Afrique non-méditerranéenne en situation régulière en Italie sont aujourd'hui 114 388⁽³⁾ et représentent presque 14% des étrangers (Communauté européenne exclue). Plus de la moitié d'entre eux pro-

viennent de l'Afrique de l'Ouest. Groupe majoritaire, les Sénégalais constituent 23% des ressortissants de l'Afrique non-méditerranéenne, avec 26 368 personnes. Parmi les Ouest-Africains suivent les Ghanéens (12%), les Nigerians, les Cap-Verdiens (Tableau 1).

Tableau 1: IMMIGRÉS AFRICAINS EN ITALIE*

Pays**	Nombre	% Femmes	% Total immigrés africains
Maroc	97 604	15	33,9
Tunisie	44 505	13	15,5
Sénégal	26 368	4	9,2
Égypte	24 555	17	8,5
Şomalie	19 553	59	6,8
Éthiopie/Erythrée	14 050	62	4,9
Ghana	14 021	33	4,9
Nigeria	6 719	42	2,3
lle Maurice	6 665	51	2,3
Cap-Vert	5 676	87	2,0
Algérie	4 497	520	1,6
Côte d'Ivoire	2 479	27	0,8
Zaïre	2 361	36	0,8
Libye	2 052	29	0,7
Cameroun	1 570	38	0,5
Niger	1 568	38	0,5
Autres	13 358		4,6
Total Africains	287 601	25	100
Afri. Méditerranéenn	e 173 213		60
Afri. non Méditerran.	114 388		40

^{*} Données du Ministère de l'Intérieur au 31/12/1993.

Près de deux Sénégalais sur trois en situation régulière résident au nord du pays, plus précisément en Lombardie (28%) et en Émilie-Romagne (15%) (tableau 2 carte 1). D'après nos estimations, 70% des ressortissants Sénégalais installés en Italie sont *Wolof* (SCHMIDT di FRIEDBERG, 1994b). Suivent les *Haalpulaaren* de la région du fleuve.

En revanche, les Burkinabè font partie de cette nébuleuse de nationalités qui regroupe moins d'un millier de ressortissants régularisés. D'après le Ministère de l'Intérieur (données au 31/12/93), 769 Burkinabè seraient en Italie, occupant principalement le Latium (318) et la Lombardie (180). Originaires pour la plupart de la province du Boulgou (départements de Garango, Niaogo, Béguédo, Tenkodogo), les *Bissa* constituent le groupe majoritaire (60%)⁽⁴⁾. 250 d'entre eux, en situation régulière, résident dans le nord de la péninsule. Viennent ensuite les *Mossi* (25%), groupe majoritaire au Burkina Faso, les *Samo, Senoufo, Gourounsi, Bobo* (15%). Après la province du Boulgou, la région de Ouagadougou serait la plus forte émettrice (carte 2).

Tableau 2 : DES IMMIGRÉS OUEST-AFRICAINS EN ITALIE : DISTRIBUTION RÉGIONALE

	Sénégal	Côte d'Ivoire	Burkina Faso
Vallée d'Aoste Piémont Lombardie Ligurie Trentin-Haut Adige Vénétie Frioul-Vénétie-Julienne Émilie-Romagne NORD	11 2 210 7 276 1 161 280 2 057 118 3 982 17 095	7 246 865 21 9 164 117 177	0 35 180 8 3 74 4 34 338
Toscane Ombrie Les Marches Latium Centre	2 311 27 565 1 654 4 557	100 160 39 340 639	13 11 2 318 344
Abruzzes Molise Campanie Pouilles Basilicate Calabre SUD	264 1 1 014 435 2 277 1 997	38 3 129 26 1 5 202	3 2 67 0
Sicile Sardaigne ILES	1 453 1 270 2 723	134 4 138	15 15
TOTAL	26 368	2 479	769

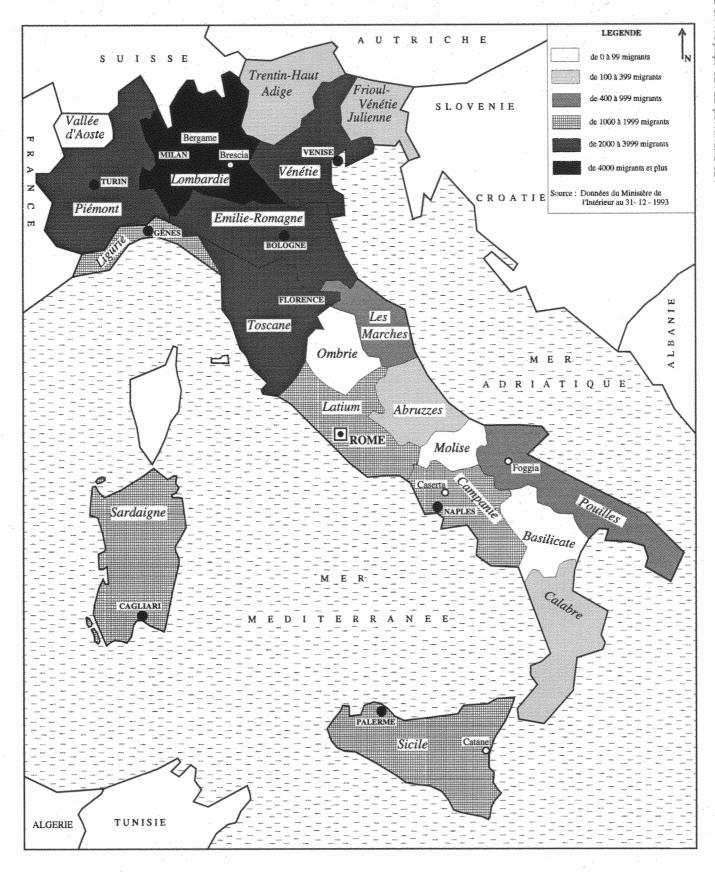
Données du Ministère de l'Intérieur au 31/12/1993

LA QUESTION DES CLANDESTINS ET DES IRRÉGULIERS

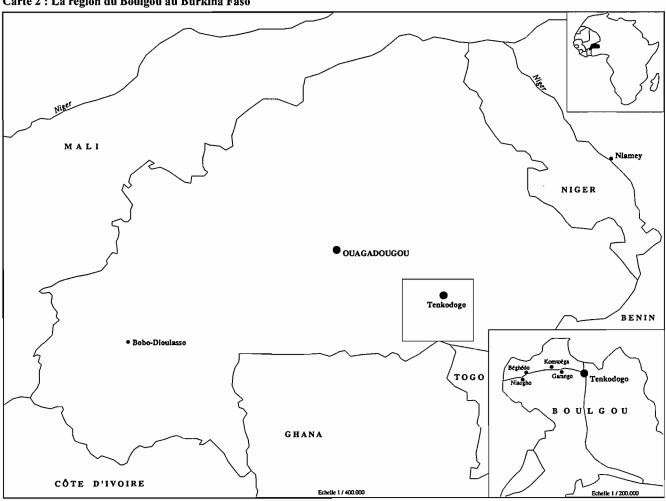
C'est un lieu commun souvent repris par les médias d'affirmer que l'immigration africaine en Italie est composée en grande partie de clandestins. Les chercheurs et travailleurs sociaux, qui connaissent l'univers de l'immigration, sont beaucoup plus prudents. Tout d'abord, il faut distinguer irréguliers et clandestins. On considère comme clandestin l'immigré entré sur le territoire italien sans avoir été enregistré. Clandestin est aussi l'immigré qui a "perdu" ou brûlé ses documents et qui n'est donc plus identifiable en termes d'état-civil et de nationalité ni par les autorités italiennes, ni par son ambassade. On considère comme irrégulier l'immigré qui est entré en Italie muni d'un visa de tourisme ou de transit, mais qui y est resté après l'expiration de son visa, se mettant ainsi en situation irrégulière par rapport à la loi italienne. Cette personne est identifiable parce qu'elle possède une pièce d'identité, même si elle est périmée.

^{**} Pays ayant plus de 1 000 ressortissants réguliers en Italie.

Carte 1 : Régions d'immigration sénégalaise en Italie



Carte 2 : La région du Boulgou au Burkina Faso



Elle se trouve donc sous la responsabilité de son ambassade. Avant la promulgation de la loi Martelli, la majorité des immigrés extra-communautaires en Italie étaient en situation irrégulière.

La distinction entre clandestins et irréguliers, souvent revendiquée par les responsables d'associations de ressortissants, nous aide à différencier deux réalités migratoires. Ainsi, en fonction de la nationalité ou de la période d'entrée en Italie de ses membres, chaque groupe d'immigrés est composé d'une proportion de clandestins et d'irréguliers très différente. Ce rapport varie largement d'une région à l'autre de l'Italie et surtout entre le Nord et le Sud. La présence des clandestins peut être quasiment nulle à Vicence en Vénétie comme elle peut approcher les 100% à Caserte, en Campanie. Une fois le visa rendu obligatoire pour bon nombre de ressortissants Ouest-Africains, les flux de clandestins se sont taris, bien que furent enregistrées parallèlement des entrées par contournement (acquisition illégale d'un passeport et d'une nationalité pour laquelle l'Italie n'a pas encore introduit de visa). D'aucuns arrivaient au printemps pour repartir au pays à l'automne quand la saison ne permettait plus le travail agricole ou la vente ambulante sur les plages. L'instauration et la généralisation du visa a fortement limité cette noria.

Comment les Sénégalais et les Burkinabè se situent-ils par rapport à la question de la clandestinité et de l'irrégularité? Les Sénégalais bénéficient de la solidarité de leurs frères bien installés en conformité avec la loi, qui les hébergent et les aident à se lancer dans la vente ambulante. Seul fait que l'opinion publique peut remarquer, c'est la présence accrue de colporteurs dans les rues. Mais elle n'a pas les moyens de savoir si le "vendeur du quartier" a, ou non, un permis de séjour en règle. Comme très peu de Sénégalais habitent dans les campements, leur présence ne dérange pas l'ordre public ni ne pose de problèmes de cohabitation. A signaler seulement quelques cas d'accrochage entre commerçants italiens et vendeurs ambulants sénégalais, exerçant sans permis de vente⁽⁵⁾ Si nous n'avons pas les moyens de recenser le nombre de Sénégalais en situation irrégulière, compte tenu de leur extrême mobilité, nous pouvons l'estimer entre 4 000 et 8 000 ce qui représente 15 à 30% de leurs compatriotes en règle. En principe, pour des questions d'entraide, ils se concentrent dans les mêmes zones géographiques. Enfin, bien que jusqu'à présent les Sénégalais aient été presque tous, un temps, des immigrés en situation irrégulière et non des migrants clandestins, il est possible que le nombre de clandestins augmente après l'obligation de visa.

D'après nos enquêtes, les Burkinabè se rangeraient majoritairement dans la catégorie des "irréguliers", entrés en Italie avec un visa de tourisme établi en bonne et due forme, avant le 15 septembre 1993. Par la suite, le flux d'entrée se serait presque tari. Selon une estimation (6) qui comprend aussi bien les immigrés en situation régulière qu'irrégulière, il y aurait près de 2 000 Burkinabè en Italie; les seconds regroupant environ 60% de l'ensemble de la population burkinabè.

HISTORIQUE DE L'IMMIGRATION OUEST-AFRICAINE EN ITALIE

Informés par leurs frères déjà installés de la possibilité de régularisation qu'offrait la loi Martelli, bon nombre d'immigrés ouest-africains ont atteint l'Italie entre 1989 et 1990. Les "pionniers" travailleurs ou étudiants arrivés au début des années quatre-vingt avaient déjà régularisé leur situation, par la loi N° 943/86 ou par d'autres moyens⁽⁷⁾. Ces deux groupes ont pu ainsi accéder au marché du travail régulier et surtout au salariat ouvrier. Bien vite, ils ont quitté les travaux précaires et peu rémunérés au Sud (agriculture, travaux ménagers, vente ambulante) pour émigrer vers la zone industrielle du Nord, vers les provinces de Bergame, de Brescia et de Vicence. Le passage du Sud au Nord s'est opéré entre 1989 et 1991, dans une conjoncture économique favorable. La petite industrie manguait alors de main-d'œuvre bon marché non spécialisée et les immigrés nouvellement régularisés cherchaient un travail salarié. Mais cette demande a été vite saturée⁽⁸⁾. La conjoncture aussi a changé et le flux Sud-Nord vient désormais de s'achever. Des groupes importants de Sénégalais mais aussi d'autres immigrés ouest-africains en situation régulière – se sont établis dans les principales villes du Nord. La résidence "Prealpino" de Bovezzo, banlieue de Brescia, où vivent environ 600 Sénégalais, est devenue un des principaux centres de l'immigration sénégalaise au Nord.

Ceux qui sont arrivés après 1990 et qui n'ont pas pu régulariser leur situation exercent une activité précaire. Les Sénégalais dans cette situation sont vendeurs ambulants alors que les Burkinabè sont allés (ou sont restés) dans le Sud de l'Italie où ils sont travailleurs saisonniers dans les campagnes ou employés de maison non déclarés. Au Sud, le centre de l'immigration burkinabè se trouve dans la région de Naples et de Caserte. Depuis la mi-1993, une partie des immigrés en situation irrégulière dans le sud italien rentre progressivement au pays, leurs conditions de vie étant devenues trop dures et leurs gains trop modestes. Aussi bien les immigrés sénégalais que burkinabè citent la difficulté à migrer ailleurs, et surtout en France comme raison majeure qui les a poussés à gagner l'Italie.

LES RÉSEAUX MIGRATOIRES

Pour les Wolof, la filière religieuse - musulmane et confrérique – a un poids décisif dans le soutien à l'émigration et dans les modes d'installation en Italie, aussi bien du point de vue de l'organisation du travail, de l'hébergement que du maintien des liens entre les immigrés et le pays d'origine. En effet, la majorité des Sénégalais en Italie appartiennent à la confrérie mouride. Néanmoins, au cours de la période "pionnière", le départ des Sénégalais vers l'Italie se faisait "à l'aventure". L'Italie était considérée comme une sorte de Far-West de l'émigration, une terre inconnue, où l'on pouvait faire fortune rapidement mais aussi rapidement tout perdre. Au contraire, aujourd'hui, tout nouveau migrant sénégalais trouve un chemin déjà établi; d'abord la vente ambulante sur les plages et dans les villes. Ensuite, s'il a obtenu le permis de séjour, il peut poursuivre le colportage ou bien chercher un travail d'ouvrier dans la petite et moyenne industrie du centre-nord italien.

A l'inverse, les premiers Bissa qui ont gagné l'Italie, ne sont pas venus "à l'aventure". Ils étaient assurés d'un travail en Italie avant même leur déplacement. Ces jeunes avaient travaillé pour la plupart comme "boy" en Côte-d'Ivoire chez des patrons italiens exerçant une activité à l'ambassade ou dans l'industrie du bois. C'est donc à l'initiative de leur employeur qu'ils ont émigré en Italie - celui-là les appuyant dans leurs démarches administratives (visa) et finançant leur voyage (billet d'avion). Ainsi pour les "pionniers", le départ a-t-il été déclenché par la connaissance et le soutien actif d'un ressortissant italien. Dans un deuxième temps seulement, le réseau est devenu familial et enfin villageois. En 1994 : "ceux qui partent en Italie ce n'est pas sans rien : il y a toujours un parent qui leur a donné le billet et 300, 500 000 lires comme argent de poche".

A l'exemple des Sénégalais fraîchement arrivés qui profitent des filières de leurs compatriotes pour s'initier à la vente ambulante, les Burkinabè obtiennent le soutien de leurs frères pour trouver une place d'employé de maison. Ce travail est mal rémunéré parce que le migrant ne connaît encore ni la langue ni parfois le métier. Progressivement, ses conditions de travail, son salaire s'améliorent et il parvient à régulariser sa situation. On voit ainsi s'établir de véritables dynasties d'employés de maison, qui, chaque fois qu'un emploi se libère, vont prévenir un frère intéressé. Bien qu'on puisse enregistrer à Rome dès le début des années 1980 la présence de quelques intellectuels parmi eux, Mossi, Bobo, Samo, la grande majorité d'entre eux (réguliers) a commencé à s'installer en 1987. Souvent ils ont connu d'autres expériences migratoires dans les pays arabes (Syrie, Libye, Algérie), en France, en URSS ou à Cuba. Pour eux, la filière migratoire passe plutôt par Ouagadougou qu'Abidjan. Ils sont rarement employés de maison. Ayant émigré en Italie au cours de la période la plus favorable, ils ont rapidement trouvé un emploi d'ouvrier

dans le Nord, parfois après un bref séjour à Naples ou à Rome. Mais lorsque l'émigration des *Bissa* et des autres Burkinabè s'accroît et se généralise (1989-1990) intégrant des hommes d'origine paysanne, sans aucune expérience migratoire antérieure, les démarches liées à l'intégration changent. Le réseau fonctionne encore mais la filière travail ne parvient plus à satisfaire la demande. Le travail saisonnier, panacée temporaire pour tout immigré irrégulier en Italie, devient alors "le" travail, dans un provisoire qui dure.

SITUATION ÉCONOMIQUE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Contrairement aux Sénégalais pour lesquels la situation professionnelle demeure plus complexe à cause du travail ambulant exercé, les Burkinabè se partagent aussi bien deux zones géographiques que deux univers de travail, qu'ils soient en situation régulière ou irrégulière. Les premiers habitent en majorité les provinces du Nord industriel (Bergame, Milan, Brescia, Vicence) et exercent une activité stable bien rémunérée à l'usine alors que les clandestins vivent au Sud dans les provinces de Caserte et de Naples où ils ont trouvé un travail précaire. Rome est un cas particulier compte tenu de sa qualité de capitale, où des intellectuels, des étudiants, des employés de maison et des "irréguliers" se côtoient.

L'installation dans les provinces industrielles du Nord s'explique par des raisons professionnelles alors que le climat et l'ambiance du Sud italien demeurent beaucoup plus attractifs pour les immigrés africains (COSTA, 1991; PERRONE, 1992). Il nous est arrivé de rencontrer des jeunes qui avaient la nostalgie non pas de leur pays d'origine mais de la ville italienne du Sud où ils avaient vécu leur première expérience italienne. Mais à cause des opportunités de travail, l'intégration s'opère au Nord, dans des provinces riches, au tissu social stable et culturellement homogène. Les petites et moyennes industries du Nord occupent les créneaux suivants : métallurgie, céramique, tanneries, soieries, chaussures. Pour faire face à la concurrence, ces entreprises doivent choisir entre la modernisation de leurs installations, qui coûte cher mais qui nécessite très peu de main-d'œuvre et le maintien des vieilles infrastructures en recrutant la maind'œuvre immigrée qui accepte des conditions de travail souvent pénibles. Les ouvriers immigrés sont embauchés régulièrement⁽⁹⁾; ils touchent le salaire établi par la loi. Les cas d'exploitation portent surtout sur les horaires de travail et les heures supplémentaires impayées. Un immigré burkinabè Bissa résidant à Bergame nous a montré sa fiche de paie d'ouvrier, d'où il ressort qu'il gagne presque 27 millions de lires par an (environ 95 000 FF) pour sept heures de travail par jour et cinq jours par semaine. De plus, son épouse travaille comme femme de ménage. Un autre interviewé Haalpulaar sénégalais installé dans la province de Vicence avait un salaire comparable. Dans la province de Bergame, la majorité des Burkinabè, toutes ethnies confondues, sont

des ouvriers en situation régulière, souvent installés avec leur famille. Bien que plusieurs d'entre eux aient séjourné un temps dans le Sud ou à Rome, la plupart sont arrivés directement dans cette ville. Tout dépend de leur position dans le réseau migratoire : ils avaient ou n'avaient pas un parent, un ami installé au Nord.

Au Nord, les difficultés que les immigrés rencontrent, ne relèvent pas de la survie mais bien de leur intégration dans la société d'accueil. Ils dénoncent notamment la lenteur des démarches bureaucratiques quand on souhaite engager une procédure de regroupement familial qui est conditionnée par l'obtention d'un logement. Au plan professionnel, ils trouvent injuste que leur spécialisation ne soit pas reconnue dans leur contrat de travail, qui demeure un contrat d'ouvrier non spécialisé.

LES "IRRÉGULIERS" AFRICAINS DE CAMPANIE OU LA COHABITATION À VILLA LITERNO

Villa Literno (province de Caserte, Campanie, carte 3) constitue l'exemple le plus frappant de concentration de migrants africains en situation irrégulière. La province de Caserte est une zone agricole connue pour la production de tabac, des tomates et du fromage mozzarella. Selon les estimations, entre 5 000 et 8 000 immigrés – pour la presque totalité en situation irrégulière (10) – y travaillent. Le problème véritable de cette zone, souvent considérée comme sous-développée, n'est pourtant pas d'ordre économique. Avant tout, la corruption y règne, affectant tous les secteurs vitaux de la société. S'il est vrai que la criminalité immigrée (prostitution, drogue) existe à Caserte, elle demeure secondaire si on la compare à la situation générale.

Selon une estimation établie par l'association burkinabè de Naples, les immigrés burkinabè résidant dans la région de Campanie seraient arrivés en situation irrégulière, entre 1990 et le 15 septembre 1993. Sur 800, 600 seraient *Bissa*, originaires de la province du Boulgou et de la ville de Béguédo⁽¹¹⁾. Alors que la majorité des Burkinabè travaillent dans l'agriculture, quelques-uns sont employés dans la fabrication clandestine de chaussures et dans le bâtiment. Ils habitent entre Naples et Castel Volturno, dans les villes et villages essaimés le long de la route, comme Arzano, Melito, Frattamaggiore, Frattaminore, Sant'Antimo, Aversa, Casal di Principe (carte 3). Entre Villa Literno et Castel Volturno (12), les immigrés burkinabè vivent dans des roulottes ou des campements provisoires, souvent avec d'autres Africains. Le "ghetto" de Villa Literno qui existe depuis au moins 4 ans est né le jour où un patron a proposé aux immigrés qui ramassaient des tomates (13) de les loger dans deux fermes délabrées. Ces deux fermes constituent aujourd'hui le noyau central du "ghetto". Ce sont les immigrés africains eux-mêmes qui ont attribué ce vocable à cet espace⁽¹⁴⁾. Au moment de pointe, le "ghetto" accueille près de 2 000 habitants, tous originaires de l'Afrique noire⁽¹⁵⁾. Pour la cueillette arrivent aussi des Algériens et d'autres Maghrébins qui habitent un campement voisin⁽¹⁶⁾.

un service de restauration. Les Burkinabè qui migrent en compagnie de leurs épouses n'habitent pas au "ghetto" mais dans les villages alentour. Il y aurait environ 15 femmes mariées burkinabè dans la région. Au "ghetto", adolescents et hommes aux cheveux grisonnants se côtoient.

'Carte 3: Implantations Ouest-Africaines en Campanie



Le ghetto est composé de deux parties situées de part et d'autre d'une route de campagne goudronnée qui longe un canal. L'été, le canal est asséché et envahi d'ordures. Le "petit ghetto" est habité de façon stable par environ 300 Burkinabè, *Bissa*. L'autre "ghetto" est beaucoup plus grand. L'ensemble couvre deux à trois hectares et est composé de roulottes et de baraques. A l'exception des Burkinabè, majoritaires au "grand ghetto", en juillet 1994 y résidaient aussi 100 à 150 Ivoiriens, une trentaine de *Peul* de Guinée et du Mali, 10 Nigériens, 3 à 5 Togolais, un Ghanéen et un Tanzanien. Au "ghetto", il n'y a pas de Sénégalais (17). Il n'y a pas non plus de femmes résidentes même si dans la journée des femmes pour la plupart ivoiriennes s'y rendent pour assurer

Le ghetto est pourvu d'un seul point d'eau fonctionnant par intermittence. Sinon, l'approvisionnement se fait à partir de Villa Literno au moyen de bidons transportés en voiture. Il n'y a ni toilettes ni électricité. Alors que quelques-uns se sont équipés d'un groupe électrogène, les autres utilisent bougies ou lampes. Pour exploiter au maximum l'espace disponible, des dizaines de lits superposés sont entassés dans des dortoirs. Personne ne s'occupe du ménage des espaces communs. Dans les fermes, des espaces ont été aménagés; des cuisinières à bouteille de butane sont disponibles. A l'extérieur, des immigrés ont bâti des douches payantes (1 000 lires), pourvues d'eau chaude (chauffe-eau à gaz).

La présence d'immigrés a engendré de nombreuses activités secondaires au sein même du "ghetto", activités complémentaires et non substitutives du travail agricole. Des tailleurs raccommodent les vêtements usagés; des blanchisseurs les lavent; des coiffeurs recrutent même leur clientèle à Naples; des mécaniciens réparent de vieilles voitures, de seconde main⁽¹⁸⁾. Outre ces petits artisans, des bouchers, des épiciers, des vendeurs de boissons glacées, de chaussures, de jeans ou encore de cassettes enregistrées et un écrivain public proposent leurs services au "ghetto". Des restaurants se sont ouverts dans des baraques de bois. Le menu est africain : du riz, de la viande ou du poisson. Les gérantes sont ivoiriennes en majorité. Elles arrivent le matin et préparent la cuisine pendant que leurs maris travaillent aux champs : une fois leur journée de travail terminée, ces derniers viennent aider leurs femmes au restaurant. Enfin, deux salles de cinéma ont été installées en plein air sous un hangar, équipées de banquettes et d'un magnétoscope. Les prix relevés au "ghetto" sont bon marché mais ils ne sont pas "hors du marché". Ils s'alignent sur les prix pratiqués dans la région.

Deux mosquées ont été édifiées par les immigrés, en grande majorité musulmans. Ce sont des baraques – celle du grand "ghetto" est assez grande et située au centre du campement – très propres et très bien entretenues. Le contraste avec les dortoirs est frappant. Des tapis couvrent le sol et des horloges sont fixées aux murs. Jusqu'en 1992, la prière relevait de la sphère privée mais lors du ramadan, les immigrés ont décidé de bâtir une salle de prière et ont cotisé dans ce but. Des immigrés algériens, habitant dans les alentours, viennent prier au "ghetto" et parfois un émissaire de la mosquée de Naples se déplace pour diriger la prière du vendredi.

Le dimanche, l'atmosphère au "ghetto" est bruyante. Des immigrés venus de tous les coins de la province se pressent dans les rues et dans les restaurants. Les gens se rencontrent, bavardent, jouent au baby-foot ou aux dames dans les cafés. La musique africaine retentit partout. Des immigrés indiens et algériens viennent faire des achats. Ceux qui quittent les champs se hâtent de mettre des vêtements propres. Un Burkinabè va bientôt rentrer au pays et tout le monde s'empresse de lui confier des lettres pour la famille. Le vendeur de papier à lettres et d'enveloppes fait des affaires tout comme le photographe immortalisant des jeunes migrants souriants, appuyés sur leur voiture, avec un bras sur l'épaule d'un copain ou encore l'écrivain public suppléant son client, analphabète bien souvent, dans la rédaction du courrier.

Un des problèmes principaux rencontrés par les immigrés de Villa Literno est d'arriver à se faire payer par leurs patrons. L'exploitation des Africains dans le domaine de l'agriculture est présentée par les Italiens de la région comme un échange basé sur la solidarité entre populations démunies. Dans cet échange, les Noirs sont gagnants dans la mesure où ils trouvent un travail en dépit de leur situation irrégulière et les Italiens sont aussi gagnants dans l'affaire parce qu'ils paient des travailleurs saisonniers à un salaire inférieur au tarif officiel. La province de Caserte serait ainsi "une zone pauvre, sinistrée du Tiers-Monde".

Depuis le printemps 1994, les contrôles d'identité sont devenus plus stricts. La police se poste tôt le matin sur la route qui mène du "ghetto" au lieu de recrutement et arrête tous ceux qui passent. L'eau a été coupée à plusieurs reprises; les habitants du "ghetto" sont restés deux mois sans eau courante à l'initiative de la municipalité de Villa Literno. Des accrochages ont eu lieu avec la population locale. A Castel Volturno, des voitures et des maisons d'immigrés ont été incendiées pendant la nuit, tandis qu'à Villa Literno, c'est au foyer qu'on était en train de bâtir pour les immigrés qu'on a mis le feu. Pour la population locale, il n'y a pas des Burkinabè, des Ivoiriens ou des Sénégalais mais seulement des Noirs. L'imaginaire collectif lié aux Noirs se construit autour du football (imaginaire positif): tout le monde est alors favorable au Cameroun ou au Nigeria. L'imaginaire négatif se construit autour des informations télévisées rappelant la situation politique en Algérie ou au Rwanda. Parmi les termes utilisés pour qualifier les Noirs on trouve celui de *marocchino* (marocains)⁽¹⁹⁾ ou le vocable napolitain de "o niro". Selon le commissaire de police de Castel Volturno:

"Ici la frontière entre l'Italie et l'Afrique est bien marquée, infranchissable. La cohabitation est loin d'être facile. (...) Entre blancs et noirs il y a exclusivement des rapports marchands", (La Stampa, 15/05/94).

Alors que les syndicats et les organisations religieuses conjuguent depuis longtemps leurs efforts pour sensibiliser l'opinion, venir en aide aux immigrés dans les moments cruciaux et résoudre la question épineuse des ouvriers saisonniers et de leur logement, l'administration publique demeure absente. De temps à autre et notamment en août 1994, la télévision régionale et les programmes nationaux au même titre que la presse écrite ont fait courir des rumeurs sur "l'enfer de Villa Literno" sur le "campement de la honte". Les syndicats et les organisations religieuses ont organisé des visites, des rencontres entre les immigrés et l'administration. En effet, le gouvernement se trouve face à un dilemme difficile à résoudre : d'abord le secteur agricole a besoin de ces travailleurs en situation irrégulière; ensuite, le renvoi de quelques dizaines de milliers d'entre eux n'est pas une décision facile à prendre. Mais, il n'est pas non plus raisonnable de penser régulariser la situation de tous. Enfin, si on ferme le "ghetto", bientôt, d'autres espaces⁽²⁰⁾ similaires vont surgir, mais on ne peut pas pour autant légaliser des "favelas". Pour les uns comme le président de la région Campanie qui demande la fermeture du "ghetto", la destruction du campement et le ren-

voi des irréguliers⁽²¹⁾ constitue avant tout un problème d'ordre public. Pour d'autres, il s'agit d'un problème de fond qui puise ses racines dans la loi Martelli qui, en bloquant l'obtention des permis de séjour, a empêché d'aborder le problème jamais résolu du travail saisonnier. Poussé par les événements, le gouvernement risque de ne pas prendre d'initiatives et son action se limiter à un traitement cas par cas. C'est bien ce qui s'est passé au "ghetto". En août 1994, treize députés ainsi que le Ministre de la Famille et des Affaires Sociales le visitaient; les semaines suivantes, le "ghetto" était équipé en électricité; les ordures ramassées et les habitants malades acceptés dans les hôpitaux. Mais au-delà de ces prises de positions démagogiques (22) et des interventions d'urgence, le problème demeure. On peut dire que d'un certain point de vue, la question du "ghetto" a été réglée. Au mois de septembre 1994, le "ghetto" a été complètement détruit par un incendie dont l'origine est probablement criminelle⁽²³⁾. Une partie de ses habitants a été réinstallée dans des logements provisoires.

Au-delà des rapports entre la population autochtone et les autorités, le "ghetto" représente un cas intéressant de cohabitation inter-africaine. Ici, les clivages ethniques et nationaux sont à la fois affirmés et dépassés. Affirmés parce que pour faire face aux difficultés, les immigrés ont tendance à rechercher la solidarité du milieu d'origine et à se regrouper en quartiers ethniques ou villageois. Ainsi, au "petit ghetto" ne trouve-t-on que des Bissa. Dépassés, les clivages ethniques le sont aussi parce que la condition même d'étranger et de travailleur pousse les immigrés à élargir leurs solidarités. C'est ainsi qu'au-delà des différends internes entre groupes, nationalités et ethnies, le "ghetto" représente une zone d'homogénéité relative : celle de l'Afrique de l'Ouest francophone et musulmane.

MODE DE VIE ET RÉFÉRENCES CULTURELLES

Les Burkinabè en situation régulière et surtout les Bissa ont été plus lents et plus prudents que les Sénégalais dans leur passage au salariat d'entreprise. A l'inverse du Sénégalais qui n'a rien à perdre parce que si le travail ne va pas, il peut toujours se reconvertir, du jour au lendemain dans la vente ambulante, le Burkinabè (Bissa) en situation régulière doit bien réfléchir avant de prendre une option professionnelle. Il quitte un travail de domestique logé, nourri, assuré pour un poste d'ouvrier dans une ville inconnue : il doit chercher une maison et cela coûte cher. Rappelons que c'est seulement après plusieurs années de travail comme employé de maison à Rome ou en Italie centrale que des Burkinabè, stimulés parfois par des Mossi, nouvellement arrivés, ont décidé d'émigrer au Nord et de changer de métier. Pour les Burkinabè, ce qui prime dans ce changement de travail c'est moins le salaire qui, s'il est plus élevé, induit aussi des dépenses plus fortes que des horaires, un mode de vie moins contraignants et une image sociale plus valorisante.

"Un domestique qui vit à la maison, n'est jamais vraiment libre. On ne peut pas vivre avec sa propre famille, on est trop impliqué par la vie de son patron... Socialement, un ouvrier est mieux vu qu'un employé de maison".

Grâce à leur travail, les Burkinabè en situation régulière ont souvent une connaissance excellente de la langue italienne, contrairement aux immigrés de Villa Literno, qui parfois ne maîtrisent ni l'italien ni le français. En revanche, tous ont pris des habitudes de vie italienne (alimentation, modes de consommation, façons de s'habiller). Ainsi, par rapport aux Sénégalais, les Burkinabè sont-ils beaucoup plus "italianisés" : très soigné, l'ameublement de leurs appartements est de style italien. Ils offrent aux invités le café à l'italienne. Par leur façon de s'habiller – moins colorée, moins fantaisiste que les Sénégalais - ils semblent plus proches des Italiens. Il ne s'agit pas seulement d'une adaptation de surface; ils sont très informés sur la politique italienne (beaucoup plus que la moyenne des ouvriers italiens). Cela ne semble pas relever comme pour d'autres immigrés, d'un engagement politique ou d'un lien avec un parti, un mouvement politique mais plutôt de la volonté de se tenir au courant. A l'inverse, les jeunes émigrés sénégalais vivent dans des logements collectifs et partagent tous les frais. C'est aussi ce qui leur permet de préserver le système de vie villageois, dans les aspects les plus superficiels comme dans les aspects les plus profonds. L'alimentation sénégalaise et l'habitude de manger ensemble dans le même plat est préservée ainsi que le style vestimentaire. A l'intérieur des maisons collectives, les rapports hiérarchiques entre les classes d'âge demeurent structurés et les relations sociales se limitent aux relations à l'intérieur du groupe, ce qui fait que la connaissance de la langue italienne demeure souvent imparfaite. D'après tous les interviewés, les rapports qui structurent le groupe sont plus difficiles à préserver quand l'immigré délaisse le travail indépendant (la vente ambulante) pour la condition d'ouvrier. En effet, le travail à l'usine intègre l'immigré dans un autre système de rapports sociaux.

Qu'il s'agisse de la confrérie mouride ou du groupe haal-pulaar, le rapport au groupe est très important. Ce fonctionnement supplée aux carences de la société d'accueil dans l'assistance aux immigrés. Non seulement l'individu est assisté dès son arrivée et parfois même avant, pour son travail et logement mais il est aussi intégré dans un système de références culturelles fortes. Au contraire, les Burkinabè tout en appartenant à un groupe ethnique, villageois ou familial privilégient l'insertion individuelle, selon des modèles tout à fait italianisés. A l'inverse des Sénégalais mourides pour lesquels le vécu religieux du groupe et le rôle d'encadrement exercé par les hiérarchies religieuses est fondamental, le rapport des Burkinabè à l'islam est un fait qui se limite à la sphère

privée; il s'agit d'un vécu laïc qui n'influence pas les relations de travail.

La dynamique interne à la communauté burkinabè en Italie peut se lire selon deux lignes de démarcation, dont l'une a déjà été examinée et concerne le statut juridique de l'immigré en Italie (régulier ou non). L'autre recoupe des divisions ethniques propres au pays d'origine : les Bissa et les autres. Les Bissa, parmi lesquels se trouvent bon nombre des plus anciens résidents, conservent des rapports privilégiés entre eux. A Villa Literno aussi, les Bissa faisaient "ghetto" à part, tenant à se démarquer des autres. En revanche, chez les Sénégalais, la division relève d'éléments à la fois ethniques et religieux : les mourides (en majorité Wolof mais pas seulement) et les Haalpulaaren (en majorité Sénégalais mais pas seulement).

Pour des raisons différentes, les *Wolof*- mourides et les *Bissa* tiennent à souligner que le rapport au travail et au religieux les distingue de leurs compatriotes. Pour les *Wolof*- mourides, le travail est le premier devoir du disciple envers lui-même, sa famille et envers sa communauté alors que les *Bissa* disent se démarquer des autres Burkinabè par leur débrouillardise⁽²⁴⁾, leur ardeur au travail, leur foi en l'islam⁽²⁵⁾. L'absence de développement et la carence en équipements scolaires dans leur province seraient le prix à payer pour leur fidélité à l'islam et leur refus de tout compromis avec la culture coloniale. Leur ardeur au travail serait reconnue aussi par leurs employeurs italiens :

"Une fois qu'ils (les Italiens, ndlr) ont goûté à nous Burkinabè, ils ont compris et ils ne veulent plus changer".

LES FEMMES ET LA FAMILLE

Les Sénégalais sont arrivés seuls en Italie et chez eux les réunions familiales demeurent encore rares. A l'inverse, le regroupement familial constitue la première préoccupation des Burkinabè. Alors que la majorité des ressortissants ouest-africains installés en Italie regroupent une proportion de femmes supérieure à 25% du total des ressortissants, les Sénégalais font exception avec 4% (Tableau 1). Pour les Burkinabè, ce pourcentage atteint 28%. La presque totalité des Burkinabè résidant au Nord sont en situation régulière. En Lombardie, une trentaine de femmes burkinabè auraient rejoint leur mari. Les procédures administratives permettant le regroupement familial sont très longues. Nombreux sont alors les Burkinabè qui ont fait venir leurs femmes avec un visa touristique. Ces dernières sont restées en situation irrégulière après l'expiration de leur visa, dans l'attente d'un permis de séjour. Une fois ce dernier acquis, elles rentrent au pays pour revenir aussitôt en situation régulière. Au courant, la police ferme les yeux. Mais ce stratagème n'est plus possible depuis l'obligation de visa. Au Nord, le fait d'être en situation irrégulière pose problème aux femmes au plan professionnel. La présence des femmes et surtout des enfants est un indicateur de la prolongation du projet migratoire. Les femmes de ménage burkinabè travaillent souvent de façon assez indépendante et sont amenées à passer le permis de conduire.

Souvent les enfants burkinabè scolarisés en Italie ne connaissent pas leur langue d'origine. Un jeune de quatorze ans résidant dans la province de Bergame peut être pris comme exemple (A.B., Albano, 15/05/94). Il a la nostalgie de Foggia, la ville du Sud où habitait auparavant sa famille : là-bas, les gens seraient plus cordiaux; il y a des amis. Dès qu'il pourra, il y retournera. Il ne pense guère au Burkina Faso; il n'y est jamais allé et ne ressent aucun lien avec l'Afrique. L'été dernier, pendant les vacances, il est allé travailler à Foggia. Il habitait chez une famille italienne. Il gagnait 50 000 lires par semaine, logé, nourri, comme garçon de café. Il veut renouveler l'expérience l'été prochain et économiser pour s'acheter une mobylette. Il travaille très bien à l'école et écrit fort bien l'italien. Ses parents sont très fiers de lui et le sollicitent quand il s'agit de lire ou écrire. Il prend très au sérieux la question de son éducation et envisage son avenir en Italie, à Foggia, peut-être comme comptable. Sa mère souhaiterait qu'il fasse médecine "pour le bien du Burkina Faso où il n'y a pas assez de médecins". Il n'est pas d'accord et rétorque "et puis le Burkina, c'est quoi ?". Son père ne prend aucun parti dans ce choix. D'un côté, il considère son fils comme suffisamment mûr et réfléchi pour décider seul de son avenir; de l'autre il ne se sent pas en mesure de comprendre dans les détails comment fonctionne le système scolaire italien. La mère explique qu'une fois que les enfants seront autonomes, elle rentrera au pays où ils ont bâti une maison à Béguédo et une autre à Ouagadougou. Elle rêve de ce retour. Mais un de ses enfants répond assez durement : "mais nous on ne viendra pas, nous on reste ici. Attristée, elle semble pourtant accepter cette réponse comme inéluctable. De ce portrait, il ressort que pour les adultes, les références culturelles, sociales et affectives demeurent au Burkina Faso, tandis que pour leurs enfants, elles sont en Italie. Vis-à-vis du Burkina Faso, ceux-ci n'éprouvent pas même de la curiosité. Leurs parents posent le problème de l'éducation et de l'avenir de leurs enfants "à l'africaine", en termes de travail et de stratégie familiale : il s'agit de leur préparer un avenir sûr ("sistemarlî", les caser, les ranger, selon les termes italiens qu'ils utilisent et qu'ils semblent s'être appropriés). En revanche, italianisés, les enfants ont une vision toute occidentale et individuelle du travail et de la vie.

Chez les Sénégalais, l'éducation italienne va constituer un handicap au maintien des liens avec le pays d'origine. Si en France, le milieu noir africain peut développer une sorte de culture intermédiaire et si dans les villes d'Afrique, il s'est "occidentalisé", en Italie c'est différent. Il n'y a pas, et il n'y aura pas avant encore longtemps, un milieu immigré noir africain stable et intégré auquel le jeune afro-italien pourra se référer. Les jeunes africains risquent donc d'être totalement déracinés; ils ne pourront pas choisir entre différents degrés d'intégration mais ils devront se faire tout d'un coup et totalement Italiens. Mais paradoxalement, aucun Italien ne les percevra comme nationaux. Naturellement, tôt ou tard, en Italie se formera aussi un milieu africain. Pour ce faire, il faudra du temps et surtout la présence d'une communauté élargie, caractéristique que ne présentent pas les Burkinabè. Pour le moment, ils ne semblent pas non plus se laisser absorber par d'autres groupes africains majoritaires (Sénégalais, Ghanéens). Se pose alors le problème d'éducation de la deuxième génération italophone (qui ne parle pas la langue d'origine) et totalement italianisée dans ses habitudes (elle ne mange que des pâtes). La langue italienne n'étant pas utile hors du pays (et surtout en Afrique), ces jeunes n'auront pas le choix entre rester ou rentrer au pays de leurs parents.

LE PROJET MIGRATOIRE ET LE RETOUR AU PAYS

Beaucoup d'éléments (organisation de la vie, rapports de groupe, faible présence des femmes) semblent indiquer que les Sénégalais considèrent leur séjour en Italie comme provisoire. Au moins dans leurs attentes, il s'agit d'un projet migratoire de courte durée (3-4 ans); leur but étant d'économiser au maximum, et de limiter les dépenses dans le pays d'émigration pour rentrer chez soi. Cette logique se reflète dans leur mode de vie communautaire. Le message que la confrérie musulmane (la muridiyya), à laquelle appartient la majorité des immigrés sénégalais, fait passer, va dans ce sens bien que, par la suite, les faits l'aient démenti. Aujourd'hui, le nombre de Sénégalais rentrés définitivement au pays est faible bien que beaucoup d'entre eux soient restés en Italie plus de huit ans. Se pose alors le problème de gérer la dispersion du groupe, des mariages mixtes et du maintien de la culture d'origine au sein de la deuxième génération.

A l'inverse, les Burkinabè ne parlent de rentrer au pays qu'au terme de leur vie active ou après quinze à vingt ans passés en Italie. Dans cette perspective, un soin tout particulier est apporté à l'apprentissage de l'italien, condition incontournable de l'intégration. En outre, les familles s'efforcent de ne pas entretenir seulement des rapports avec leur communauté d'origine - restreint et disséminé - mais aussi avec leurs voisins et collègues de travail. Leur mode de vie, les habitudes vestimentaires jusqu'à l'aménagement de leurs foyers suivent les modèles petits bourgeois italiens. Les loyers représentent entre un tiers et la moitié du salaire des migrants burkinabè. Plutôt que de louer un appartement, ils préfèrent l'acheter grâce à des prêts bancaires pour ensuite le revendre au moment de leur retour au pays, rentabilisant ainsi leur patrimoine. Si les Burkinabè partagent parfois leurs investissements immobiliers entre l'Italie et leur pays, les Sénégalais, quant à eux, transfèrent la totalité de leur épargne au Sénégal.

LES RAPPORTS AVEC LES COMMUNAUTÉS SŒURS ET LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

En Italie, l'associationnisme immigré a pris force pendant la période de régularisation, avec des objectifs très conjoncturels et concrets : obtenir des permis de séjour, de résidence, permettre effectivement le regroupement familial. En 1994, il est de moins en moins efficace. Les ressortissants sont devenus individualistes et, une fois leur situation régularisée, ne trouvent plus d'intérêt dans l'association. Bien qu'il jouisse du soutien des syndicats. le mouvement associatif est donc traversé par des conflits internes et connaît une chute d'intérêt de la part des immigrés les mieux installés. Si des associations sénégalaises, burkinabè, ghanéennes, ivoiriennes existent dans les villes italiennes les plus importantes, elles ne semblent pas entretenir des rapports étroits entre elles, ni développer des stratégies communes. A l'exception des associations sénégalaises, elles ne sont pas encadrées au plan national. Dans le Sud de l'Italie où les migrants en situation irrégulière sont nombreux, les associations rencontrent des difficultés à s'organiser durablement et leurs structures demeurent informelles. Chez les Sénégalais, les associations laïques côtoient et complètent les organisations religieuses ou ethniques. Les premières regroupent tous les Sénégalais et se réfèrent à la CASI (Coordination des Associations Sénégalaises en Italie). Les cercles mourides ou associations haalpulaaren appartiennent à la seconde catégorie.

Selon un travailleur social de Bergame, les Burkinabè entretiennent de bonnes relations avec les Ivoiriens. Leurs associations respectives se réunissent simultanément, ce qui permet aux ressortissants des deux communautés de se rencontrer. D'ailleurs Burkinabè et Ivoiriens se connaissaient avant d'émigrer en Italie pour s'être rencontrés en Côte-d'Ivoire où les Burkinabè, immigrés ou enfants d'immigrés, travaillaient et résidaient. De fait, le "désaccord ou malaise" existe plutôt entre Burkinabè du Burkina Faso et Burkinabè de Côted'Ivoire; les premiers reprochant aux secondes d'avoir oublier "les valeurs burkinabè". Dans ce contexte, il est compréhensible que des Burkinabè nés en Côte-d'Ivoire adhèrent parfois à une association de ressortissants ivoiriens plutôt qu'à une structure burkinabè. Pourtant, le fait que le Burkina Faso ne soit pas connu par les Italiens et que la presse assimile les Burkinabè à des Ivoiriens indispose bon nombre de Burkinabè et rend parfois difficile la cohabitation (26).

Les Burkinabè entretiennent en outre d'excellents rapports avec les Guinéens dont ils admirent la capacité d'organisation. A l'inverse, leurs relations avec les Sénégalais semblent inexistantes ou entretenues ponctuellement et individuellement. Tout en critiquant le système de logement collectif initié par les Sénégalais ("ils sont tous entassés dans leurs logements") et leur fermeture ("ils font bande à part"), les Burkinabè louent leur gentillesse, leur esprit de solidarité ("s'ils peuvent, ils t'aident"). Quant aux relations avec les Ghanéens et les Nigerians, deux des plus importantes communautés ouest-africaines implantées en Italie après le Sénégal, elles se tisseraient sur fond de mépris réciproque : "ils nous considèrent nous les francophones comme des simples et des primitifs et nous, c'est pareil avec eux mais on se fréquente quand même". Si pour certains responsables d'associations burkinabè, c'est l'indifférence qui prévaut dans les relations entre Ghanéens et Burkinabè en l'absence d'un terrain linguistique commun, d'autres responsables italiens ne partagent pas cette impression et parlent de tensions : "on cherche à organiser les réunions des associations ghanéenne et burkinabè à des périodes différentes pour éviter les accrochages".

Les associations burkinabè en Italie(27) traversent aujourd'hui une période de crise. L'une ne parvient pas à obtenir de ses associés une participation suivie et en même temps, les cotisations se réduisent alors qu'à Rome, les réunions ont été suspendues. A Naples, l'association connaît un changement radical de son bureau. Ainsi, malgré les efforts fournis par tous les responsables des associations pour garder unie la petite communauté burkinabè italienne, il semble que des logiques liées à l'appartenance ethnique et familiale soient en train de prévaloir, préjudiciables à l'efficacité des démarches engagées par l'ensemble de la communauté auprès de la société italienne et compromettant peut-être son intégration en tant que groupe. A l'inverse, l'aptitude des Sénégalais à renvoyer, au moins à l'extérieur, l'image d'un groupe uni, solidaire, leur donne une grande efficacité au regard des institutions italiennes.

CONCLUSION

L'intégration des Africains de l'Ouest - Sénégalais et Burkinabè - dépend à la fois des réseaux ethnique, religieux, villageois qu'ils sont parvenus à établir et des conditions de vie, de travail qu'ils ont trouvées en Italie. Ainsi, un Sénégalais, en situation régulière, peut-il connaître une intégration individuelle dans une ville de Vénétie où il travaille comme ouvrier alors que, dans le "ghetto" de Villa Literno, le Burkinabè en situation irrégulière doit recourir à des stratégies de groupe. La situation des Burkinabè réguliers installés dans la province lombardo-vénitienne et celle des irréguliers de Campanie renvoie à deux univers incomparables. Les conditions de vie de l'immigré au Nord sont considérées par l'irrégulier Burkinabè au Sud comme des conditions rêvées presque impossibles à atteindre. Rappelons que ces différences ne sont pas seulement liées au caractère régulier ou irrégulier du séjour en Italie mais elle tiennent aussi à la diversité économique et politique des régions

et provinces italiennes. Il ne faut pas non plus radicaliser la distinction entre le Nord et le Sud à laquelle on a eu recours pour rendre les exemples plus explicites aux lecteurs non-italiens. Dans des campements de la banlieue milanaise comme dans les caves du centre historique de Gênes vivent de façon très précaire, dans le froid 300 à 500 Marocains. Au Sud, là où la concentration urbaine est plus faible, les conditions de vie des immigrés sont comparables à celles des autochtones et parfois même meilleures qu'au Nord. Il faudrait alors non pas comparer la situation d'un groupe d'immigrés dans une région italienne avec celle du même groupe dans une autre région mais plutôt établir une comparaison entre la situation des originaires et des immigrés dans la même zone géographique. Si le nombre de Bergamois travaillant au noir reste très limité, voire inexistant, au contraire en Campanie et à Naples, une partie non négligeable de la population locale travaille elle-même au noir. Selon un immigré burkinabè : "la loi change en Italie selon la région et selon la province, si ce n'est pas la loi qui change, c'est son application".

NOTES

- 1 Pendant les quatre années suivant la promulgation de la *loi Martelli*, l'administration italienne a décidé par décret de ne pas octroyer de permis de séjour. Les frontières italiennes sont officiellement fermées depuis 1990.
- 2 Signataire de la convention de Schengen, l'Italie n'a pas pour autant rejoint l'espace de libre circulation en mars 1995, n'ayant pas encore atteint les conditions techniques et juridiques jugées suffisantes pour supprimer les contrôles d'identité.
- 3 Données du Ministère de l'Intérieur sur les permis de séjour au 31/12/93.
- 4 Estimations provenant de sources différentes et confirmées par l'Ambassade du Burkina Faso à Rome.
- 5 Les heurts les plus importants et les plus médiatisés se sont produits à Florence au printemps 1990 (SCHMIDT di FRIEDBERG, 1994b: 151). Des accrochages périodiques ont lieu également tous les ans, au début de la saison touristique à Rimini, en Romagne.
- 6 En raison de la faiblesse numérique des Burkinabè en Italie et du fait qu'ils se concentrent dans la même province, l'estimation des ressortissants burkinabè en situation irrégulière peut se faire avec davantage de précision que celle des Sénégalais, qui en valeur absolue sont beaucoup plus nombreux.
- 7 La loi N° 943/1986 sur l'immigration, qui a précédé la loi Martelli, s'est elle aussi accompagnée d'un acte de régularisation. Même avant ces lois, il était possible de faire venir de l'étranger du personnel de maison, en le mettant en règle.
- 8 "La période 1990-1991 a été particulièrement favorable à l'introduction du travail : par exemple, en 1990 dans la province de Brescia, on enregistra environ 5 000 embauches d'immigrés pour 4 000 immigrés inscrits au bureau de recrutement. L'offre de travail a été supérieure à la demande. Mais déjà en 1991, les embauches diminuent (300) ainsi que les inscriptions au bureau de recrutement (250)", SCHMIDT di FRIEDBERG, 1994b : 126.

- 9 Cela ne veut pas dire pour autant qu'il n'y ait pas eu de cas d'embauche "irrégulière" ou "au noir". Voir à ce propos (SCHMIDT di FRIEDBERG, 1994b: 57, 132) et (CAMPUS, MOTTURA, PERRONE, 1992: 270).
- 10 Toutes nationalités confondues : en dehors des Noirs Africains, on recense des Maghrébins, des Indo-Pakistanais et des Polonais.
- 11 En Italie, il y aurait environ 150 ressortissants de Béguédo dont une centaine en situation irrégulière, installés dans le sud du pays (mai 1994).
- 12 Villa Literno se trouve au centre d'une ancienne zone marécageuse asséchée au cours des années trente, appelée "campagne domitienne", du nom de l'ancienne route romaine qui longe la mer et qui mène de Rome à Naples. Fondée à l'époque de l'assèchement, Villa Literno est une ville récente, regroupant une population d'environ 10 000 habitants. Castel Volturno, ville voisine d'origine médiévale, rassemble quant à elle 17 000 habitants.
- 13 La cueillette des tomates se déroule entre la mi-juillet et la mi-septembre. Recrutés à la journée, les immigrés travaillent en petits groupes. Ils se présentent tôt le matin sur la place de Villa Literno dans l'attente d'être embauchés et gagnent entre 30 et 40 000 lires par jour. Celui qui travaille durant toute la saison (51 jours), peut gagner entre 1,5 et 3,5 millions de lires (5 000 à 12 000 francs). Le salaire officiel d'un travailleur journalier agricole est de 80 000 lires par jour. Son calendrier intègre la cueillette des pêches puis des tomates, enfin du raisin. Parfois l'immigré doit concéder un pourcentage à un intermédiaire pour se faire embaucher. Hors saison agricole, les immigrés doivent se contenter de quelques journées de travail selon les opportunités; les plus avertis ont passé un accord avec leur patron et travaillent de façon plus stable. Au cours des dernières années, une baisse considérable de la production de tomates dans la zone de Villa Literno a été enregistrée qui a conduit au déplacement des immigrants vers d'autres zones productrices telles que la province de Foggia ou la Sicile. Mais ceux-là continuent de résider au "ghetto" de Villa Literno en l'absence de lieux de vie à Foggia.
- 14 En italien, le mot "ghetto" a une signification plus restrictive qu'en français. Il s'applique exclusivement aux communautés juives de Varsovie ou de Venise. Les Africains francophones habitant le campement de Villa Literno auraient emprunté le terme au registre lexical français.
- 15 Leur nombre varie entre 600 et 1 700 habitants selon la saison. Nous avons estimé à la fin du mois de juillet 1994 entre 600 et 700 le nombre de résidents. Un reportage de RAI 2, le 18 février 1994 parle de 1 700 travailleurs irréguliers dans la zone de Villa Literno, dont 600 au "ghetto". Le journal, *La Stampa*, 27/08/94) ainsi qu'un responsable Burkinabè (entretien du 24/07/94) citent pour le seul "ghetto" le chiffre de 1 700 personnes. *Avvenimenti* évalue la population entre 800 et 1 600 (15/08/94) selon la saison, *Médecins sans frontières* entre 1 500 et 2 000 (16/07/94). Un religieux en visite (21/07/94) parle de 800 personnes au "grand ghetto" et de 450 au petit.
- 16 Il semble qu'existe également dans la même zone un campement malien. Auparavant il y avait un autre "ghetto" burkinabè à Melito, aujourd'hui fermé, situé également dans une ferme qui comptait environ 300 personnes. Les Ivoiriens ont aussi une autre base à Pianura, banlieue de Naples où ils sont environ 500.
- 17 Cela confirme nos observations (1994b); les Sénégalais travaillent très rarement dans l'agriculture et résident très rarement dans des campements. Ils habitent des appartements, souvent surpeuplés où ils peuvent passer inaperçus.

- 18 Elles portent des plaques du Nord, ce qui s'explique par le fait que les immigrés du Sud, en situation irrégulière, ne peuvent pas acheter de voitures. Ils conduisent avec des permis de conduire ivoiriens ou burkinabè ou internationaux. Ce sont leurs frères et amis, souvent des Sénégalais, parfois des Italiens, réguliers au Nord qui servent de prête-nom et qui achètent les voitures en règle et les revendent aux immigrés du Sud sans changement de propriétaire. Un dimanche, on a recensé une quarantaine de voitures.
- 19 Le terme "marocchino" a une connotation négative en Italien et peut être appliqué à toute personne provenant du Bassin Méditerranéen, du Moyen-Orient, de l'Afrique, SCHMIDT di FRIEDBERG, 1993b : 221.
- 20 II ne faut pas croire qu'il s'agit du seul exemple de ce genre. "Cascina Rosa" à Milan abritant 500 Marocains et "La Pantanella" à Rome accueillant surtout des ressortissants indiens, campements actuellement fermés, ont été aussi très médiatisés.
- 21 La Stampa, 27/08/94.
- 22 Le ministre Guidi a affirmé "qu'avant de renvoyer quelqu'un, il fallait créer les conditions de son retour", entretien TG1, Cronache, 27/08/94.
- 23 Selon la télévision (TG1, 17/09/94), l'incendie a éclaté vers minuit et demie et les sapeurs-pompiers n'ont pu l'éteindre avant trois heures du matin, à cause du vent et des nombreuses bouteilles de butane qui éclataient. Au moment de l'incendie, les résidents du "ghetto" étaient seulement une centaine; les autres étant partis travailler à Foggia. Il n'y a pas eu de victimes. Il semble que le "petit ghetto" n'ait pas été atteint par les flammes.
- 24 "Les Bissa c'est différent des autres Burkinabè, les Bissa on se donne la main et puis on est débrouillard. Au pays tout le monde fait le petit commerce avec le Ghana et le Togo, surtout de mil et d'oignons. Ceux qui sont restés au pays parfois ils s'en tirent très bien, parfois mieux que nous : ils ont la voiture, la télé, le satellite, etc., mais chez nous il n'y a pas d'électricité ni de téléphone. Par rapport à d'autres villages, Béguédo est très développé. Les étrangers quand ils arrivent sont stupéfaits" (H.B., Merate, 06/05/94).
- 25 "Nous de Béguédo on est très musulmans, je pense que les catholiques on peut les compter sur les doigts d'une main. C'est pour cela que dans notre village il n'y a pas eu d'école jusqu'en 68 : l'école c'était les missionnaires et nous on ne voulait pas des missionnaires. 90% de la population n'est pas alphabétisée parce qu'on a renvoyé les missionnaires. La première école a été ouverte en 68. Avant les étudiants allaient à Gouagou" (H.B., Merate, 06/05/94).
- 26 Dans le bilan annuel de l'ARBI N° 4, sections Naples et Caserte on lit : "Il faut dire que nos rapports avec les frères de Côte-d'Ivoire n'ont pas été des plus sereins. Des conflits ont par moments éclaté, dégénérant en affrontements avec intervention des forces de l'ordre. Nous ne voulons pas jeter l'anathème sur ces frères mais force est de reconnaître que nous avons été des plus conciliants et toujours les premiers à ouvrir la voie au dialogue. Nous avons souhaité une rencontre de conciliation par le biais de nos ambassades respectives. Nous avons émis l'idée d'une réunion à Rome avec les différentes ambassades et les responsables des communautés. Toutes ces tentatives ont échoué par l'absence de volonté et l'inorganisation des frères ivoiriens. Ces derniers temps, nous avons enregistré des situations belliqueuses et prions pour qu'il n'en soit pas toujours ainsi. Cependant avec les autres communautés (Nigériens, Guinéens, etc.) nous louons les bons termes existants et nous nous engageons à les améliorer".

27 A notre connaissance, il y aurait en Italie quatre associations burkinabè : celle de Bergame aujourd'hui appelée ABL (Association Burkinabè Lombarde), celle de Rome, l'ABI (Association Burkinabè Italienne), celle de Naples, l'ARBI (Association des Ressortissants Burkinabè en Italie, régions Naples et Caserte) enfin celle de Brescai, l'ARBEI (Association des ressortissants de Béguédo en Italie). L'ARBEI constitue un cas particulier dans la mesure où, contrairement aux trois autres qui regroupent tous les Burkinabè sans distinction ethnique ou familiale, c'est une "assemblée familiale", regroupant les membres de la famille Bara, de l'ethnie Bissa.

BIBLIOGRAPHIE

CALVANESE F., PUGLIESE E., La presenza straniera in Italia : il caso della Campania, Milan, F. Angeli, 1991.

CAMPUS A., MOTTURA G., PERRONE L., "I senegalesi", in Mottura (G.), (ed.), L'arcipelago immigrazione. Caratteristiche e modelli migratori dei lavoratori stranieri, in Italia, Rome, Ires-Ediesse, 1992.

CARITAS di Roma, Immigrazione. Dossier statistico 1994, Rome, Anterem Edizioni Ricerca, 1994.

COSTA V., "Una pensione senegalese", in de ANGELIS R. (ed.), Ghetti etnici e tensioni di vita, Rome, La Meridiana, 1991.

IRER, Tra due rive. La nuova immigrazione a Milano, Milan, F. Angeli, 1994.

SCHMIDT di FRIEDBERG O., 1993a, "L'immigration africaine en Italie : le cas sénégalais", *Etudes internationales*, Vol. XXIX, 1, mars.

SCHMIDT di FRIEDBERG O., 1993b, "Début d'une réalité : l'islam en Italie", in ARKOUN M., LEVEAU R., EL-JISR B. (ed.), *L'islam et les musulmans dans le monde*, Beyrouth, Centre Culturel Hariri.

SCHMIDT di FRIEDBERG O., 1994a, "Le réseau sénégalais mouride en Italie", in KEPEL G. (ed.). *Exils et royaumes. Les appartenances au monde arabo-musulman aujourd'hui*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

SCHMIDT di FRIEDBERG O., 1994b, *Islam, solidarietà e lavoro : i muridi senegalesi in Italia*, Turin, Fondazione G. Agnelli, 225 p.

Résumé italien :

Dopo aver brevemente inquadrato la questione dell'immigrazione in Italia prima e dopo la legge Martelli, viene tracciato il confronto tra la comunità burkinabé e quella senegalese, quest'ultima la più importante dell'Africa occidentale. Viene affrontata la questione del diverso inserimento nel mercato del lavoro a seconda del periodo di ingresso in Italia (se regolari o clandestini) e della regione italiana di insediamento, macaratteristiche delle reti etniche stabilite dalle due nazionalità citate Ampio spasio é dato el caso del "ghetto" di Villa Literno. Oltre all'inserimento lavorativo, il confronto tocca anche il rapporto familiare, il progetto migratorio e i rapporti con le altre comunità africane. L'articclo mette in evidenza che la scelta di strategie di integrazione individuali o collettive dipende sia da elementi culturali del paese d'origine che dalla situazione economica e sociale di ogni singola regione italiana.

LES BURKINABÈ DE CÔTE-D'IVOIRE ENTRE "INTÉGRATION" ET CIRCULATION MIGRATOIRE

REYNALD BLION

Centre d'Études du Développement, Université de Paris I, Associé au programme ORSTOM "Migrations Internationales Ouest-Africaines"

Emigrés, immigrés, migrants, mélange des genres et confusion des rôles, les Burkinabè* sont avant tout des étrangers en Côte-d'Ivoire. Mais combien sont-ils à vivre dans ce pays ? Parmi les 3 millions d'étrangers recensés en 1988 (ZANOU, 1991 : 4), ils seraient 1,5 millions de Burkinabè à vivre sur le sol ivoirien. Trois ans plus tôt, selon le recensement burkinabè de population, ils étaient 620 000 (RGP 1985, 1989 : n.p.). Malgré les erreurs inhérentes à ce type d'opérations, réalisées dans des pays aux statistiques encore bien incertaines, cet écart montre combien l'assimilation consciente ou non à un même statut – les non-nationaux – cache le caractère fortement hétéroclite d'une communauté, celle des Burkinabè de Côte-d'Ivoire⁽¹⁾.

Si 700 000 Burkinabè résidaient déjà sur le sol ivoirien en 1975 (ZACHARIAH, 1978: 91), la présence de cette communauté s'est renforcée au fil des années. Une forte croissance de l'activité économique ivoirienne dans les années 1970, des politiques migratoires de plus en plus restrictives, notamment au Ghana (deuxième pays d'immigration pour les Burkinabè) ont rendu la Côte-d'Ivoire très attractive pour les candidats à l'émigration au Burkina Faso. L'expansion de la communauté burkinabè. qui représente aujourd'hui 15% de la population ivoirienne (ZANOU, 1991: 3-4), s'explique-t-elle par la seule immigration ? Dans le contexte juridique de la Côted'Ivoire où naître sur son territoire ne donne pas droit automatiquement à la nationalité ivoirienne (2), qu'en estil des enfants de Burkinabè nés dans ce pays, appelés abusivement immigrés de deuxième génération ?

L'extension progressive de la crise à tous les secteurs ivoiriens de l'activité économique s'est traduite politiquement par une série de mesures visant à réduire ou limiter le rôle des étrangers dans la société ivoirienne, et notamment dans le domaine économique.

L'ivoirisation des emplois et l'instauration de la carte de séjour figurent parmi ces mesures. Elles témoignent, en outre, des conditions d'accueil des étrangers, qui prévalent désormais en Côte-d'Ivoire. Si dans un passé encore proche, "l'aventure des Burkinabè s'arrêtait à la Côte d'Ivoire", comment ont-ils réagi face à cette nouvelle donne politique, économique et sociale ? Signes d'une circulation accrue, l'accélération des retours ou les réorientations migratoires tendent-elles à montrer que les Burkinabè cherchent à modeler cet environnement, en multipliant les lieux géographiques et économiques de résidence et d'insertion professionnelle ? Quelle place occupent alors dans cette circulation migratoire ceux qui continuent à vivre et travailler en Côte-d'Ivoire?

D'UNE MIGRATION FORCÉE À UNE MIGRATION "LIBRE" : ORIGINE DES BURKINABÈ DE CÔTE-D'IVOIRE

LES BURKINABÈ : MANŒUVRES POUR LES COLONIES

Créé à l'initiative des autorités françaises en 1919, le territoire de la Haute-Volta est devenu rapidement un réservoir de main-d'œuvre pour la colonie voisine souspeuplée. Déjà, en 1891, Crozat écrivait "les Mossi sont trop denses pour une terre ingrate. Il y a là un capital directement exploitable" (COULIBALY, 1986 : 73). L'extension des cultures de rente (café, cacao) et la construction des infrastructures indispensables à leur écoulement (ligne ferroviaire, routes et pistes) supposaient une mobilisation importante de forces de travail que, seule, la Côte-d'Ivoire ne pouvait fournir, alors que la population burkinabè avec plus de 3 millions d'habitants représentait plus du quart de la population de l'AOF (COULIBALY, 1986 : 84).

L'impôt de capitation et le recours aux prestations (journées de travail dues par chaque indigène à l'administration) puis au travail forcé figurent parmi les premières

^{*} Les termes Burkina Faso et Burkinabè (en vigueur depuis août 1984) seront utilisés régressivement par commodité.

mesures prises par la métropole. Elles ont provoqué l'émergence de deux principaux mouvements de population burkinabè vers l'extérieur, témoins de leur résistance et des contradictions entre objectifs et pratiques de la politique coloniale. A cette époque, le Ghana (Gold Coast) devient la première destination des Burkinabè. En 1923 (CONDÉ, 1978 : 22), trois émigrés sur quatre se rendent dans ce pays. Ils espèrent ainsi pouvoir obtenir auprès de la colonie britannique, plus facilement qu'en Côte-d'Ivoire, le revenu monétaire nécessaire à l'acquittement de l'impôt par la vente de leur force de travail. La "collecte" de cet impôt provoqua par la suite une véritable fuite des Burkinabè vers la Gold Coast. Les individus essayèrent ainsi d'échapper aux brutalités pratiquées par les administrateurs coloniaux sur la population locale. "Les individus fuyaient certes le poids de l'impôt qui augmentait de plus en plus mais ils fuyaient beaucoup plus la manière de collecter cet impôt" (COU-LIBALY, 1986: 81).

Pour contrer cette fuite massive des Burkinabè vers la colonie britannique et recruter plus largement la maind'œuvre nécessaire à la réalisation de ses propres projets en Côte-d'Ivoire, les autorités françaises décrètent en 1932 le démembrement de la Haute-Volta. En attribuant plus de la moitié du territoire burkinabè à la colonie ivoirienne, l'administration coloniale assujettit aussi plus des deux tiers de la population burkinabè à une même autorité administrative. Priorité est alors donnée au développement de la Côte-d'Ivoire au détriment de l'ex-Haute-Volta. Ce démembrement met ainsi fin aux conflits d'intérêt entre les deux gouverneurs de chaque colonie et supprime toute formalité administrative au recrutement des travailleurs. Les Burkinabè doivent alors se soumettre aux besoins de la colonie ivoirienne. Le recrutement de la main-d'œuvre burkinabè s'accélère et la réorientation géographique des déplacements de cette population vers la Côte-d'Ivoire se confirme, d'autant plus facilement que la crise économique des années 1930 incite les autorités de la Gold Coast à prendre des mesures protectionnistes à l'encontre des ressortissants des colonies françaises. Cependant, à partir de 1938, l'administration britannique tente de contrer cette évolution en proposant un salaire plus attractif à la main-d'œuvre étrangère. Mais rien n'y fera, dix ans plus tard, ce sont deux émigrés burkinabè sur trois qui se rendent en Côte-d'Ivoire (CONDE, 1978: 16-17, 22).

MIGRATION "FORCÉE" OU "VOLONTAIRE", LES BURKINABÈ AFFLUENT DANS LA COLONIE IVOIRIENNE

Après la deuxième guerre mondiale, la migration massive des Burkinabè vers la Côte-d'Ivoire s'affirme. Ni l'abolition du travail forcé à l'initiative du député Houphouët-Boigny, ni la reconstitution de la Haute-Volta en 1947 ne parviennent à atténuer l'expansion de ces déplacements. En effet,

réunis au sein du Syndicat Agricole Africain, les planteurs ivoiriens nouent des contacts avec le pouvoir traditionnel, notamment mossi. La prise en charge du transport du migrant et de sa famille, la garantie d'une rémunération minimale et d'un statut de métayer sont les termes du contrat proposé aux futurs migrants. Adopté également par les planteurs européens, ce système assure alors une continuité dans le recrutement de la maind'œuvre burkinabè vers la Côte-d'Ivoire. La création du SIAMO (Syndicat Interprofessionnel d'Acheminement de la Main-d'Œuvre) en 1951 prend le relais du recrutement direct des Burkinabè organisé par le Syndicat Agricole Africain. Le SIAMO a permis l'acheminement de 230 000 Burkinabè durant les sept années de son existence. Et c'est ainsi qu'en 1960, pour 100 émigrés résidant au Ghana, ils sont 220 en Côte-d'Ivoire (CONDÉ, 1978 : 22).

Originaires pour l'essentiel du pays *Mossi*, mais aussi des régions de l'Ouest, les Burkinabè participent principalement à deux secteurs de l'activité économique : les plantations et les travaux publics. Employés comme manœuvres agricoles, ils vont d'abord être installés dans les régions de Bouaflé et Yamoussoukro. Par la suite, d'autres sont embauchés dans les plantations du sud-est du pays (Adzopé, Aboisso, Dimbokro, Abengourou). Recrutés pour la réalisation des grands chantiers, ils fournissent la main-d'œuvre nécessaire à la construction de la ligne de chemin de fer Abidjan-Bobo Dioulasso-Ouagadougou, au creusement du Canal de Vridi et à la construction du port d'Abidjan alors que d'autres travaillent déjà comme dockers au wharf de Port-Bouët.

"Au fur et à mesure que l'administration coloniale a réussi à organiser l'espace burkinabè (...), (les sociétés africaines) devenaient de moins en moins autonomes dans leur production et de plus en plus dépendantes financièrement de l'extérieur... La mobilité des Burkinabè est alors devenue "volontaire" ou "libre" ou "moderne" (CORDELL et al., 1989 : 75), perpétuant ainsi les premières migrations "forcées". La participation des Burkinabè à deux secteurs différents de l'activité économique ivoirienne ainsi que leur éparpillement partiel sur ce territoire sont les fondements d'une circulation migratoire que l'indépendance respective de chaque pays ne remettra pas en cause.

INDÉPENDANCE ET MIGRATION : LES BURKINABÈ S'INTÈGRENT ET CIRCULENT EN CÔTE-D'IVOIRE

UN ENVIRONNEMENT POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE PROPICE

L'accession à l'indépendance des pays francophones ouest-africains en 1960 leur confère une souveraineté nationale, dont une des premières expressions se retrouve dans le statut juridique accordé aux ressortissants des nouveaux États voisins, devenus alors des étrangers. Pour la Côte-d'Ivoire, cette souveraineté ne signifie pas fermeture des frontières et contrôle des arrivées. Bien au contraire, ses choix politiques et économigues vont contribuer à maintenir, voire à développer, un flux important d'immigrés, surtout d'origine burkinabè et malienne, sur son territoire. Le modèle extraverti de développement retenu par les autorités ivoiriennes ne peut se passer d'une politique migratoire libérale. Fondé sur l'économie de plantation, et donc sur l'extension des surfaces exploitées, ce modèle suppose l'emploi d'une main-d'œuvre importante, impossible à recruter parmi les seuls Ivoiriens. C'est ainsi que certains considèrent que "la croissance économique exceptionnelle de la Côte-d'Ivoire repose sur l'association d'une main-d'œuvre étrangère africaine et du capital et surtout de l'expertise étrangère (occidentale)" (FAURÉ, MÉDARD, 1982 : 84).

Il est donc vital pour ce nouvel état de pouvoir accéder aux marchés du travail des pays voisins, et notamment burkinabè. La politique extérieure ivoirienne se doit alors de forger un environnement propice à son développement. Dans ce souci, la création du Conseil de l'Entente (Côte-d'Ivoire, Dahomey, Haute-Volta et Niger) vient contrer le projet de la Fédération du Mali (Dahomey, Haute-Volta, Soudan (Mali), Sénégal) pouvant remettre en cause la libre circulation des travailleurs vers la Côted'Ivoire. En 1960, une convention de main-d'œuvre est également signée entre la Haute-Volta et la Côte-d'Ivoire précisant les conditions de recrutement, de rémunération et de travail des ressortissants burkinabè. Toujours dans cet esprit, Houphouët-Boigny propose, cinq ans plus tard, d'instaurer une double nationalité pour les ressortissants ivoiriens et burkinabè. Garantissant l'accès à l'emploi dans chaque pays, c'est l'intégration des deux marchés du travail qui est ainsi visée par ce projet.

L'extension de ce projet de double nationalité à l'ensemble des pays du Conseil de l'Entente consacre son échec. Refusant de le ratifier, les députés ivoiriens, reflet de l'opinion publique, craignent en effet le retour des cadres béninois sur la scène administrative ivoirienne (3). Ce premier échec n'empêche pas le mouvement des ressortissants burkinabè vers la Côte-d'Ivoire. Touchant l'ensemble des secteurs d'activités, la forte croissance économique, connue jusqu'au milieu des années 1970 et générée par les recettes d'exportation de produits primaires comme le café et le cacao, multiplie les opportunités d'emploi salarié dans le secteur agricole mais aussi industriel et des services. Ceci explique donc l'attraction exercée par ce pays sur les Burkinabè qui justifient pour plus de 90% d'entre eux leur migration par la recherche d'un travail rémunéré (CORDELL et al., 1989 : 101).

Au "boom" économique ivoirien des années 1970 s'oppose également la dégradation progressive de l'économie ghanéenne et des conditions d'accueil des étrangers dans ce pays. Au Ghana, les restrictions apportées aux conditions de séjour ("Alien Compliance Order" 1969) et les expulsions des étrangers attestent

de la situation précaire accrue des immigrés dans ce pays. La dépréciation de la monnaie ghanéenne explique aussi la réduction des départs vers le Ghana : équivalant à huit cents francs CFA en 1960 au change parallèle, sa valeur n'est plus que de deux cents francs en 1972. Au cours de cette période, les Burkinabè vont alors retenir comme destination privilégiée la Côte-d'Ivoire, consacrant le renversement de tendance déjà observé à la veille des indépendances.

De même, des facteurs propres à la société burkinabè expliquent les départs massifs de ses ressortissants vers l'extérieur. Au début des années 1970, plus de 90% de la population active burkinabè s'emploie dans le secteur agricole. Le développement des cultures de rente (coton, sucre) dans l'ouest du pays et des activités économiques en milieu urbain (Ouagadougou et Bobo Dioulasso) offrent des possibilités d'emploi salarié plus réduites qu'en Côte-d'Ivoire. Enfin, l'organisation sociale traditionnelle du pays Mossi place le mariage et l'accession à la terre sous le contrôle des aînés. Cette double dépendance des jeunes par rapport aux aînés "qui dure en moyenne jusque l'âge de 35-40 ans est à l'origine pour les jeunes Mossi (...) d'une période de latence (...)" (BOUTILLIER et al., 1977: 366). Ils profitent alors de cette période pour migrer.

LA PRÉSENCE DES BURKINABÈ EN CÔTE-D'IVOIRE SE CONFIRME, UNE CIRCULATION MIGRATOIRE S'AFFIRME

De 155 000 personnes en 1961 (CONDÉ, 1978: 43), la communauté burkinabè résidant à l'étranger passe à 740 000 personnes vingt-cinq ans plus tard (RGP 1985, 1989: n.p.). Sous-évaluées, ces estimations confirment la nette progression de l'émigration burkinabè vers l'extérieur depuis l'indépendance⁽⁴⁾. La Côte-d'Ivoire devient le principal pays d'accueil des migrants burkinabè. En 1975, trois émigrés burkinabè sur quatre résident dans ce pays alors qu'ils n'étaient pas plus d'un sur deux en 1961 (CONDÉ, 1978: 4).

Le profil type du migrant est celui d'un jeune homme actif, issu du milieu rural, aide familial dans le secteur agricole et originaire du pays *mossi*. D'une part, le milieu rural fournit plus de 90% des candidats au départ (COU-LIBALY et al., 1980 : 39) et le pays *mossi* confirme sa place prépondérante dans la migration internationale burkinabè puisque deux migrants sur trois en sont toujours originaires⁽⁵⁾. D'autre part, ce sont aussi les classes d'âge actif qui fournissent le plus fort contingent de migrants puisqu'en 1975 (RGP H.-V. 1975, 1978), 62% des migrants ont entre 20 et 50 ans et 38% appartiennent à la classe d'âge 20-30 ans.

Cependant, l'émigration internationale des Burkinabè prend peu à peu un nouveau visage. L'installation en Côte-d'Ivoire se prolonge. En 1975, toutes classes d'âges confondues, la durée moyenne de migration est de 4 ans et demi alors que pour les plus de 30 ans, elle atteint 6 ans et demi (TROUVÉ, BRESSAT, 1982 : 250). Autre changement : au sein de la population migrante, le nombre des femmes a été multiplié par deux entre 1960 et 1975. A cette dernière date, un migrant sur trois est de sexe féminin. Les femmes accompagnent ou rejoignent leur mari en migration : plus de 95% des migrantes sont mariées (RGP - H.V. 1975). La part des célibataires parmi les hommes diminue à mesure que l'âge augmente. En effet, si parmi les 20-30 ans, ils sont trois migrants célibataires sur quatre, parmi les 30-40 ans et les 40-50 ans, ils ne sont plus qu'un sur deux et un sur trois. La proportion des enfants parmi les migrants a aussi considérablement augmenté : en 15 ans, elle est passée de 10 à 25%. D'une migration de travail internationale, individuelle et masculine, l'émigration burkinabè prendrait la configuration d'une migration internationale, "familiale", apparemment plus proche d'une migration de peuplement.

En 1975 (CONDÉ, 1978 : 4), les ressortissants du Burkina résidant sur le sol ivoirien représentent plus de la moitié de la population étrangère et 10% de la population totale. Ce chiffre inclut les enfants nés sur le sol ivoirien de parents burkinabè. A ce titre, ils ne sont pas de véritables migrants, même s'ils restent burkinabè selon le code ivoirien de la nationalité. Malgré tout, représentant un tiers de la population burkinabè résidant en Côted'Ivoire, ces enfants donnent à cette migration un caractère plus familial, d'autant plus que les femmes représentent près de 40% des immigrés burkinabè dans ce pays (ZACHARIAH, 1978 : 119).

A leur arrivée en Côte-d'Ivoire, plus de trois migrants sur quatre s'emploient comme manœuvres agricoles dans les plantations (BOUTILLIER et al., 1977 : 373), le quart restant se répartissant entre le secteur des services (13%) et celui de l'industrie et de l'artisanat. Mais à mesure que dure la migration, le statut et le type d'emploi occupés par les migrants burkinabè se modifient. En effet, après cinq ans de migration, ils sont environ 20% à s'employer dans l'industrie ou l'artisanat et plus de 24% dans les services (TROUVÉ, BRESSAT, 1982 : 254). L'augmentation du niveau de vie générée par la croissance économique a créé de nouveaux besoins et donc de nouvelles activités, notamment dans les services urbains. Quant aux Burkinabè qui restent dans l'agriculture, ils sont de plus en plus nombreux à exploiter leur propre plantation. Mais la volonté de s'installer à leur compte les pousse à se déplacer vers le sud-ouest, zone encore peu valorisée. En effet, la politique agricole ivoirienne a entraîné la disparition des réserves de terres à défricher dans le sud-est et a attribué à la terre une valeur marchande. En 1975, les Burkinabè sont 25 fois plus nombreux qu'en 1971 dans la région de Soubré (MARTINET, 1975 : 8) et sont devenus, pour plus de la moitié d'entre eux, des chefs d'exploitation s'appuyant sur une main-d'œuvre quasi exclusivement familiale.

Les Burkinabè se sont donc dispersés dans l'espace ivoirien. Ils sont désormais 40% (ZACHARIAH, 1978 : 119) à vivre en milieu urbain, la capitale accueillant plus des deux tiers de cette population. De plus, aux régions traditionnelles d'accueil, que sont celles du Sud (Aboisso, Agboville) et de l'Est (Abengourou), viennent s'ajouter celles du Centre (Dimbokro, Bouaflé) et du Centre-Ouest (Daloa, Gagnoa).

Cette dispersion dans l'espace mais aussi dans l'ensemble des secteurs ivoiriens de l'activité économique de la communauté burkinabè n'est pas toujours synonyme d'installation définitive. Sur la période 1970-1975 (CONDÉ, 1978 : 67), ils sont plus de 25 000 Burkinabè en moyenne à quitter la Côte-d'Ivoire pour se rendre dans leur pays d'origine. Le milieu rural burkinabè accueille plus de 90% d'entre eux : le pays mossi recevant plus de 60% des migrants de retour. De même, si un départ vers la Côte-d'Ivoire sur deux originaires du milieu urbain se fait à partir de Bobo Dioulasso et de Ouagadougou, plus de trois migrants de retour en milieu urbain sur quatre s'y dirigent (COULIBALY et al., 1980 : 39). Les régions de l'Ouest, qui fournissent 26% des départs pour la Côte-d'Ivoire, accueillent plus de 35% des migrants de retour.

Ces retours entraînent un redéploiement géographique de la population à l'intérieur du Burkina Faso ainsi qu'une modification de la répartition sectorielle de la main-d'œuvre. Au cours de cette même période, 15% des migrants de retour vont travailler dans les secteurs secondaire et tertiaire de l'économie burkinabé alors que plus de 95% des candidats au départ sont employés initialement dans le secteur agricole (BLION, 1990 : 65-67). Ce mouvement de retour est composé en partie d'actifs mais aussi d'enfants de Burkinabè qui rentrent vers leur pays d'origine. En 1975, plus de 22% des migrants de retour ont moins de 15 ans (COULIBALY et al., 1980: 45). L'existence de ces mouvements de retour montre une intégration de l'espace burkinabè dans la circulation migratoire de ses ressortissants. Les retours comme les départs sont multiples et les redéploiements géographiques et sectoriels de la population et de la main-d'œuvre burkinabè ouvrent autant de nouveaux pôles résidentiels et professionnels entre lesquels les individus circulent.

DES CHAÎNES MIGRATOIRES STRUCTURENT LA CIRCULATION DES BURKINABÈ

La présence des Burkinabè sur l'ensemble du territoire ivoirien et dans tous les secteurs de l'économie offre au futur migrant une grande liberté d'accès au sol ivoirien et lui facilite son insertion professionnelle. Beaucoup vont jusqu'à affirmer que "il est plus facile de migrer en Côte-d'Ivoire qu'à l'intérieur de son propre pays". L'existence d'entités géographiques en Côte-d'Ivoire (6) portant le

nom de villages burkinabè témoigne de l'intégration de cette population. En ces lieux, les chefs de la communauté burkinabè, désignés en fonction de leur ancienneté d'installation, constituent de véritables relais d'information autant pour les autorités ivoiriennes et burkinabè que pour le migrant fraîchement arrivé. C'est par leur intermédiaire que ce dernier pourra retrouver un responsable de sa communauté, un membre de son clan, de sa famille.

Les transporteurs burkinabè, qui se sont spécialisés dans le transfert des migrants principalement vers les zones rurales ivoiriennes, sont aussi des éléments-clés dans l'organisation de ce dispositif migratoire. Anciens migrants pour la plupart, ceux-ci ont profité des économies réalisées au cours de leurs migrations pour acheter un ou deux véhicules et pour asseoir leur nouvelle activité. En Côte-d'Ivoire, les contacts noués au cours de leurs séjours précédents leur permettent de s'appuyer sur de véritables partenaires, souvent burkinabè, prompts à fournir des informations et à aider à l'accueil des nouveaux arrivés. De même, dans les villages burkinabè, ils ont recours à des personnes relais, appelées "coxers" qui se chargent de recruter les candidats au départ.

Ce système de transport permet d'acheminer des migrants auprès d'un membre de leur famille déjà installé en Côte-d'Ivoire, qui va prendre en charge le coût du déplacement. En contrepartie, le nouvel arrivé travaille dans le cadre de la plantation ou de l'atelier de son tuteur comme aide familial ou apprenti, le temps de rembourser sa dette. Un véritable lien de dépendance est ainsi créé entre le migrant et son employeur. En parallèle, se sont aussi développées des migrations spontanées vers la Côte-d'Ivoire . Le migrant obtient alors un appui financier des membres de sa famille restés au village en vue de financer son déplacement. A son arrivée sur le sol ivoirien, c'est également un membre de son groupe familial qui devient son tuteur, lui offrant nourriture, hébergement, le temps de son installation.

Quelles que soient les modalités de son premier déplacement, une fois son insertion réalisée, le nouveau migrant fournira à son tour aide et soutien aux suivants. Dans cette migration en cascade, chacun à la suite de l'autre joue un rôle dans l'accueil et l'assistance des nouveaux arrivés. Ce n'est pas toujours la même personne qui assure à la fois l'accueil et l'hébergement du nouvel arrivé. Ces migrations s'appuient sur des structures familiales, parfois villageoises mais rarement ethniques ou religieuses. Ces réseaux apparaissent ouverts dans le sens où ils n'obligent pas le migrant à rester dans un même univers social et économique tout au long de son séjour en Côte-d'Ivoire. Celui-là peut multiplier ses contacts dedans et en dehors de sa communauté d'appartenance. Il peut aisément changer de lieu de résidence ou d'activité au gré des opportunités qui lui sont offertes, jouer sur son statut de primo-migrant ou de Burkinabè de deuxième génération, né en Côted'Ivoire. La migration fonctionne alors comme une entreprise familiale, la concession d'origine multipliant ainsi les lieux géographiques de production et les sources de revenus. Les envois réguliers de fonds à la famille restée au village participent de cette organisation. Ils sont le fait des individus ou de familles, mais très rarement de communautés plus larges.

Quand une solidarité existe, elle s'exprime par le biais des associations de ressortissants fondées sur une base régionale ou villageoise et elle se concrétise souvent par des soutiens financiers ponctuels à un membre de la communauté en difficulté en Côte-d'Ivoire. Créées dans les années 1960, ces associations connaissent actuellement de profondes restructurations. Elles ont subi le contrecoup des changements politiques récents au Burkina (période révolutionnaire puis de rectification), adoptant généralement une attitude de repli, voire de méfiance, à l'égard du nouveau pouvoir. L'importance des immigrés de deuxième génération dans la communauté burkinabè de Côte-d'Ivoire se traduit également par un éloignement accru vis-à-vis du pays, et plus particulièrement de la région d'origine des parents. Ces différents éléments contribuent à expliquer que rares et difficiles sont les collectes de fonds organisées en vue de réaliser des équipements ou des infrastructures bénéfiques à l'ensemble du village au Burkina Faso.

A la fin des années 1970, un véritable système migratoire est en place tant sur le sol ivoirien que burkinabè. système au sein duquel les hommes et les richesses peuvent circuler et aider au développement des activités. La suspension de la convention de main-d'œuvre de 1960 montre combien les volontés politiques exprimées ou non par les ETats-Nations, que sont devenus la Côte-d'Ivoire et le Burkina Faso, ont été dépassées. Par cette convention, le Burkina Faso voulait contrôler l'émigration de ses ressortissants afin de pouvoir utiliser une partie de l'épargne migratoire au financement de son développement. Or, au milieu des années 1970, il en décide malgré tout la suspension unilatérale. Moins de 15% (NANA, 1993 : 169) du flux migratoire entre le Burkina Faso et la Côte-d'Ivoire avait pu être organisé dans le cadre de cet accord sur toute la période de son application. Aveu de l'impuissance de l'État burkinabè à contrôler une migration devenue massive, cette suspension n'entame pas la détermination des Burkinabè à circuler entre les deux pays. A l'aube des années 1980. la crise économique ivoirienne se généralise peu à peu à l'ensemble des secteurs d'activités et devient autant politique que sociale. Elle engendre alors un nouvel environnement, apparemment moins favorable aux étrangers et donc à leur circulation sur le territoire ivoirien.

CIRCULATION MIGRATOIRE ET "CRISE" IVOIRIENNE : LA COMMUNAUTÉ BURKINABÈ DE CÔTE-D'IVOIRE S'ADAPTE ?

En 1978/79, la chute des cours des produits de base réduit fortement les ressources extérieures de la Côte-d'Ivoire, nécessaires au financement de l'activité économique : "la croissance économique, alimentée par le secteur public (ayant pris) le relais du secteur agricole, s'arrête" (FAURÉ, 1992 : 2). On assiste alors à une contraction progressive du marché de l'emploi urbain : dans les secteurs privés secondaires et tertiaires, les licenciements augmentent et les revenus se réduisent. Epargné au début de la crise, le secteur de l'économie de plantation est touché à partir de 1989 : date à laquelle les autorités d'Abidjan décident de répercuter sur les producteurs la chute des cours mondiaux des produits de base en réduisant de moitié les prix d'achats garantis aux planteurs.

A partir de 1975, la politique d'ivoirisation des cadres, dont est chargé le ministère du travail, traduit dans les faits une xénophobie récurrente. Cette politique vise dans un premier temps les postes de cadres de la fonction publique. Mais dix ans plus tard, elle est généralisée à l'ensemble des secteurs de l'activité économique et des catégories socio-professionnelles. Introduite dans le plan quinquennal 1981-1985, elle interdit de fait aux ressortissants étrangers d'avoir recours aux services ivoiriens de la main-d'œuvre (OMOCI), les soumettant ainsi à un nouveau cadre juridique. Les étrangers, une fois licenciés, ne peuvent plus espérer un nouvel emploi dans le secteur "moderne" de l'économie. Enfin, l'instauration, à partir de 1991, des cartes de séjours obligatoires pour les étrangers, qui permet d'accroître les recettes publiques, témoigne de la dégradation de leurs conditions d'accueil en Côte-d'Ivoire. Dans ce nouveau contexte économique, politique et social, comment les migrants burkinabè vont-ils réagir?

LES BURKINABÈ ÉTENDENT LEUR ESPACE MIGRATOIRE, DIVERSIFIENT LEUR CIRCULATION

LES BURKINABÈ PARTENT TOUJOURS AUSSI NOMBREUX VERS LA CÔTE-D'IVOIRE

En 1985, la Côte-d'Ivoire reste le principal pays d'accueil des émigrés Burkinabè, puisque ce sont désormais quatre migrants sur cinq qui y résident (RGP 1985, 1989 : n.p.). Entre 1975 et 1988, 800 000 personnes sont venues grossir les rangs de la communauté burkinabè de Côte-d'Ivoire⁽⁸⁾. Si les Burkinabè sont toujours aussi nombreux à y partir⁽⁹⁾, les arrivées de nouveaux migrants n'expliquent que 40% de cet accroissement. De même, entre 1987 et 1988 (RGPH-C.I., 1988), ont été

recensés sur le territoire ivoirien plus de 120 000 Burkinabè supplémentaires. Parmi ces demiers, trois sur cinq sont en fait nés sur le territoire ivoirien et ne peuvent être considérés comme de véritables migrants. Désormais, les "immigrés de deuxième génération" représentent environ 45% de la communauté burkinabè résidant sur le territoire ivoirien (ZANOU, 1994 : 25).

Le profil des migrants burkinabè ne change guère. Le pays Mossi continue de fournir à lui seul plus de la moitié des migrants et les zones rurales restent les principales zones d'origine des candidats au départ. Les femmes, représentant toujours un peu plus de 40% des Burkinabè vivant en Côte-d'Ivoire, et les enfants, un Burkinabè sur trois ayant moins de dix ans, conservent leur place dans le mouvement migratoire d'ensemble. Si 70% des Burkinabè s'emploient toujours dans l'agriculture, un peu plus de 10% d'entre eux occupent des emplois dans les services et le commerce, les 20% exerçant majoritairement dans la production artisanale. Cette stabilité apparente ne doit pas cacher l'accélération de la circulation migratoire, remarquable au cours de la dernière décennie, comme le font ressortir les entretiens réalisés auprès de migrants burkinabè installés en Côte-d'Ivoire ou rentrés au pays⁽¹⁰⁾.

LES RETOURS EN FORTE AUGMENTATION SONT AUSSI TRÈS DIVERS

Estimés à plus de 25 000 retours annuels entre 1969 et 1974 (COULIBALY et al., 1980 : 39), dix ans plus tard, ces mêmes retours en provenance de la Côte-d'Ivoire sont de l'ordre de 40 000 (RGP 1985). Ainsi, le solde migratoire net avec la Côte-d'Ivoire aurait chuté de plus de 40% en dix ans. Les migrants de retour se dirigent vers le milieu rural à plus de 78%, dont 40% vers le pays *Mossi*. Plus d'un retour sur deux en milieu urbain s'opère à Ouagadougou, la capitale. Les moins de quinze ans représentent 30% des migrations de retour. Et en 1985 (RGP 1985), deux migrants de retour sur trois sont de sexe masculin.

Les retours vers le pays d'origine prennent des formes plurielles : retour catastrophe de chômeurs installés à Abidjan, réinstallation dans les régions rurales de l'ouest burkinabè de migrants décidés à rentabiliser des activités agricoles ou dans les principales villes du pays (Ouagadougou et Bobo Dioulasso) pour y développer un commerce, un atelier, accueil dans la famille des enfants de migrants burkinabè qui rentrent dans leur pays d'origine pour suivre leur scolarité dont le coût est beaucoup moins élevé qu'en Côte-d'Ivoire. Réponses à des difficultés rencontrées par les migrants ou bien témoins d'une stratégie de redéploiement des activités et donc de limitation des risques, ces retours montrent bien les relations intenses existant entre le migrant et sa communauté d'appartenance.

Les retours vers le milieu rural d'origine demeurent importants et peuvent donner lieu à des investissements productifs au village. Il n'est pas rare de voir les Burkinabè acheter du bétail, des charrues en vue d'asseoir les activités agricoles et développer les cultures maraîchères. D'autres encore investissent prioritairement dans des activités commerciales et artisanales. Si les retours en milieu urbain sont moins nombreux, ils mettent en lumière des stratégies migratoires apparemment nouvelles. Certains migrants ne rapatrient pas l'ensemble de leur revenu au village, utilisant une partie pour un apprentissage personnel de tailleur, de mécanicien en Côte-d'Ivoire avant de rentrer s'installer au pays. En outre, leur expérience migratoire leur a permis de prendre contact avec des citadins burkinabè qui, par la suite, peuvent les soutenir dans leur insertion professionnelle et résidentielle. Dans cette période d'instabilité économique, d'autres encore, qui avaient diversifié leurs activités dans le pays d'immigration, les redéploient dans le pays d'origine tout en les limitant en Côte-d'Ivoire. Enfin, les retours vers les régions rurales de l'ouest burkinabè donnent lieu pour nombre de migrants à une installation dans une zone nouvelle de résidence où ils espèrent pouvoir développer une activité agricole commerciale (élevage, plantations fruitières). Ces installations se font dans des villages où des migrants, originaires de la même communauté ethnique et souvent villageoise, ont déjà développé leurs propres activités. Les difficultés d'accès à la terre peuvent expliquer que ces types de retour soient relativement peu nombreux.

LES BURKINABÈ SE DÉPLACENT AUSSI À L'INTÉRIEUR DE LA CÔTE-D'IVOIRE

Les déplacements de la communauté burkinabè à l'intérieur de la Côte-d'Ivoire confirment aussi l'accélération de cette circulation. En effet, entre 1987 et 1988 (RGPH 1988), ce sont plus de 40 000 personnes qui se sont déplacées; la moitié ayant quitté le milieu urbain pour le milieu rural. Pour faire face à la baisse des prix d'achat de leur production, les planteurs burkinabè, qu'ils soient propriétaires ou métayers, font jouer leurs réseaux. Ils ont eu recours plus abondamment à la main-d'œuvre familiale, comme en témoignent les va-et-vient permanents entre le Burkina et la Côte-d'Ivoire mais aussi les déplacements à l'intérieur du territoire ivoirien. Dans la région de Soubré, un planteur sur quatre serait burkinabè, ce qui constituerait un puissant facteur d'appel pour les nouveaux migrants ou pour ceux qui traversent une période de difficultés en ville et notamment à Abidjan, et ce d'autant plus qu'il est probable que la récente dévaluation, devant faire augmenter mécaniquement le prix d'achat aux producteurs, favorise l'expansion de la production et donc des embauches. La solidarité familiale reste l'élément moteur de ce nouveau départ.

De nombreux chefs de la communauté burkinabè à Abidjan, qui gèrent l'accueil des migrants, tentent de faire partir les nouveaux arrivés vers les zones rurales

ou les villes ivoiriennes de l'intérieur. Selon eux, Abidjan n'a plus rien à offrir pour le moment. Parmi les nombreux migrants qui arrivent à Abidjan, rares sont donc ceux qui veulent y rester pour leur premier séjour. Sont concernés aussi les enfants de Burkinabè nés sur le sol ivoirien et qui semblent ne pas avoir d'autres possibilités que de se déplacer à l'intérieur de la Côte-d'Ivoire pour espérer trouver une meilleure situation. Le Burkina Faso est certes leur pays d'origine, mais certains n'y ont effectué que de brefs séjours et ont peu de contacts pour espérer s'y insérer rapidement et facilement. C'est ainsi que certains vont rejoindre des parents ou feront jouer leurs réseaux de connaissances, par-delà leur communauté d'appartenance, pour trouver un emploi à Bouaké. San Pedro, Yamoussoukro ou bien dans les plantations industrielles.

DU GABON À L'ITALIE, CERTAINS BURKINABÈ ÉLARGISSENT LEUR HORIZON MIGRATOIRE

D'autres réémigrent plus loin encore. C'est déjà à partir de la Côte-d'Ivoire que des Burkinabè ont rebondi vers le Gabon, profitant des contacts établis à Abidjan auprès d'autres ressortissants ouest-africains ou du soutien des compatriotes déjà présents sur le territoire gabonais. En effet, le Burkina Faso a signé en août 1973 une convention avec le Gabon destinée à lui fournir la main-d'œuvre nécessaire à la construction du transgabonais. Employés comme soudeurs, menuisiers, chauffeurs ou simples manœuvres, plus de trois cents Burkinabè y ont ainsi été acheminés entre 1976 et 1977, avant que l'accord ne soit suspendu⁽¹¹⁾. Une fois, les travaux terminés, nombre d'entre eux sont restés au Gabon en tentant une reconversion, principalement dans les métiers du bâtiment. Ils seraient alors devenus des personnes-relais. En 1992, le Gabon a décidé de suspendre les envois de fonds des travailleurs émigrés vers leurs pays d'origine et exigé un visa de sortie de 125 000 francs CFA. Répondant aux doléances de ses ressortissants⁽¹²⁾, le gouvernement burkinabè a rapatrié plus de 500 personnes en juillet 1993. Dès lors, les départs se seraient considérablement ralentis. En 1994, ils seraient encore plus de 3 000 Burkinabè à vivre au Gabon, essentiellement concentrés dans la région de Libreville⁽¹³⁾.

Plus récent est l'exemple de la migration des Burkinabè, pour l'essentiel *Bissa*, vers l'Italie. Ils seraient actuellement 2 000 (SCHMIDT di FRIEBERG, 1994), réguliers et clandestins confondus, à résider dans ce pays. La Côte-d'Ivoire a souvent constitué une étape migratoire préalable. C'est de leur rencontre avec des Italiens en Côte-d'Ivoire qu'est né le premier mouvement migratoire vers la péninsule. Boy-cuisiniers ou employés dans des scieries, ils ont accompagné leur patron italien lors de leur retour au pays et ont pu régulariser leur situation, occupant un poste dans l'industrie ou les services dans le nord du pays. Depuis le 15/09/1993, date à laquelle

l'Italie a rendu obligatoire le visa pour les Burkinabè, l'immigration s'est ralentie. Les clandestins, qui travaillaient dans des emplois saisonniers dans la région de Naples, quitteraient l'Italie. Ils ne rentrent pas systématiquement au Burkina Faso; certains se réinstallent en Côte-d'Ivoire. D'autres transitent par la Belgique ou l'Allemagne pour rejoindre l'Italie et la région de Naples grâce à des passeurs qu'ils rémunèrent.

Les Burkinabè sont parvenus à amortir le choc de la crise ivoirienne. Stratégie de multiplication des lieux de production et des revenus, leur circulation migratoire devient aussi une stratégie de limitation des risques en période de récession. Ne pouvant plus accéder aux secteurs "modernes" de l'économie, ils peuvent ainsi espérer retrouver un travail en s'appuyant sur leurs réseaux. De même, face à l'étroitesse du marché du travail burkinabè, cette diversification élargit aussi les opportunités d'emploi hors de l'agriculture de subsistance qui occupe la majeure partie de la population active au Burkina Faso.

LE BOUT DE BOIS À BEAU RESTER DANS L'EAU, JAMAIS IL NE DEVIENDRA CAÏMAN⁽¹⁴⁾

Pour ceux qui continuent à vivre même épisodiquement en Côte-d'Ivoire, l'incertitude façonne aussi les rapports que les Burkinabè élaborent avec les Ivoiriens et les autres communautés étrangères. Comment s'opère alors cette cohabitation pluri-ethnique qui "n'est que l'une des dimensions d'une cohabitation plus générale (mettant) en présence des individus et des groupes qui s'allient ou s'opposent selon les cas, les circonstances et les conjonctures ?" (de RUDDER, 1987 : 18). Où se croisent, se rencontrent, se fréquentent les Burkinabè, les Ivoiriens et les autres étrangers ? Quels sont le contenu et le temps de ces échanges, quelles en sont les motivations ?

UNE COMMUNAUTÉ BURKINABÈ AUX CONTOURS INDÉFINISSABLES, INSAISISSABLES

L'hétérogénéité des ethnies, des statuts migratoires, des groupes sociaux dément la pratique habituelle d'identification de la communauté burkinabè à un groupe unique et homogène, à l'instar des autres nationalités toutes regroupées sous le générique étranger. L'identification des Burkinabè à une même communauté, résultat des regards portés sur eux par l'Autre, Ivoirien ou non, est aussi une attitude souvent revendiquée et relevée dans les discours des Burkinabè⁽¹⁵⁾.

S'afficher comme un groupe unitaire est aussi un objectif des associations de ressortissants burkinabè éparpillés sur le territoire ivoirien. C'est ainsi que des associations de jeunes Burkinabè, créées à l'initiative des responsables de la communauté, veulent défendre et préserver les origines culturelles de leurs adhérents. *Mossi, Lobi, Bobo* ou *Gourounsi*, leurs membres sont pour la plupart des jeunes Burkinabè nés en Côte-d'Ivoire ou venus en bas âge avec leurs parents.

"On a créé cette association pour rappeler à nos enfants nés en Côte-d'Ivoire l'importance pour eux de connaître leur culture. Alors on chante en moore, en bissa ou en peul. On apprend les danses de chez nous, de ceux du Nord comme du Centre ou de l'Ouest. Apprendre sa langue maternelle, la parler, c'est aussi mieux comprendre qui on est. Quand tu couches chez quelqu'un, qui en t'accueillant peut t'aider à faire fortune, il ne faut pas pour autant oublier d'où tu viens, ton pays d'origine. L'apprentissage des langues, c'est plus dur comme il y a des jeunes de toutes les ethnies mais avec la danse, c'est plus simple tout le monde se retrouve"(16).

Derrière cette unité de façade, des dissensions existent entre ceux qui sont venus du Burkina et restent Burkinabè et ceux qui, par naissance ou par acquisition, sont devenus des Ivoiriens. D'autres encore opposent les jeunes générations et les plus anciennes. En quête d'une identité qui se révèle difficile à construire, les jeunes se trouvent pris entre deux mondes, celui de leurs parents fait d'images et de références constantes au pays d'origine et celui bien réel de la société ivoirienne dans laquelle ils ont toujours vécu. Ces dissensions se lisent aussi dans la vie quotidienne, dans la nature et le degré d'intensité des relations qu'il développe avec l'autre, ivoirien ou non, d'un point de vue professionnel, scolaire, religieux. Malgré ces différences, tous les Burkinabè ont une réaction unanime et fière quand est évoquée leur place dans la société ivoirienne. Travailleurs, humbles, disponibles et serviables, ils ne sont pas venus pour gêner mais pour travailler. La Côte-d'Ivoire, ils l'ont, à leurs yeux, en partie construite. Pour eux, les Ivoiriens l'ont bien compris et leur en sont reconnaissants. L'assimilation entre insécurité et Burkinabè faite par les Ivoiriens ou d'autres groupes, et dont la presse se fait l'écho régulièrement, renforce leur unité pour mieux s'en défendre. L'humilité dans le comportement des Burkinabè est aussi recherchée. Ne pas s'afficher ostensiblement; ne pas se faire remarquer de quelques manières que ce soit, toujours se soumettre semblent être aussi les leitmotive de cette communauté. Son poids lui impose probablement ce comportement d'effacement, qui bute toutefois sur la réalité, bien objective, des positions économiques acquises par certains Burkinabè, notamment dans l'économie de plantation.

DES OBSTACLES DE PLUS EN PLUS NOMBREUX À L'INTÉGRATION DES BURKINABÈ EN CÔTE-D'IVOIRE

Cette unité, cette humilité revendiquées par la communauté burkinabè procèdent d'un désir plus général d'intégration à la société ivoirienne, quelle que soit la durée de séjour de l'individu, qu'il soit primo-migrant ou immigré de deuxième génération. Cette intégration, qui peut se résumer dans la volonté "de trouver une place reconnue et utile dans la société d'accueil sans pour autant renoncer à ses spécificités" (FUCHS, 1987 : 102) est cependant menacée depuis plusieurs années par le pouvoir ivoirien. Le débat récent sur le droit des étrangers en Côte-d'Ivoire ne fait que confirmer cette tendance.

Jusqu'à présent, les étrangers, originaires des Etats membres de la CEDEAO, avaient le droit de vote en Côte-d'Ivoire en application du protocole d'accord portant citoyenneté de la communauté⁽¹⁷⁾. Participant d'une politique d'intégration des étrangers à la société ivoirienne, cette pratique électorale n'avait jamais été remise en cause depuis l'indépendance, même si elle violait l'article 5 de la loi fondamentale ivoirienne⁽¹⁸⁾. Avec les premières élections multipartites de 1990 naissent les premières contestations du droit de vote des étrangers. L'opposition a d'ailleurs accusé la communauté étrangère d'avoir permis la réélection d'Houphouët-Boigny.

En décembre 1993, le président Houphouët-Boigny décède; H. Konan Bédié lui succède. Au début de l'année 1994, le gouvernement, par la voie du ministre de l'Intégration (19), annonce son intention de faire participer les étrangers aux élections présidentielles et législatives de 1995. Sous les foudres de l'opposition, qui dénonce la violation de la constitution et se veut être le porte-parole de tous les Ivoiriens, le gouvernement doit reculer et fait adopter, à la fin de l'année 1994, un code électoral accordant le droit de vote aux seuls nationaux ivoiriens (20).

Ce recul du gouvernement se fait aussi sous la pression d'autres événements politiques. En effet, une scission au sein du PDCI - RDA est venue perturber l'échiquier politique ivoirien. La création du RDR, parti politique regroupant des membres du PDC soutenant l'ancien premier ministre Alassane Ouattara, remet en cause la stratégie du président Bédié. Même s'il reste l'instigateur de la carte de séjour, en raison de sa qualité de musulman et de ses origines burkinabè, l'ancien premier ministre est suspecté par le pouvoir en place de bénéficier de la sympathie des communautés étrangères. Dès lors que le vote des étrangers ne lui apparaît plus forcément acquis, le président en exercice voit ses chances d'être élu se réduire. En effet, en Côte-d'Ivoire, les musulmans (21), ivoiriens comme étrangers, représentent plus de 40% du corps électoral potentiel. A 70% musulmane, la seule communauté burkinabè⁽²²⁾ en rassemble plus de 20%. Se prévalant de la légalité constitutionnelle et sur la base d'une simple stratégie électorale, le gouvernement ivoirien renonce alors à un des derniers mécanismes d'intégration des étrangers en ne leur accordant pas le droit de vote.

Prudentes, les communautés étrangères n'ont pas revendiqué ce droit de vote et ont même adopté des attitudes réservées. Si des Burkinabè, de nationalité ivoirienne, ont apporté leur soutien au président Bédié et au PDCI⁽²³⁾, les propos recueillis auprès de responsables des associations de ressortissants comme auprès d'immigrés burkinabè témoignent d'une volonté de rester hors du débat politique. Souvent brocardée par les journaux ivoiriens - du pouvoir comme de l'opposition - la communauté burkinabè ne veut pas devenir le bouc émissaire d'une crise politique et refuse d'être considérée comme du "bétail électoral" (24). Son poids démographique lui impose de se tenir à l'écart. Le regroupement familial et donc l'installation d'une partie de la population burkinabè sur le sol ivoirien se traduisent à terme par une intégration réelle qu'elle ne veut pas remettre en cause en s'immisçant dans les affaires politiques ivoiriennes.

Pour les Burkinabè, la seule possibilité de participer à la vie politique suppose l'adoption de la nationalité ivoirienne comme le suggèrent des membres du gouvernement⁽²⁵⁾. Sur cette question, le discours des Burkinabè est aussi très réservé. Aucune tendance particulière n'a été repérée. Des Burkinabè ont accepté de changer de nationalité pour ne pas bloquer l'avenir de leurs enfants et pour garantir la prospérité de leurs activités; d'autres refusent complètement de l'envisager. Si leur désir d'intégration semble bien réel, l'intégration ne doit pas se faire à n'importe quel prix. De plus, les conditions et les effets de l'acquisition de la nationalité ivoirienne restent très restrictifs⁽²⁶⁾ et dans la pratique, "le processus de naturalisation (...) demeure (...) un véritable parcours du combattant" (27). Enfin, en vertu du nouveau code électoral, les étrangers naturalisés restent des citoyens de seconde zone par les restrictions qu'il apporte en matière d'éligibilité. Seule la troisième génération pourra prétendre à jouer un rôle dans la vie politique nationale (28)!

UNE COHABITATION SANS HEURT OÙ LES ÉCHANGES SONT RESTREINTS À L'ESSENTIEL

Les rapports entre les Ivoiriens et les Burkinabè sont globalement définis par une situation de domination politique et économique des premiers sur les seconds. Le monde économique est l'espace où la proximité dans les relations est bien réelle, celles-ci donnant lieu à de véritables échanges entre toutes les communautés. Un tâcheron burkinabè peut s'employer auprès d'un patron malien, qu'il a connu par l'intermédiaire d'un collègue ivoirien. De même, un entrepreneur burkinabè en construction métallique peut employer des ouvriers ou des apprentis ivoiriens, burkinabè ou maliens et partager des chantiers avec des entrepreneurs de toutes nationalités, chantiers obtenus grâce à son réseau de connaissance qui ne se limite pas à sa seule communauté d'apparte-

nance. Un maroquinier burkinabè peut faire appel à des commerçants libanais pour obtenir ses matières premières et écouler ses marchandises auprès d'une clientèle cosmopolite. De l'achat à la vente de matières premières, de produits finis, de la force de travail, les relations ainsi établies entre les différentes communautés traduisent des rapports d'échange marchands. Le statut précaire de la main-d'œuvre étrangère engendre aussi un rapport d'exploitation, bénéficiant aux employeurs ivoiriens comme étrangers. Il en est ainsi pour tous les secteurs économiques, en allant de l'artisanat de production au commerce en passant par l'économie de plantation.

Souvent, les Burkinabè se trouvent en situation de concurrence directe avec les Ivoiriens. Dans le secteur de l'économie de plantations, le nombre de plus en plus élevé de planteurs burkinabè indépendants peut être une menace directe pour les planteurs ivoiriens, ces derniers n'ayant plus accès aussi facilement à la maind'œuvre du Burkina Faso. Dans les secteurs de l'artisanat de production (tailleurs) ou des services (maquis, café), cette concurrence existe aussi. Cela n'a pas engendré de heurts violents entre les deux communautés pour le moment. Qu'en sera-t-il demain si la situation économique ne s'améliore pas et oblige les Ivoiriens à se tourner de plus en plus nombreux vers ce type d'emploi?

En dehors de l'espace économique, les relations créées au cours d'une pratique religieuse, d'un sport ou de tout autre loisir, se limitent à l'essentiel. Chacun va se saluer et se retrouver à l'église ou à la mosquée du quartier. La pratique religieuse est effectivement un temps de rencontre entre individus de toutes nationalités, les Sénégalais étant les seuls cités comme restant à l'écart des autres musulmans. Des cotisations lancées au sein d'une communauté étrangère particulière peuvent avoir permis la construction d'une mosquée; l'imam est choisi au sein de cette communauté, mais le public reste cosmopolite. De même, à Anoumabo, catholiques ivoiriens et burkinabè se rencontrent à la messe qui est dite par un prêtre d'origine burkinabè. Les différentes communautés participent mutuellement aux célébrations religieuses qui rythment la vie sociale de chaque groupe au nom du respect des relations de bon voisinage. Mais cela ne débouche pas forcément sur des échanges plus intenses.

Les Burkinabè sont les premiers à respecter cette différence entre les relations nées de l'activité économique et celles issues de l'activité sociale. A Abidjan, même s'ils se répartissent sur l'ensemble des dix communes, les Burkinabè se concentrent pour plus de 45% d'entre eux dans celles d'Attécoubé, de Koumassi ou de Marcory (RGPH 1988)⁽²⁹⁾. Dans ces communes, ils partagent des cours d'habitation avec d'autres ressortissants étrangers, voire avec des Ivoiriens. Mais cette proximité due au logement n'entraîne pas non plus d'intenses échanges. Les femmes burkinabè préparent le repas

pour leur famille et les personnes rattachées, mais rarement il est partagé avec les autres membres non burkinabè de la cour. Cela n'empêche pas l'entraide d'exister, mais elle est réservée à des situations extrêmes (accident, maladie ou décès), chacun préférant toutefois se retourner dans de telles circonstances vers les membres de sa propre communauté. Ce "chacun pour soi" peut s'expliquer par une sorte de méfiance de l'autre, dans un climat où la suspicion se généralise, comme l'explique un Burkinabè de 59 ans, arrivé en Côte-d'Ivoire en 1956 :

"Vous voyez, si une personne a un problème, moi je ne vois pas s'il est Malien, Burkinabé... On ne fait pas de différences dans la religion par exemple. Par contre, le soir, les Guinéens, les Maliens ou les Burkinabè, on ne se rencontre pas. Et puis même si les Burkinabè veulent se rencontrer, c'est entre gens de même région. C'est normal. Bon, s'ils travaillent ensemble, ils se rencontrent, là c'est pas pareil, on se connaît. Nous les Africains, on est quant même un peu compliqué pour les histoires de relations. Le temps en plus est gâté avec les histoires de bandit. Le bandit peut descendre sur moi ou sur toi, alors tout le monde se méfie. S'il y a un vol chez toi, alors tu demandes si ce n'est pas ce type car il n'est pas comme toi".

Les jeunes Burkinabè vivant en Côte-d'Ivoire et en âge d'être scolarisés le sont pour environ 40% d'entre eux (ZANOU, 1994 : 50). Lieu de socialisation par excellence, les écoles favorisent les contacts entre jeunes Burkinabè, Ivoiriens ou étrangers. Cette fréquentation des écoles ou des terrains de sport aboutit à des rapprochements visibles. Les immigrés de deuxième génération peuvent alors constituer autant de passerelles entre ces différentes communautés ethniques. Mais les échanges restent bien circonscrits à certains domaines. Pour certains, l'intégration est en cours mais la référence principale reste toujours la communauté d'origine. L'extrait d'un entretien recueilli auprès d'un Burkinabè né à Abidjan en 1966, serveur dans un café et habitant Attécoubé, témoigne de ces rapprochements :

"Mon meilleur ami d'enfance est un korhogolais, il est Ivoirien. Depuis notre enfance, on a toujours été ensemble. On a fréquenté la même école, on a fait du foot. C'est important de tout faire ensemble depuis l'enfance. On peut manger ensemble, aller chez les uns, chez les autres. Alors lui, il compte plus que tout autre. On a aussi fait du commerce ensemble, on vendait des mèches pour les filles (...). Mais c'est pas pareil qu'avec les autres, c'est mon meilleur ami et puis il est du nord de la Côte-d'Ivoire alors on le considère un peu comme un Burkinabè (...). Même s'il est Ivoirien, il est normal qu'on s'aide car lui le ferait aussi pour moi. Même maintenant, on peut faire des affaires ensemble mais on ne sort pas ensemble, on ne fréquente pas les mêmes endroits. Il a des amis ivoiriens que je ne connais pas ou peu. Par contre pour le petit frère qui lui a beaucoup vécu au Burkina, tous ses amis en Côte-d'Ivoire sont des Burkinabè, et c'est normal, il connaît pas les autres".

La cohabitation quotidienne entre Burkinabè, Ivoiriens et autres étrangers, si elle n'entraîne pas de véritables conflits, ne se traduit pas non plus par des relations très étroites et des échanges intenses. Tenus à l'écart de la vie politique, socialement et économiquement mis en position de "dominé", les Burkinabè vivant en Côte-d'Ivoire ne renient pas autant leur communauté d'origine, bien au contraire. Ils constituent un maillon essentiel de la chaîne migratoire burkinabè, une clé de voûte du système migratoire, comme en témoigne leur rôle dans l'accès à l'emploi et au logement.

ENTRE INTÉGRATION OU MIGRATION, UNE CIRCULATION POUR MIEUX VIVRE...

Si "la colonisation a fait de la Haute-Volta le binôme économique (...) de la Côte-d'Ivoire" (NANA, 1993 : 168), cette interdépendance a été confortée par les choix politiques et économiques des deux États, une fois leur souveraineté nationale recouvrée. Fondé sur l'expansion des exportations du café et du cacao, le modèle extraverti de développement, retenu par les autorités ivoiriennes, reposait alors sur l'extension des surfaces cultivées et sur une main-d'œuvre importante que seuls les pays voisins, et notamment le Burkina Faso, pouvaient lui fournir. L'accès au marché du travail burkinabè était alors une condition nécessaire à la réussite de ce schéma de développement. En exportant une partie de sa main-d'œuvre, le Burkina Faso espérait pouvoir obtenir les movens financiers indispensables à la réalisation de ses objectifs de développement. Pour ces deux nations, il était alors important de normaliser cette relation dans un cadre institutionnel approprié. Le Conseil de l'Entente, voulu et lancé par Houphouët-Boigny, participait de cette volonté de créer un environnement extérieur favorable au développement de la Côte-d'Ivoire. De même la convention de main-d'œuvre signée en mars 1960 devait permettre aux autorités burkinabè de contrôler les flux de main-d'œuvre et de garantir un niveau minimum de transferts de fonds des travailleurs expatriés.

Profitant de cette relation privilégiée, les Burkinabè développent alors des stratégies migratoires diverses, répondant aux impératifs contenus dans les schémas nationaux de développement. L'émigration du Burkina Faso vers la Côte-d'Ivoire continue sa forte progression au cours des années 1970. Logiques individuelles et logiques étatiques sont alors en phase. Se fondant sur des réseaux villageois ou familiaux, un véritable système migratoire se met en place sur les deux territoires, au sein desquels les migrants burkinabè vont circuler. Cette circulation entre les différents pôles d'installation géographique et les différents secteurs d'insertion économique se construit cependant hors du champ politique, hors de toute autorité étatique. Créant de fait des zones de travail et d'activité, les migrants burkinabè se

déplacent en dehors de toute velléité de contrôle et d'institutionnalisation du fait migratoire. Preuve en est la continuité de la circulation des Burkinabè malgré la suspension de la convention de main-d'œuvre de 1960, la tentative de fermeture des frontières au début des années 1980, ou encore la montée de la xénophobie, du nationalisme qui se sont exprimés une première fois par le refus du parlement ivoirien d'adopter le principe de double nationalité.

La réduction des revenus et des opportunités d'emploi, conséquence de la crise en Côte-d'Ivoire, touchent tous les groupes sociaux, ivoiriens comme étrangers. Mais, l'ivoirisation des postes de travail, puis l'instauration de la carte de séjour et enfin le droit de vote, désormais réservé aux seuls nationaux, plongent progressivement les communautés étrangères dans une vulnérabilité accrue. Pour les Burkinabè, ce nouveau cadre politique et économique ne remet pas en cause leur circulation, il ne fait que la renforcer. Pour l'État burkinabè comme pour l'État ivoirien, cette mobilité internationale s'oppose aux conceptions strictement nationales de leurs politiques migratoires et dénonce de facto leur inefficacité puisqu'en laissant faire ou en érigeant toute sorte de barrière à cette circulation, ces politiques considèrent implicitement le migrant comme un acteur économique, politique et social de second rang.

NOTES

- 1 Les statistiques démographiques utilisées dans cet article sont principalement issues des recensements de population effectués en 1975 et 1985 au Burkina Faso et en 1975 et 1988 en Côte-d'Ivoire.
- 2 Selon la loi n°61-415 (14/12/61) portant Code de la Nationalité, modifiée par la loi n°64-381 (7/10/64), est Ivoirien tout individu né en Côte-d'Ivoire sauf si ses deux parents sont étrangers (art. 6) et tout individu né hors de Côte-d'Ivoire d'un parent ivoirien (art. 7). La nationalité ivoirienne peut aussi s'acquérir par déclaration (art. 17 à 23) ou par décision de l'autorité publique (art. 24 à 33) in (BLAISE, MOURGEON,1970: 755-765).
- 3 Ces mêmes cadres, qui occupaient une place importante dans l'administration, avaient été expulsés une première fois par le gouvernement ivoirien en 1958. Voir FAURÉ, MÉDARD, 1982 : 84-85; 95-96.
- 4 D'autres sources (CONDÉ, 1978 : 42) estiment déjà à plus d'un million le nombre de Burkinabè résidant à l'extérieur en 1975.
- 5 Dix ans plus tôt (CLAIRIN, 1960 : 9), les *Mossi* étaient déjà proportionnellement les plus nombreux à partir à l'étranger (un *Mossi* sur trois avait migré une première fois à l'extérieur contre une personne sur dix pour l'ensemble des groupes ethniques).
- 6 A titre d'exemples, la ville burkinabè de Koudougou a son homologue en Côte-d'Ivoire dans la région de Bouaflé. Le village Ramongho est aussi le nom d'un quartier de la ville ivoirienne de Vavoua; le célèbre *Petit Ouaga*, celui d'un quartier de la commune abidjanaise de Cocody.

- 7 Toutefois, même spontanées, les migrations des Burkinabè, de l'Ouest comme du Nord, ne relèvent pas d'actes isolés mais s'inscrivent dans une logique sociale puisque "le migrant dans tout son cheminement bénéficie de l'aide de plusieurs réseaux de solidarité mis en place par des structures familiales, par des communautés d'appartenance plus grandes ou par des associations" (KAMBIRE, 1994: 67-68).
- 8 En 1975, parmi les 726 000 Burkinabè qui résidaient en Côted'Ivoire, 205 000 y étaient nés (CONDÉ, 1978 : 4). En 1988, ils sont de 1 564 000 à y résider et 698 196 à y être nés (ZANOU, 1994 : 25).
- 9 Selon les informations recueillies auprès des transporteurs burkinabè en décembre 1994, un net accroissement des départs vers la Côte-d'Ivoire serait enregistré. Un article dans Sidwaya, 31/08/94 évoque même le développement récent de trafics clandestins de main-d'œuvre entre le Burkina et la Côte-d'Ivoire.
- 10 Une enquête rapide, portant sur les mouvements de retours et de départs au sein d'une même unité (le ménage), a été réalisée auprès de 46 chefs de ménage installés dans cinq communes d'Abidjan. Au Burkina Faso, 286 questionnaires autobiographiques, couvrant l'ensemble du parcours migratoire et professionnel des individus, ont également été réalisés tant en milieu rural mossi, en ville (Ouagadougou et Bobo Dioulasso) que dans les régions rurales de l'Ouest.
- 11 Informations recueillies auprès de l'Office National pour la Promotion de l'Emploi, Ouagadougou.
- 12 Renseignements obtenus auprès de la Direction des Burkinabè de l'Étranger, Ministère des Relations Extérieures, Ouagadougou.
- 13 Recensement effectué par les représentants des Burkinabè du Gabon, Conseil Supérieur des Burkinabè de l'Étranger, Ouagadougou, décembre 1994.
- 14 Proverbe mossi.
- 15 Outre une première enquête menée en 1992 (voir note n°4), ces observations s'appuient sur des entretiens libres réalisés auprès de 43 migrants à Abidjan, comme à Ouagadougou, entre 1992 et 1994, au cours desquels les rapports de cohabitation ont été évoqués directement ou indirectement. Plusieurs rencontres ont eu lieu également avec les responsables d'associations de ressortissants burkinabè dans différentes communes abidjanaises.
- 16 Propos recueillis en décembre 1994 auprès d'un responsable de l'association des jeunes burkinabè de Treichville.
- 17 "Projet de loi portant code électoral 1990", *La Voie*, hors série 2, 21/11/94 : 4.
- 18 En vertu de cet article, "sont électeurs (...) tous les nationaux ivoiriens, majeurs des deux sexes", Article 5 du Titre I de la Constitution ivoirienne (1978 : 373).
- 19 "La croisade de Laurent Dona Fologo", Fratemité-Matin, 30/05/94: 15.
- 20 Selon l'article 3 du code électoral, "Sont électeurs les nationaux ivoiriens (...) inscrits sur les listes électorales, (ceux) vivant à l'étranger, et les personnes ayant acquis la nationalité ivoirienne par naturalisation ou par mariage" "Projet de Code Électoral 1995", La Voie, hors série 2, 21/11/94: 5.
- 21 Trois étrangers sur quatre en âge de voter et résidant en Côted'Ivoire sont musulmans, alors que seul un ivoirien sur quatre déclare pratiquer cette religion (RGPH 1988).
- 22 Ce chiffre correspond à la part des Burkinabè dans l'ensemble de la population résidente, pour les groupes âgés de 21 ans et plus (âge de la majorité civile en Côte-d'Ivoire).
- 23 "Les Burkinabè chez Charles DONWAHI", *La Voie*, 18/04/94: 3; "Notre vraie patrie, la Côte-d'Ivoire", *Fratemité-Matin*, 18/04/94: 11.

- 24 En référence aux expressions utilisées dans la presse ivoirienne, notamment dans l'article de Freedom Neruda La Voie du 18/04/94.
- 25 "Aimez-vous ce pays ? (...) il faut alors demander la nationalité ivoirienne en renonçant à votre nationalité d'origine", tels sont les propos tenus par P. KIPRÉ, ministre de l'Éducation "La loi en vigueur n'autorise pas le vote des étrangers", Fratemité-Matin, 13/09/1994.
- 26 Naître sur le sol ivoirien ne donne pas droit automatiquement à la nationalité ivoirienne (voir note 1). De plus, selon le code ivoirien de la nationalité (BLAISE, MOURGEON, 1970 : 755-765), acquérir la nationalité par déclaration ou par décision de l'autorité publique repose sur des critères précis (art. 17 à 33) et notamment sur une durée minimale de résidence de 5 ans. De plus, l'étranger naturalisé ne peut être investi d'un mandat électif pendant 10 ans et il ne peut être ni électeur, ni nommé à des fonctions publiques pendant 5 ans (art. 43)!
- 27 Propos tenus par un Burkinabè rapporté dans "Notre vraie patrie, la Côte-d'Ivoire", *Fratemité-Matin*, 18/04/94 : 11.
- 28 Selon le nouveau code électoral (*La Voie*, hors série 2, 21/11/94 : 5), nul ne peut être élu président de la République (art. 49) ou à l'assemblée nationale (art. 77), s'il n'est Ivoirien de naissance, né de père et de mère eux-mêmes ivoiriens.
- 29 Nous tenons à remercier ici Ronan Ballac, démographe, qui a gentiment accepté de mettre à notre disposition des données non publiées du recensement de 1988. Dans les communes d'Attécoubé, Koumassi et Marcory, les Burkinabè représentent respectivement 46%, 48% et 53% de la population africaine non ivoirienne. A Attécoubé et Koumassi, leur présence est estimée à 23% de la population totale; à Marcory, 24%.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BLAISE J.P., MOURGEON J., Lois et décrets de Côte-d'Ivoire, Paris, Université d'Abidjan, Librairies techniques, 1970, 938 p.
- BLION R., "Retour des Burkinabè de Côte-d'Ivoire", Hommes et Migrations, 1160, décembre 1992, pp. 28-31.
- BOUTILLIER J.L., QUESNEL A., VAUGELADE J., "Systèmes socioéconomiques *mossi* et migrations", *Cahiers ORSTOM, SH*, Vol. XIV, 1977, 4, 61-382.
- CLAIRIN R. (Ed.), Les émigrations : enquête démographique par sondage en République de Haute-Volta, Paris, INSEE, 1960, 206 p.
- CONDÉ J., Les migrations en Haute-Volta, Washington, Banque Mondiale, 1978, 162 p.
- CORDELL D.D., GREGORY W.J., PICHÉ V., "La mobilisation de la main-d'œuvre burkinabè 1900/1974: une vision rétrospective", *Canadian Journal of African Studies*, Vol. 23, 1989, 1, pp. 73-105.
- COULIBALY S., 1986, "Colonialisme et migration en Haute-Volta", in Démographie et sous-développement dans le Tiers-Monde, Monograph Series, 21, Center for Developing Area Studies, Mac Gill University, 1986, pp. 73-110.
- COULIBALY S., GREGORY J., PICHE V., Les migrations voltaïques : importance et ambivalence de la migration voltaïque, Tome 1, Ottawa, INSD, CRDI, 1980, 144 p.
- De RUDDER V., Autochtones et immigrés en quartier populaire. D'Aligré à l'îlot Châlon, Paris, l'Harmattan, CIEMI, CNRS, 1987, 234 p.
- Encyclopédie de la Côte-d'Ivoire, Paris, Nouvelles Editions Africaines, 1978, 751 p.

Enquête démographique 1991 : données brutes, Ouagadougou, I.N.S.D., Direction de la Démographie : 558 p. (+ annexes + données non publiées).

FAURÉ Y.A., "Le quatrième plan d'ajustement structurel de la Côted'Ivoire : de la technique économique à l'économie politique", *Cana*dian Journal of Development Studies, Vol. 13, 1992, 3, pp. 411-431.

FAURÉ Y.A., MÉDARD J.F. (Eds), Etat et Bourgeoisie en Côte-d'Ivoire, Paris, Karthala, 1982, 270 p.

FUCHS G., *Ils resteront. Le défi de l'immigration*, Paris, Syros, 1987, 191 p.

KAMBIRE P., "Histoire de vie d'un migrant. Réseaux et stratégies migratoires entre le Burkina Faso et la Côte-d'Ivoire", *Notes et travaux*, 42, Genève, I.U.E.D., 1994, 82 p.

MARTINET F., L'immigration étrangère dans la région de Soubré : premiers résultats, Abidjan, ORSTOM : 68 p. (multiqr)., 1975.

NANA M., "Les politiques des régimes face au mouvement migratoire : l'exemple des migrations externes burkinabè vers la Côte-d'Ivoire (1960-1987)*, *Droit et cultures*, 1993, 25, pp. 161-183.

OUEDRAOGO D., Les migrants burkinabè de Korhogo : parcours professionnel, insertion et devenir, Institut de Sociologie, Université de Ouagadougou, 1992, 92 p (mémoire).

Recensement Général de la Population, décembre 1975 : résultats définitifs, données nationales, Volume 1, Ouagadougou, I.N.S.D, 1978, 145 p. (+ annexes + données non publiées).

Recensement Général de la Population, 1985 : analyse des résultats définitifs, Volume 1 Ouagadougou, I.N.S.D., 1989, 318 p (+ annexes + données non publiées).

Recensement Général de La Population et de l'Habitat 1988 : données brutes, Abidjan, Direction de la Statistique, 1991, n.p.

TROUVÉ J., BRESSAT C., "Les migrations rurales voltaïques : saignée ou facteur de développement national ?" (: 241-298), in GAUDE J., *Phénomènes migratoires et politiques associées dans le contexte africain*, Genève, BIT, 1982.

WIHTOL DE WENDEN C., Les immigrés et la politique, Paris, F.N.S.P., 1988, 393 p.

ZACHARIAH K.C., La migration en Côte-d'Ivoire, Washington, Banque Mondiale, 1978, 162 p.

ZACHARIAH K.C., CONDÉ J., Migration in West Africa: demographic aspect, Washington, World Bank, 1981, 276 p.

ZANOU B.C., *Migration*, Abidjan, I.N.S., 1991 : 13 p. multigr. (Séminaire National de Présentation des Résultats du R. G. P. H. 1988).

ZANOU B.C., DIMBO T., Aspects démographiques et socio-économiques des migrations burkinabè vers la Côte-d'Ivoire, Abidjan, INS, 1994, 97 p.

Encyclopédie de la Côte-d'Ivoire, Paris, NEA 1978, 751 p.

Enquête démographique 1991: données brutes, Ouagadougou, I.N.S.D., Direction de la Démographie : 558 p. (+ annexes + données non publiées).

Recensement Général de la Population, décembre 1975 : résultats définitifs, données nationales, 1978, Vol. 1, Ouagadougou, I.N.S.D : 145 p.(+ annexes + données non publiées).

Recensement Général de la Population, 1985 : analyse des résultats définitifs", 1989, Vol.1 Ouagadougou, I.N.S.D : 318 p (+ annexes + données non publiées).

Recensement Général de La Population et de l'Habitat 1988 : données brutes, 1991, Abidjan, Direction de la Statistique, n.p.

	•		
	·		
			-

PASCAL, UN BURKINABÈ DE CÔTE-D'IVOIRE

PROSPER KAMBIRÉ

Ministère de la Fonction publique et de la Modernisation de l'Administration, Ouagadougou

Ce texte se veut une approche biographique de la migration à travers l'histoire de vie de Pascal, un Burkinabè de Côte-d'Ivoire. Pour la mise en forme de ce récit, nous avons utilisé les enregistrements que nous avions réalisés lors de l'entretien qu'il nous avait accordé en juin 1992 ainsi qu'une série de correspondances. Il s'agissait à la fois des lettres que Pascal nous avait adressées ainsi que de celles qu'il avait échangées avec son chef de famille resté au village. Nous nous sommes également inspiré des travaux menés sur les migrations Lobi, en l'occurrence de l'histoire de vie de Biwanté (FIELOUX, 1993) et avons exploité notre expérience personnelle de migrant. En effet, des exigences familiales et scolaires nous ont amené à changer plusieurs fois de résidence. Ces déplacements à travers la Côte-d'Ivoire et le Burkina Faso nous ont permis d'entrer en contact avec d'autres migrants qui nous ont fait part de leurs propres trajectoires migratoires.

Le découpage de cet article a été conçu pour tenir compte, à la fois de l'ordre chronologique des faits migratoires vécus par Pascal et des mobilités spatiales et professionnelles qui caractérisent son itinéraire migratoire.

ÉCOLE RELIGION ET MIGRATION

LA DÉCISION DE BÉHI

Pascal naît en 1933 à Dissin dans une famille de paysans. Il est un descendant de deuxième génération du fondateur du village de Binvar⁽¹⁾. A 16 ans, pour la première fois, il doit quitter sa famille. La séparation est douloureuse mais la mission que son frère lui confie est exaltante et répond à ses attentes de l'époque: il va enfin apprendre à lire et à écrire. Jusque là, il n'est pas allé à l'école. Son grand-père Béhi avant de mourir en 1922, avait interdit à ses descendants d'inscrire leurs enfants dans les écoles. Cependant, il avait été le premier du village à envoyer ses propres enfants apprendre à lire et à écrire pour, disait-il, "s'ouvrir au monde extérieur et pouvoir discuter avec le Blanc". Il avait même exigé et obtenu des familles alliées⁽²⁾ leur engagement à faire scolariser les jeunes, en l'occurrence ses propres ne-

veux. Mais à la suite du décès de deux de ses enfants, il décida de retirer les autres de l'école et jura que ses descendants ne seraient plus scolarisés.

Cette décision a été évidemment prise sous l'effet de l'émotion due à la disparition des deux élcoliers. La coutume dagara donne par ailleurs une autre voie à la communauté (3) pour corriger une décision qu'elle estime malheureuse et consiste à demander la médiation d'un membre du "clan à plaisanteries" (4). Face à cette intervention, Béhi ne pouvait que reconsidérer sa position et autoriser ses descendants à inscrire leurs enfants à l'école. Malheureusement il est décédé d'une façon inattendue et cette requête n'a pu être formulée à temps. Ceci explique pourquoi Pascal et les autres kussiélé (5) de sa génération n'ont pas eu accès à l'école. Mais la percée de la religion chrétienne dans cette région a permis de débloquer la situation.

LE CENTRE DE FORMATION

Pascal est animiste comme tous les jeunes du village de l'époque. Mais devant le succès de la religion chrétienne à l'encontre des pratiques animistes dans cette région, son père Mwéguélé⁽⁶⁾ a jugé plus sage d'autoriser ses enfants qui le désirent à se convertir à la nouvelle religion. C'est ainsi que Pascal a pu commencer sa catéchèse, au bout de laquelle il fut admis au Centre de Formation des Catéchistes.

Pour bénéficier des enseignements dispensés dans cet établissement, Pascal est obligé de quitter les siens, ledit centre se trouvant à Dano, une localité située à trente-six kilomètres de son village. Pour ce faire, il doit entreprendre des démarches auprès de sa famille et des membres du clan afin d'obtenir leur accord sur ce départ. Après quelques explications sur ses intentions, il obtient la bénédiction des siens pour la réalisation de son projet. En 1951, il rejoint effectivement le Centre de Formation des Catéchistes de Dano. Cet établissement a pour mission d'alphabétiser dans la langue locale les jeunes catholiques qui y sont inscrits dans le but de faire d'eux des auxiliaires des prêtres. Mais déjouant la vigilance de

leurs encadreurs, certains d'entre eux s'entraînent clandestinement à lire et à écrire en français; et c'est ainsi que Pascal apprit à s'exprimer dans la langue française.

LA MISSION DE PASCAL

Après son séjour au centre et en attendant une affectation à un poste de catéchiste, Pascal retourne à Binvar en 1953 et reprend ses activités de paysan. Comme il est de coutume chez les *Dagara* à la mort du père, le champ paternel a été divisé entre les quatre fils du défunt. Mais, dans ce cas précis, les terres ont été réparties en deux, chaque part revenant aux garçons descendants de chacune des deux épouses du défunt. C'est ainsi que Pascal s'est retrouvé à aider Jean dans l'exploitation des champs qui leur reviennent désormais. Raphaël et Denis travaillent ensemble et constituent donc une autre unité de production. Raphaël, l'aîné de la seconde épouse de Mwéguélé en est le chef.

Depuis son retour du Centre de Formation des Catéchistes, Pascal ressent le besoin de migrer à l'exemple des jeunes de l'époque. Mais étant le principal soutien de son chef de famille, il hésite à l'abandonnert. C'est pourquoi, il s'est toujours abstenu d'évoquer le sujet devant Jean. Finalement, l'initiative est venue de ce dernier. En effet, un soir, après le repas, au moment où tous les membres de la famille étaient présents⁽⁷⁾, il aborda la question en ces termes: "nous n'avons pas eu la chance d'aller à l'école. Autrement, je suis certain que j'aurais personnellement obtenu de nombreux diplômes. Si aujourd'hui certains de mes amis d'enfance sont devenus des "fonctionnaires"⁽⁸⁾ cela signifie que moi aussi j'aurais pu réussir si mon père avait accepté de m'inscrire dans une école. Maintenant, nous devons gagner notre vie en grattant la terre. Heureusement, nos efforts dans ce domaine sont toujours bien payés. Nous n'avons jamais manqué de nourriture et cela grâce au soutien que tu m'apportes. Mais nous ne devons pas rester tous ici. J'ai défriché un champ de mil⁽⁹⁾. Il faut que tu t'occupes du champ d'argent. En cas de besoin d'argent, je ferai appel à toi. De mon côté, je veillerai à produire suffisamment de mil pour nourrir toute la famille. Nos activités doivent être complémentaires de sorte que face à tout problème, nous soyons en mesure de trouver une solution. C'est pourquoi, j'estime que tu peux "aller en promenade" maintenant. D'ailleurs, en matière de cultures, nous sommes pratiquement en fin de saison. Même si tu restes avec nous, nous ne réussirons pas à améliorer le travail qui est déjà réalisé. Demain, tu me diras ce que tu penses de cette proposition".

LE DÉPART À L'AUBE

Pascal accepta sans hésiter la mission que lui confia la famille. Elle était à sa portée. Mieux encore, elle ne s'inscrivait pas en porte-à-faux par rapport à son projet de scolarisation. Comme il est de coutume au village dans de pareilles circonstances, il informa les personnes

influentes du clan de son intention de voyager sans leur préciser la date du départ. Pour l'achat de ses titres de transport, Jean lui prêta juste la somme nécessaire. Il lui remit par la suite "l'argent du pain" (10) pour lui permettre de s'alimenter au cours de son voyage. Sa mère lui offrit quelques aliments cuits et de l'arachide.

Avant son départ, Jean insista beaucoup sur le fait qu'il devait rembourser, en priorité, l'argent qu'il lui avait prêté car selon lui, "cette somme lui est confiée par un ami qui peut la réclamer à tout moment". Mais Pascal savait que cette recommandation signifiait en fait qu'il devait constamment songer à sa famille lors de son séjour en Côted'Ivoire. Le remboursement de la somme prêtée permettrait de financer le voyage d'un autre membre de la famille. Le non-respect de cette "clause" rendrait difficile la migration d'autres parents et serait en conséquence perçu au village comme une façon de se désolidariser de la famille.

Le jour du départ, Pascal quitta son village au petit matin. C'était en septembre 1954. Seuls Jean et sa mère surent à quelle heure il était parti, il devait leur faire ses adieux afin d'avoir leur bénédiction pour son voyage. Par contre, tout le village ne devait apprendre son départ qu'après coup⁽¹¹⁾. C'est la coutume qui l'exige. Les véhicules de transport ne venaient pas jusqu'au village de Pascal. Ils s'arrêtaient à l'époque à Diébougou, chef-lieu du centre administratif le plus proche et situé à trente-six kilomètres de chez lui. De là, ils retournaient à Bobo Dioulasso, la deuxième ville de la colonie de la Haute-Volta. Ce premier trajet fut donc parcouru à pied. Ce qu'il fit sans peine déjà habitué aux longues marches. Mais une fois parvenu au lieu de rendez-vous, il apprit que, contrairement à l'information qu'il avait reçue au village, le véhicule ne pouvait repartir que le lendemain à cause d'une panne. Pascal dut trouver un endroit où passer la nuit. Heureusement pour lui, il se souvenait encore du nom du mari d'une de ses tantes paternelles. Ce dernier, ccenmerçant de profession, était très connu de toute la région et par conséquent facile à joindre. En effet, il se rendit sur la place du marché et n'eut aucune difficulté à retrouver le mari de sa tante. Après voir échangé avec lui des civilités, il déclina son identité et expliqua l'objet de sa visite. La réaction du commerçant ne le surprit pas : il lui offrit d'abord de la bière de mil dans un cabaret proche de son magasin, ensuite il le fit conduire à son domicile où il fut traité avec tous les égards dus aux membres d'une belle-famille. Le lendemain, au moment où Pascal quittait ses hôtes, le commerçant lui remit de quoi payer ses frais de transport jusqu'à Bobo Dioulasso, deuxième étape de son voyage. Sa tante lui donna en outre de l'argent de poche.

C'est finalement vers 19 heures que le véhicule partit de Diébougou. Comme il le redoutait dès le départ, ils arrivèrent à Bobo Dioulasso tard dans la nuit. Dans ces conditions, il ne pouvait plus entreprendre immédiatement la recherche du domicile de son cousin, ce qui

l'amena à passer la nuit chez le transporteur. Le lendemain, il expliqua à son hôte qu'il désirait rejoindre son cousin Pierre qui habitait le quartier Saint-Etienne mais malheureusement, son interlocuteur ne connaissait pas le cousin en question. Toutefois, il le dirigea sur une famille dagara de son quartier d'où un enfant le conduisit directement le matin même chez Pierre.

AMITIÉS TRANSFRONTALIÈRES

LE COUSIN PIERRE

Pierre est un ancien combattant. Depuis sa démobilisation, il a préféré rester à Bobo Dioulasso dans l'attente de la résolution de son problème de pension militaire avant de rejoindre définitivement le village mais ses attentes ont été vaines. Sa situation administrative n'a jamais été régularisée. Ses services rendus n'ont pu être valorisés et du coup ses espoirs de réinsertion au village se sont évanouis. Vieillissant, il n'avait plus assez d'énergie pour cultiver lui-même son champ et comme il n'avait pas obtenu de pension d'ancien combattant, il n'étai plus en mesure de payer régulièrement la main d'œuvre pour assurer l'entretien de ses terres⁽¹²⁾. C'est pourquoi, il avait décidé de s'établir à Bobo Dioulasso en faisant périodiquement de brefs séjours au village. Sa maison était devenue le point de chute de tous les migrants du village, à aller comme au retour. Mais généralement, ces voyageurs n'étaient que de passage. Le cas de Pascal n'était donc pas particulier.

Avant son arrivée à Bobo Dioulasso, il ne savait pas exactement dans quelle ville de Côte-d'Ivoire il se rendrait. En fait, tout était fonction des informations précises qu'il entendait recueillir lors de son escale. Son cousin lui facilita le choix mais avant de lui donner tous les renseignements utiles, il prit soin de s'assurer que : Pascal disposait de suffisamment d'argent pour acheter le billet de train jusqu'à destination; il avait ses papiers d'identité et notamment son livret de naissance; il avait obtenu de son chef de famille l'autorisation de voyager. C'est seulement à ces conditions qu'il accepta de faciliter son voyage. Dans le cas contraire, il se serait contenté de le renvoyer au village, comme ce fut le cas pour d'autres migrants. Dans cette ville, il avait suffisamment de relations pour faire exécuter sa "sentence". Pascal heureusement remplissait toutes ces conditions. Son frère lui avait remis pour son voyage argent et livret de naissance. En outre, il l'avait chargé de dire à Pierre qu'il attendait toujours le chapeau qu'il lui avait promis lors de son dernier séjour au village. Apparemment, il s'agissait d'un message codé qui pouvait signifier que Jean était favorable à la migration de Pascal. En effet, ce dernier avait pu constater que Pierre était devenu plus enthousiaste après avoir entendu la "requête" de Jean.

Après avoir passé en revue, avec Pascal, les parents résidant en Côte-d'Ivoire et susceptibles de l'accueillir

dès son arrivée, Pierre avait fini par porter son choix sur un ami ivoirien qui avait été son compagnon d'armes et avec qui il avait gardé d'excellentes relations même après leur démobilisation. Il s'appelait Kouamé et habitait Agboville. C'est donc vers lui qu'il dirigea Pascal. Sa préférence était dictée par deux raisons : d'une part, il voulait avoir la possibilité, à travers son ami, de contrôler le comportement de Pascal; d'autre part, il savait que son ami était assez influent et qu'il pourrait user de ses nombreuses relations pour trouver rapidement du travail à son cousin.

Dans l'après-midi, vers 14 heures, il conduisit Pascal à la gare où il participa à l'achat de son billet de train. Ensuite, il lui fit ses recommandations, notamment sur la vigilance à observer au cours du voyage afin d'éviter de se faire détrousser et lui indiqua l'endroit où il devait quitter le train. Il n'omit pas d'adresser un message à l'intention de Kouamé avant de lui faire ses adieux. Pascal, livré alors à lui-même, se mêla à la foule de voyageurs et attendit comme les autres. Le train en provenance de Ouagadougou arriva quelques minutes plus tard. Il fallut jouer des coudes pour monter dedans tant la bataille pour y accéder était rude mais grâce à sa bonne condition physique, Pascal parvint à occuper l'une des rares places encore disponibles. En fait, le train était déjà rempli depuis Ouagadougou. Il avait donc eu beaucoup de chance de trouver une place auprès d'un groupe de voyageurs qui partaient pour la première fois en Côte-d'Ivoire.

Le train repartit une demi-heure après. Avant d'atteindre la gare suivante, le contrôleur passa pour vérifier que les passagers possédaient tous des titres de transport. Quand il arriva à son niveau, Pascal lui présenta son billet. Ses voisins par contre semblèrent contrariés par cette vérification. Croyant alors qu'il avait à faire à des passagers clandestins, le contrôleur menaça de les obliger à quitter le train dès la prochaine gare s'ils n'étaient pas en mesure de payer leurs billets séance tenante. Il dut élever un peu la voix en proférant ces menaces car un homme qui se trouvait au bout du wagon se leva et vint s'excuser auprès du conducteur du train avant de lui présenter un lot de billets correspondant au nombre des voyageurs soupçonnés de fraude. Après le départ du contrôleur, il dit quelques mots en direction des voisins de Pascal et regagna sa place.

Pascal avait envie de bavarder avec ses voisins. Cependant quelque chose l'intriguait : pourquoi leurs billets étaient-ils détenus par une autre personne qui n'avait pas jugé utile de rester avec eux ? Cette question le fit penser à tout ce que son père lui avait raconté au sujet du travail forcé mais il écarta rapidement cette hypothèse parce qu'au centre de formation des catéchistes qu'il avait fréquenté deux années durant, les prêtres lui avaient assuré que cette pratique était abolie. Même son grand frère avait eu la chance d'y échapper. Il s'agissait donc d'autre chose. Finalement, il retint son désir de

communiquer avec ses voisins et se contenta de les écouter discuter. Il saisit ainsi de leur conversation des mots qui ressemblaient à ceux de sa langue maternelle. A partir de ces mots, il fit des recoupements, émit des hypothèses et finit par conclure que ses voisins partaient pour travailler dans la plantation d'un "grand frère" qui avait migré en Côte-d'Ivoire depuis quelques années. Cela le rassura. Du reste, il avait sur lui de quoi se défendre en cas d'agression: son baluchon contenait en plus de ses habits un couteau dont il se séparait rarement. C'est un objet que son frère avait rapporté du Ghana après son second séjour dans ce pays. Il le lui avait offert pour avoir bien entretenu le champ familial pendant son absence.

C'est le surlendemain qu'il arriva dans la gare où il devait descendre. Depuis le lever du jour, il avait cédé sa place à une femme qui venait de monter dans le train accompagnée de deux enfants en bas âge. D'ailleurs, il avait envie de se tenir debout dans le but de faire connaissance avec les noms des gares qu'ils traversaient. C'était pour lui une manière de se distraire mais également un moyen de repérage. Son cousin Pierre lui avait fait noter les trois dernières gares avant celle d'Agboville. De temps à autre, il sortait son carnet de sa poche pour procéder à des vérifications. Il sut ainsi à l'entrée d'Agboville qu'il devait se préparer à quitter le train. Quand celui-là s'immobilisa, il fut l'un des premiers passagers à sauter sur le quai. L'arrêt fut bref et le train repartit aussitôt.

L'ANCIEN COMBATTANT

C'est seulement quand le train eut disparu au tournant qu'il songea à rechercher Kouamé. En ce moment précis, il constata que ses voisins de wagon avaient également quitté le train. L'homme qui les accompagnait les conduisit auprès d'une vendeuse de riz et leur fit servir à manger. Pascal qui n'avait pas mangé depuis la veille en fit de même, ensuite il paya sa note et retourna vers la voie ferrée pour demander des renseignements sur la personne chez qui il comptait aller. Après une courte hésitation, il s'approcha d'un employé de chemin de fer à qui il expliqua sa situation. Ce dernier connaissait heureusement la personne qu'il recherchait. Seulement Pascal dut patienter jusqu'à ce qu'il termine son travail avant d'obtenir le service sollicité. Environ une heure après son arrivée dans la gare d'Agboville, on le conduisit au domicile de Kouamé, l'ancien combattant.

Kouamé paraissait plus jeune que Pierre mais par l'importance de sa famille et l'âge de son fils aîné, Pascal sut qu'en réalité, il était de la même classe d'âge que Pierre. Il se présenta donc à son hôte et lui expliqua l'objet de son voyage sans oublier de lui transmettre le message de Pierre. Kouamé en fut visiblement ravi, il le conduisit dans une buvette voisine où il lui paya à boire. Ils profitèrent donc de ce moment de détente pour échanger des propos. Kouamé lui raconta comment son

ami Pierre lui avait sauvé la vie au cours d'une bataille contre les troupes ennemies. Il parla de leurs exploits mais aussi de quelques unes de leurs faiblesses dont d'ailleurs ils se moquaient réciproquement. La conversation tourna autour des actions et de la solidarité militaires. C'est surtout Kouamé qui parla. Il apprit ainsi à Pascal, en racontant sa vie, que contrairement à son ami Pierre, il percevait régulièrement sa pension d'ancien militaire.

Dès le lendemain, Kouamé lui trouva du travail chez un planteur. Lui-même était planteur et aurait pu l'engager. Mais pour des raisons que Pascal ignorait, il avait préféré le faire embaucher par un autre. Pascal commença le travail le jour même. Son employeur avait une trentaine d'ouvriers agricoles organisés en plusieurs groupes de travail. Pascal était du groupe chargé de l'abattage des arbres car c'est dans la forêt qu'il fallait défricher son champ. D'autres ouvriers s'occupaient de découper les arbres abattus et de trier le bois. Le troisième groupe avait pour tâche principale la préparation des terres pour les plantations des jeunes pousses. Comme Pascal allait le constater par la suite, la distribution des différentes tâches dépendait des cycles de la production. Au moment où il avait commencé le travail, Pascal était dans l'équipe où les risques d'accident étaient les plus élevés. Effectivement, certains de ses coéquipiers furent tués, écrasés par des chutes d'arbres. Il fut l'un des plus chanceux. Il s'étonne encore aujourd'hui d'être sorti vivant des nombreux dangers liés à l'exercice de son travail : chute d'arbres, morsures de serpents, chute dans un piège à fauves, attaque d'animaux dangereux... Il croit d'ailleurs que c'est grâce à la protection de son défunt grand-père qu'il a survécu.

La journée de travail commençait à 6 h et se terminait à 16 h mais il fallait être sur les lieux du travail dès 5 h 30 pour répondre à l'appel. Après le travail, Pascal aimait rejoindre Kouamé chez lui pour une "causerie". Au contact de cet ancien combattant, il apprit beaucoup de choses, en l'occurrence le maniement des armes à feu, la pose de pièges pour les animaux de la forêt, les techniques de la pêche. Dans les nuits de samedi à dimanche, il avait pris l'habitude de chasser en compagnie de Pascal en qui il avait maintenant entière confiance. A la fin de la partie, Pascal lui donnait sa part de gibier qu'il partageait avec ses voisins de chambre. Pascal se fit ainsi de nombreux amis, notamment parmi les ouvriers de la cabane des célibataires (13).

Trois mois après son embauche, il fut licencié pour avoir porté la main sur son chef d'équipe qui s'était permis de l'insulter grossièrement. Mais grâce à l'intervention de son ami Kouamé, il obtint auprès d'une restauratrice de la place un autre emploi avec de meilleures conditions de travail. Au départ, il était chargé de fournir à sa patronne le bois nécessaire à la cuisson des aliments qu'elle vendait. Cette tâche lui convenait car elle comportait moins de risques d'accidents. Chaque jour, il se

rendait dans la forêt à la recherche du bois sec. Son travail consistait en fait à rassembler du bois dans une des clairières. Ensuite, il y conduisait les ouvrières qui étaient payées pour ramasser le bois et le rapporter chez la patronne. L'autre avantage de sa tâche, c'est qu'elle lui permettait de disposer de sa journée de travail comme il le désirait. Ainsi il avait tous les jours l'occasion de poser des pièges dans la forêt pour capturer des rongeurs qu'il revendait ensuite à la restauratrice.

Par la suite, sa patronne lui confia de nouvelles tâches : il était maintenant chargé de l'achat des condiments, ce qui prouve qu'il avait la confiance de son "employeuse". Il devait en outre prendre part à la préparation des aliments. Ce fut pour lui l'occasion de faire l'apprentissage du métier de cuisinier qu'il allait exercer désormais. Comme le restaurant était fermé le dimanche, il consacrait sa journée de repos à aider les prêtres dans l'encadrement des adultes qui désiraient se convertir à la religion chrétienne. Grâce à cette disponibilité, il réussit à se faire adopter par les autochtones d'une part et par la "communauté des fidèles" d'Agboville d'autre part. Il put ainsi intégrer plusieurs réseaux de solidarité. En somme, il ne se sentait pas totalement seul sur cette terre d'émigration. Il était même soutenu par de nombreux amis migrants et non migrants mais il désirait toujours améliorer son niveau de langue française et pour lui, travailler chez un Européen en était le meilleur moyen. Aussi, quand il apprit qu'à Tiassalé, un Français était à la recherche d'un boy-cuisinier parlant la langue française, s'y rendit-il pour tenter une autre expérience.

Tiassalé est donc une ville qu'il a connue dans son cheminement migratoire à travers le territoire ivoirien. En réalité, il résida dans un campement à la sortie de la ville; c'est là que se trouvait l'usine de traitement d'huile de palme au sein de laquelle travaillait son nouvel employeur. Il avait réussi à louer une petite cabane pour dormir. Maintenant qu'il habitait seul, il pouvait s'équiper progressivement, cela d'autant plus qu'il avait déjà honoré la coutume. En effet, comme le veut la tradition, l'intégralité de son premier salaire mensuel avait été envoyée au village. C'était la part consacrée aux ancêtres et au chef de famille du migrant. Ensuite, il avait remboursé l'argent que son chef de famille lui avait prêté pour son voyage en Côte-d'Ivoire. Il pouvait alors disposer de son salaire à sa guise.

Pascal savait que le non-respect de ces coutumes pouvait compromettre toutes ses chances de réussite au cours de sa migration. Cela pouvait éventuellement jouer sur son état de santé. Avant son départ du village, son chef de famille avait longuement insisté sur ces devoirs. Il se souvenait encore de ses termes : "le fait que nous soyons maintenant des chrétiens ne nous dispense pas du respect que nous devons à ceux qui sont sous terre" (14). Tu le sais très bien, mais je le répète parce que c'est très important pour la suite de ton évolution. Ton premier salaire ne t'appartient pas, envoie-le

moi le plus tôt possible, je me chargerai de faire le reste, ensuite évite-moi la honte : dès que tu pourras, restitue-moi la somme que je t'ai prêtée pour ton voyage afin que je puisse la "remettre à sa place". Quand tu auras satisfait ces deux obligations, je pourrai peut-être te demander de m'aider à acheter une bicyclette. Elle nous serait très utile surtout pour le transport des malades vers l'hôpital de Jirapa⁽¹⁵⁾. Conscient de ces enjeux, Pascal avait profité du retour d'un migrant qui retournait vers son village pour faire le nécessaire.

VOIES ET DEVOIRS DU MIGRANT

LE RETOUR NOCTURNE

Presque deux années après son arrivée en Côted'Ivoire, Pascal décida de rendre visite à sa famille au village. Il prépara ce voyage avec grand soin en achetant des cadeaux pour ses parents et amis non-migrants. Pour les femmes, il s'agissait de pagnes, foulards, bijoux et effets de toilette. Pour les hommes, il acheta surtout des sous-vêtements et quelques objets recherchés tels que le peigne, le miroir et la serviette. Le jour de son départ, il eut le plaisir de constater combien il était estimé de ses voisins et amis. Ils furent effectivement nombreux à l'accompagner jusqu'à la gare routière. Certains migrants lui remirent lettres, argents et cadeaux divers pour leurs familles respectives. De la gare routière, un taxi-brousse le déposa à Agboville. Là, également d'autres Burkinabè lui remirent des commissions pour leurs parents. Ses amis lui tinrent compagnie jusqu'à l'arrivée du train en provenance d'Abidjan et il s'embarqua la nuit tombante.

À la gare de Bobo Dioulasso, il quitta le train et se rendit chez Pierre pour y passer la nuit. Le lendemain, il partit faire le grand marché de la ville et en profita pour acheter encore des cadeaux. Pour lui, il fit l'acquisition d'une bicyclette neuve. En fait, il prévoyait de la donner à son chef de famille au moment de repartir en Côte-d'Ivoire mais auparavant, il l'utiliserait durant tout son séjour au village pour faire ses courses. Aux membres de la famille hôte, il remit quelques cadeaux. A la tombée de la nuit, il dut prendre de nouveau un taxi-brousse pour se rendre au village distant de cent soixante-dix kilomètres de Bobo Dioulasso. Le véhicule le déposa tard dans la nuit à Diébougou car il n'allait pas au-delà de cette agglomération. Tous les passagers passèrent la nuit à la gare routière. Au réveil, Pascal rendit d'abord visite à la famille de sa tante qui l'avait hébergé lors de son voyagealler en Côte-d'Ivoire. Il remit en cadeau des noix de cola pour le mari et du savon pour sa tante, ensuite il revint auprès du taxi-brousse et attendit là le moment de récupérer ses effets. Quand cela fut fait, il attacha l'ensemble sur sa bicyclette et prit la route du village.

C'est finalement le quatrième jour de son voyage qu'il arriva aux environs de son village. Il aurait pu atteindre sa maison avant quatorze heures. Mais il savait qu'il ne devait le faire que la nuit venue. Son chef de famille lui avait conseillé d'observer la discrétion lors de son premier retour au village. Et la nuit apparaissait lui comme le moment le mieux indiqué pour gagner la maison sans susciter la curiosité des villageois. C'est donc pour tenir compte de cette recommandation qu'il arrêta sa progression pour la reprendre au crépuscule. Il quitta la grande route et emprunta un sentier dans la brousse. Ainsi hors de vue des passants, il déchargea ses effets sous un grand arbre, cala la bicyclette au pied de l'arbre et attendit l'heure du départ.

La tradition dagara veut également que le migrant de retour ne rejoigne sa maison qu'après avoir pris des renseignements sur l'état de santé de ses parents. Il doit d'abord s'arrêter dans une des concessions du village pour s'informer. A cette occasion, l'eau de la bienvenue lui est d'abord offerte. Ensuite, on lui donne des nouvelles sur les membres de sa propre famille. Quand ces nouvelles sont bonnes, le migrant, après avoir bu, est autorisé par le chef de la famille visitée à poursuivre tranquillement sa route. Dans le cas où il y a eu un décès, une personne (16) est désignée pour accompagner le migrant jusqu'au domicile du défunt où il doit pleurer le mort. Tout en exprimant par des cris sa compassion, il est tenu de déposer des pièces d'argent sur la tombe de la personne disparue ou parfois à l'endroit où sa dépouille mortelle a été exposée pendant les cérémonies funéraires. Cette offrande est ensuite redistribuée entre les griots qui l'ont assisté. Après que le migrant a pleuré le mort, une femme de la cour lui offre l'eau de bienvenue. Cette exigence sociale remplie, il peut maintenant saluer les personnes présentes avant de gagner la cour familiale.

Une fois dans la maison, le migrant se voit proposer de nouveau une boisson. Ensuite les membres de la famille viennent à tour de rôle lui souhaiter la bienvenue avant de s'installer autour de lui⁽¹⁷⁾. C'est le moment que choisit habituellement le chef de famille pour s'informer sur le parcours du migrant, le motif de son voyage, son état de santé et celui des autres migrants qu'il aurait rencontrés lors de son séjour à l'étranger⁽¹⁸⁾. Après ces échanges verbaux, la vie reprend son cours et les femmes s'affairent pour lui apporter l'eau pour la toilette d'abord, sa part de nourriture ensuite et sa couchette enfin. Dès le lendemain, le nouveau venu passe de maison en maison pour rendre visite aux proches et leur remettre les présents que d'autres personnes leur ont destinés. En définitive, il ne dispose réellement de son temps que quand il a fini de faire le tour des concessions du village.

LA PRESENTATION DE LA VALISE

Quelques jours seulement après son retour au village, Pascal présenta le contenu de sa valise à son chef de famille. En effet, de retour dans sa famille le migrant est tenu de montrer au responsable de l'unité de production à laquelle il appartenait avant son départ tout ce qu'il a pu acquérir pendant son absence. Tant que ce devoir n'est pas accompli, le migrant n'a pas accès à ses propres effets à l'exception des vêtements et produits de toilette⁽¹⁹⁾. En conséquence, c'est à l'issue de la présentation de ses acquisitions que le chef de famille lui indique ceux dont il peut disposer personnellement. C'est pourquoi Pascal avait préféré en finir rapidement avec cette obligation. La présentation de la valise consiste également à dire comment le migrant a pu acquérir ce qu'il possède, quels sont les destinataires des cadeaux qu'il a achetés, combien a coûté le voyage de retour et surtout quelle est la somme d'argent qu'il a pu apporter et éventuellement le niveau des dettes non encore remboursées. Après le bilan fait par le voyageur, le chef de famille choisit généralement certains articles pour luimême et d'autres qu'il destine à l'usage collectif. Il s'accapare aussi d'une partie de l'argent du migrant. C'est seulement après ses choix qu'il lui donne l'autorisation d'user du reste.

Cette séance d'exposition des "trophées de la migration" est un tournant important. Il arrive que le chef de famille soit déçu des performances du migrant. Dans ce cas, il a tendance à s'opposer à son départ pour une nouvelle aventure. Il arrive également que le chef de famille soit agréablement surpris de la réussite de son cadet. Dans ces conditions, ce dernier a droit à tous les égards et ses désirs sont respectés, car, pour le migrant aussi, cette cérémonie de présentation de la valise est déterminante. Si le chef de famille est assez juste dans le partage des biens, le migrant n'a pas de difficultés à se réinsérer dans la famille. Par contre, s'il se montre trop égoïste dans la répartition des effets, le migrant se sent lésé et a tendance à écourter son séjour au village. Cela peut également le conduire à réduire la fréquence de ses visites à la famille, voire le pousser à un départ définitif.

Toutefois, ces séances d'exposition et de partage des biens rapportés par le migrant peuvent donner lieu à des négociations. Souvent, le chef de famille explique à tous les membres présents ce qu'il entend faire de l'argent qu'il retient. Le migrant peut également fournir des informations sur les projets qu'il compte réaliser afin d'influencer le chef de famille en sa faveur. Ces négociations permettent parfois d'éviter les frustrations qu'une répartition mal opérée peut engendrer d'un côté comme de l'autre. Tout cela est naturellement fonction du type de rapport que le responsable de l'unité de production a pu établir avec son cadet bien avant qu'il ne quitte la famille pour la première fois. Ces relations d'avant la migration ont une certaine influence sur la communication entre le voyageur et son chef de famille, certains parents étant plus ou moins enclins au dialogue.

Pascal s'était rendu au village pour un séjour de trois semaines. Il n'avait droit qu'à trente jours de congé. Il avait passé tout un trimestre au milieu des siens. Il était arrivé au village au moment où son frère avait besoin de son aide pour achever à temps les travaux des champs. Même si ce dernier l'avait assuré qu'il arriverait avec l'aide de ses enfants à entretenir tous ses champs Pascal avait préféré reporter la date de son départ afin de prendre part activement aux travaux agricoles.

Profitant de la présence de Pascal au village, son frère lui avait suggéré de songer à fonder un foyer. Il n'est pas aisé d'aborder ce type de sujet. Il y a toujours la peur d'indisposer son interlocuteur. Il fallait par conséquent trouver une stratégie pour pousser Pascal à se déterminer tout en évitant de le contrarier. Ainsi, un soir après le repas. Jean se mit à raconter sa vie pour amuser son auditoire mais prit soin de donner des détails sur les circonstances dans lesquelles il avait rencontré sa femme pour la première fois, la manière dont la demande en mariage avait été organisée, le coût de la cérémonie, la contribution de la grande famille, son apport personnel... Il insista particulièrement sur le fait que la charge relative à l'habillement de la femme incombe au mari et que c'est pour faire face à cette obligation sociale qu'il avait émigré pour la première fois au Ghana à la recherche d'un travail salarié.

Le rappel de ces faits n'était qu'un habile moyen qui lui permettait d'aborder la question principale, c'est-à-dire le mariage de Pascal. En effet, il avait terminé son propos par ces mots: "pour toi (en s'adressant directement à Pascal), je ne peux pas te dire de prendre une épouse. Quand le moment viendra, tu décideras tout seul de ce qu'il convient de faire mais je pense que dès maintenant, tu es en mesure de nourrir "l'enfant d'autrui" (20). Actuellement nous avons encore les moyens de payer la dot de ta femme, il nous reste encore du bétail et tout un grenier de cauris⁽²¹⁾ que notre père nous a légués. Si tu tardes à te marier, il se pourrait qu'une épidémie vienne décimer ce bétail et, dans ce cas, tu seras bien obligé d'aller chercher de l'argent "en brousse" pour acheter les bœufs que ta future belle-famille va te réclamer. J'ai eu la chance de me marier du vivant de mon père, il m'a ainsi tout arrangé avant de mourir. Étant l'aîné de la famille, je le remplace aujourd'hui. Si je meurs aussi avant ton mariage, tu seras bien obligé de payer de ta poche la dot de ta femme⁽²²⁾. Peut-être que dans quelques années, les familles qui auront des filles à marier n'exigeront plus la dot mais je me permets d'en douter...".

MOBILITÉ SPATIALE

LE DÉMÉNAGEMENT À ABIDJAN

Après un séjour de trois mois au village, Pascal se résolut à repartir en Côte-d'Ivoire sans avoir présenté sa nouvelle fiancée à sa famille. A son arrivée à Tiassalé, il ne fut pas surpris de trouver quelqu'un d'autre à son poste de travail. Ayant constaté son absence, son employeur avait recruté un remplaçant. Heureusement pour Pascal, les réseaux de solidarité allaient une fois

de plus jouer en sa faveur. Grâce à ses amis, il trouva facilement du travail quelques jours seulement après son retour. Il fut embauché comme boy-cuisinier au service d'un cadre d'une société de la place. Cette nouvelle fonction devait lui permettre d'avoir le temps de perfectionner son niveau de lecture. Mais malheureusement, ses heures de service étaient incompatibles avec celles des cours qu'il entendait suivre. Dès 7 h, il devait être déjà à son poste pour ne repartir qu'à 21 h parce qu'il était à la fois le cuisinier, le jardinier et le gardien du domicile de son patron. Il espérait obtenir un autre emploi qui lui laisserait le temps d'apprendre autre chose que ce qu'il savait déjà faire. Quelques mois après sa reprise de service, il crut saisir la chance de sa vie : son patron était en fin de séjour en Côte-d'Ivoire et devait retourner en France⁽²³⁾. Son successeur dont la date d'arrivée n'était pas encore précisée, avait accepté de garder Pascal. Ce dernier pensait que son nouvel employeur lui accorderait plus de temps libre car il avait été informé de la gentillesse avec laquelle il traitait ses employés⁽²⁴⁾. Mais dans l'attente de son arrivée, il décida de partir au village pour y célébrer son mariage.

Après sa deuxième visite à sa famille, Pascal repartit de nouveau en Côte-d'Ivoire. Cette fois-ci, il n'était plus seul; il était accompagné de sa jeune épouse. Comme convenu, il reprit du service dans la même maison mais avec un nouveau patron. Comme son prédécesseur, ce dernier était un cadre de la société en place. Toutefois sa situation familiale était différente; il était marié et père de deux enfants en bas âge. Il était arrivé avec tous les siens. En conséguence, Pascal travaillait désormais pour toute la famille. Du coup, le volume de ses activités augmenta contrairement à ses espérances. Le jour où le couple était invité à dîner chez des amis, Pascal était tenu de rester auprès des enfants jusqu'à son retour. Il avait donc peu de temps à consacrer à sa propre épouse. D'une part, il avait besoin d'argent pour acheter des vêtements (25) et des ustensiles de cuisine à sa femme et, vu sous cet angle, faire des heures supplémentaires de service l'arrangeait énormément dans la mesure où ces heures étaient très bien rémunérées. D'autre part, il voulait avoir le temps de se former en langue française. Finalement, il quitta son employeur parce que disait-il "la patronne est devenue insupportable".

Le lendemain de cette démission, il retrouva du travail auprès d'une autre personne (26); il y resta jusqu'à la naissance de son premier fils en 1958. Une année plus tard, il émigra avec sa petite famille à Abidjan. Là également, il dut changer plusieurs fois de patron (27). Mais dans cette métropole, la chance d'obtenir un emploi de cuisinier était plus grande que partout ailleurs en Côted'Ivoire, à cause du nombre important des immigrés européens. Pour se rapprocher de ses lieux de travail, il changea souvent de quartier: ainsi il habita successivement les quartiers Bingerville, Cocody, Yopougon, Adjamé, Abobo-gare et enfin Williamsville. Dans ce dernier quartier, son domicile devint le lieu de rencontre des

ressortissants de Binvar qui vivaient à Abidjan ou dans les villes voisines. C'est chez lui que se tenaient les réunions de migrants, les conseils de famille en vue de résoudre les conflits internes ou d'organiser le rapatriement des malades ou les funérailles des membres défunts. Ces activités ont toujours un coût, aussi des cotisations spontanées étaient-elles organisées et les sommes ainsi recueillies servaient à faire face aux diverses charges.

Sa maison était également le point de chute des nouveaux migrants. Comme Pascal était au centre de plusieurs réseaux de solidarité de Burkinabè à travers le clan, la chorale, le catéchisme, il était en relation avec de nombreux migrants et en mesure de mettre rapidement en contact le nouveau migrant et le parent chez qui il voulait aller. Il hébergeait de façon quasi-permanente des migrants alors qu'ils étaient déjà à l'étroit, lui et sa famille, dans un "deux pièces" qui lui coûtait mensuellement le quart de son salaire. Parce qu'ils avaient des difficultés pour obtenir un logement à Abidjan, certains migrants continuaient de vivre chez lui, même après avoir obtenu un emploi, ce qui naturellement augmentait ses charges en matière d'alimentation notamment et posait un problème d'espace vital⁽²⁸⁾.

Pour le retour au Burkina Faso, les migrants qui travaillaient dans les plantations situées aux alentours d'Abidjan avaient l'habitude de venir dans cette ville pour faire leurs achats et emprunter le train⁽²⁹⁾. A ces occasions, ils étaient encore hébergés par Pascal. En retour, ce dernier profitait de leurs voyages pour transmettre du courrier ou des cadeaux à sa grande famille. Par ailleurs, grâce aux passages réguliers de migrants en partance ou de retour du Burkina Faso, il était à la fois renseigné sur la vie des Burkinabè en Côte-d'Ivoire et sur celle des non-migrants au Burkina Faso. En 1978, il dut quitter la ville d'Abidjan, contraint de suivre son employeur à Korhogo⁽³⁰⁾.

LE DÉPLACEMENT AU NORD

Dans cette agglomération du nord de la Côte-d'Ivoire, Pascal ne reçut plus de migrants. Ses dépenses avaient considérablement diminué, le logement et les vivres y étaient meilleur marché qu'à Abidjan. En revanche, il était moins informé sur la vie des migrants burkinabè en Côte-d'Ivoire. En outre, il avait perdu toutes ses relations et devait de nouveau se battre pour intégrer le milieu et se faire de nouveaux amis. Heureusement pour lui, la ville de Korhogo en particulier et toute la région septentrionale de la Côte-d'Ivoire en général sont habitées par des populations du "rameau senoufo" qui ont coutume de plaisanter avec celles du "rameau lobi" (31) dont Pascal était membre. Par cette fonction interethnique, il réussit sans coup férir à sympathiser avec les natifs de Korhogo et les rares migrants burkinabè qui y vivaient⁽³²⁾. Dans cette ville du Nord, il travailla d'abord chez son patron pour lequel il avait déménagé et qui était

devenu le directeur technique de la société sucrière Ferké 2. Ensuite, il fut embauché au départ de son patron par les prêtres de la paroisse. Il y resta jusqu'à l'âge de la retraite.

Dès janvier 1989, il fut effectivement admis à la retraite. Mais il dut attendre pour percevoir sa pension car la procédure était longue, et il fallut suivre le dossier afin qu'il aboutisse dans les meilleurs délais. Pour ce faire, il fut obligé de rester en Côte-d'Ivoire pendant quelques mois; en attendant il fallait vivre. Aussi émigra-t-il à Bouaké, la deuxième métropole du pays pour occuper un poste de cuisinier devenu vacant (33). Mais au cours de la même année, son frère Jean décèda et, conformément à la tradition, il dut le remplacer au village pour diriger désormais la famille, ce qui l'obliga à précipiter son retour définitif au Burkina Faso.

Après les funérailles de son frère défunt et en accord avec un des enfants de ce dernier devenu désormais son aide familial, il retourna en Côte-d'Ivoire dans l'unique but de suivre l'évolution de sa demande de pension de retraite. En 1990, cette question fut enfin résolue, il put dès lors retourner au village pour s'y installer définitivement. Toutefois, il fut tenté d'accepter la proposition de son patron qui voulut le déplacer en Allemagne pour deux ans. Pendant qu'il réfléchissait à cette proposition, son aide de famille mourut aussi. Informé de ce malheur par un télégramme, il se rendit immédiatement au village pour assister aux funérailles. Une semaine plus tard, il retourna en Côte-d'Ivoire, cette fois-ci pour récupérer ses effets et percevoir sa première pension de retraite. Ainsi, depuis mai 1990, il vit au village où il cultive ses champs comme les autres paysans de sa région.

Au cours de sa migration et au-delà de la mission que lui avait confiée son chef de famille, il avait poursuivi un objectif "personnel" : se construire une maison de type moderne (34) pour sa retraite mais auparavant, il avait préféré assurer le paiement régulier des frais de scolarité des enfants de la grande famille et comme il en avait huit, il avait donc passé ses trente-six années d'activité à s'occuper des problèmes financiers de sorte qu'il n'avait pas pu réaliser quelque chose de concret pour lui-même mais il se consolait en se disant qu'un de ses enfants réussirait peut-être là où lui avait échoué. Du reste, il était content de bénéficier d'une pension de retraite, ce qui n'est pas le cas de la majorité des migrants burkinabè en Côte-d'Ivoire.

Pendant les trente-six années qu'il avait vécu en Côted'Ivoire, il avait toujours fait l'effort de rendre visite annuellement à sa famille au village, généralement pendant le mois d'août. Il aimait bien prendre ses congés pendant cette période de l'année car c'était pour lui le moment où tous ses enfants scolarisés se regroupaient dans la famille. Il pouvait voir tous les membres de la famille par la même occasion car il était pratiquement impossible de les réunir au cours de l'année scolaire: les plus jeunes étaient encore dans les écoles primaires de Dissin⁽³⁵⁾. Les autres qui étaient dans le secondaire ou le supérieur résidaient dans les villes de Diébougou, Bobo Dioulasso et Ouagadougou.

Depuis son retour au pays, Pascal est devenu chef de famille et vit actuellement auprès des siens dans un village du sud-ouest du Burkina Faso. Comme tous les habitants de cette région, il pratique l'agriculture sur des espaces familiaux. A l'exception de Ferdinand, tous ses grands enfants vivent en zones urbaines comme écoliers ou travailleurs salariés. Ce fils, dont la scolarisation avait été interrompue à la suite d'un grave accident est présentement l'unique aide familial à participer à ses côtés à l'entretien des champs communautaires. Mais cet apport étant insuffisant par rapport à l'étendue des espaces cultivés, Pascal doit solliciter l'aide d'autres parents et amis, moyennant quelques cadeaux en nature. En somme, s'il est admis à la retraite sur le plan de la législation du travail, au village, pour la survie de sa famille, il est obligé d'être actif comme les autres paysans.

CONCLUSION

Au Burkina Faso, l'histoire des migrations internationales semble liée à l'évolution socio-politique du pays. Pendant la période coloniale, de nombreux Burkinabè ont été amenés en Côte-d'Ivoire dans le cadre de la mise en valeur de cette partie de l'Afrique Occidentale Française. L'abolition de la loi sur le travail forcé en 1947 n'a pas mis fin à ce transfert massif de main-d'œuvre de la savane vers la côte. En effet, la levée de l'impôt de capitation payable en espèces a contraint certaines familles à envoyer plusieurs de leurs membres à l'étranger à la recherche du travail salarié. Depuis les indépendances, une troisième vague de migrants est alimentée par des départs volontaires vers les pays voisins en l'occurrence la Côte-d'Ivoire.

Pascal est de la deuxième génération des migrants burkinabè. Il a librement décidé d'émigrer en Côte-d'Ivoire. Son chef de famille l'avait investi d'une mission : "défricher un champ d'argent" au profit de tous les membres de cette communauté d'appartenance. La migration apparaît alors comme un facteur structurant dans la mesure où, en définitive, elle fait partie de l'organisation sociale et obéit à une stratégie familiale.

Le retour de Pascal au Burkina Faso n'est pas en fait un départ à la retraite. Il répond à une autre exigence sociale : remplacer son chef de famille disparu. Sa trajectoire migratoire a valeur d'exemple car elle s'inscrit dans l'histoire et la culture des sociétés ivoiriennes et burkinabè. Mais le long séjour qu'il a fait à l'étranger sera-t-il un handicap ou au contraire un atout qui servira à la conduite de sa nouvelle mission ?

NOTES

- 1 Béhi, son grand-père, serait venu de Baabil, un village du nord du Ghana, en compagnie de son frère. Lorsqu'ils sont parvenus à Dissin, en territoire burkinabè, les deux frères se sont séparés pour des raisons de sécurité. Ainsi, l'aîné est resté sur place et le cadet (Béhi) est allé s'installer à Binvar, soit 6 km plus loin.
- 2 Unies par le mariage pour certains de leurs membres.
- 3 Il s'agit ici du clan.
- 4 Dans son étude, Rouville montre que chez les *Lobi, Dagara* et *Birifor* qui sont organisés en groupes de filiations patrilinéaires et matrilinéaires, les clans sont associés deux à deux par des relations du type "à plaisanteries". Ce système qui dépasse les frontières ethniques, est créateur d'alliances à la fois interethniques et interclaniques.
- 5 Les Kussiélé constituent un des clans de l'ethnie Dagara vivant dans la région du sud-ouest du Burkina Faso.
- 6 II a fait la guerre de 1914-1918.
- 7 Tous les membres de la famille mangeant dans la même case et au même moment, mais les femmes et les hommes le font séparément.
- 8 Ici, entendu au sens de salarié.
- 9 Mil, dans ce cas, est l'équivalent de production vivrière.
- 10 L'argent de poche pour une personne en voyage.
- 11 Dans son texte, M. Fieloux explique que chez les Lobi, le départ en migration se fait pendant la nuit ou très tôt le matin en empruntant les sentiers. La séparation avec le village doit ainsi s'effectuer dans la plus grande discrétion afin de déjouer les mauvaises intentions des sorciers et génies du village.
- 12 En réalité, il voyait son retour au village comme l'acception d'une sorte de défaite. Dès lors qu'il n'était pas en mesure de montrer aux villageois les bénéfices de sa migration, son retour au village pouvait être assimilé à un échec.
- 13 Les migrants célibataires disposaient gratuitement d'une cabane que leur employeur avait fait construire pour les loger. Les mariés étaient par contre obligés de louer des chambres individuelles en ville mais ils avaient tous la possibilité de pratiquer, pour leur compte personnel, des cultures de subsistance.
- 14 Les ancêtres sont vénérés chez les Dagara.
- 15 Ville ghanéenne où se trouve l'unité chirurgicale la plus proche pour les habitants de la région de Dissin à laquelle appartient le village de Binvar.
- 16 Il s'agit généralement d'un homme capable de maîtriser le migrant au cas où il tenterait de se suicider après avoir appris la mauvaise nouvelle.
- 17 C'est un moment solennel au cours duquel toutes les activités sont en principe suspendues quelques minutes.
- 18 Ici, le terme "étranger" s'emploie pour parler aussi bien des migrants internes qu'internationaux.
- 19 Dès son retour au village, le migrant qui avait obtenu une relative indépendance économique pendant son absence, devient de nouveau un dépendant et cela aussi longtemps qu'il n'a pas acquis le statut de chef de famille. Voir à cet égard, ROUVILLE de , (C.), op. cit. : 61.

- 20 Dans la société *dagara*, les unions sont exogamiques. Elles se font entre membres de clans différents. En outre, les mariages entre consanguins sont prohibés.
- 21 Coquillages servant de monnaie et objet culturel en Afrique de l'Ouest.
- 22 Chez les *Dagara*, la dot de la première épouse d'un homme est versée par le père de ce dernier. Celle de la deuxième épouse incombe à son oncle maternel. A partir de la troisième épouse, la dot doit être prise en charge personnellement par le mari.
- 23 Sa mission consistait à initier les techniciens locaux à l'entretien des nouvelles machines que la société venait d'acquérir.
- 24 Il avait déjà séjourné dans cette ville avant l'arrivée de Pascal. Mais à l'époque, il n'était pas encore marié.
- 25 Son épouse était arrivée en Côte-d'Ivoire avec seulement les deux tenues que Pascal lui avait offertes pour la cérémonie de leur mariage. Ses vêtements personnels avaient été donnés à ses cousines et marâtres.
- 26 Quand un migrant n'est plus certain de s'entendre avec son employeur, il lui demande de temps à autre l'autorisation de s'absenter afin d'effectuer des courses personnelles. En réalité, il en profite pour rechercher un nouvel emploi et c'est seulement le jour où il trouve quelque chose de mieux qu'il abandonne son premier emploi. Cette stratégie a montré son efficacité pendant un certain temps. A présent, les employeurs n'hésitent plus à licencier des employés qui demandent régulièrement des autorisations d'absence.
- 27 Il est nerveux. Par conséquent, quand il estime qu'il est réprimandé injustement, il préfère quitter son emploi plutôt que de répondre à ce qu'il considère comme des provocations.
- 28 Lors de notre passage à Abidjan en juillet 1976, nous étions neuf personnes à dormir chez lui alors que sa maison etait très exiguë (environ dix-huit mètres carrés).
- 29 Abidjan et Ouagadougou sont les deux terminus du chemin de fer qui relie le Burkina Faso à la Côte-d'Ivoire.

- 30 Il avait cependant la possibilité de trouver à Abidjan un autre emploi. Il est donc possible que, du fait de son âge, il ait désiré se rapprocher de son pays tout en gardant les avantages qu'il tirait de son statut de salarié régi par la convention professionnelle des travailleurs ivoiriens.
- 31 En référence au titre du livre de H. LABOURET : 1931.
- 32 N'étant pas une zone de plantations, le nord de la Côte-d'Ivoire attire très peu d'émigrés burkinabè. Les quelques rares Burkinabè qu'on y rencontre sont des employés de maison déplacés par leurs employeurs ou des enseignants.
- 33 L'information lui avait été donnée par un de ses anciens employeurs avec qui il avait maintenu de bons rapports et qui était en relation avec la personne qui voulait recruter un cuisinier.
- 34 Avec une toiture en tôles ondulées contrairement aux habitations de la région dont les toits sont faits de terrasses en terre battue.
- 35 L'école la plus proche à l'époque se trouvait à six kilomètres de son village. Pour limiter leurs déplacements, les écoliers avaient été confiés à un cousin utérin de Jean résidant à un kilomètre à peine de l'école.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

FIELOUX M., Les sentiers de la nuit. Les migrations rurales des Lobi de la Haute-Volta vers la Côte-d'Ivoire, Paris, ORSTOM, 1980, 122 p.

FIELOUX M., Biwante, récit autobiographique d'un lobi du Burkina Faso, Paris, Karthala, 1993.

LABOURET H., Les tribus du rameau obi, Paris, Institut d'ethnologie, 1931.

de ROUVILLE C., Organisation sociale des Lobi. Une société bilinéaire du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire, Paris, Harmattan, 1987.

OSTENTATION IN A CLANDESTINE SETTING: YOUNG CONGOLESE AND ZAIRIAN MIGRANTS IN NGANDA BARS IN PARIS

JANET MACGAFFEY* and RÉMY BAZENGUISSA**

- * Department of Sociology and Anthropology, Bucknell University, U.S.A.
- ** Centre d'Études africaines, École des hautes Études en Sciences Sociales, Paris

Nganda are Congolese and Zairian clandestine bars. They serve food as well as drinks and are run and generally owned, by women. In Paris they operate outside the law in several ways: the owners have no license to sell liquor or anything else; they are often immigrants who have no residence papers; and most nganda are located in "squats", that is apartments in abandoned houses.

According to the estimate of one owner there are at least sixty nganda in Paris: fifty Zairian and ten Congolese. They are mostly situated towards the outskirts of the city limits, but a few are either fairly close to the center or far out in the suburbs. In this paper, we discuss the significance of nganda as public spaces for the expression of the culture and values of a specific category of young Zairian and Congolese migrants. We will show that these migrants are able to assert and confirm their sense of cultural and personal identity by competing for prestige in nganda in terms of a system of social status they have created for themselves.

The great majority of migrants who frequent these nganda are people whom the state has excluded from opportunity in the official system and relegated to the status of the unemployed or of illegal immigrants. In response, they have created their own social world in which they earn and accumulate sometimes large amounts of money outside the official wage and salary system and then spend it according to their own set of cultural values (1). In so doing, they are rejecting both the legal activities and the values of the wider society. From their world, they, in turn, exclude those belonging to the official system by which they have been rejected. It is in nganda that their values and status system are most clearly expressed.

Although nganda operate outside the law, they are not really hidden: music plays loudly all night, people come and go in considerable numbers, and crates of empty bottles are put out in the trash. There is a certain defiance in this openness, arising from a feeling among these Congo-Zairian migrants that since in the past the colonists took away the wealth of their countries, they now have the right to act like the colonists and acquire the riches of Europe by whatever means they can.

The data presented here was collected during five months of anthropological field research on traders from Zaire and the Republic of the Congo in Europe, which focused on how they organize their trade between the two continents⁽²⁾. We found that some traders go to nganda to sell their goods or to make contacts for their trade, and that some wealthy women traders also own nganda, some in Paris, some back home in their own country. In the course of our fieldwork, we visited ten Zairian and eight Congolese nganda in Paris; twelve of them were in squats.

We will first give an account of the origins of nganda in Central Africa and their emergence in Paris, then describe how they operate. We will then show how they express the values and reinforce the status of these particular young migrants, look at some of the problems that confront the women who own them, and conclude by relating our analysis to some recent literature.

Nganda originally developed in Zaire and in Congo both as a specific form of clandestine activity, reflecting the nature of peoples' relations with the state, and also as a form of ostentatious expenditure expressing social power. In Zaire, they have existed in various forms since the colonial period. At first Zairian nganda just consisted of people selling drinks to their friends in their own houses. Then they became established as unofficial bars

around 1972, when, as part of the 1971 policy of the return to authenticity, closing hours were imposed on regular bars. In response to this measure some people set up unlicensed bars in their courtyards or living rooms. In 1974, after the Zairianization (indigenization) of businesses, the managers of big companies began to open luxury nganda managed by their mistresses (or "deuxième bureau") were very expensive and their professional clientele used them to make contacts and do business. Later, as opposition parties were allowed, certain nganda were frequented by people belonging to particular networks based on political or religious affiliation. Current forms are either luxury nganda, managed by politicians'wives, or else ones that belong to traders⁽³⁾.

In Congo, nganda started at the end of the seventies in response to the imposition of closing hours on bars after the assassination of President Ngouabi. "In the urban areas they designate the semi-clandestine sale of drinks and metaphorically, a place where one can 'live it up'", (OSSEBI 1988: 70). A nganda differs from a bar in that it is not such a noisy place. To avoid detection as well as for reasons of discretion, it is to some degree concealed: the lights are dimmed, there are no signs to advertise it, people only know about it by word of mouth. Furthermore, the barrier between public and private space is blurred or abolished: while a bar occupies an entire lot, nganda are set up in an interior courtyard or living room. There are likewise differences in consumption patterns: in a bar, people just drink; in a nganda, especially in the more expensive establishments, one samples imported and prohibitively priced beers, and food such as beef grilled on skewers. Service is more personal, and the clientele are regular customers wanting to keep up with the latest trends (ibid).

This clandestine institution was brought to Paris after the socialist government instituted more open policies towards immigrants in 1981 and many Zairians moved to Paris from Brussels. At first nganda in Paris were just bars, then they began serving food such as brochettes, grilled chicken or roasted peanuts; many now serve African cuisine, as they do in Africa. They often start out by just selling drinks, then progress to serving food also. If not in a squat, a nganda may be run in rooms illegally rented out for the purpose in a building that is legally rented for some other activity. These bars exist in a tolerated illegality, however: the police know about them, but ignore them so long as they do not discover that they are selling drugs, in which case they close them down.

Since nganda are unlicensed and cannot advertise as bars, customers come by invitation of the owner, as friends or friends of friends; strangers are not aware of their existence. Who are these customers? Men make up the majority of the clientele, and tend to be of the same nationality as the owner. In fact, in general Zairians and Congolese form two communities in Paris, which, though close, rarely intermingle. Language is the identi-

fying factor for membership in one or the other: Zairians speak Lingala and Congolese Lari. Nganda customers are urbanites who come primarily from Kinshasa or Brazzaville, more specifically from the locality of Ndjili in the case of Zairians and that of Bacongo for the Congolese. This urban identity is very important and is tied to specific social characteristics. Being born or living in these towns does not simply confer civil status; it means assimilating a multiplicity of experiences and habits which constitute a personal identity. Ndjili is reputed to have many young men who know how to forge identity papers and find ways to facilitate travel formalities for those going to Brussels. In Bacongo, many young Kongo belong to the SAPE (Société des Ambianceurs et des Personnes Elégantes), whose lifestyle focuses on their desire for luxury clothing from Paris and on ostentatious consumption. This movement started in the seventies and was, among other things, a kind of symbolic protest against the politically powerful through a "look", a style of dress (4).

In the sixties Africans coming to France had relatively easy access to the labor market : the French needed cheap labor and encouraged immigration. But by 1974 this situation had changed. The government no longer encouraged labor migration, and required residence and work permits. But at this time, the movement of La Sape gave young people the idea of going to Paris themselves to get the clothes they wanted and also transformed many of them into traders in clothes and appliances. By the end of the seventies, many Zairians, especially women, had also moved into trade and were importing a great diversity of goods from Europe. The eighties saw the peak of the development of trade by men and women; they were largely driven into it because the political and economic situation in both countries offered few opportunities for young people to find salaried employment.

Two different ideas have motivated migration from these two countries. For Zairians, economic gain predominates no matter what the cost, as it does in the diamond rush that has drained the rural and urban population to the mining camps in Zaire⁽⁵⁾.

Young people say they go into exile to "break rocks" and earn money. This scheme has an element of banditry: anything is permissible and justified by the idea that one must fend for oneself where and how one can. The Congolese, on the other hand, are inspired by the political opposition implied in the SAPE; these young people migrate in search of adventure.

In the nineties, political and economic events caused trade to diminish and the situation in both countries to worsen. Zaire's political and economic crisis deepened with the move to multi-party democracy in 1990; Congo had a civil war 1993-94; and global recession and the 1994 devaluation of the CFA franc has compounded the effects of these other problems. Since 1988-1989 visa

regulations have become much more stringent and it has become extremely difficult for Africans to get visas for France. This tightening up of regulations at the same time as the intensification of the crisis back home, has resulted in many migrants entering the country clandestinely. Many young migrants thus do not have residence papers and must find means outside the formal wage and salary system to earn a living. Even those who have papers may be unable to find jobs, or only jobs that do not utilise their skills or training; they too seek opportunities to make money.

Many migrants make a living in enterprises that provide services of various kinds for the African population in Paris. As well as nganda, these include both licensed stores selling African foods, and unlicensed sidewalk sellers and itinerant traders selling not only foods but also clothes and other goods which may be imported, clandestinely or officially, from other European countries. There are concessions for sellers of drinks, hats, teeshirts and other items at the football stadia in summer. Producers of false papers earn a livelihood by catering for immigrants without papers, and those who establish squatter housing make money by providing such immigrants with places to live⁽⁶⁾. New arrivals from Africa are brought into town by private cars doing taxi service from the airport. Once established in Paris, migrants may set up various forms of unlicensed enterprise : some allow use of their telephones for a fee; photographers will take pictures at nganda, parties or family events; children can be delivered to someone's home for daycare; and watchmen hired for stores or storage depots. Some of these young migrants get involved in the drug trade; some in stealing or in selling stolen goods; some borrow a friend's papers to work for a while; others use stolen checks and credit cards. These activities outside the law which risk prison terms are referred to as "les circuits" or "bizniz"(7)

In many of the activities to which these young migrants resort, there is a high risk of being caught by the police, of being swindled, of failure of the enterprise in which they are engaged. But, as one nganda owner put it: "We are here to make money, one must not be afraid; it is necessary to use a hammer to break stones". These young people have a good time, celebrate their successes and seek solace from failure by regularly frequenting nganda.

Nganda are generally open all night; some will not even start up until 11 pm or later; people may tour round several in the course of a night. African popular music plays loud and non-stop from the CD or tape player; conversation is jovial, especially as the night wears on, the latest events are discussed, arguements about politics rage, and gossip is exchanged; people may dance in the cramped space or someone may be celebrating a birthday by buying whisky, champagne or mousseux wine. On any particular evening in a nganda, those who

have money will buy a round of drinks for those they know who have no ready cash; they can count on reciprocation when they are likewise unlucky. Sometimes also nganda owners may give free drinks to their patrons.

An essential feature of nganda is the presence of women whoare "available" (this does not mean that these bars are places of prostitution, though some specific ones do have the reputation of being asociated with this activity). It is for this reason that nganda are owned by women, who will generally employ, or work with, two or three others. The exceptional man who owns one will have a woman run it for him. A woman's personality, projected in the way she dresses and adorns herself, her gaiety and warmth, and how she talks to customers and circulates among them, engaging them in conversation and jokes as well as serving drinks, is what ensures a steady clientele. One owner said: "men go to nganda to drink and to see women; a man knows he can always come here and laugh with me". This feminization is partly explained by the role of women in the home country where they customarily animate occasions of pleasure and relaxation. In Zaire, in Kinshasa in the sixties, many bars with food and dancing were owned by women; it was the most profitable activity open to them (COMHAIRE-SYLVAIN 1968: 182, 226). The women in Paris who run nganda also perform a service for women traders by putting persons of different status and from different ethnic or commnity groups in contact with each other, and providing a milieu in which these traders can make contacts and carry on their affairs.

These women can make more money with their nganda than they can in the sort of minimum wage job for which they are qualified and in which they are likely to work if they have residence papers, or can borrow them from a friend. In a good week, for example, two women who ran nganda in their own apartments, each said they cleared 4,000 F., that is up to 16,000 F. a month, nearly four times the minimum monthly wage of 4,800 F. An additional advantage to a nganda as a form of enterprise is that little start up capital is needed: 200 F. will buy the two cases of beer needed to set up one up in an apartment room. In one nganda owned by three women who put in 500 F. each initially and shared the take equally at the end of the week, a good week brought in from 6,000-10,000 F. Women traders bringing wax-print cloth and jewellery from Brussels often came to this nganda to meet their customers. In another nganda started up by a Congolese who had had several previous ones and had built up a faithful clientele, the first week's take was 6,448 F., after deducting expenses for supplies of 1,411 F. This owner paid her two helpers either in cash or kind, that is either 150 F. a night, or in clothing and other personal items.

Nganda in Paris serve several functions. The great majority of customers go to these bars for other reasons

besides drinking and eating. They go to meet friends and acquaintances and to have a good time, to make useful contacts, to get information, and to receive news from home. One of the functions of the nganda run in the owner's house is to serve as a place where people may spend the night: sometimes because they are avoiding the police and are afraid to go home; sometimes because, temporarily, they may have no other place to go; sometimes because they are doubling up in a small apartment with friends or relatives, in which case the unemployed occupants sleep during the day and then need a place where they can pass the night hours so that the ones who work can sleep.

There is a hierarchy among nganda in Brazzaville and this is also the case among those in Paris. The simplest is a very small curtained-off room with stools and a table at the back of a legally rented store. Then there are the nganda of one or more rooms of varying sizes in peoples' homes, often in squats, or sometimes in illegally sub-rented premises, such as the basement of a cafe. Sometimes the latter involves an association of one or several Zairians with the owner of a licensed cafe (often an Arab) who lacks sufficient customers. Nganda are so important that even licensed establishments take on their form and are known as nganda to boost business. Two of these constitute the most prestigious nganda in the hierarchy. One is a cafe in a Paris neighborhood, the other a nightclub in the suburbs. They each have both licensed and unlicensed activities.

The cafe is located in a neighborhood in which there are many stores selling African foods, cloth, and beauty products; the nightclub is in a suburb. The cafe is larger than the usual nganda, with one room and a kitchen on the ground floor and another larger room in the basement which is unlicensed and which makes the establishment a nganda. There will be 30 to 50 people at a time upstairs, sitting at small tables set very close together. Downstairs the setting is more intimate (and much smokier), with more comfortable seating and the room divided into blocks around low tables. Small coloured lights and tinsel hang on the walls. The atmosphere throughout is more like a party than in the comparable setting of an English pub: it is more crowded and noisier as people exchange greetings and conversation across the room; music plays continuously; there is much coming in and going out, especially on a weekend night when the whole neighborhood is alive. The clientele are mostly men, there will be few women other than the waitresses.

The nightclub is owned by a European with a Zairian wife, and has a Central African clientele. It has an additional feature which makes it a nganda: an unlicensed restaurant upstairs run by a Zairian woman, serving African food. She uses the premises, in addition, to sell merchandise she imports from Africa. The nightclub has the usual features of a dance floor, space for a live band, flashing strobe lights, and high volume music. Entry is

free but drinks cost as much as twice as much as they do in the nganda (bottles of whisky or champagne are 500 F. compared to 250 F.; 33 cl beers or sodas are 30 F., whereas in nganda 66 cl bottles sell for this price). People who come will have planned the weekend around one or two evenings spent here; they dress elaborately and here numbers of men and women are nearly equal. The night begins around 1 or 2 am and goes on until 6 am.

Nganda are expensive. To have a good time there, one must spend plenty. These young Congolese and Zairians are likely to lay out 200 F. (8) a night. With this amount, they will buy beers costing between 20 and 30 F. each and a dish of food costing about 50 F. On one occasion, a meal for three, consisting of boiled ripe plantains, hare stew, beef brochettes, bread, with drinks of several bottles of beer and two sodas, cost 400 F.; another night, a plate of chikwanga, mutton brochettes and onions with pepper, two cokes and a bottle of beer cost 150 F. But despite these costs, nganda are primarily frequented by the unemployed and those who work only occasionally. People with jobs do not really belong in this milieu because they cannot afford it: the mimimum wage in France is currently 4,800 F. a month. Those who once frequented nganda but subsequently got jobs, no longer go to these bars: their entire salary could be spent in a few visits, and being up all night is not conducive to arriving at work on time in the morning. The wealthy professional class of Central Africans in Paris do not go to nganda; it is not their world, they frequent the bars and cafes of mainstream society, and many of them do not even know that nganda exist.

Some specifics of individual expenditures are given in the accounts of one nganda over two short periods, that we were allowed to see and copy. The nganda was located in the basement of a store selling exotic foods, in central Paris. The nganda owner was a young Congolese woman. The regular customers were Congolese, with the exception of four Haitians (the landlord was Haitian and three customers were connections of his), and two Ivoirians (one of them was a woman who worked in the nganda and one night paid the bill for some friends, and the other a connection of hers).

How can the clientele of a nganda afford to spend such money and why do they do so? The answer is that the majority of them are people who make money in "les circuits" or "bizniz". They may have quite a lot of money but they have it erratically and they spend it in nganda and on wearing fine clothes. In such a marginal existence, these people are fashioning a life, a society outside society. In this world they have created, they survive, have a good time, improve the conditions of their existance, and achieve status through ostentatious consumption, both in their dress through the fashions set by the SAPE, and in their spending in nganda, the focal point of their milieu⁽⁹⁾. Society has excluded these people from opportunities to better their lives. Their res-

ponse to this exclusion is, in their turn, to reject both the activities and the value system of mainstream society. Frequenting nganda is an essential part of this process.

Those who make a "coup" in "les circuits" will show off their wealth in the fine clothes they wear and by ostentatious expenditure at the nightclub or in a nganda, where they will buy drinks for everyone. Drug dealers especially will show off in a sort of competition, not only by offering rounds of drinks all round, but also by buying three bottles of whisky which they do not even drink. They may spend as much as 1,500-2,000 F. in a night⁽¹⁰⁾.

These forms of ostentatious spending make it possible to further reinforce status after a successful venture. To spend a large amount of money in this way at least once in one's lifetime ensures a certain prestige in the eyes of others and establishes one's reputation. Such bold actions constitute what these Congolese and Zairians call "living": they pull off a coup, which brings renown, and then by lavish spending ensure recognition for what they have done. Frequenters of nganda are the only public available for these traders; they are simultaneously spectators and actors. Such intense moments are firmly fixed in the minds of these young people. When speaking of them later, they will refer to them emotionally and say: "I did these things; I lived". It is to experience such intense moments that is what matters⁽¹¹⁾.

But all this does not explain why drinks and food are so costly in nganda. The answer seems to be complex. In this illegal world, prestige comes from making a coup. To successfully pull something off enhances one's reputation; goods likewise acquire additional value when they are acquired as the result of making a coup in some activity outside the law. For example, stolen goods that are then sold are not cheaper than those bought in the shops; they have acquired greater social value because they have been successfully stolen. In addition, they are believed to be good quality, costly items, because it is assumed the thief would not have thought it worthwhile to risk arrest and imprisonment for something of little value. Such rules, however, can be manipulated to pull off a double coup, as in one instance, when a stolen pair of men's pants were sold for 500 F. to a buyer operating on the above expectations; he subsequently found out that they sold for 250 F. in the store.

All this allows us to make sense of a seeming paradox: while one might expect that nganda might be cheaper than regular bars, they are in fact more expensive because beers cost more than they do in a licensed establishment. A woman who sets up a nganda and makes a success of it has pulled off a coup: she has demonstrated that she has the necessary looks and personality to attract a steady clientele, and has managed to set up and keep in operation an enterprise outside the law. It is for this created social value that people pay when they put out so much money for drinks and food. Thanks to such

social capital these women establish a reputation. By spending money ostentatiously in nganda, the young Congo-Zairian traders of this closed circle establish a social identity. This is the reason that so much money is spent and also why the women managing the nganda are so important. In fact, it is these women who collect and benefit from a considerable proportion of the money the young men earn in their clandestine activities. There are, however, various reasons why success for these nganda owners is both hard to come by and precarious.

Some of these women certainly become wealthy: we heard of several who had done well enough to buy two or three second hand cars and ship them home to set up a taxi business. One we knew had accumulated a substantial bank account, and the income she made enabled her to regularly feed eight people (including herself): her two daughters, her brother and his wife, her half-sister, two men who are dependent on her and act to some extent as protectors, and sometimes others as well. But we heard also of others who had short lived successes. The difficulties of cooperation with others and the lack of effective sanctions against unfair treatment or default by associates, against swindlers, and against non-paying customers constitute serious problems. Nganda run by two or three women in association seldom seem to last long: someone embezzles the funds; they guarrel or cannot agree on how to work together; and they can be ruined because someone starts drug dealing and is caught by the police. As one of them put it: "Dans les affaires, on ne fait pas confiance à 100% aux autres". These women are also at the mercy of unscrupulous landlords.

In one example, three women set up a nganda in the house of one of them, who acted as cashier. They each put in 1,000 F., but the house owner embezzled the profits so they only ended up with what they had put in. In another case a Congolese was employed by an East African woman who owned a restaurant that was doing so badly she could barely pay the rent. The Congolese, who had aquired a large clientele in a previous nganda, was paid 2,000 F. a week, with 100 F. more if she sold a bottle of champagne. She 20 was so successful in increasing the number of customers that sometimes she took in 7,000-8,000 F. a night; all the owner paid as bonus for this success, however, was 500 F., so the Congolese soon left and joined two others whose nganda was fading in popularity. But the three of them could not work well together so she left again. Later she set up her own nganda but found herself at the mercy of an unscrupulous landlord. He agreed to rent her a basement for 2,000 F. a month, with use of a kitchen upstairs. She made up a printed card and handed it around to friends and all her old clientele inviting them to the opening of her new "nganda/cafe". She set it up like a cafe with tables with pink paper tablecloths and chairs down each side of the room, blue and red strip lighting, and with videos and music playing all the time. Posters of well-known African singers decorated the walls, and also one of the owner herself dancing; after a few days she installed a new red flocked moquette wall-covering. Things went well: in the first week she took in over 6,000 F.. (from this she had to pay out 1,411 F. for supplies and her helper's wages of 150 F. a night, in addition to the rent). Then the blow fell: the landlord, seeing her obvious success from the number of customers crowding in, put up the rent to 5,000 F. a month, and demanded in addition that she pay the electricity bill. The owner tried to cope by working seven days a week. She also sold a delivery of manioc to her nganda customers, and then stolen electronic goods given her by a boyfriend, as she tried to make ends meet.

These examples show the difficulties individuals come up against when they strike out and live outside the official 21 system. They try to run an enterprise in the absence of protective legislation and binding contracts, since the system in which these advantages exists excludes them from participation. Without such support, however, success may be very short-lived and changes in fortune rapid. Nganda do operate with their own system of norms and sanctions, but the latter are not very powerful. If drinks are not paid for, the nganda owner can refuse to serve the defaulting person on another occasion. People who are swindlers damage their reputation and will not be trusted by others for anything, but that is about the extent of the sanction that can be brought to bear on them.

It is also difficult for women to combine this lifestyle with raising children, which some of them have. One Zairian who lived in a squat had a seven year old son. Her nganda consisted of one small room, with a sofa, a coffee table, chairs set close together around the wall, and a freezer. She talked of her hard life: she works all night and often does not sleep until 9 am. She wonders about the effect of drinking so much, since customers often buy her drinks: "perhaps I will get cirrhosis of the liver". In addition, she worries about the inadequacy of her accomodation for her seven year old son, the fact that she cannot supervise his schoolwork, and the problems she has getting schooling for him because she has no residence papers. F.or the first six months, he did not go to school. Now he is able to go because she had purchased a studio apartment in a good neighborhood from a customer, the brother of her associate. He took the money but then cheated her because he let someone else 22 have the apartment. Before doing so, however, he enrolled the boy in school from his address, though the unfortunate child has to travel 25 metro stations to get there and it takes him 45 minutes. Some of the women who are not doing so well wish they could move into the official system and own a licensed cafe, but that would take 50,000 F. and residence papers.

In conclusion, our analysis of nganda in Paris, and of the phenomenon of La SAPE by BAZENGUISSA (1992a & b), is reinforced by Gondola's view of modern music in African cities, in particular Kinshasa and Brazzaville. He observes that the modern music of Congo-Zaire contributes to a deviance factor among young Africans as part of a series of practices reacting to exclusion by the urban world, as well as being the means for socialization and identity formation for young urban migrants in these cities (GONDOLA 1993: 156). Scott considers deviance to be an expression of defiance by subordinate groups. Understanding the "hidden transcript" of a subordinate group can illuminate power relations: "Any public refusal, in the teeth of power, to produce the words, gestures, and other signs of normative compliance is typically construed - and typically intended - as an act of defiance". In Scott's view, most of the political struggle of subordinate groups is conducted in much more ambiguous territory than through social movements, rebellion and public classes. He notes that "many forms of authority can tolerate a remarkably high level of practical nonconformity so long as it does not actually tear the public fabric of hegemony". (SCOTT 1990: 202-204). F.eierman expands Scott's analyse: "A poor person who openly dissents from the discourse of the rich loses the possibility of relying on their help. The poor person's response is not to yield, but to resist in ways which are invisible, which are organised offstage". Discourse is not absent, adds F.eierman, but it is inaudible (F.EIERMAN 1990: 42). In the institution of nganda the dissent is not so invisible and the discourse is audible for those who would listen. We present nganda as a public space which is used for the expression of a new and different mode of defiance. The people who frequent thes bars defy the values and laws of the dominant society, then in turn exclude from the culture and status system they have created, the members of the dominant society.

NOTES

- 1 See also BAZENGUISSA and MACGAF.F.EY (1995).
- 2 Research consisted of four months of field research in Paris and one month in Belgium and Holland, January to June 1994. The authors wish to express their gratitude for the assistance of a grant for this research from the Joint Committee on African Studies of the Social Science Research Council and the American Council of Learned Societies with funds provided by the National Endowment for the Humanities and the F.ord F.oundation. We also wish to thank all our informants, and acknowledge with deep gratitude our especial debt to Bitsindou Simplice. An earlier version of this article was presented by MacGaffey at seminars at the African Studies Centres of Cambridge University and of the University of Leiden. I would like to thank participants at both for their helpful comments and criticism.
- 3 Sources of this history is a personal communication from Professor Pius Ngandu.

- 4~ F.or the phenomenon of SAPE see GANDOULOU 1989a & b; for its political implications see BAZENGUISSA 1992a & b.
- 5 After the legalization of the artisanal exploitation of diamonds and gold in 1983, and the liberalization of prices, there was a rush of young people to mine these precious minerals (see TSHIBANZA and TSHIMANGA 1985, TSHIBANZA 1986).
- 6 The person who establishes a squat sells it (they are often in buildings abandoned because scheduled for urban renewal). The going price in 1994 was 2,000 F. (in F.ebruary 5.65 F.F. = 1 US\$). This money can be recouped if the squat is sold; its value increases yearly as it gets less risky to stay in it.
- 7 This latter was also the term used for such activity by business people in Kisangani, Upper Zaire, in 1980 (see MACGAF.F.EY 1987: 137).
- 8 In spring 1994 the rate of exchange was around 5.65 francs to the dollar.
- 9 In Brazzaville, nganda are focal in a quite literal sense which reflects their importance: they may be used as reference points for giving directions as an alternative to street names with which people are unfamiliar. People thus map the city in terms meaningful to them; they set up their own model of the world, refusing to be conditioned by the official one imposed on them. In 1980 in Kisangani, Upper Zaire, people also mapped the city according to what was important to them: directions were always given not with reference to the official revolutionary names of streets but to businesses, reflecting the primary importance of commercial activity, both legal and illegal, in this major urban centre (MACGAF.F.EY 1987: 8).
- 10 It is interesting that in this culture drugs are known as putulu, a word which is also used as an admiring exclamation in addressing someone who is very well-dressed.
- 11 Among Muslim traders from West Africa, Grégoire finds the pilgrimage to Mecca and the title alhaji is a means "de se reconnaître et d'être reconnus," because it makes membership in the local elite clear (GRÉGOIRE 1993 : 87). Among these young migrants in Paris, the nganda seems to provide a context in which to achieve the same end : that of establishing self-identity within a particular cultural context, and of achievement of recognition as one of the elite, as defined by these young people themselves.

RÉF.ÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BAZENGUISSA R., "La Sape et la politique au Congo", Journal des Africanistes, 62, 1:151-157, 1992a.

BAZENGUISSA R., "Belles maisons" contre S.A.P.E.: pratiques de valorisation symbolique au Congo", : 247-255, in HAUBERT M., F.RELIN C., LEIMDORF.ER F.., MARIE A., TRONG N.N. (Dir.), Etat et Sociétés dans le Tiers-Monde : de la Modernisation à la démocratisation ?, 1992b.

BAZENGUISSA R., MACGAF.F.EY J., "Vivre et briller : à Paris, des jeunes congolais et zaîrois en marge de la légalité économique", *Politique Africaine*, 1995, 57 : 124-134.

COMHAIRE-SYLVAIN S., F.emmes de Kinshasa: hier et aujourd'hui, Paris, Mouton, 1968.

F.EIERMAN S., *Peasant Intellectuals*, Madison, University of Wisconsin Press, 1990.

GANDOULOU J-D., Au coeur de la Sape : mœurs et aventures des Congolais à Paris, Paris, l'Harmattan, 1989a.

GANDOULOU J.D., Dandies à Bacongo : le culte de l'élégance dans la société congolaise contemporaine, Paris, l'Harmattan, 1989b.

GONDOLA C.D., "Musique moderne et identités citadines : le cas du Congo-Zaïre, *Afrique Contemporaine*, 1993, 168 : 155-167.

GRÉGOIRE É., "La Trilogie des réseaux marchands haoussas : un clientélisme social, religieux et étatique", : 71-99, in GRÉGOIRE E. & LABAZÉE P., (Eds.), Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest - Logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains, Paris, Karthala-ORSTOM, 1993, 263 p.

MACGAF.F.EY J., Entrepreneurs and Parasites: the Struggle for Indigenous Capitalism in Zaire, Cambridge, Cambridge University Press, 1987, 241 p.

OSSEBI H., "Un quotidien en trompe-l'oeil : bars et "nganda" à Brazzaville", *Politique Africaine*, 1988, 31 : 67-72.

TSHIBANZA M., "Le Phénomène creuseurs", Zaïre Afrique, 1986, 206 : 341-355.

TSHIBANZA M., TSHIMANGA M., "Matières précieuses et libéralisation: esquisse d'un bilan provisoire", Zaïre Afrique, 1985, 196: 337-47.

SCOTT J., Domination and the Arts of Resistance: Hidden Transcripts, New Haven, Yale University Press, 1990.

		•
		·

NOTE DE RECHERCHE

Women's Saints and Strategies: the Expanding Role of Senegalese Women in International Trade

VICTORIA EBIN

University of London

The following are preliminary observations from a research project I am currently carrying out in New York on Senegalese women migrants who belong to a Sufi brotherhood known as the Mourides.

Within the past few years, Senegalese women in New York have taken an increasingly prominent role in Mouride economic life. Working as street peddlers on busy 14th Street or in the Saturday market at 125th market in Harlem, on the check-out line in supermarkets or in beauty salons where they braid customers' hair in the latest Dakar styles, the women are now central figures among New York's many immigrant groups creating a livelihood for themselves and sending money to their families back home.

Senegalese migration to the US began in the mid-1980s when France, formerly the focus for francophone West Africans in search of an income, imposed greater restrictions on immigrants. New York became a target for thousands of young Senegalese men, the majority of whom belonged to the Senegalese-based Mouride brotherhood.

By the late 1980s, a dynamic Senegalese community, composed of around 4000 migrants, had settled in the New York area. The first stage of this migration was almost exclusively male, but as the men became more settled, their wives joined them. Single women also came but they too generally took a secondary role in the community's economic activities.

The women sold prepared food from their appartments to Senegalese men or bought wholesale quantities of small items such as cosmetics and jewelry – the products that are part of women's trade – to send back to

Senegal for resale. They did men's laundry and sometimes worked as prostitutes.

Generally, their role within the brotherhood was also based on their husbands' affiliations. While the men established a central Mouride meeting place in Brooklyn, the women who attended the weekly meetings occupied a small room where their main task was to take care of the children.

While Mouride men in New York in the 1980s set about creating a thriving international trade by linking New York's wholesale trade to Mouride trade networks in Europe and Africa, women did not develop their own economic niche until very recently. But now after 10 years of a steady migration to New York, Mouride women are now spiraling out of their place within the concentric circle of men's migration and developing their own economic base.

Understanding the significance of women's new independence requires a deeper look at the Mouride brotherhood. It was founded by a Senegalese holy man, Cheikh Amadu Bamba, in the Senegalese countryside at the end of the last century. The brotherhood has always provided an economic as well as spiritual base for its members. Initially, the brotherhood's leaders organized their followers into agricultural laborers and the Mourides became the country's top peanut producers. With the decline of cash crops, Mourides turned to international trade and have established trade networks linking Europe and West Africa and, most recently, in North America.

As the brotherhood made its rapid transition to trade, features of Mouride social organization adapted to meet the needs of an urban brotherhood. In its latest twist, the

brotherhood has provided the economic stepping-stone for Mouride women in New York to assume an important economic role in the brotherhood. As we shall see, it has also provided the means to legitimize their new endeavor by reference to a Mouride woman saint.

Previous twists in Mouride organization as it adapted to meet new challenges have been noted in earlier publications. SALEM (1981) has described how in the past, the cheikhs controlled the labor of groups of young men who lived and worked on their farms. This same structure continues today as senior traders organize international trade by strategically placing young men at key points in their networks.

In the early days of the brotherhood, Mourides acquired a reputation as pioneers, as young men cleared vast tracts of new land for peanut cultivation. Today's migrants refer to the pionner period of their history as a precedent for their conquest of Broadway and the Cote d'Azur (EBIN 1992; EBIN and LAKE 1992).

In another instance of adaptation, the cheikhs' farms (daara), where Mouride boys dedicated their labor and prayers to the cheikh have now become urbanized. Mourides set up religious centers in towns of migration (daira) where cheikhs and disciples meet to renew their ties.

Another feature of Mouride agricultural organization that has sustained the brotherhood in its migration is its emphasis on hard work and physical labor. This emphasis led the Mourides to meet and exceed the colonial administration's demands for cash crops and became a central tenet of the brotherhood. Now that they have transferred their energies trade, this same ethic has helped them overcome the hardships of transnational migration.

The emphasis on hard work has now become a clearlystated them among a group of Mouride women in New York. Though they are quick to stress that they have always worked just as hard as men, the head of the group at a recent meeting said that now they must become even cleverer.

Worsening economic conditions in Senegal have forced women to this more active role in the economy. As Fatou SOW (1991) has observed, the crisis is making women more creative, more independent and certainly more visible. Mouride women in New York are now working in their own brightly-decorated hair braiding salons along the main streets of Harlem, the Bronx and Brooklyn.

As an economic venture, it is bringing them larger incomes than their husbands' and their new wealth is propelling them into the electronic trade, formerly a monopoly controlled by men. Mourides began to specialize in trade in the 1970s as agriculture, their former economic activity, became less profitable. Their entry into this field has

been eased since 1986 when the government liberalized external trade regulations and Mouride traders now control most of the trade at Dakar's central market. They are specially prominent in the electronics section and this profitable sector is controlled by a few important Mouride families who are at the center of complex international trade networks linking Dakar to Mouride migrant communities located in major trade capitals: New York, Hong Kong, Paris, Dubai.

To a large degree, these families control who can work in the market and though women are very active in the cloth and food trade, no women had taken a major role as electronic traders until now.

I carried out fieldwork in Dakar's market from 1990 to 1993 and the rare occasions of open conflict in the market occurred when women tried to work in the electronics section. People would shake their heads and say women should not even try to work in this part of the market. It is men's business and they should stick to mangoes and millet.

Senegalese women, however, are now competing with men in the electronics field. The economic impetus from hair braiding, an activity traditionally associated with women, has propelled them to a front-line position. With the income earned from their hair salons, women are giving money to their husbands to invest in trade.

As other studies of migration have shown, rural women often have more marketable skills than men when they migrate to cities (MAR GADIO and ROKOWSKI). Hair braiding has made Mouride women in New York an entrepreneurial success. However, this enterprise has reversed usual gender hierarchies and created new tensions in the community. Some women now have larger incomes than their husbands and in an unprecendented development they supply the capital for their husbands to invest in electronic goods.

Parallel to their improved economic status, women have taken a stronger position within the brotherhood. Breaking away from the former pattern in which women follow the religious leader or cheikh of their husband and have a marginal position within the men's meeting place, Mouride women in New York have founded their own center which is dedicated to the mother of the Mouride founding saint, Mame Diarra Bousso.

As the most central woman in Mouride history, she is the focus of a mythology that emphasizes her mysticism and her revolutionary independence. She transmited her knowledge to her son, Cheikh Amadu Bamba but men sometimes point out that she was not a good wife because instead of living with her husband, she remained in her own village.

As women are stepping into a new economic prominence, tensions are developing within the community. One indication of these tensions is the increase in a psychosomatic illness which is said to affect men and women differently.

In 1986, I had worked as an anthropologist in the Primary Care division at a New York hospital and explored an encounter between Senegalese migrants in New York and American health care personnel. Senegalese patients came to the hospital with complaints that mystified American doctors.

According to Senegalese, the cluster of complaints is known as tooy, which they translate as general fatigue. It occurs when one is exhausted. Men say it makes them vulnerable and weak and can cause impotence.

One of the interesting features of the illness is that it strikes mostly men. No women were among the 40 or so patients treated at the New York hospital. Follow-up fieldwork in Senegal found that the illness, tooy, is rarer among women and strikes them mainly in childbirth.

Tooy underlines the framework of traditional gender roles and it seems significant that in recent month, Senegalese men have again begun to ask for treatment for tooy. Their renewed concern with this psychosomatic illness seems related to the growing tensions between men and women.

Our hospital study of tooy found that it limits men's ability to work, which is central to their identity and also means they cannot care for their families, an equally important part of their identity. This illness can prevent a man from fulfilling his fundamental obligations: to create a family and to care for it.

Its increased incidence among New York immigrants can be related to changes in gender roles. As women have assumed a greater economic power, men are afflicted with a psychosomatic illness that emphasizes their sense of being in a weakened and vulnerable condition.

Women's new role in Mouride trade is yet another manifestation of the brotherhood's adaptive capacities. From rural brotherhood to trade diaspora, from peasant to international trader, the Mourides have met each crisis in their history with yet another transformation.

Their latest twist is the new role of women. As in other examples, the brotherhood provided the impetus, in this case, through the agency of senior men who integrated women in their networks.

The brotherhood also provided the strategy to legitimate women's activities. The saint they have chosen is the mother of their founder, yet she embodies some of the ambivalent qualities of women in their new role.

Like the women, the saint represents the good mother. The women are earning money to care for their families yet like the saint, the women may be seen as bad wives. They are no longer following their husbands.

Just where this direction will lead them is not clear. To new political activism? Already they have a broader role in American life than most men - they recently went to Albany, New York to complain about proposals to regulate beauty salons.

In conclusion, none of this was supposed to happen. At each crisis in its history, the transition from colonial to post colonial setting, the onset of the drought and the shift from a rural to an urban setting, people have predicted the demise of the brotherhood. In the late 1970s, the foremost historian of the brotherhood wrote that they would never survive the end of cash cropping.

Part of Mourides reconstitution is now due to women, who at the beginning of the century were auxiliaries, but who are now moving toward the brotherhood's spiritual and economic center.

REFERENCES

CRUISE O'BRIEN D., The Mourides of Senegal: Political and Economic Organization of an Islamic Brotherhood, Oxford, Clarendon Press, 1971.

CRUISE O' BRIEN D., "Charisma Comes to Town": 135-155, in CRUISE O'BRIEN D. & COULON C., (Eds.), Charisma and Brotherhood in African Islam, Oxford, Clarendon Press, 1989.

EBIN V., "A la recherche de nouveaux "poissons" : stratégies commerciales Mourides par temps de crise", *Politique Africaine*, 1992, mars, pp. 86-98.

EBIN V., LAKE R., "Camelots Sénégalais à New York", Hommes et Migrations, 1992, 1160, décembre, pp. 32-38.

SALEM G., De Dakar à Paris, des diasporas d'artisans et de commerçants. Etude socio-géographique du commerce sénégalais en France, Paris, EHESS, 1981, thèse de 3e cycle: XLII-240 p. multigr.

SOW F., "Les initiatives féminines au Sénégal, une réponse à la crise ?", in colloque Etat et société au Sénégal: crises et dynamiques, CEAN, Université de Bordeaux, IFAN et Université Cheikh Anta Diop, Dakar, 1991.



NUEVA SOCIEDAD

SEPTIEMBRE-OCTUBRE 1995 Director: Heidulf Schmidt Nº139

Jefe de Redacción: S. Chejfec

COYUNTURA: Daniel García Delgado, Argentina. La cuestión de la equidad. Federico Velarde, Perú. La reelección de abril. APORTES: Fernando Henrique Cardoso, El pensamiento socioeconómico latinoamericano. Las últimas cuatro décadas. Ibán de Rementería, El comercio agrícola internacional y el Tercer Mundo. Condicionantes económicos e impacto ambiental. Sergio Bolsler, La modernización del Estado. Una mirada desde las regiones. César Cansino, Partidos políticos y gobernabilidad en América Latina. TEMA CENTRAL: AMERICA LATINA: LA VISION DE LOS CIENTISTAS SOCIALES. Hugo Achugar / Gabriel Aguilera Peralta / José Luis Alemán, sj / Rolando Ames / Arnold Antonin / Benjamín Arditi / Rodrigo Arocena / Adrián Bonilla / Luiz Carlos Bresser Pereira / Fernando Bustamante / Gerardo Caetano / Fernando Calderón G. / Alvaro Camacho Guizado / Ricardo Córdova Macías / Antonio Cornejo Polar / Enrique Correa Ríos / Héctor Dada Hirezi / Rosario Espinal / Christian Ferrer / Marco Aurélio Garcia / Néstor García Canclinl / Manuel Antonio Garretón M. / Horacio González / Xabier Gorostiaga / Eduardo Gudynas / Max Hernández / Franz J. Hinkelammert / Martín Hopenhayn / Javier Iguiñiz Echeverría / Pedro Roberto Jacobi / Marta Lamas / Jorge Lazarte R. / Norbert Lechner / Mario Lungo Uclés / Carlos D. Mesa Gisbert / Carmelo Mesa-Lago / José Alvaro Moisés / Renato Ortiz / Antonio Pasquali / Adriana Puiggrós / Sergio Ramírez / Manuel Rojas Bolaños / Gert Rosenthal / Luis Salamanca / Heinz Sonntag / Bernardo Subercaseaux S. / Judith Sutz / Carlos Toranzo / Edelberto Torres-Rivas / Carlos Tünnermann Bernheim / Imelda Vega-Centeno B. / César Verduga / Carlos M. Vilas / Eugenio Raúl Zaffaroni / Leopoldo Zea.

SUSCRIPCIONES (Incluido flete aéreo)	ANUAL (6 núms.)	BIENAL (12 núms.)
América Latina	ÙS\$ 5Ó	ÙS\$ 85
Resto del mundo	US\$ 80	US\$ 145
Venezuela	Bs. 2.800	Bs. 5.200

PAGOS: Cheque en dólares a nombre de NUEVA SOCIEDAD. Dirección: Apartado 61.712- Chacao-Caracas 1060-A. Venezuela. Rogamos no efectuar transferencias bancarias para cancelar suscripciones.

TABLEAU SYNOPTIQUE

Expulsions des ressortissants ouest-africains au sein du continent africain (1954-1995)

SYLVIE BREDELOUP

ORSTOM - Dakar

Strangers in most African societies appear to face an uncertain future, a future as precarious as that of the fragile national governments which act as their hosts W.A.Shack, E.P.Skinner in Strangers in African Societies, 1979.

La migration africaine est avant tout une migration de contrainte. Première terre des réfugiés de par le monde, l'Afrique accueille pour l'essentiel des réfugiés africains qui désertent leur pays mais demeurent sur le continent. Au-delà des personnes qui fuient leur pays à cause de la guerre, de la famine, de la sécheresse, nombreuses aussi sont celles qui le quittent espérant trouver ailleurs des meilleures conditions de vie, de travail. Or, le pays de cocagne n'est pas toujours une terre d'accueil pour l'immense majorité qui ne bénéficie pas de contrat de travail. Les difficultés économiques croissantes poussent l'hostilité des États jusqu'à l'expulsion des étrangers, boucs émissaires de choix.

Expulsés de leur propre pays, les nationaux prennent le statut de réfugié. Expulsés de leur pays de résidence, les immigrés ont droit au statut de réfugié seulement si leur pays d'origine refuse de les accueillir.

Réfugié politique, réfugié économique : le même registre lexical est utilisé pour désigner ces deux catégories d'exilés, montrant bien les limites d'une telle division. C'est ainsi que la notion de "rapatriement volontaire", qui s'appliquait jusqu'alors aux réfugiés politiques pour désigner l'action du HCR à renvoyer individuellement ou collectivement les réfugiés dans leur pays d'origine, une fois la sécurité rétablit, s'est étendue aux immigrés économiques. Rencontrant des conditions de vie déplorables dans le pays d'accueil, ces derniers demandent à leur gouvemement de financer un retour collectif au pays, anticipant parfois sur une expulsion.

Bien que la distinction entre réfugié et expulsé ne soit pas des plus pertinente, nous souhaitons apporter un premier éclairage sur ces populations ouest-africaines expulsées au sein du continent africain qui, moins souvent que les réfugiés, bénéficient d'une audience, d'un soutien institutionnel. A l'aube des Indépendances, l'indésirable c'est d'abord

l'aventurier lancé dans la course aux diamants à travers le continent. Le bouc émissaire c'est aussi l'intermédiaire, celui sur lequel s'est appuyé l'Européen dans la mise en valeur des colonies (Dahoméens, Libano-syriens, Indo-pakistanais). Plus tard, les expulsions sont présentées par des jeunes États comme des "régularisations". En réglementant le séjour des étrangers, le Ghana, le Nigeria puis le Gabon - pays-phares à des périodes différentes - justifient le départ de millions de personnes de leur territoire. Au cours de la demière décennie, ces refoulements se sont généralisés en Afrique montrant combien les conventions de libre circulation (UDEAC, CEDEAO, CEPGL) ne sont que de déclarations d'intention pour les États signataires. Lutte contre l'immigration clandestine, contre le trafic illicite sont les arguments le plus souvent invoqués par les États africains pour justifier ces pratiques de choc quand ils n'accusent pas l'étranger d'ingérence politique, de prosélytisme religieux, de corruption ou de banditisme. Les différends de tous ordres qui opposent son pays d'origine à son pays de résidence peuvent aussi conduire à l'expulsion de l'immigré. Enfin, si l'expulsé peut prétendre dans certaines conditions au statut de réfugié, le réfugié peut aussi être expulsé de l'État dans lequel il s'était exilé.

Loin d'être exhaustif, ce récapitulatif ne prend pas en compte notamment les personnes évacuées de leur pays de résidence quand ce demier est secoué par une guerre civile. Il a été élaboré à partir de l'examen d'archives, d'articles, ouvrages scientifiques et sur la base d'une revue de presse⁽¹⁾. Bien entendu, les chiffres cités ont une fiabilité très limitée en raison de l'impossibilité de recenser des clandestins expulsés. Ils ne sont là que pour indiquer un ordre de grandeur.

1954 - Ghana

Expulsions de Nigerians (Peil, 1971).

1956 - Sierra Leone

Appel volontaire lancé par les autorités britanniques aux 200 000 ressortissants de l'AOF (Haute-Guinée, Soudan, Côte-d'Ivoire, Sénégal) ayant envahi les placers diamantifères de Sefadu et empiétant les concessions de la "Selection Trust". Plus de 50 000 prospecteurs quittent le pays. Entre le 10 novembre et le 7 décembre, 8 900 clandestins sont recensés aux postes frontières avec la Guinée et 3 900 sont rapatriés au Soudan français (*ANS*).

1957 - Guinée

Opérations bulldozers conduites par Sekou Touré dans les champs diamantifères de la région de Kérouane. Entre 15 000 et 30 000 diamineurs repartent en Sierra Leone ou gagnent la Côte-d'Ivoire voisine (ANS).

1958 - Côte-d'Ivoire

Accusés de s'être installés dans le sillage et sous la protection du colonisateur, 10 000 cadres dahoméens sont chassés de Côte-d'Ivoire un mois après le référendum de 1958 par un groupe conduit par des dissidents *Bete* (*Challenor*, 1979).

1958 - Sierra Leone

Arrestation et expulsion de près de 2 000 étrangers sans permis de commercialisation du diamant (*Van der Laan*, 1965).

1961 - Ghana

En stimulant le nationalisme, en soutenant les partis nationaux en Gold Coast, les chefs *Mossi* ont dans le même temps compromis leurs chances d'y rester; ils ont été déportés vers leur pays, la Haute-Volta (*Skinner*, 1965).

1962 - Côte-d'Ivoire

Des Africains de l'Ouest sont chassés par milliers des gisements diamantifères du Nord-Ouest par les troupes françaises puis ivoiriennes entre 1957 et 1962. En 1962, Séguéla est le théâtre de la dernière grande évacuation (*Person, 1983*).

1962 - République Populaire du Congo

Les citoyens dahoméens, intermédiaires des Français dans le développement des colonies, sont jugés indésirables à Brazzaville (*Veil*, 1971).

1964 - Niger

Un incident frontalier sur l'île de Télé opposant les pêcheurs nigériens aux agriculteurs dahoméens conduit à l'expulsion de tous les citoyens dahoméens installés au Niger (Sada, 1970).

1964 - République Démocratique du Congo (Zaïre)

Premières expulsions de trafiquants ouest-africains du Kasaï (*Dupriez*, 1970).

1966 - Guinée, Côte-d'Ivoire

Expulsion de pêcheurs ghanéens (Peil, 1971).

1967 - Cameroun

Les Nigerians sont conduits à quitter le pays au cours des luttes pour l'unification du Cameroun (*Johnson, 1970*).

1968 - Sierra Leone

Une centaine de pêcheurs ghanéens sont chassés des côtes sierra-léonaises (Abumere, 1988).

1968 - Libéria

Les ressortissants sierra-léonais et guinéens qui ne se sont pas fait enregistrer auprès des services de l'immigration sont emprisonnés et expulsés (*Presse*).

1969 - Ghana

Les mesures prises pour contrôler l'immigration ("Alien Compliance Order") combinées à une récession du marché du travail conduisent au départ massif de 500 à 1 million de personnes dont plus de 300 000 immigrés illégaux originaires du Nigeria (140 000), du Togo (plus de 100 000), de Haute-Volta, du Niger (*Addo, 1974; Mabogunje, 1978; Yeboah, 1986*).

1970 - République Populaire de Guinée

Expulsion de 400 étudiants ouest-africains soutenant la résistance guinéenne (*Presse*).

1971 - Sénégal

Suite à l'agression portugaise contre la Guinée (novembre 1970), le gouvernement guinéen demande aux autorités sénégalaises d'extrader 44 personnes impliquées selon lui dans le raid sur Conakry. Avançant des raisons juridiques et humanitaires, le gouvernement sénégalais refuse de les lui livrer; pourtant en février 1971, il expulse 36 ressortissants guinéens après avoir arrêté et accusé un Guinéen de vouloir liquider les "contumaces" réfugiés à Dakar (Kane, 1994). Si on s'en tient au J.O., 100 ressortissants guinéens ont été expulsés du Sénégal en 1971 (Diop, 1979).

1971 - République Démocratique du Congo (Zaïre)

Les autorités de Kinshasa accusent les étrangers implantés sur le territoire congolais de se livrer au trafic de diamants et d'avoir privé la RDC en 1970 de 26% de ses recettes budgétaires. En novembre, 7 000 ressortissants ouest-africains sont évacués dont 700 Sénégalais. La Guinée refuse de recevoir ses ressortissants expulsés; le Mali n'accepte que ses ressortissants, détenteurs de passeports. En avril 1972, une nouvelle fois mis en cause, les irréguliers ouest-africains sont envoyés dans les provinces de l'intérieur du pays pour cultiver la terre (*Presse*).

1976 - Guinée Équatoriale

Des milliers de Nigérians quittent la Guinée Équatoriale après avoir subi brimades et violences (*Presse*).

1977 - Congo

En août 1972, une ordonnance présidentielle instituait une carte d'identité spéciale pour les commerçants étrangers. En septembre 1977, accusés de se livrer à un commerce illicite et frauduleux, des milliers de ressortissants des États de l'Afrique de l'Ouest dont 2 900 Sénégalais sont emprisonnés avant d'être refoulés vers leur pays d'origine (*Presse*).

1978 - Gabon

Accusé d'avoir été impliqué dans le débarquement des mercenaires à Cotonou par le président M. Kérékou, au 15e sommet de l'OUA, le président O. Bongo lance des représailles. La communauté béninoise est jugée indésirable sur le territoire gabonais; en juillet, 8 à 10 000 *Popos* (Béninois du Gabon) sont chassés (*Presse*).

1982 - Sierra Leone

Opération de contrôle d'identité se soldant en décembre par l'arrestation de plus d'un millier d'immigrés clandestins à Freetown. Mesures d'expulsion prises à l'encontre de ressortissants guinéens. Touchant pour l'essentiel des Foulah (peul), ces mesures ont été considérées comme discriminatoires par le président guinéen S. Touré (Presse).

1983 - Nigeria

En janvier, le gouvernement de Lagos lance un ultimatum aux 2 à 3 millions d'étrangers en situation irrégulière, mesure dictée par la dégradation de l'économie nigeriane, consécutive à la baisse des exportations pétrolières et l'afflux massif des migrants au lendemain de la ratification du protocole de la CDEAO. Les étrangers – pour l'essentiel membres de la CDEAO – ont 14 jours pour se mettre en règle ou quitter le pays (*Quit Order*). Les Ghanéens, Nigériens et Tchadiens sont les plus touchés par cette mesure qui provoque le départ de 1,5 millions de ressortissants africains (*Afolayan*, 1986; *Orubuloye*, 1988; *Abumere*, 1988).

En décembre, le Nigeria ferme ses frontières terrestres pour éviter le retour massif des expulsés.

Les Ghanéens, Nigériens et Tchadiens sont les plus touchés par cette mesure qui provoque le départ de 1,5 millions de ressortissants africains (*Afolayan*, 1986; Orubuloye, 1988; Abumere, 1988).

En décembre, le Nigeria ferme ses frontières terrestres pour éviter le retour massif des expulsés.

1984 - Lybie

Outre les 20 000 Tunisiens, 350 travailleurs clandestins nigériens ainsi que des Maliens et Voltaïques doivent prendre le chemin de l'exode (*Presse*).

1984 - Nigeria

Dans sa croisade contre le fanatisme religieux (secte Maitatsine), le Nigeria expulse 600 immigrés illégaux (Béninois, Togolais et Ghanéens). La même année, un millier de Ghanéens clandestins sont aussi refoulés (*Presse*).

1984 - Zambie

Une vague d'exactions, première d'une longue série, touche 500 Zaïrois et 600 Ouest-Africains exerçant pour la plupart le trafic illicite d'émeraudes. 300 Sénégalais sont emprisonnés puis refoulés l'année suivante (*Presse*). En septembre 1987, 11 trafiquants de diamants sont ramenés au pays par le président A. Diouf, parti à Lusaka, au sommet des chefs d'États Africains (*Presse*).

1985 - Côte-d'Ivoire

10 000 Ghanéens sont chassés sous la pression populaire déclenchée lors d'un match de football mal arbitré (*Presse*). Le même événement occasionné par les mêmes causes s'est reproduit en 1994.

1985 - Niger

Le gouvernement de Niamey refoule vers leur pays une centaine de *Touareg* maliens avançant des raisons sécuritaires (*Presse*).

1985 - Guinée Équatoriale

En mai, 300 Ghanéens sont chassés de Guinée Équatoriale (*Presse*).

1985 - Nigeria

Un deuxième ultimatum lancé aux clandestins en avril conduit à l'exode 700 000 ressortissants ouest-africains dont 300 000 Ghanéens et 100 000 Nigériens (*Abumere*, 1988).

1985 - Ghana

En juin, le Ghana renvoie 6 000 ressortissants ouest-africains (*Presse*).

1986 - Algérie

En mai, des milliers de "sans papiers" (Nigériens et Maliens), qui avaient fuit la sécheresse et trouvé refuge dans l'extrême sud-algérien, sont reconduits à la frontière (*Presse*).

1987 - Nigeria

14 016 immigrants illégaux sont expulsés. En 1986 et en 1989, d'autres rapatriements ont lieu (*Presse*).

1989 - Sénégal - Mauritanie

Des querelles entre éleveurs et paysans à la frontière pour l'usage de la même terre dégénèrent en affrontements raciaux. Les gouvernements des deux pays décident l'expulsion des ressortissants de l'autre; 360 000 personnes sont déplacées : 240 000 Mauritaniens sont rapatriés du Sénégal; 80 000 Sénégalais et 40 000 déportés mauritaniens sont chassés de Mauritanie (*Presse, données DSE*).

1991 - Gambie

Suite à une attaque à main armée orchestrée par des étrangers, les autorités organisent des rafles pour lutter contre l'insécurité. En octobre, 980 ressortissants d'États ouest-africains, principalement des Guinéens et des SierraLéonais sont ainsi refoulés jusqu'à la frontière sous prétexte de nuire à la sécurité de l'État (*Presse*).

1991 - Gabon

Depuis 1985, le Gabon a pris des mesures dans le domaine de la douane, du commerce et de l'immigration. En juillet 1988, 500 clandestins avaient été expulsés. En 1990, le pays traverse une crise politique : de violentes émeutes anti-gouvernementales provoquent le départ de nombreux Européens. En 1991, outre les Equato-Guinéens, c'est au tour des Nigerians (10 000) et des Maliens de quitter sous contrainte le pays (*Presse*).

1991 - Guinée

Le gouvernement guinéen a demandé au HCR d'évacuer quelques mille réfugiés libériens hors de Conakry (*Presse*).

1991 - Libve

Un millier de Ghanéens sont rejetés hors des frontières lybiennes. L'année suivante, c'est autour de plus de 3 000 ressortissants nigerians d'être rapatriés d'autorité (*Presse*).

1992 - Algérie

L'Algérie intensifie sa lutte contre l'immigration clandestine engagée en 1986, poursuivie en 1991 (1 178 expulsés). 502 Maliens et Nigériens – migrants saisonniers – sont refoulés au-delà de Tamanrasset (*Presse*).

1992 - Afrique du Sud

82 575 immigrés illégaux en provenance pour l'essentiel des pays voisins (Mozambique, Zimbabwe, Zaïre) sont expulsés (*Presse*).

1992 - Zambie

Vaste Clean Up (nettoyage) organisé par F. Chiluba, accusant les étrangers de vols économiques, de corruption et de situation illégale. 596 ressortissants sénégalais et maliens (142) sont raflés, emprisonnés puis rapatriés sur Dakar (*Presse*).

1993 - Afrique du Sud

Refoulement de 96 600 Africains dont 80 926 Mozambicains (*Presse*).

1993 - Côte-d'Ivoire

Entre 2 000 et 3 000 ressortissants ghanéens fuient les exactions commises – une nouvelle fois – à l'issue d'une rencontre sportive ayant opposé, dans la ville de Kumassi, la Côte-d'Ivoire au Ghana. 150 Ivoiriens rentrent du Ghana (*Presse*).

1993 - Gambie

En novembre, des rafles d'étrangers débouchent sur l'expulsion de 55 Guinéens et de 60 Sénégalais ne disposant pas de "'Alien's certificate" (carte de séjour instituée depuis 1973) (*Presse*).

1993 - Gabon

6 146 "sans papiers" dont 6 025 ressortissants des États

de l'Afrique de l'Ouest (2 614 Maliens, 1 276 Sénégalais, 1 118 Béninois) sont rapatriés (*Presse*).

1994 - Gabon

Entre janvier et février, 721 Africains (707 Ouest-Africains) en situation irrégulière quittent le pays sous contrainte. Parmi eux, 300 Nigerians, 156 Maliens, 81 Sénégalais (*Presse*).

1994 - Afrique du Sud

Confronté à des problèmes de chômage et percevant la présence étrangère croissante (2 millions) comme une menace pour le pays à peine sorti du régime d'apartheid, le gouvernement de Prétoria durcit et intensifie ses contrôles. Emprisonnés, plus de 90 000 ressortissants africains (70 000 Mozambicains, 10 000 Zimbabwéens, Zaïrois) et ouest-africains (10 000 Nigerians) sont évacués vers la frontière. Entre août et novembre, 104 Sénégalais ont été rapatriés par leur gouvernement (*Presse*).

1994 - Cameroun

Victime de la récession économique, 230 Sénégalais demandent leur "rapatriement volontaire" et l'obtienne de leur gouvernement sénégalais le 22 septembre (*Presse*).

1995 - Gabon

En janvier, le gouvernement gabonais demande aux immigrés clandestins de régulariser leur situation. Avant même l'expiration de l'ultimatum, plus de 55 000 étrangers avaient quitté le Gabon (*Presse*).

NOTE

1 Revue de la presse sénégalaise depuis 1970; depuis 1991, revue de l'équipe "Migrations Internationales ouest-africaines" de l'ORSTOM-Dakar.

SOURCES

- Archives Nationales du Sénégal série G, 21 G 186 (174).
- Données de la direction des Sénégalais de l'extérieur.
- Données du ministère de la Défense, de la Sécurité et de l'Immigration gabonaise.

ABUMERE S.I., 1988, "Changing Patterns of Population Movements and Economic Development in The ECOWAS Region", Dakar, *IUSSP African Population Conference*: 411-414.

ADDO N.O., 1974, "L'immigration de travailleurs africains au Ghana", Revue internationale du travail, Vol. 109.

ADEPOJU A., 1984, "Illegals and Expulsion in Africa: The Nigerian Experience", *International Migration Review*, 18 (3): 426-436.

ADEPOJU A., 1986, "Expulsion of Illegals from Nigeria: Round Two", Migration World Magazine, 14 (5): 21-24.

AFOLOYAN A.A., 1988, "Immigration and Expulsion of ECOWAS Aliens in Nigeria", International Migration Review, 22 (1): 4-27.

CHALLENOR H.S., 1979, "Strangers as colonial intermediaries: The Dahomeyans in Francophone Africa": 67-83 in SHACK A. & SKINNER

E.P. (dir.), Strangers in African Societies, London, University of California Press.

DIOP M.C., 1979, Analyse de la population expulsée du Sénégal de 1948 à 1978, Dakar : 72 p, multigr.

DUPRIEZ P., 1970, Contrôle des changes et structures économiques, Congo: 1960-67. Paris, Mouton.

JOHNSON W., 1970, The Cameroon Federation: Political Integration in a Fragmentary Society, Princeton, Princeton University Press: 367 p.

KANE M., 1994, "Le Sénégal et la Guinée (1958-1978)", (: 164-188), in DIOP M.C, (dir.), *Le Sénégal et ses voisins*, Dakar, Sociétés-Espaces-Temps : 326 p.

ORUBULOYE I., 1988, "Recent Immigration of West Africans Citizens into Nigeria", *IUSSP African Population Conference*, Dakar: 41-57.

MABOGUNJE A.L., 1978, "Research Priorities for Population Redistribution Polices in Africa South of the Sahara", Nigeria, Univ. Ibadan.

PEIL M., 1971, "The Expulsion of West African Aliens", Journal of Modern African Studies, 9 (2): 205-229.

PERSON Y., 1983, "La crise de l'exploitation du diamant dans la région de Séguéla", (411-422). In *Entreprises et entrepreneurs en Afriqu*e, Paris, Harmattan, tome I.

SADA P.O., 1970, "Politics and Migration: a study of some aspects of economic development problems in West Africa", paper presented in the West African Regional Conference of Commonwealth Geographers, Univ. Ghana: 11 p.

SKINNER E.P., 1965, "Strangers in West African Societies", *Africa*, 22: 307-320.

VAN DER LAAN H.L., 1965, Sierra Leone Diamonds: An Economic Study covering the years 1952-1961, Oxford, Oxford University Press.

YEBOAH Y.F., 1986, Migrant workers in West Africa, with special reference to Nigeria and Ghana, Genève, BIT.

Annales

Histoire, Sciences Sociales

Fondateurs : Lucien FEBVRE et Marc BLOCH. Directeur : Fernand BRAUDEL Revue bimestrielle publiée depuis 1929 par l'École des Hautes Études en Sciences Sociales avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique

50° ANNÉE — N° 3

MAI-JUIN 1995

HISTOIRE ET SOCIOLOGIE DES SCIENCES. APPROCHES CRITIQUES

Dominique PESTRE, Pour une histoire sociale et culturelle des sciences. Nouvelles définitions, nouveaux objets, nouvelles pratiques

Ilana LÖWY, Le genre dans l'histoire sociale et culturelle des sciences Antoine PICON, Construction sociale et histoire des techniques Yves COHEN, Une histoire aussi technique

Alessandro MONGILI, La science russe : un système archaïque mais productif

HISTOIRE POLITIQUE DE LA FRANCE CONTEMPORAINE. L'AFFAIRE DREYFUS. LE CAS MAURRAS

Vincent DUCLERT, L'affaire Dreyfus et le tournant critique (note critique)

Christophe PROCHASSON, Sur le cas Maurras : biographie et histoire des idées politiques (note critique)

Le politique et ses représentations au Moyen Age (comptes rendus)

TERRITOIRE, PARENTÉ ET SUCCESSION

Michel NASSIET, Parenté et successions dynastiques aux 14° et 15° siècles

Bernard DEROUET, Territoire et parenté. Pour une mise en perspective de la communauté rurale et des formes de reproduction familiale

Histoire et environnement (comptes rendus)

```
RÉDACTION: 54, boulevard Raspail, 75006 PARIS
ABONNEMENTS 1995 • France: 410 F Étudiants France: 293 F
                     • CEE: 1 an
                        - Belgium : 3650 BF
                                             - Italy : 174 000 Li
                                                                       - Greece : 24 900 Dr
                        — Ireland : £ 69
                                              — United Kingdom: £70 — Portugal: 17 300 Esc
                        - Spain : 14 100 Ps
                                              - Germany: 169 DM
                                              - Netherland: 191 FI
                        — Denmark: 661 Kr
                     • Pays hors CEE: 1 an
                                              Particuliers: 108 US$
              Les abonnements doivent être souscrits auprès d'Armand COLIN Éditeur,
                                     B.P. 22 - 41353 VINEUIL
```

GUIDE BIBLIOGRAPHIQUE

Émigration sénégalaise et immigration au Sénégal (Publications 1990-1995)

SYLVIE BREDELOUP

ORSTOM - Dakar

SYSTÈMES MIGRATOIRES OUEST-AFRICAINS Aspects juridiques, politiques, statistiques

ADEPOJU (A.), 1990. - "South-North Migration: The African Situation", Genève, IOM: 205-221, doc. 11. (9ème séminaire sur la Migration. 4-6 décembre 1990)

ADEPOJU (A.), 1991. - "South-North Migration: The African Experience", International Migration Review, vol. XXIX.

ARTHUR (Y.A.), 1991. - "International labor migration patterns in West Africa", *African Studies Review*, vol. 34, 3: 65-87.

BROT (M.), 1993. - "La problématique des frontières franco-britanniques d'Afrique occidentale", *Maténaux pour l'histoire de notre temps*, 32-33: 23-26.

COUSSY (J.), 1994. - "Les perspectives d'intégration économique en Afrique sub-saharienne : effets sur les migrations continentales et intercontinentales" (: 269-279), in OCDE, *Migration et développement.* Un nouveau partenariat pour la coopération, Paris, OCDE : 343 p.

GARSON (J.P.), 1992. - "Migration and Interdependence: The Migration System between France and Africa" (: 80-93), in KRITZ (M.M.), LIM (L.L.), ZLOTNIK (H.), International Migrations Systems. A Global Approach, New York, Clarendon Press Oxford: 354 p.

FADLOULLAH (A.), INTERNATIONAL. Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1993. - "Les flux migratoires des pays du Sud vers l'Europe occidentale", *Etudes Démographiques*, 25 : 17-58.

FOLODAD (I.), 1990. - The interrelations of international migration and the status of migrant women in Sub-Saharan Africa, paper presented at the United Nations Expert Group Meeting on International Migration Policies and the Status of Female Migrants, New York, United Nations, mimeographed.

GOLINI (A.) et al., 1991. - "South-North migration with special reference to Europe", *International Migration*, vol. 29, 2.

MAKINWA-ADEBUSOYE (P.), 1992. - "The West African Migration System" (: 63-79), in KRITZ (M.M.), LIM (L.L.), ZLOTNIK (H.), International Migrations Systems. A Global Approach, New York, Clarendon Press Oxford: 354 p.

MUNPASI (L.), "Migration et développement en Afrique : quelques aspects méthodologiques", (: 271-282), in UEPA, Conference on the

Role of Migration in Africa Development: Issues and Policies for the 90s, Nairobi, 24-28 février 1990, Dakar: 313 p.

NDIAYE (S.) & ROBIN (N.), 1994. - "Migrations internationales ouestafricaines, analyse critique des sources statistiques disponibles ou en cours de constitution".(Communication au colloque du COLEF-Orstom, *Mesure de la migration internationale*, Tijuana, Basse Californie, Mexique, 3-4 mai): 13 p.

NGONGKO (W.), 1990. - "Labour Migration and Regional Economic Cooperation and Integration in Africa", (: 238-256), in UEPA, Conference on the Role of Migration in Africa Development: Issues and Policies for the 90s, Nairobi, 24-28 février 1990, Dakar: 313 p.

OCDE, 1993. - Migrations internationales : le tournant, Paris, OCDE : 298 p.

OCDE, 1994. - Geographic Distribution of Financial Flows to Developing Countries, 1989/1992, Paris, OCDE.

OCDE, 1994. - Migration et développement. Un nouveau partenariat pour la coopération, Paris, OCDE: 343 p.

OMI, 1991. - Statistiques relatives aux flux migratoires, du Sénégal vers la France (source Omistats 1991) : 4 p.

OMISTATS, 1992 - Annuaire des migrations 91, Paris, OMI.

OMISTATS, 1993 - Annuaire des migrations 92, Paris, OMI.

OMISTATS, 1993 - Les flux d'entrée et de retour des Sénégalais en France, OMI : 45 p.

ONKUWA (R.I.), 1990. - "Migration, Regional Integration and African Development", (: 212-237), in UEPA, Conference on the Role of Migration in Africa Development: Issues and Policies for the 90s, Nairobi, 24-28 février 1990, Dakar: 313 p.

OUCHO (J.O.), 1990. - "Migrant linkages in Africa: retrospect and prospect", (: 109-141), in UEPA, Conference on the Role of Migration in Africa Development: Issues and Policies for the 90s, Nairobi, 24-28 février 1990, Dakar: 313 p.

RICCA (S.), 1990. - Migrations internationales en Afrique. Aspects légaux et administratifs, Paris, Harmattan et OIT : 280 p.

ROBIN (N.), 1992. - "L'espace migratoire de l'Afrique de l'Ouest : panorama statistique", Hommes et Migrations, 1160, décembre : 6-15.

ROBIN (N.), 1994. - "Les migrations internationales ouest-africaines, l'analyse critique des sources statistiques: un exercice périlleux", (Communication au colloque NIDI-EUROSTAT, Root causes of international migration, Luxembourg): 24 p

ROBIN (N.), 1994. - "Une nouvelle géographie entre concurrences et redéploiement spatial, *REMI*, vol. 10, 3:.17-31.

RUSSEL (S.S.), 1993. - "Migration Between Developing Countries in the African and Latin American Regions and its Likely Future", Experts Group Meeting on Population Distribution and Migration, Santa Cruz, Bolivia, 18-22 January 1993.

RUSSEL (S.S.), JACOBSEN (K.), STANLEY (W.D.), 1990. - International Migration and Develoment in Sub-Saharan Africa. Volume I: Overview; Volume II: Country Analyses, World Bank Discussion Paper, 101, World Bank, Washington, D.C. (Vol. I: 168; Vol II.: 156).

RUSSEL (S.S.), TEITELBAUM (1992). - International Migration and International Trade, World Bank Discussion Paper 160, World Bank, Washington.

SY (M.), BA (A.), NDIAYE (N.), 1993. - "Les implications démographiques des politiques de développement au Sahel : le cas du Sénégal", (: 122-153 + annexes), in TOURE (M.), FADAYONI (T.O.) (s-dir.), Migrations et urbanisation au Sud du Sahara. Quels impacts sur les politiques de population et de développement ?, Dakar, CODESTRIA : 336 p.

STALKER (P.), 1994. - The Work of Strangers. A survey of international labour migration, Genève, ILO: XII + 299 p. (version française sortie en 1995).

TAPINOS (G.P.), CHASTELAND (J.C.), ed., VERON (J.), ed., BAR-BIERI (M.), (ed.), 1993. - Les populations au-delà de leurs frontières: débats. Politique de développement et croissance démographique rapide en Afrique, Paris, PUF; INED, Congrès et Colloques 13, : 171-186.

TRAORE (S.), 1992. - Dimension ethnique de la migration dans la vallée du fleuve Sénégal, Montréal, Univ. Montréal : 252 p. (Thèse de démographie).

TRAORE (S.), 1993. - "Dimension ethnique de la migration dans la vallée du fleuve Sénégal", *Pop Sahel*, 19: 8-11.

TRAORE (S.), 1994. - "Les modèles migratoires soninké et poular de la vallée du fleuve Sénégal", *REMI*, vol. 10, 3 : 61-81.

WORLD BANK, 1994. - World Tables 1994, Washington, D.C.

WORLD BANK, 1994. - World Development Report 1992, Washington, D.C.

HISTOIRE DES MIGRATIONS SÉNÉGALAISES

DEWITTE (P.), 1994.- "1945-1960, le regard des étudiants africains sur la France", *Hommes et Migrations*, 1175, La mémoire retrouvée : 30-34.

EICKELMAN (D.), PISCATORI (J.) (eds.), 1990. - Muslims Travellers: Pilgrimage, Migration and the Religious Imagination, Berkeley.

FALL (B.), 1994.- Le travail forcé en Afrique Occidentale Française (1900-1946), Paris, Karthala : 346 p.

HANSON (J.), 1994. - "Islam, Migration and the political Economy of meaning: Fergo Nioro from the Senegal River Valley, 1862-1890", *Journal of African History*, 35, 1: 37-40.

ZIE (G.), VRIH (G.), 1992. - "Les commerçants sénégalais en Côte-d'Ivoire de 1889 à 1970" (: 235-273), in HARDING (L.) & KIPRE (P.)

(s-dir.), Commerce et commerçants en Afrique de l'Ouest. La Côte-d'Ivoire, Paris, Harmattan : 327 p.

ÉMIGRATION SÉNÉGALAISE SUR LE CONTINENT AFRICAIN

BA (C.O.), 1993. - Trajectoires migratoires au départ de la moyenne vallée du fleuve Sénégal (Bokidiawé et Galoya), Dakar, Univ. CAD de Dakar. (DEA d'anthropologie : 24 p).

BLION (R.) & BREDELOUP (S.), 1994. - "La Côte-d'Ivoire dans les stratégies migratoires des Burkinabè et des Sénégalais", (Communication au colloque GIDIS-CI, *Crises, ajustements et recompositions en Côte-d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle*, Abidjan, 28 nov.-2 déc) : 12 p.

BREDELOUP (S.) & ROBIN (N.) (coord.), 1992, dossier "Migrants d'Afrique de l'Ouest", *Hommes et Migrations*, 1160, décembre : 37 p.

BREDELOUP (S.), 1992. - "Itinéraires africains de migrants sénégalais", *Hommes et Migrations*, 1160, décembre : 16-22.

BREDELOUP (S.), 1993. - "Les migrants du fleuve Sénégal : A quand la Diams'pora ?", *REMI*, vol. 9, 1 : 67-93, suite à une erreur de montage republié en 1993 (vol. 9, 3 : 205-232).

BREDELOUP (S.), 1994. - "L'aventure des diamantaires sénégalais", Politique Africaine, 56, Entrepreneurs, ajustement et démocratie : 77-93.

BREDELOUP (S.), 1995. - "Les diamantaires de la vallée du Sénégal", (: 219-227, chap.17), in ELLIS (S.) & FAURE (Y-A.) (s-dir.), Entreprises et entrepreneurs africains, Paris, Karthala/Orstom: 632 p.

CHARBIT (Y.), ROBIN (N.) (cord.), 1994. - Dossier sur "Migrations africaines", *REMI*, vol.10, 3: 214 p.

DRAME (M.), 1993. - Rôle et statut des femmes de migrants internationaux restées au village : le cas de Madina Ndiathbé, Dakar, Univ. CAD Dakar. (DEA d'anthropologie) : 33 p.

DRAME (M.), 1993. - La vie des femmes migrantes à l'étranger : analyse d'entretiens effectués à Madina Ndiathbé (département de Podor), Dakar, Orstom.(Rapport de stage) : 14 p. + annexes (: 25 p).

FINDLEY (S.E.),.1990. - "Choosing between African and French destination; the Role of Family and Community Factors in Migration from the Senegal River Valley", *CERPOD*, décembre: 36 p. (Working paper, 5).

GONZALES (G.), 1994. - Impact des migrations internationales sur les structures démographiques des sociétés d'origine : le cas des sociétés toucouleur et soninké de la Haute-Vallée du fleuve Sénégal, Poitiers, Univ. Poitiers, (DEA "migrations, espaces et sociétés").

GONZALES (G.), 1994. - "Migrations, nuptialité et famille dans la Vallée du fleuve Sénégal", *REMI*, vol. 10, 3 : 83-109.

SALL (E.), 1992. - Sénégambie : territoires, frontières, espaces et réseaux sociaux, CEAN, Univ. Bordeaux I, (Travaux et Documents, 36).

ÉMIGRATION SÉNÉGALAISE EN FRANCE Ouvrages, dossiers

DEWITTE (P.) (coord.), 1990. - Dossier "Les Africains noirs en France. I, Aspects socio-économiques et conditions de vie", *Hommes et Migrations*, 1131, avril : 58 p.

DEWITTE (P.) (coord.), 1990. - Dossier "Les Africains noirs en France. II, La vie culturelle", *Hommes et Migrations*, 1132, mai : 56 p.

FAS, 1990. - Dossier sur "Femmes et migrations : les Africains noirs en France", *Cahiers de l'Immigration Africaine* : 66 p.

FINDLEY (S.E.),.1990. - "Choosing between African and French destination; the Role of Family and Community Factors in Migration from the Senegal River Valley", *CERPOD*, décembre : 36 p. (Working paper, 5).

FINDLEY (S.E.), 1991. - "Sécheresse et migration dans la vallée du fleuve Sénégal : les femmes et les enfants dominent dans le nouveau type de migrant", *Pop Sahel*, 16, avril : 19-28.

GONZALES (G.), 1994. - "Migrations, nuptialité et famille dans la Vallée du fleuve Sénégal", *REMI*, vol. 10, 3 : 83-109.

PANOS, 1993. - Dossier "Migrants acteurs du développement", (Extraits d'un colloque organisé par l'Institut Panos et neuf associations de développement, Evry, 13-14 juin 1992), *Hommes et Migrations*, 1165, mai : 65 p.

PANOS, 1993. - Quand les immigrés du Sahel construisent leur pays, Paris, Harmattan/Panos : 208 p.

NICOLLET (A.), 1992. - Femmes d'Afrique noire en France. La vie partagée, Paris, Harmattan: 317 p.

Articles

BAROU (J.), 1990. - "Des chiffres et des hommes", Hommes et Migrations, 1131, avril : 5-8.

BAROU (J.), 1990. - "Les Soninkés d'hier à demain", Hommes et Migrations, 1131, avril : 9-12.

BAROU (J.), 1993. - "Les immigrations africaines en France: "des navigateurs" au regroupement familial", *Revue Française des Affaires Sociales*, 1: 193-205.

BODIN (C.) & QUIMINAL (C.), 1991. - "Le long voyage des femmes du Fleuve Sénégal", *Hommes et Migrations*, 1141, mars : 23-26.

CRAMARD (V.), 1992. - "L'immigration familiale face à la crise du logement", Sooninkara, 6-7: 5-7.

DIAGANA (Y.), 1992. - "Le foyer: habitat principal des Africains de l'Ouest en France", *Sooninkara*, 6-7: 8-12.

DIDIERLAURENT (M.), 1994. - "L'émigration de la région du fleuve Sénégal", *Mouvements*, 3 : 28-30.

DIOP (M.), 1990. - "Les chrétiens négro-africains immigrés en France", *Migrants-Formation*, 82, septembre.

DIOP (M.), 1990. - "Un aperçu de l'islam négro-africain en France", *Migrants-Formation*, 82, septembre : 77-81.

DIOP (M.), 1990. - "L'émigration murid en Europe", Hommes et Migrations, 1131, avril : 21-24.

DIOP (M.), 1990. - "Le mouvement associatif négro-africain", Hommes et Migrations, 1131, avril : 15-20.

DIOP (M.), 1993. - "L'immigration ouest-africaine en Europe", *Etudes Internationales*, vol. XXIV, 1, mars: 111-124.

DIOP (M.), 1994. - "Les associations islamiques sénégalaises en France", *Islam et Sociétés*, 8 : 7-15.

DOOH-BUNYA (L.), 1990. - "La condition des femmes noires en France", *Hommes et Migrations*, 1131, avril : 43-48.

JEYDINAK (P.), 1990. - "Les familles noires africaines de Paris : le quartier de la place de la Réunion", *REMI*, vol. 6, 3 : 83-98.

JEYDINAK (P.), 1993. - " Les résidents africains du foyer Bisson aiment leur quartier", *Hommes et Migrations*, 1168 : 26-30.

LÉGÉ (B.), 1994. - "Les foyers de travailleurs immigrés à un tournant?", Hommes et Migrations, 1177 : 32-40.

MEILLASSOUX (C.), 1990. - "Chez eux et chez nous !", Hommes et Migrations, 1131, avril : 29-32.

NICOLLET (A.), 1991. - "Femmes entre deux mondes : avec les femmes d'Afrique noire en France", *Migrants Formation*, 84, mars : 69-87.

QUIMINAL (C.), 1990. - "Les Soninké en France et au Mali : débat sur les mutilations", *Droit et cultures*, 20.

QUIMINAL (C.), 1995. - "La famille Soninké en France", Hommes et Migrations, 1185 : 26-31.

SY (M.), 1991. - "Les raisons de migrer des Sénégalaises déterminées par l'appartenance ethnique et le statut social", *Pop Sahel*, 16, avril : 29-35.

SOUMARE (D.), 1993. - "Quelle insertion pour les Soninké en France?", Hommes et Migrations, 1165 : 23-24

Thèses, mémoires, rapports

BAROU (J.), 1992. - L'immigration en France des ressortissants des pays d'Afrique noire. Rapport du groupe de travail interministériel sous la présidence d'Hubert Prévot, secrétaire général à l'intégration, Ministère des Affaires Sociales et de l'Intégration, Secrétariat Général à l'Intégration, juin : 88 p.

BLONDEAU (S.), 1992. - Les commerçants ambulants sénégalais à Montpellier et en Arles, Montpellier, Univ. P. Valery, Montpellier III : 77 p. (Maîtrise de Sociologie).

BOUVIER D'YVOIRE (C.), 1993. - Ressortissants d'Afrique de l'Ouest à Mantes-La-Jolie : transformations identitaires et organisation communautaire, Paris, EHESS : 169 p. (DEA en Sciences Sociales).

Centre Educatif Havrais, 1993. - "'Le choc culturel' Comment prendre en compte la culture de l'autre dans le champ social" : 5 p.

CRAMARD (V.), 1992. - L'immigration soninké en France : logement, espace domestique, espace social et vie quotidienne, Paris, Univ. R. Descartes - Paris V : 113 p. (Maîtrise de sociologie).

DAF (A.T.), 1993. - L'immigration des Toucouleurs en banlieue parisienne depuis la seconde guerre mondiale : l'exemple de Sarcelles, Paris, Univ. Paris Nord, Paris XIII. (Maîtrise d'histoire).

DAUM (C.) et al., 1992. - L'immigration ouest-africaine en France : une dynamique nouvelle dans la vallée du fleuve Sénégal. Rapport final de l'étude migrants et développement. Paris, Institut Panos : 138 p.

DE OLIVEIRA (E.), 1992. - "Femme immigrée, vie associative et développement local", CLAP, Paris : 36 p.

DIALLO (M.), SOW (I.), 1993. - Le vieillissement dans l'immigration : étude du cas malien et sénégalais, DESS Responsable d'Actions Educatives et Sociales dans l'Espace Urbain, Université Paris VIII, Saint-Denis : 80 p.

FAYMAN (S.), KEIL (M.), 1994. - Les relais féminins de l'immigration africaine en Ile-de-France et en Haute Normandie, Paris, ACT Consultants : 55 p.

FIEVET (M.), 1990. - Africains noirs résidant en foyers : leur expérience vécue et leurs attentes. Rapport de l'étude menée de janvier à juin 1990 à partir des souhaits exprimés par les travailleurs Africains noirs résidant dans les 12 foyers gérés par l'AFTAM en Ile-de-France, Migrations santé : 96 p.

GONZALES (G.), 1994. - Impact des migrations internationales sur les structures démographiques des sociétés d'origine : le cas des sociétés toucouleur et soninké de la Haute-Vallée du fleuve Sénégal, Poitiers, Univ. Poitiers. (DEA "migrations, espaces et sociétés").

LARIGNON (S.), 1991. - Les associations nées de l'immigration en provenance d'Afrique noire et certains aspects de leurs relations avec le pays d'origine, Paris, FAS : 38 p. (Rapport de stage).

LARIGNON (S.), 1991. L'immigration des travailleurs d'Afrique Subsaharienne en France: synthèse et bibliographie, Paris, Univ. Paris I-Sorbonne: 19 p. (Dess Développement et Coopération; annexe au rapport de stage effectué au FAS).

NDIONE (B.), 1993. - Les étudiants sénégalais en France et le "brain drain", Poitiers, Univ. Poitiers : 60 p. (DEA "Migrations, espaces, sociétés).

QUIQUEREZ-FINKEL (I.), 1993. - Représentations et stratégies juridiques des migrants d'Afrique noire en région parisienne et à Montréal, Paris, Univ. Paris I: 372 p. (Doctorat de Droit).

Secrétariat général à l'intégration, 1992. - L'immigration en France des ressortissants des pays d'Afrique noire, Paris, rapport, juin : 12 p.

TIMERA (M.), 1993. - Les immigrés soninké dans la ville : situations migratoires et stratégies identitaires dans l'espace résidentiel et professionnel, Paris, EHESS : 449 p (Thèse de doctorat en Sociologie).

ÉMIGRATION SÉNÉGALAISE EN ITALIE Ouvrages

CALVANESE (E.) & PUGLIESE (E.), 1991. - La presenza straniera in Italia : il caso della Campania, Milan, F. Angeli.

IRER, 1994. - Tra due rive. La nuova immigrazione a Milano, Milan, F. Angeli.

KHOUMA (P.), 1990. - lo, venditore di elefanti. Una vita per forza fra Dakar, Parigi e Milano, Milan, Garzanti.

SCHMIDT di FRIEDBERG (O.), 1994. - Islam, solidarietà e lavoro : i muridi senegalesi in Italia, Turin, Ed. Fondazione G. Agnelli : 225 p.

Articles dans ouvrages collectifs

CAMPUS (A.), 1990. - "Ambulanti stranieri a Milano", in DEMETRIO (D.), FAVARO (G.), MELOTTI (V.), ZIGLIO (L.) (ed.), Lontano da dove, La nuova immigrazione e le sue culture, Milan: 250-266.

CARTER (D.M.), 1992. - "La Formazione di una dahira senegalese a Torino" (109-131), in IRES, *Uguali e diversi. Il mondo culturale, le reti di rapporti, i lavori degli immigrati non europei a Torino*, Turin, Rosenberg et Sellier.

CHIANI (V.), 1991. - "Caratteristiche dell'immigrazione extracomunitaria nelle province di Forli e Ravenna, (199-221), in MINARDI (E.), CIFIELLO (S.), (ed.), Economie locali e immigrati extracomunitari in Emilia-Romagna, Milan, Angeli.

COSTA (V.), 1990. - "Dalle rive del fiume Senegal a quelle del Tevere" (: 81-90), in COCCHI (C.) (ed.), *Stranieri in Italia*, Bologne, Istituto Cattaneo.

COSTA (V.), 1991. - "Una pensione senegalese", in de ANGELIS (R.) (ed.) Ghetti etnici e tensioni di vita, Rome, La Meridiana.

FANTINI (L.), 1993. - "Processi di confronto e integrazione culturale fra giovani immigrati senegalesi nelle sfera del tempo extra-lavorativo. Una ricerca nella comunitê genovese" (: 415-424)., in DELLE DONNE (M.), MELOTTI (U.), PETILLI (S.) (ed.), Immigrazione in Europa : solidarieta e conflitto, Rome, CEDISS.

FLOREALE (V.), 1993. - "Tra solidarieta e conflitto: Senegalesi a Catania" (: 491-501), in DELLE DONNE (M.), MELOTTI (U.), PETILLI (S.) (ed.), *Immigrazione in Europa: solidarieta e conflitto*, Rome, CEDISS

PANAREO (M.R.), 1991. - "Donne immigrate tra tradizione e mutamento. Il caso senegalese", (Communication au colloque *Incontro tra cultura*, Lecce, 20-21 novembre).

PERRONE (L.), 1990. - "Insedimenti terzomondiali e mercato del lavoro in un'area periferica di Mezzogiorno: il caso Salento (primi dati)", *Inchiesta*, octobre-décembre, 44:58.

PERRONE (L.), 1991. - "Cultura e tradizioni nell'esperienza migratoria della comunita senegalese in Italia", (Communication au colloque: Immigrazione extra-CEE in Europa: gruppi et nici tra solidarieta e conflitto, Rome, 5-7 juin).

PERRONE (L.), 1992. - "I Senegalesi", in MOTTURA (G.) (éd.), L'Arcipelago migratorio : caratteristiche e modelli migratori dei lavoratori stranieri in Italia. Rome.

PERRONE (L.), 1993. - "Cultura e tradizioni nell'esperienza migratoria della comunita senegalese in Italia" (: 481-489), in DELLE DONNE (M.), MELOTTI (U.), PETILLI (S.) (ed.), *Immigrazione in Europa : solidarieta e conflitto*, Rome, CEDISS.

POLLINI (G.), 1993. - "Immigrati extra-Cee a Rimini : comportamenti, atteggiamenti ed orientamenti", (199-261), in SCIDA (G.), POLLINI (G.), Stranieri in città. Politiche sociali e modelli d'integrazione, Milan, Angeli.

SCHMIDT di FRIEDBERG (O.), 1991. - "Il muridismo nell'immigrazione senegalese", (Communication au colloque *l'immigrazione extra-co-munitaria tra solidarieta e conflitto*, Rome, Univ. La Sapienza, juin).

SCHMIDT di FRIEDBERG (O.), 1994. - "Le réseau sénégalais mouride en Italie" (301-329), in KEPEL (G.) (S-dir.), *Exils et royaumes, les appartenances au monde arabo-musulman aujourd'hui*, Paris, PFNSP: 418 p.

SCIDA (G.), 1993. - "Risposte alla sfida dell'integrazione sociale in due gruppi di immigrati extracomunitari a Catania" (: 481-489), in DELLE DONNE (M.), MELOTTI (U.), PETILLI (S.) (ed.), *Immigrazione in Europa : solidarieta e conflitto*, Rome, CEDISS.

SCIDA (G.), 1993. "Un'indagine sugli immigrati extra-comunitari a Catania" (93-195), in SCIDA (G.), POLLINI (G.), *Stranieri in città*. *Politiche sociali e modelli d'integrazione*, Milan, Angeli.

Articles dans revues

CAMPUS (A.), PERRONE (L.), 1990. - "Senegalesi e Marocchini : inserimento nel mercato del lavoro e progetti migratori a confronto", *Studi Emigrazione*, vol. 27, 98, juin : 191-220.

CARTER (D.M.), 1991. - "Una confraternita musulmana in emigrazione : i Murid del Senegal", *Religioni e Società*, 12, VI : 60-78.

CECCHINI (C.), 1990. - "Dallo smarrimento all'orientamento : una ricerca antropologica tra gli extracomunitari a Perugia", *Studi Emigrazione*, 27, juin : 221-230.

CECCONI (S.), 1994. - "Le associazoni senegalesi di Genova e Milano", *Studi Emigrazione*, vol. XXXI, 113, mars : 158-179.

DE ROSE (C.), 1994. - "Famiglia e strategie migratorie nel bacino del Senegal" *Studi Emigrazione*, vol. XXXI, 113, mars: 107-131.

FLOREALE (V.), 1992. - "I Senegalesi a Catania: identità ed organizzazione etnica", Dimensioni dello sviluppo, 1: 163-174.

NATALE (M.), 1990. - "Foreign immigration in Italy: levels, characteristics and prospects", *Polis*, vol. 4, 1, April: 5-40.

SCHMIDT di FRIEDBERG (O.), 1993. - "L'immigration africaine en Italie : le cas sénégalais", *Etudes Internationales*, vol. XXIV, 1, mars : 127-137.

SCIDA (G.), 1991. - "Senegalese e mauriziani a Catania: due riposte divergenti alla sfida dell'integrazione sociale", *La ricerca sociale*, novembre: 47-48.

SCIDA (G.), 1994. - "Social networks nelle migrazioni senegalesi. Tre itinerari di ricerca", *Studi Emigrazione*, vol. XXXI, 113, mars: 91-106.

SCIDA (G.), 1994. - " Fra carisma e clientelismo : una confraternita musulmana in migrazione", *Studi Emigrazione*, vol. XXXI, 113, mars : 133-156.

VALLAT (C.), 1993. - " Des immigrés en Campanie", *REMI*, vol. 9, 1 : 47-56.

Thèses, mémoires, rapports

AA.VV, 1991. - La comunita senegalese in Italia e a Milano,. Milan, Recherche du NAGA, dactyl.

CECCONI (S.), 1993. - Il ruolo delle associazoni di immigrati nel processo di integrazione. Il caso delle associazioni senegalesi in due città italiane: Genova e Milano, Trento, Univ. Trento. (Tesi di laurea).

DE ROSE (C.), 1992. - L'emigrazione nella regione del fiume Senegal, Rende, GAO-Cooperazione Internazionale, collana Ricerche, 10, 3 vol.

DE ROSE (C.), 1992. - Emigrazione e processi di mutamento sociale nell'Africa saheliana, Milan, Univ. Catholique de Milan. (Thèse de Doctorat).

LULLI (F.), 1992. - Autorappresentazione e identità tra gli immigrati senegalesi in Italia, Rome, Univ. de Rome La Sapienza. (Tesi di laurea).

MARTIN (D.), 1992. - Premier aperçu des mouvements trajectoires des populations wolof dans le département de Louga, Sénégal, Dakar, Orstom. (Rapport de stage) : 16 p.

MBOUP (M.), 1993. - Les immigrés sénégalais d'Italie face au marché de l'emploi. Un dilemme : commerce ambulant ou embauche ? Genève, IUED. (Mémoire de fin d'études par l'obtention du diplôme Etudes en Développement) : 42 p.

REYNERI (E.), TRAVAGLINI (D.), 1991. - Culture e progetti migratori dei lavoratori africani a Milano, Milan, IRES: 13-32.

SCHMIDT di FRIEDBERG (O.), 1993. - L'evoluzione dell'emigrazione senegalese : il caso della confraternita muride in Italia, Sienne, Univ. Sienne (Doctorat Sciences Politiques).

SCHMIDT di FRIEDBERG (O.), 1994. - "Les Burkinabè et les Sénégalais dans le contexte de l'immigration ouest-africaine en Italie", Dakar, Orstom : 48 p (Rapport de recherche partagée).

SCIDA (G.), 1991. - Rapporto sugli immigrati extra-comunitari a Catania, Meeting del Mediterraneo, Catania.

SIARES, 1994. - L'immigrazione a Roma dai paesi in via si sviluppo, Rome, Rapporto di ricerca.

TREOSSI (A.), 1990. - Senegalesi a Faenza. Un'indagine sociologica su una comunità di immigrati, Bologne, Univ. Bologne. (Tesi di Laurea).

ÉMIGRATION SÉNÉGALAISE EN ESPAGNE

AGUER (B.), 1991. - "Résurgence de l'islam en Espagne", *REMI*, vol. 7, 3.

ARAGON BOMBIN (R.), 1991. - "Hacia una polotica activa de inmigracion", *Revista de Economia y Sociologia del trabajo*, Madrid, Ministerio de trabajo y Seguridad Social, 11, marzo: 97-108.

ARAGON BOMBIN (R.) & CHOZAS PEDRERO (J.), 1994. - "L'Espagne, nouveau pays d'immigration" (: 62-68), in OCDE, *Migration et développement. Un nouveau partenariat pour la coopération*, Paris, OCDE: 343 p.

CARTER (D.), 1992. - La inmigracion extranjera en Catalunya. Balance y Perspectivas, Institut Català d'Estudis Mediterranis.

CHOZAS (J.), 1993. - Migration in Spain: Recent developments, paper presented at the Conference on Migration and International Cooperation, Paris, OECD, mimeographed.

CONTRERAS (J.), 1994. - Los retos de la inmigracion. Racismo y Pluriculturalidad. Madrid, Talasa.

De VICENTE (J.), 1993. - Los inmigrantes negroafricanos en la CAM, in GIMENEZ (C.) (coord.), La Inmigración del Tercer Mundo y Portugal en la CAM, Comunidad de Madrid.

De VICENTE (J.), 1990. - "Los inmigrantes africanos en el Maresme". Informe de trabajo de campo., UAM.

GIMENÈZ (C.), (coord), 1992. - La Inmigracion del Tercer Mundo y Portugal en la CAM, Madrid, Comunidad Autonoma de Madrid.

GIMENÈZ (R.) & CARLOS (C.), 1993. - "Inmigrantes Extranjeros en Madrid". Vols I y II. Estudios Monograficos de Colectivos de Inmigrantes, Madrid, CAM.

GIMENÈZ (R.), CARLOS (C.), 1991. - "Trabajadores extranjeros en la agricultura espanola enclaves e implicaciones", *Revista de Estudios Regionales*, 2a época, sept-dec. Universidad de Andalucia.

IZQUIERDO (A.), 1990. - La inmigracion en Espana, Documento 900401, Instituto Nacional de Migracion, (sin publicar).

IZQUIERDO (A.), 1991. - "La Inmigracion llegal en Espana", Revista de Economia y Sociologia del Trabajo, 11, mars, 18-38.

JABARDO (M.), 1990. - "Las condiciones de vida de los inmigrantes africanos en Calella". *Informe de trabajo de campo.*, Sin publicar, UAM.

MINISTERIO DE TRABAJO Y SEGURIDAD SOCIAL, 1992. - Estadisticas Provisionales de los Extranjeos con Permiso de Trabajo en Vigor a 31-12-1991.

PÉREZ (D.), 1993. - "Los pioneros de la inmigracion en Espana : guineanos en la CAM", in GIMENÈZ (C.) (coord.), *La Inmigración del Tercer Mundo y Portugal en la CAM*, Comunidad de Madrid.

PROVANSAL (D.), 1990. - "Africanos en Cataluna", Barcelone, ICEM: 329-333. (Les mouvements humains en Méditerranée Occidentale : symposium international du 7 au 9 novembre 1989).

RAMIREZ (A.), 1990. - "Los trabajadores extranjeros en la comarca de Matar", *Informe de trabajo de campo.*, Sin publicar.

SIMUNOVIC (P.), DIA PARADA (P.), KENA (C.), RUBIN (R.), MALLI-KARJUN (Y.), MALO (G.), SADASIVAM (B.), 1991. - "Espagne, le gendarme méridional de l'Europe" (: 23-28) in *Migration : old world, new faces*.

SOL (C.) et ali., 1990. - "Criteris d'integraci socio-cultural ; els immigrants interiors i estrangers a Catalunya", Barcelone, ICEM: 317-328. (Les mouvements humains en Méditerranée Occidentale: symposium international du 7 au 9 novembre 1989).

SUÀREZ NAVAZ (L.) & HERNANDEZ (A.), 1993. - Analisis de la representacion de los inmigrantes africanos en la prensa espanola de 1992, (manuscrito).

SUÀREZ NAVAZ (L.), 1994. - "Los trabajadores africanos en la agricultura intensiva espanola : el caso de Zafarraya", *Informe de trabajo de campo.*

SUÀREZ NAVAZ (L.), 1995. - "Law and Surveillance in southern Spain". To be published in *POLAR*, *Political and Legal Anthropology Review*, fall.

SUÀREZ NAVAZ (L.), 1996 - "Political Economy of the Mediterranean Rebordering". To be published in *Stanford Humanities Review*, Spring.

ÉMIGRATION SÉNÉGALAISE AUX ÉTATS-UNIS

DIOUF-KAMARA (S.), 1991. - "Les Africains aux USA: "battants" et intellectuels", *Hommes et Migrations*, 1149, décembre: 20-26.

EBIN (V.) & GANY (F.), 1992. - "A Somatic Syndrome among Senegalese Migrants to America: Fatigue in a cross cultural context", Revue des Sciences Sociales et Médicales pour la Santé, HS: 23-34.

EBIN (V.) & LAKE (R.), 1992. - "Camelots sénégalais à New York", Hommes et Migrations, 1160, décembre : 32-38.

EBIN (V.), 1990. - "Commerçants et missionnaires : une confrérie musulmane sénégalaise à New-York", *Hommes et Migrations*, 1132, mai : 25-31.

EBIN (V.), 1992. - "A la recherche de nouveaux "poissons". Stratégies commerciales mourides par temps de crise", *Politique Africaine*, 45, mars : 86-99.

EBIN (V.), 1993. - "Les commerçants mourides à Marseille et à New York, regards sur les stratégies d'implantation" (: 101-123). In GRÉ-GOIRE (E.) et LABAZÉE (P.) (eds.), Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest - Logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains", Paris, Karthala-Orstom : 263 p.

MIGRATIONS DE RETOUR ET TRANSFERTS MIGRATOIRES

ACTUALITÉS MIGRATIONS, 1991. - Réinsertion et coopération au Sénégal",368/369, mars : 28 p.

BA (A.), COQUET (I.), 1993 . - Bassin du fleuve Sénégal : zone d'émigration, zone de transformation. Impacts des projets des associations villageoises de développement, Villeneuve d'Ascq, USTL, Lille I. (MST ENVAR) : 153 p.

BA (A.), COQUET (I.), 1994. - "Les initiatives des émigrés de la région du fleuve Sénégal installés dans le Nord-Pas-de-Calais", *Hommes et Terres du Nord*, 4 : 166-171.

BREDELOUP (S.), 1994. - "Dynamiques migratoires et dynamiques associatives" *Hommes et Terres du Nord*, 4 : 179-188.

DIARRA (H.), 1993. "La parole aux associations de développement", Hommes et Migrations, 1165, mai : 11-12.

DAUM (C.), 1993. "Immigration et développement", Hommes et Migrations, 1165, mai : 6-10.

DAUM (C.), 1993. "Quand les immigrés construisent leur pays", Hommes et Migrations, 1165, mai : 13-17.

GARNIER (C.), 1990. - "Migration, flux monétaires et économie villageoise", *Hommes et migrations*, 1131, avril : 13-18.

GONIN (P.), 1990. - "Migration et développement des lieux d'origine : l'exemple de la communauté de l'Afrique de l'ouest installée en France", Espace, population, sociétés, 2 : 304-309.

GONIN (P.), LOMBARD (J.), (coord.), 1994. - Dossier "Le Nord s'intéresse au Sud, le Sud interpelle le Nord", *Hommes et Terres du Nord*, 4 : 64 p.

QUIMINAL (C.), 1993. - "Transformations villageoises et regroupement familial", *Hommes et Migrations*, 1165, mai : 18-22.

LAVIGNE DELVILLE (P.), 1990. - "Les projets de développement initiés par les migrants", *Hommes et Migrations*, 1131, avril : 25-28.

LAVIGNE DELVILLE (P.), 1991. - "Irrigation, émigration et sécurité alimentaire sur le fleuve Sénégal", *Cahiers des Sciences Humaines*, 27, 1-2 : 105-116.

LAVIGNE DELVILLE (P.), 1991. - "Migration et structuration associative dans la moyenne vallée du Sénégal" (117-139), in CROUSSE (B.) et al, (dir.), La vallée du fleuve Sénégal, évaluations et perspectives d'une décennie d'aménagements, Paris, Karthala : 380 p.

LAVIGNE DELVILLE (P.), 1991. - La rizière et la valise. Irrigation, migration et stratégies paysannes dans la vallée du fleuve Sénégal, Paris, Syros alternatives : 232 p.

MBAIPOR (D.C.), 1994. - Impact de l'émigration internationale dans le développement local de la région de Saint-Louis; cas des villages de Thiemping et Sringho-Sebbe, Dakar, ENEA: 58 p + annexes (Mémoire de fin d'études).

NDIAYE (M.L.), 1992. - La fonction des émigrés dans les stratégies de développement rural : voie pour le Sénégal ? Exemple de la région de Tambacounda, Paris, Univ. Paris I : 335 p. (Thèse Sc.Eco, S.H., Sc. Po).

NDIAYE (M.L.), 1994. - "L'émigration : une chance pour les pays de départ ?", Hommes et Terres du Nord, 4 : 172-178.

PARROT (L.), 1993. - Le rôle des transferts migratoires dans l'économie des ménages de la vallée du fleuve Sénégal, Dakar, Orstom : 55 p. (Rapport de stage).

QUIMINAL (C.), 1990. - "Du foyer au village : l'initiative retrouvée", Hommes et Migrations, 1131, avril : 19-24.

QUIMINAL (C.),.1991. - Gens d'ici, gens d'ailleurs. Migrations Soninké et transformations villageoises, Paris, Christian Bourgois : 223 p.

QUIMINAL (C.), 1993. - "Transformations villageoises et regroupement familial", *Hommes et Migrations*, 1165: 18-22.

QUIMINAL (C.), 1994. - "Le rôle des immigrés dans les projets de développement et les formes de coopération possibles dans la vallée du fleuve Sénégal" (: 329-335), in OCDE, *Migration et développement.* Un nouveau partenariat pour la coopération, Paris, OCDE: 343 p.

ROBIN (N.), 1995. - "La migration sénégalaise", in Nouvelles Stratégies d'investissement et redéploiement spatial des émigrés dans quatre pays d'origine : Maroc, Tunisie, Turquie, Sénégal, Paris, l'Harmattan.

TALL (S.M.), 1992. - Les mutations de l'espace urbain en Afrique Noire, Strasbourg, Univ. Louis Pasteur : 83 p. (DEA en géographie).

TALL (S.M.), 1994. - "Les investissements immobiliers des migrants internationaux à Dakar", *REMI*, vol. 10, 3: 137-151.

TISSEUR (J.P.), 1994. - L'investissement immobilier au sein de la Médina de Dakar, Poitiers, Univ. Poitiers : 102 p. (DEA de géographie).

TRAORE (S.), 1992. - Les impacts financiers et économiques des migrations des populations de Guidimakha en France sur leur région d'origine, Dakar, Univ. CAD de Dakar. (DEA d'anthropologie) : 40 p.

L'IMMIGRATION AFRICAINE AU SÉNÉGAL

ANIAMBOSSOU (Z.), 1992. - Les immigrés du golfe du Bénin et le commerce informel à Dakar, Univ. Dakar, FLSH : 82 p. (Maîtrise de géographie).

MAGNANT (F.), 1994. - La communauté ivoirienne à Dakar, Poitiers, Univ. Poitiers. (DEA de géographie).

SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES CONSULTÉES

ADEPOJU (A.), COULIBALY (S.) (eds.), 1990. - Literature Review on Migration Studies in Africa, Dakar, UEPA: 161 p.

BECKER (C.), 1994. - "Essai bibliographique sur l'histoire des migrations internationales sénégalaises" (: 258-292), in DIOP (M.C.) (s-dir.), Le Sénégal et ses voisins, Dakar, Sociétés-Espaces-Temps : 325 p.

GUILMOTO (C.Z.), 1994. - "Bibliographie démographique du Sénégal, 1960-1992" (: 575-615), in CHARBIT (Y.), NDIAYE (S.) (eds.), La population du Sénégal, Dakar-Paris, DPS-CERPAA : 618 p.

UEPA, 1990. - Conference on the role of migration in African development : issues and policies for the 90s, Nairobi, 24-28 février 1990. Commissioned Papers, Dakar : 313 p.

DI0GÈNE

Revue internationale des sciences humaines fondée par Roger Caillois

Nº 170 – Avril-Juin 1995

PUISSANCES DE LA PAROLE ET DU SILENCE

SHIZUTERU UEDA Silence et parole dans le bouddhisme zen

MOSHE IDEL Du langage talismanique dans la mys-

tique juive

RÉMI BRAGUE L'impuissance du Verbe. Le Dieu qui a

tout dit

HELDER GODINHO

Les mythes portugais et le temps

AMARYLL CHANADY Entre le « nous » pluriel et l'« autre »

exclu: autochtones et groupes ethniques

aux Amériques

Christian Bouchet La psychanalyse et l'interprétation du

rêve lucide

Diogène, Unesco,

1, rue Miollis, Paris XVe – Tél. (1) 45-68-27-34 – Télécopie (1) 40-65-94-80. L'édition française est publiée par les Éditions Gallimard, 5, rue Sébastien-Bottin, Paris VIIe.

Les abonnements sont souscrits auprès de la Sodis, B.P. 149 – Service des abonnements Revues – 128, avenue Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, 77403 Lagny Cédex ((1) 60-07-82-15) (C.C.P. 14590-60 R, Paris).

Abonnement: France, 190 F; Étudiants, 150 F; Étranger, 280 F.

Le no: 58 F.

NOTE DE LECTURE

TIMÉRA MAHAMET, Les immigrés soninke dans la ville : situations migratoires et stratégies identitaires dans l'espace résidentiel et professionnel, Paris, Ehess, 1993, 449 pages, multigr. (Doctorat de Sociologie).

Mahamet Timéra s'est attaché à étudier le rapport entre la reproduction des communautés soninke en France, le développement de leurs demandes identitaires (religieuses et culturelles) et leur processus d'insertion actuel dans un contexte de sédentarisation. Son étude a beaucoup emprunté à la méthode anthropologique. Il a observé des communautés immigrées sur le terrain principalement en Région Parisienne. L'auteur commence par souligner la marginalisation sociale des migrants dans l'espace professionnel et le logement. Il préfère la notion d'intégration marginale à celle d'exclusion. Le logement et l'espace résidentiel de la cité constituent un enjeu politique déterminant. C'est dans le logement que se révèle la limite des réseaux sociaux.

Trois thèmes ont été développés : l'espace résidentiel, l'espace professionnel et l'islam.

Le premier thème abordé, l'espace résidentiel, constitue essentiellement une synthèse des travaux publiés sur ce sujet (rapports sociaux et reproduction sociale dans l'espace résidentiel du foyer, formation et crise du ménage en France, insertion des ménages dans la cité, lieux de sociabilité, réseaux urbains, associatifs...). L'auteur constate chez les jeunes, issus de l'immigration, une assignation différentielle des identités qui recoupe plus ou moins la ligne de partage entre l'espace intra-communautaire et l'espace extra-communautaire. Les éléments identitaires stigmatisés par le modèle dominant (français) demeurent dans le premier espace tandis que ceux susceptibles d'être valorisés et légitimés socialement sont exploités dans le second. La langue, la religion et les habitudes alimentaires, demeurent exclusivement dans la sphère familiale. M. Timéra observe dans le projet éducatif des parents pour leurs enfants un processus d'identification de l'islamité avec l'ethnicité ou de réduction de l'une à l'autre.

Les études concernant l'immigration soninke en France dans l'espace professionnel sont quasi inexistantes. M. Timéra inaugure dans ce domaine, bien que l'on puisse regretter qu'il n'ait suffisamment développé ce thème. Le travail est au centre du projet migratoire. C'est le maillon du dispositif de socialisation. L'espace professionnel n'est pas le lieu privilégié de l'ethnicité et de l'altérité. La marginalisation vis-à-vis des circuits professionnels induit cependant un repli sur l'ethnie. L'auteur cherche à restituer le rapport entre travail et hors travail dans leur interdépendance. Dans la société française, l'assimilation de la condition d'immigré à la seule condition de travailleur renvoie à la notion d'exclusion de la cité, de la citoyenneté.

Le rôle de l'islam dans le processus identitaire constitue le thème développé le plus intéressant, peut-être le plus novateur. M. Timéra souligne l'apparition récente du militantisme islamique et de la pratique religieuse, suite à une période de mise entre parenthèse de la religion en France. Il parle d'une "ré-islamisation" qui donne lieu à une recomposition du champ religieux dans l'immigration. La progression de la pratique islamique correspond, selon lui, à une logique identitaire qui accompagne un moment du processus migratoire. L'islam joue le rôle d'un champ dynamique de recomposition de l'identité sociale et culturelle dans un contexte de sédentarisation où les conditions, les modalités de retour deviennent de plus en plus hypothétiques : allongement de la durée du séjour, arrivée des épouses, vieillissement de la population et apparition de la seconde génération qui interpelle particulièrement les parents dans leur projet identitaire. Les revendications se sont déplacées du champ politique au champ de l'identité culturelle.

L'auteur insiste sur l'affirmation de l'identité islamique dans une dynamique de valorisation, contrairement à l'ethnicité qui est dévalorisée et perçue comme handicapante dans le cadre de l'immigration en France. L'islam est l'élément le plus consensuel, susceptible de dépasser tous les cadres. L'identité islamique exprime autre chose que l'appartenance à la religion. Point focal de la représentation de soi chez les migrants, l'islam est le

cadre organisateur de la dynamique identitaire. Parmi les stratégies identitaires, c'est le lieu de recomposition, d'interprétation et de préservation des éléments de l'identité. Du champ religieux émergent progressivement de nouvelles normes ethniques et symboliques, des pratiques ou idéologies étrangères à ce champ, mais réinterprétées par lui. L'islam devient le "lieu privilégié de reproduction de l'ethnicité" de façon valorisante.

L'auteur perçoit encore la progression de l'islam comme une réponse à une crise de l'organisation familiale. L'investissement dans la pratique islamique correspondrait alors à une volonté de redéfinir sa position et son statut au sein du groupe familial, vis-à-vis des épouses, des enfants, de la communauté d'origine et de la communauté de résidence. L'islam joue également un rôle de trait d'union entre les migrants et leurs enfants.

Quelques autres références de l'auteur :

TIMÉRA (M.), Les lettrés musulmans et l'islam au Sénégal, Paris, EHESS, (DEA de Sociologie), 1987.

TIMÉRA (M.), 1988, "Les enfants soninke dans l'immigration", *Sooninkara*, 2, décembre 1988, pp. 13-41.

TIMÉRA (M.), "La famille soninke en France : mode de reproduction et ruptures", *Islam et sociétés au sud du Sahara*, 5, novembre 1991.

Vincent Cramard Doctorant en Anthropologie sociale, EHESS, Paris

NOTES et DOCUMENTS

Desarrollo Económico Revista de Ciencias Sociales

Comité Editorial: Juan Carlos Torre (Director), Roberto Bouzas, Ricardo Carciofi, Daniel Chudnovsky, Liliana De Riz, José Nun, Hilda Sabato, Getulio E. Steinbach (Secretario de Redacción)

ISSN 0046-001X

Vol. 35

Julio-setiembre 1995

Nº 138

- DANI RODRIK: Las reformas a la política comercial e industrial en los países en desarrollo: una revisión de las teorías y datos recientes.
- CESAR A. VAPÑARSKY: Primacía y macrocefalia en la Argentina: la transformación del sistema de asentamiento humano desde 1950.
- GUILLERMINA TIRAMONTI: Incorporación y promoción de las mujeres en el circuito formal de educación nacional.
- ADRIANA MARSHALL: Regimenes institucionales de determinación salarial y estructura de los salarios, Argentina (1976-1993).
- CARLOS MALAMUD: El Partido Demócrata Progresista: un intento fallido de construir un partido nacional liberal-conservador.

NOTAS Y COMENTARIOS

- JORGE M. KATZ: Salud, innovación tecnológica y marco regulatorio.
- JORGE RAUL JORRAT: Encuestas de opinión: evaluación de una crítica y referencias de la literatura para mejorar esta práctica.
- FRANCIS KORN: Encuestas de opinión. Respuesta a una crítica de una crítica.

INFORMACION DE BIBLIOTECA

DESARROLLO ECONOMICO – Revista de Ciencias Sociales es una publicación trimestral editada por el Instituto de Desarrollo Económico y Social (IDES). Suscripción anual: R. Argentina, \$60,00; Países limítrofes, U\$S 68; Resto de América, U\$S 74; Europa, U\$S 76; Asia, Africa y Oceanía, U\$S 80. Ejemplar simple: U\$S 15 (recargos según destino y por envíos vía aérea). Pedidos, correspondencia, etcétera, a:



Instituto de Desarrollo Económico y Social Aráoz 2838 ♦ 1425 Buenos Aires ♦ Argentina Teléfono: 804-4949 ♦ Fax: (541) 804-5856

Entreprises coopératives de l'industrie laitière française : tendance à la régression et nouvelles formes de management

BOLASEKE MBOKOKO

Chargé d'enseignement à l'Université Paris VIII et membre du Groupe prospective industrielle de l'ISMEA

Au cours de la décennie quatre-vingts, l'industrie laitière française a connu un mouvement de restructuration intense. Celui-ci s'est traduit en fin de période par l'accroissement de la concentration économique et financière, avec un rôle de plus en plus actif des groupes dans l'économie du secteur⁽¹⁾. Cependant, cette émergence des groupes n'est pas uniforme : elle s'opère au profit des groupes privés.

L'objet de cette étude est de tenter de déterminer si la tendance à la régression des entreprises coopératives ou groupes coopératifs dans l'industrie laitière française peut être renversée ou non par le recours à de nouvelles formes de management.

Notre hypothèse de travail ici est que certaines contraintes spécifiques au fonctionnement des entreprises coopératives doivent peser sur leurs performances apparentes et contribuer par conséquent à expliquer cette régression. Dans un premier temps, nous présentons brièvement les caractéristiques de cette régression pour en saisir la portée. Il s'agit ensuite d'étudier ces contraintes et les réponses stratégiques apportées par les entreprises coopératives. Enfin, nous en tirerons quelques enseignements pour les pays en voie de développement.

LA RÉGRESSION DES ENTREPRISES COOPÉRATIVES

En 1992, les parts des dix premiers groupes laitiers privés et coopératifs dans le chiffre d'affaire de l'industrie laitière française étaient respectivement de 41,3% et de 15,5%. Comparées à 1982, elles ont évolué plus vite pour les groupes privés (+ 16 points) que pour les groupes coopératifs (+ 2,6 points)⁽²⁾.

Ces décalages révèlent la faible participation des groupes coopératifs à la concentration financière de l'industrie laitière française. Mais c'est plus précisément leur engagement faible dans les stratégies d'acquisition et de rachat d'entreprises qui permettent d'accroître immédiatement sa part de marché (Y. MORVAN, 1991) qui est à l'origine de ces décalages.

Tableau 1 : NOMBRE D'OPÉRATIONS D'ACQUISITION ET DE RACHAT D'ENTREPRISES DANS LE SECTEUR LAITIER SELON LE STATUT JURIDIQUE DE L'OPÉRATEUR (de 1981 à 1991)

Années	Entreprise privée	Entreprise coopérative	Total
1981	1	1	2
1982	2	0	2
1983	1	1	2
1984	2	0	2
1985	6	0	6
1986	2	0	2
1987	1	0	1
1988	5	1	6
1989	6	2	8
1990	13	12	25
1991	10	3	13
Total	49	20	69

Source: AGRA-ALIMENTATION, Panorama des restructurations intervenues dans les industries agro-alimentaires de 1981 à 1991.

Ces opérations, en représentant environ 60% des opérations de restructuration recensées au sein de l'industrie laitière française, entre 1981 et 1991, apparaissent comme les procédés de restructuration les plus couramment utilisés. De nombreuses sociétés ont fondé, et continuent de fonder, leur croissance sur ces types de procédé de rapprochements. Ce phénomène ne constitue évidemment pas une singularité du secteur laitier

français, car il se manifeste ailleurs, comme en témoigne l'étude de D. BEAU et J.-C. SANANES (1990) : près de 50% des opérations de croissance externe réalisées entre le 1er septembre 1984 et le 30 novembre 1987 au sein de l'industrie française étaient constituées par les seules acquisitions. Cette prédominance des acquisitions et rachats s'est accentuée sur la fin de la période : en 1989, 66% des regroupements réalisés en France ont pris cette forme.

Comme le montre le tableau ci-dessus, la participation des groupes coopératifs reste modeste, avec seulement 29% des opérations entre 1981 et 1991. Cette faiblesse est également perceptible lorsqu'on compare la continuité des opérations au fil des années. On enregistre une forte irrégularité au niveau des entreprises coopératives, qui ont été pratiquement absentes dans ce mouvement durant quatre années consécutives (de 1984 à 1987, alors que les entreprises privées effectuaient en permanence au moins une acquisition ou un achat par an.

La faible concentration financière du secteur coopératif a pour conséquence de réduire son influence au sein de l'industrie laitière française au profit du secteur privé qui mène efficacement une politique offensive d'acquisitions et rachats d'entreprises touchant par ailleurs certains grands groupes coopératifs comme le cas de l'ex-Union Laitière Normande (ULN) qui a été reprise par son homologue privé Bongrain au premier trimestre de 1992.

Tableau 2 : PART DES GROUPES PRIVÉS ET COOPÉRATIFS DANS LES PRINCIPALES ACTIVITÉS LAITIÈRES

	Privé Coopération		eration	
	1992	1990	1992	1990
Collecte Laits de consommation Yaourts et laits fermentés Beurre Poudre de lait écrémé Fromage (hors fondus) Fromages fondus	56 41 80 53 51 70 99	51 44 71 46 53 66 97	44 59 20 47 49 30	49 56 29 54 47 34 3

Sources : Les cahiers de l'ONILAIT N° 8-mai 1993, p. 12; AGRESTE-SCEES

Depuis cette dernière opération, les décalages se sont renforcés entre secteur privé et secteur coopératif au sein de l'industrie laitière française, de façon générale. Comme le montre le tableau suivant, les groupes privés contrôlent près de 56% de la collecte de lait (contre 50% auparavant), transforment plus de 60% du lait-matière première et assurent plus de 50% des fabrications sauf pour les laits liquides de consommation. Dans certaines fabrications telles que les yaourts et laits fermentés et

l'ensemble des fromages, ces groupes représentent entre 70% et 100% des fabrications. Dans d'autres fabrications, leur poids n'est pas très important mais néanmoins supérieur à 50% : il s'agit du lait écrémé en poudre et du beurre.

LES CONTRAINTES SPÉCIFIQUES AUX ENTREPRISES COOPÉRATIVES ET LES DIFFÉRENTES RÉPONSES STRATÉGIQUES QUI Y SONT APPORTÉES

LES CONTRAINTES SPÉCIFIQUES AUX ENTREPRISES COOPÉRATIVES

Les contraintes statutaires d'exclusivité. La coopérative est soumise à l'obligation de recevoir et de traiter la totalité des matières premières livrées par ses adhérents - sans tenir compte de leur spécificité et de l'évolution du marché - et de ne vendre des produits nécessaires aux exploitations qu'à ces derniers. Ces contraintes ont donc nécessairement un coût pour l'entreprise coopérative en terme de compétitivité globale. Ce coût doit être considéré comme un désavantage concurrentiel, en particulier vis-à-vis des sociétés de capitaux. Ces dernières ne sont pas soumises à une telle contrainte, simplement parce que, n'étant pas liées aux intérêts des agriculteurs, elles peuvent s'en tenir à passer chaque fois des contrats pour les quantités de matière première dont elles ont besoin, afin de satisfaire la demande solvable de produits transformés.

Les contraintes financières. La faiblesse des fondspropres en constitue une illustration intéressante. Cette faiblesse résulte des conditions restrictives affectant à la fois la formation de l'autofinancement et celle du capital social. D'un côté, Les entreprises coopératives sont très engagées dans les activités situées en amont de la filière agro-alimentaire, et en aval, elles opèrent massivement sur les créneaux faiblement porteurs. Ce faible positionnement stratégique se ressent sur la valeur ajoutée, sur la marge brute d'autofinancement et sur le résultat net dont les niveaux restent sensiblement inférieurs à ceux du secteur privé. Il en résulte une faible capacité de croissance autofinancée. De l'autre, le financement par les adhérents se heurte au fait que ces derniers connaissent aussi des faiblesses structurelles non négligeables en raison de l'aggravation de leur situation financière qui les conduit d'ailleurs à reporter leurs difficultés sur l'entreprise coopérative, qui se trouve ainsi contrainte de jouer un rôle de banquier à leur égard (R. MAUGET, 1991).

Les conditions de formation de l'autofinancement et du capital social sont accentuées par le fait que, en raison de leur statut, les entreprises coopératives ont pendant longtemps rencontré des difficultés à accéder aux marchés financiers qui représentent une source non négli-

geable du financement des grands groupes concurrents du secteur privé. Ces difficultés ont conduit les entreprises coopératives à recourir massivement à l'emprunt bancaire qui pèse sur leur rentabilité, avec des taux d'endettement largement supérieurs à ceux des entreprises privées (CNCA, 1990).

Les charges de la vocation mutualiste. Elles sont liées à la solidarité qui reste un des principes de base du fonctionnement des entreprises coopératives. Elle se manifeste, par exemple, par la présence dans les zones difficiles laissées par une entreprise non coopérative, la politique du même prix pour tous, voire celle de la péréquation des charges et par l'aide aux adhérents en difficulté pour les aider à améliorer la productivité de leurs exploitations et à orienter les productions en fonction des marchés.

Il est indéniable que ces variables socio-économiques pèsent sur les performances de la coopérative, par conséquent sur sa rentabilité, à travers le coût financier qu'elles génèrent; elles la pénalisent ainsi par rapport à la société de capitaux qui n'a pas à gérer de telles contraintes. Autrement dit les contraintes des entreprises coopératives, propres à leur système de fonctionnement, accroissent leurs charges et limitent leurs possibilités de croissance. Elles expliquent, dans une large mesure, leur régression dans l'industrie laitière.

DIFFÉRENTES RÉPONSES STRATÉGIQUES

Sous la pression d'un certain nombre d'événements ayant profondément bouleversé l'environnement des entreprises laitières depuis le début de la décennie quatre-vingts⁽³⁾, les coopératives ont, de façon générale, entrepris de combattre leurs faiblesses classiques analysées plus haut : par la diversification, la réorganisation de leurs structures, et par l'utilisation de cadres et outils capitalistes.

Au travers de la diversification dans les activités à forte valeur ajoutée, les entreprises coopératives tentent de rompre avec leur spécialisation fonctionnelle relative qui les rend plus sensibles que les entreprises privées aux modifications de leur environnement : la faiblesse globale de la consommation alimentaire qui pénalise traditionnellement les produits basiques, le changement radical de la Politique Agricole Commune qui affecte directement la production agricole, base économique des entreprises coopératives, les bouleversements technologiques qui nécessitent des adaptations très coûteuses financièrement, des pressions de la grande distribution alimentaire... Plus précisément, la diversification constitue un moyen pour les coopératives de maintenir, sinon d'améliorer leurs performances à travers une augmentation de la valeur ajoutée incorporée aux produits livrés, en tirant le meilleur parti des progrès techniques et en recherchant de nouveaux débouchés.

Cette tentative est financièrement exigeante et conduit à la réorganisation de leurs structures.

La réorganisation des structures coopératives se fait par des méga-accords entre entreprises coopératives. Ces derniers sont a priori une solution idéale pour les entreprises ne disposant que de moyens de financement limités, car ils permettent à celles-ci d'éviter une partie des inconvénients du développement autocentré (4) ou de la croissance exteme par acquisition et rachat d'entreprises. Cependant, ils ne leur permettent pas de résoudre le problème d'accès aux marchés financiers et encore moins celui de fonds propres, en partie à cause de la rigidité des statuts qui, restant identiques à ceux des coopératives de base, d'une part, interdisent l'ouverture du capital aux associés non coopérateurs et d'autre part, encouragent la distribution de la ristourne au détriment de la constitution de réserves.

Cette situation appelle l'utilisation considérables de cadres et outils capitalistes qui se fait notamment par la création des filiales de droit commun, la formation de holdings et sous-holdings contrôlant le capital des filiales et regroupant les participations minoritaires dans d'autres sociétés. De telles structures présentent toutefois un certain nombre de risques dont le mode de fixation du prix de vente des produits agricoles fournis par les adhérents aux filiales d'aval via la société-mère coopérative. En effet, l'objet de la filiale de droit commun est, en général, de valoriser au mieux le capital apporté par ses ayants droit (les actionnaires). Or, la société-mère coopérative ayant une participation majoritaire dans le capital de la filiale profite de sa position pour tenter d'exagérer le prix de vente des produits agricoles au nom des intérêts des agriculteurs. Ce conformisme doctrinal n'est pas sans provoquer la grogne des associés de droit commun, et par suite le discrédit de la structure mixte auprès des marchés financiers et des industriels privés. C'est une des raisons pour lesquelles les apports financiers extérieurs au niveau des holdings restent modestes, avec des montants qui ne dépassent guère quelques dizaines de millions de francs (Cl. FAURE, 1992).

Dans ces conditions, certains groupes coopératifs empruntent une autre voie qui conduit à placer sous le contrôle direct des groupes privés leurs filiales d'aval opérant dans des métiers où ils ne peuvent espérer atteindre une dimension et un positionnement stratégique significatifs. Ce mouvement qui a commencé en 1990 se développe à mesure que les difficultés financières des entreprises coopératives s'aggravent. Il présente deux avantages non négligeables. D'une part, il semble plus adapté que les formules précédentes aux moyens financiers des entreprises coopératives qui sont, on l'a dit, limités pour faire face aux coûts élevés qu'entraîne l'intégration plus en aval de la filière et de l'autre, il dispense partiellement les coopératives de l'investissement commercial, ce qui leur permet de consa-

crer leurs fonds au financement de leurs activités d'amont et de leurs outils industriels sur les autres métiers qu'elles auront choisi de conserver. De ce point de vue, il apparaît comme l'unique procédé par lequel les entreprises coopératives pourront combiner au mieux le système de contraintes qui leur est propre (respect de principes fondateurs de la coopérative) et la recherche de la rentabilité à travers une meilleure valorisation de leur matière première par les groupes privés qui disposent d'une bonne maîtrise de l'aval.

QUELS ENSEIGNEMENTS POUR LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT ?

LA COOPÉRATIVE EST UN MOYEN D'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE DES EXCLUS

Dans les pays développés, le modèle coopératif initial a permis de réunir les conditions d'un développement autocentré en donnant à certains acteurs la possibilité de réorganiser certaines activités et de fonctionner selon certaines règles, à la fois pour résister à l'extension de la production marchande et s'adapter à ses contraintes (CI. VIENNEY, 1994). C'est pourquoi, malgré sa banalisation et son affaiblissement relatif dans ces pays qui correspondent sans aucun doute aux transformations de son environnement (ouverture des frontières et libéralisation des échanges et de capitaux et/ou déclin irréversible de l'aide de l'Etat lié à l'évolution des charges et des priorités budgétaires de la Communauté Européenne...), la coopérative reste une structure attrayante pour les pays du Tiers-Monde.

Le développement économique ici se heurte au fait que les populations sont, dans leur grande majorité, exclues du processus économique car, d'une part elles ne disposent guère de moyens financiers pour investir et d'autre part, leur savoir-faire en matière technique et économique reste faible. Le crédit et le savoir-faire disponibles sont concentrés dans les mains d'une petite élite urbaine qui n'a aucun intérêt à favoriser leur transfert vers les couches défavorisées du monde urbain et du monde rural. Ces couches ne présentent d'intérêt pour cette élite que dans la mesure où elles lui permettent de constituer et de maintenir un réservoir de main-d'œuvre docile et à bon marché dont l'exode rural constitue la source principale de son abondance. Exploitée de façon non gratifiante (bas salaires et subordination), cette main-d'œuvre pléthorique constitue la base de la prospérité de cette élite, au regard de tous les autres facteurs de production dont les coûts sont, en moyenne, nettement plus élevés que dans les pays développés (D.M.J. SOULAS de RUSSEL, 1993). L'expérience montre par ailleurs que l'intervention prétendument corrective et équilibreuse de l'État n'a pas donné de résultats satisfaisants : les projets en faveur des plus pauvres, lorsqu'ils ne sont pas détournés au profit de cette même élite, échouent catastrophiquement. La raison en est qu'ils sont décidés et conçus de façon centralisée, c'est-à-dire sans une large participation des populations concernées à leur conception et à leur déroulement (Th. COUTROT et M. HUSSON, 1994). De même, les projets menés par la quasi-totalité des organisations internationales se traduisent par des investissements isolés ou inadaptés aux besoins des populations concernées et disparaissent souvent avec l'épuisement des fonds ou subventions qui devraient les lancer (D.M.J. SOULAS de RUSSEL, 1993).

Dans ces conditions, l'entreprise coopérative semble être la structure juridique la mieux adaptée face à la marginalisation de la majorité des plus pauvres.

L'organisation internationale du travail définit les coopératives comme "des associations des personnes qui se sont volontairement groupées pour atteindre un but commun, par la constitution d'une entreprise dirigée démocratiquement, en fournissant une quote-part équitable du capital nécessaire et en acceptant une juste participation aux risques et aux fruits de cette entreprise, au fonctionnement de laquelle les membres participent activement" (CI. VIENNEY, 1994).

En France, la loi du 10 septembre 1947 portant statut des entreprises coopératives de tous les secteurs d'activité énonce des règles qui les distinguent des autres types de sociétés. Ces règles correspondent à cinq grands principes :

double qualité des associés et de participants à l'activité (producteurs ou consommateurs), qui fonde personnalité des coopérateurs;

– participation au capital social proportionnelle à l'activité réalisée avec la coopérative. Cette disposition consacre le fait que les coopérateurs ne sont pas libres de souscrire le montant du capital social qu'ils souhaiteraient détenir : celui-ci est calculé en fonction des services réalisés par chaque sociétaire avec la coopérative. Elle oppose ainsi sur ce point la coopérative à la société de capitaux, car le financement qui est demandé dans le premier cas est destiné à la réalisation d'un service et non d'un profit;

– contrôle démocratique de l'activité selon le principe de vote "un homme une voix", quel que soit le nombre de parts que chaque membre possède. Ce principe oppose également la coopérative à la société de capitaux où le vote se fait proportionnellement aux capitaux détenus. On peut y voir la consécration de la primauté de l'homme sur les contingences matérielles;

 partage de la fraction redistribuée du profit (excédents de gestion) au prorata des opérations réalisées avec la coopérative et non pas comme dans la société de capitaux où il se fait proportionnellement aux capitaux investis; - impartageabilité des réserves, que ce soit en cours d'activité ou au moment de la liquidation. Cette disposition montre qu'on ne peut pas s'enrichir en capital par adhésion à la coopérative, car elle a pour but le service aux membres et non la valorisation du capital financier.

Ces caractéristiques qui opposent l'"entreprise-valeur d'échange" à la "coopérative-valeur d'usage" ne sont pas étrangères au succès que la coopérative a rencontré dans le Tiers-Monde en tant qu'entreprise permettant au plus grand nombre de participer activement au processus économique, à travers la mise en commun de quelques ressources économiques et financières gérées selon des modalités originales.

En Colombie, un groupe d'une vingtaine de femmes épargnant chacune un peso et demi (moins de la moitié d'un cent) avait créé, en 1964, La Coopérative pour le Progrès Social, avec pour objectif initial la stimulation de l'épargne et l'élargissement du crédit aux plus défavorisés. Les 26 femmes souhaitaient ainsi se libérer de leurs tâches ménagères contraignantes et rencontrer d'autres femmes. Aujourd'hui, cette coopérative compte plus de 1 200 adhérents et gère un portefeuille de plus de 400 000 dollars, contre 3,7 dollars en 1965 (E. MARQUEZ GON-ZALEZ, 1991). Au Kenya, les coopératives ont vu leur nombre doubler entre 1988 et 1990 et assurent auiourd'hui la commercialisation de la moitié de la production globale des agriculteurs dans le secteur caféier. Au Maroc, la réforme agraire a permis de créer 6 000 coopératives. L'Inde possède 14 000 coopératives de consommation, 46 000 coopératives de pêcheurs et 3 000 coopératives de commercialisation des produits agricoles. Elles bénéficient largement de l'appui des banques et caisses coopératives locales (M.-H. MALEVILLE, 1993), dans des conditions très avantageuses par rapport aux critères classiques de financement; le CCF (Coolie Credit Fund), par exemple, créé par les paysans en 1985, accorde à ses membres des avances sans intérêt, qui répondent de surcroît aux besoins extrêmement variés "allant de petits emprunts à des fins personnelles et donc improductives jusqu'aux créations de fonds de roulement nécessaires à la mise en valeur de leur lopins arides" (G. VENKATRAMANI, 1991). Au Bangladesh, les coopératives dominent l'activité bancaire depuis la loi de 1904 qui autorise cette forme d'organisation pour lutter contre les prêts à taux usuraire accordés aux paysans (A. NEURISSE, 1983). En Cisjordanie et à Gaza, les palestiniens ont mis en place un réseau assez dense de coopératives agricoles (Citrus Producers Union) et de commercialisation (Agricultural Coopérative Society for Citrus Marketing) qui contribuent efficacement à la dynamique des exportions des produits agricoles palestiniens qui bénéficient de surcroît d'un avantage comparatif évident (produits hors-saison) (B. KHADER, 1995).

LES LIMITES DE LA SOLUTION COOPÉRATIVE

Les quelques exemples cités plus haut ne doivent pas masquer les échecs que les coopératives ont connus dans le Tiers-Monde, ces vingt dernières années et qui tiennent aux conditions même de leur mise en place et de leur fonctionnement en milieu sous-développé.

Premièrement, pour fonctionner, la coopérative a besoin d'un minimum d'infrastructure : les routes, les pistes et les moyens de transport modernes pour la commercialisation et l'approvisionnement au service de la production, les écoles et l'aide sanitaire pour permettre aux coopérateurs d'être efficaces dans leurs tâches. Or, ces domaines dépassent largement la fonction de la coopérative de type industriel limitée à la promotion immédiate des intérêts économiques de ses membres (cas notoire de l'Allemagne fédérale où les autres fonctions dont la formation sont absentes dans les textes relatifs au droit coopératif)(5). Si elle correspond à un stade de développement donné dans les pays développés, l'expérience montre abondamment que, dans les pays du Tiers-Monde, une telle restriction conduit à l'échec. Les besoins en matière de développement sont tels que toute action, qu'elle soit coopérative ou non, ne peut servir de façon efficace les intérêts de la majorité des plus démunis qu'en "touchant le développement des facteurs les plus variés possible" (D.M.J. SOULAS de RUSSEL, 1993). Ainsi, ce qui apparaît dans le cadre du modèle coopératif de type industriel spécialisé comme un "gaspillage" de ressources constitue, dans le milieu sous-développé, une forme d'action nécessaire à l'expression du potentiel créatif et productif des plus défavorisés et à l'amélioration de leurs conditions de vie. En outre, le modèle occidental spécialisé n'a quelque chance de succès en milieu sous-développé que lorsqu'il admet la nécessité de tenir compte des structures existantes qui sont fondées sur certaines formes traditionnelles de solidarité (C. COQUERY-VIDROVITCH, 1985). Dans de telles conditions, "la coopérative prend en compte naturellement - et en fonction des besoins - les tâches métaéconomiques nombreuses qui se présentent à elle" (D.M.J. SOULAS de RUSSEL, 1993). La non prise en compte du mode de fonctionnement du groupe social qui accueille l'institution coopérative entraîne le rejet de celle-ci. On trouve là une explication fondamentale des échecs essuyés par bien de projets coopératifs dans le Tiers-Monde.

Deuxièmement, l'action coopérative entraîne des conséquences économiques qui remettent en cause la rente de position dont bénéficient certains acteurs : les riches fermiers, les prêteurs usuriers, les commerçants souvent en situation de monopole, les industriels. Ces derniers n'hésiteront pas à y opposer une résistance allant de l'intimidation jusqu'aux actes de sabotage (manipulation de prix, blocage des livraisons); ces groupes de pression réussiront plus facilement leurs opérations

dans les Etats à tendance dictatoriale où ils sont très liés au pouvoir politique en place que là où il existe un minimum de pluralisme politique et syndical et (surtout) un programme d'encadrement fiable pour l'édification d'un secteur coopératif. l'Etat peut donc jouer un rôle important dans la propagation du modèle coopératif et le développement des coopératives existantes, par les textes émanant tant du législatif que de l'exécutif – encore faut-il que ceux-ci soient faciles à interpréter - mais aussi par des encouragements de toutes sortes (crédit, assistance technique, formation, routes, pistes...). L'expérience prouve toutefois que l'intervention de l'Etat se traduit souvent par le dirigisme et l'instrumentalisation de l'institution coopérative pour réaliser ses plans de développement économiques et sociaux (D.M.J. SOU-LAS de RUSSEL, 1992; M. BEY et al., 1995), et parfois même pour assurer le contrôle des couches défavorisées dans une optique politicoélectorale (R. SANTANA, 1995). A partir de ce moment, la coopérative perd l'autonomie de décision et son dynamisme par une gestion bureaucratique dévastatrice (les fonctionnaires de l'Etat occupant désormais les postes clés de la gestion et de la comptabilité au sein de la coopérative vident souvent les caisses de celle-ci).

Troisièmement, les coopérateurs ne comprennent pas toujours le sens et le but des activités de leur coopérative moderne – avec tout ce qu'elle peut apporter en matière d'innovation - pour qu'ils y soient vraiment impliqués. Cette situation s'explique par le fait que le travail d'information auprès des coopérateurs reste insuffisant. Comme le souligne D.M.J. SOULAS de RUSSEL (1995), l'information influence largement la transparence de l'organisation qui à son tour permet aux coopérateurs de renforcer leur motivation et de mieux participer aux décisions lors des assemblés générales, et surtout d'éviter les risques de conflit avec les dirigeants dont les décisions correspondent aux plans à long terme difficiles à saisir sans connaissance de données. Cependant, lorsque l'institution acquiert une taille exagérément importante, les facteurs d'inefficacité (ré) apparaissent : la non transparence avec pour, corollaire la corruption par la disparition du contrôle démocratique, le manque d'intérêt commun et de cohésion interne, la méfiance et le désintéressement des associés (R. SAN-TANA, 1995). De surcroît, il est remarquable de constater que, par manque d'une formation flexible et multisectorielle, les conseillers et les cadres de la coopérative ont du mal à répondre aux attentes des coopérateurs qui, selon les cas, leur demandent "d'agir tantôt comme acheteurs, producteurs, vendeurs, financiers, comptables, techniciens (agricoles, industriels, artisanaux), tantôt comme tout cela à la fois" (D.M.J. SOULAS de RUSSEL, 1993).

CONCLUSION

Malgré l'adoption de nouvelles formes de management imposées par la nécessité de s'adapter à l'évolution de leur environnement, les entreprises coopératives de l'industrie laitière française éprouvent des difficultés pour se maintenir confortablement en aval de la filière.

Autrement dit, leur adaptation conduit paradoxalement au renforcement du rôle du secteur privé dans la plupart de leurs activités d'aval, à travers les opérations de cession du capital de leurs filiales industrielles et commerciales aux groupes privés qui ont permis à ces derniers de devenir largement majoritaires dans le paysage laitier français à partir de 1992. Pour autant, il n'est pas question de croire que les entreprises coopératives, voire les entités de l'économie sociale en général ont un avenir sombre dans les pays développés à économie de marché. Au contraire, avec la montée du chômage et les phénomènes d'exclusion menaçant la cohésion sociale, on assiste à un regain d'intérêt vers les formules de l'économie sociale qui confèrent aux entités concernées une légitimité intrinsèque au sein de la société. Ce renouveau est également perceptible dans les pays en voie de développement où le mouvement coopératif est, malgré une évolution antérieure en partie décevante, porteur d'espoir pour l'immense majorité des pauvres qui sont exclus de l'économie de marché et donc confinés à une rare fonction de consommateurs et à celle de figurants exploités. Mais ce mouvement ne pourra satisfaire pleinement les exigences prioritaires des plus pauvres sans connaître quelques aménagements tenant compte des réalités locales.

NOTES

- Cf. INSEE, Résultats du système productif, les IAA, 1991.
- 2 Revue Laitière Française, N° 44l/1985 (p. 63) et N° 540/1994 (p. 19); AGRESTE, Enquête annuelle d'entreprise sur les IAA, résultats 199l/1992; SOFRA, Les groupes laitiers français et européens. Activités Restructurations Performances Financières, Paris, mars 1994.
- 3 Changement radical de la PAC (quotas laitiers, démantèlement de la politique d'absorption systématique d'excédents) aggravé par les tensions au sein du GATT, signature et mise en vigueur de l'Acte unique européen, ralentissement global de la demande sur les marchés du lait et des produits laitiers, développement irréversible des produits de substitution, forte concentration de la grande distribution alimentaire conférant à celle-ci un pouvoir économique considérable et quasiment assimilable à un monopole d'achat...
- 4 Où chaque entreprise, pour préserver son indépendance et, par conséquent, celle de ses adhérents, joue sa propre carte en se dotant peu à peu d'un outil industriel gigantesque et, plus tardivement commercial.
- 5 Selon les principes mis au point par F.W. RAIFFEISEN qui s'inspira lui-même du modèle utilisé au début des années 1850 par H. SCHULZE-DELITZECH pour les coopératives d'entrepreneurs individuels en milieu urbain allemand; ce dernier préconise également l'auto-assistance impliquant le refus de toute intervention et aide extérieures, y compris celles de l'Etat. La loi coopérative allemande de 1889, qui est toujours en vigueur, reste profondément marquée par ces convictions libérales. Certains pays comme la France ont toutefois adapté le modèle coopératif universel aux conditions du monde agricole de la fin du 19e siècle et de la première moitié du 20e siècle pour assurer, au nom de l'"intérêt général", le maintien du plus grand nombre

d'exploitations familiales petites et moyennes et, au nom de l'"utilité publique", la promotion d'une agriculture paysanne (Ph. NICOLAS, 1994). Le cas le plus extrême est celui de l'Italie où les entreprises coopératives sont considérées comme des instruments de la politique socio-économique de l'État.

BIBLIOGRAPHIE

BEAUD D. et SANANES J.-Cl., "Les opérations de croissance externe des entreprises françaises : constats et perspectives", Revue d'Economie industrielle, N° 54, 1990.

BEY M. et al., "Politiques alimentaires nationales: les cas du Viêt-nam, du Pérou, du Burkina Faso et du Burundi", in HAUBERT M. (sous la direction de), Les paysans peuvent-ils nourrir le Tiers-Monde?, Publications de la Sorbonne, Série Homme et Société 21, 1995.

CAISSE NATIONALE DE CREDIT AGRICOLE, Analyse financière de l'industrie laitière, Paris, le 11 décembre 1911.

COQUERY-VIDROVITCH C., Afrique noire - Permanences et ruptures, Payot, Paris, 1985.

COUTROT Th. et HUSSON M., Les destins du Tiers-Monde - Analyse, bilan et perspectives, Nathan, Paris, 1994.

DESHAYES G., Logique de la co-opération et gestion des coopératives agricoles, Skippers, Paris, 1988.

FAURE CI., "Quelles stratégies pour les groupes coopératifs de l'agroalimentaire face aux évolutions de l'environnement concurrentiel ?", Economie et gestion agro-alimentaire, N° 94, juillet 1992. GONZALEZ MARQUEZ E., "Colombie: Epargne régulière et remboursement sans intérêt", Panos, *Quand les pauvres du Sud s'auto-finan*cent, L'Harmattan, 2ème édition, Paris, 1991.

KHADER B., L'assistance de la Communauté européenne aux Territoires Palestiniens occupés: une synthèse 1965-1995, Centre d'Etude et de Recherche sur le Monde Arabe Contemporain-CERMAC, 1995.

MALEVILLE M.-H., "Le rôle des entreprises d'économie sociale", in L'économie de marché et le Tiers-Monde, Publications de l'Université de Rouen, N° 188, 1993.

MAUGET R., "Les moyens de financement des groupes coopératifs et leurs conséquences", *Economie et gestion agro-alimentaire*, N° 21, octobre 1991.

MORVAN Y., Fondements d'économie industrielle, Economica, 2ème édition, Paris, 1991.

NEURISSE A. L'économie sociale, Que sais-je ? P.U.F., 1983.

NICOLAS Ph., Règles et principes dans les sociétés coopératives agricoles françaises, Institut National de Recherche Agronomique, 1994.

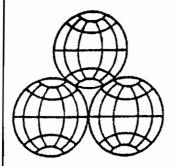
SANTANA R., "L'encadrement des paysans, pour quoi faire ?" HAU-BERT M. (sous la direction de), *Les paysans peuvent-ils nourrir le Tiers-Monde ?*, Publications de la Sorbonne Série Homme et Société, 21, 1995.

SOULAS de RUSSEL D.M.J., "Pauvreté, Economie de marché et coopératives", in l'Economie de marché et le TiersMonde, *Publications de l'Université de Rouen*, N° 188, 1993.

VENKATRAMANI G., "inde : Prêts sans intérêts", Panos, *Quand les pauvres du Sud s'autofinancent*, L'Harmattan, 2ème édition, Paris, 1991.

VIENNEY CI., L'économie sociale, La Découverte, Paris, 1994

. 22



REVUE TIERS-MONDE

Revue trimestrielle
publiée par
L'Institut d'Etude du Développement Economique et Social de
l'Université de Paris 1

n°142 - Avril - Juin 1995

PAUVRETÉS

sous la direction de Bruno Lautier et Pierre.Salama

Bruno LAUTIER et Pierre SALAMA

Introduction

Pierre SALAMA et Jacques VALIER

Mesures des pauvretés et de l'appauvrissement

Alice-Nicole SINDZINGRE

Aide et pauvreté : remarques sur les analyses de

niveaux de vie en Afrique

Jean-Pierre LACHAUD

Marché du travail et exclusion sociale dans les

capitales d' Afrique francophone :

quelques éléments d'analyse

Alain MARIE

"Y'a pas l'argent" ou comment rester dans le circuit

des solidarités?

Isabelle MILBERT

La persistance de la pauvreté urbaine en Inde

Pierre SALAMA

Pauvretés, les voies étroites d'une issue équitable en

Amérique latine

Alberto MINUJIN et Nestor LOPEZ

Au sujet des pauvres et des vulnérables :

le cas argentin

Bruno LAUTIER

Les malheureux sont les puissants de la terre

Alain ZANTMAN

Modèles d'équilibre général calculable et répartition

des revenus dans les PED

Bibliographie - Analyses bibliographiques

REDACTION ET ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL 58 Bd Arago, 75013 Paris- Tél.(1) 44 08 73 05 Fax (1) 47 07 81 75

ABONNEMENTS ET VENTE: PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE Département des Revues: 14, ave du Bois de-de-l'Epine, BP 90, 91003 Evry Cedex Tél(1) 60 77 82 05 Fax(1) 60 79 20 45 Compte Chèques postaux: Paris 1302 69 C Abonnement pour l'année 1995 - France 465F Etranger: 515F Prix du numéro: 140F

LIVRES REÇUS

Lahsen ABDELMALKI et Patrick MUNDLER, Économie du développement. Les théories, les expériences, les perspectives, HU économie, Ed. Hachette, Paris, 1995, 311 p., 134 FF.

Claude ALBAGLI (Dir.), Conjoncture 96 - Le nouveau bilan économique, politique et social du monde, Ed. Bréal/Les Echos, Paris, 1995, 1024 p., 198 FF.

Patrick ARTUS, Anomalies sur les marchés financiers, Economica-poche, 1995, 106 p., 49 FF.

François-George BARBIER-WIESSER (sous la direction de), Comprendre la Casamance, Chronique d'une intégration contrastée, Paris, Karthala, 1994, 508 p.

Monique BERTRAND, La question foncière dans les villes du Mali. Marchés et patrimoines, Karthala-Orstom, 1994, 326 p.

Henri BOURGUINAT, La tyrannie des marchés - Essai sur l'économie virtuelle, Economica, 1995, 169 p., 98 FF.

Christopher BRIGHT, The EU: Understanding the Brussels Process. The Essential Facts, Chicester, John Wiley and sons, 1995, 240 p.

Cahiers d'Etudes africaines, L'archipel Peul, Paris, EHESS, Tome XXXIV, N° 133-135, 1994.

Cahiers internationaux de symbolisme, Le Signe, le Symbole et le Sacré, Université de Mons-Hainaut, CIÉPHUM, N° 77-78-79, 1994.

Serge CALABRE (sous la direction de), *Matières pre*mières. *Marchés mondiaux, déséquilibres, organisation*, Ministère de la Coopération/Economica, Paris, 1995, 322 p.

Carrefour, Mensonge et désinformation, Revue de réflexion interdisciplinaire, Vol. 16, N° 1, Ottawa, 1994.

Centre de recherche sur le développement de l'Université de Neuchâtel, Quel contexte extérieur requiert la croissance des pays non industrialisés ?, Actes du Colloque des 6 et 7 novembre 1992, Neuchâtel, EDES, 1993.

Centre de recherche sur le développement de l'Université de Neuchâtel, Quelles perspectives pour les régions et les sociétés évincées de l'économie mondiale?, Actes du Colloque des 7 et 8 octobre 1993, Neuchâtel, EDES, 1994.

Miguel CLÜSENER-GODT, Ignacy SACHS (Edited by),
— Extractivism in the Brazilian Amazon: Perspectives
on Regional Development, Unesco, MAB Digest Series,
N° 18, 1994, 88 p.

— Brazilian Perspectives on Sustainable Development of the Amazon Region, Unesco/Parthenon, Man and the Biosphere Series, Vol. 15, 1995, 312 p.

Dévaluation du franc CFA. Une nouvelle donne ?, Dossier commun aux trois réseaux français GAO, Recherche Développement du GRET et SOLAGRAL, avril 1995, 34 p.

Momar-Coumba DIOP (sous la direction de), *Le Sénégal et ses voisins*, Série Sociétés-Espaces-Temps, Dakar, 1994, 326 p.

Baudouin DUPRET, Politique, religion et droit dans le Monde Arabe, in *Les Cahiers du Monde Arabe*, Louvain-la-Neuve, CERMAC, N° 116, 1995.

Jean-Roger ESSOMBE EDIMO, Quel avenir pour l'Afrique? Financement et Développement, Silex-Nouvelles du Sud, Ivry-sur-Seine, 1995 (Distribution: Editions de l'Harmattan, Paris).

Stephen ELLIS, Yves A. FAURÉ (sous la direction de), Entreprises et entrepreneurs africains, Karthala-Orstom, Paris, 1995, 632 p. Marie-Claire FOBLETS, Les familles maghrébines et la justice en Belgique. Anthropologie juridique et immigration, Karthala, Paris, 1994, 416 p.

Alain GASCON, La grande éthiopie, une utopie africaine, Editions du CNRS, 1995, 251 p., 190 FF.

David GRIGG, *The World Food Problem*, Oxford, Blackwell, Second Edition, 1993, 304 p.

Helen Kreider HANDERSON, *Gender and Agricultural Development*, The University of Arizona Press, Tucson-London, 1995, 162 p., \$ 15.95.

Bichara KHADER (sous la direction de), *L'Europe et la Méditerranée. Géopolitique de la proximité*, L'Harmattan, Paris, 1994, 378 p.

Olivier LESERVOISIER, La question foncière en Mauritanie. Terres et pouvoirs dans la région du Gorgol, L'Harmattan, Collection Connaissance des hommes, Paris, 1994, 352 p.

Della E. Mc MILLAN, Sahel Visions. Planned Settlement and River Blindness Control in Burkina Faso, The University of Arizona Press, Tucson-London, 1995, 226 p.

Patrice MESSERLIN, La nouvelle organisation mondiale du commerce, Ed. Dunod/Ifri, Paris, 1995, 368 p.

Percy S. MISTRY, *Multilateral Development Banks, an Assessment of their Financial Structures, Policies and Practices*, FONDAD, The Hague, 1995, 284 p.

Françoise NICOLAS, Lynn KRIEGER MYTELKA (sous la direction de), L'innovation, clé du développement. Trajectoires de pays émergents, Travaux et Recherches de l'Ifri, Paris, Masson, 1995, 444 p., 296 FF. Marta NUSSBAUM, Amartya SEN (Edited by), *The Quality of Life*, Clarendon Press, Oxford, 1995, 453 p., £. 15.95.

Thomas K. PARK, Risk and Tenure in Arid Lands. The Political Ecology of Development in the Senegal River Basin. The University of Arizona Press, Tucson-London, 1993, 384 p.

Réseaux, Revue interdisciplinaire de philosophie morale et politique, Société de communication, société transparente ? Racisme, Xénophobie, Extrémisme, Université de Mons-Hainaut, CIÉPHUM, , N° 70-71-72, 1994.

Revue Internationale des Sciences Sociales, Mesurer et évaluer le développement, Unesco/Erès, N° 143, 206 p., 120 FF.

Luc ROUBAN, Le pouvoir anonyme. Les mutations de l'Etat à la française, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, Paris, 1994, 288 p.

Alain ROUX, Grèves et politique à Shanghai - Les désillusions (1927-1932), Ed. de l'EHESS, Paris, 1995, 408 p. 250 FF.

Richard M. SWIDERSKI, *Elderet. An African Poetics of Technology*, The University of Arizona Press, Tucson-London, 1995, 230 p.

François TAGLIONI, Géopolitique des Petites Antilles. Influence européenne et nord-américaine, Karthala, Paris, 1995, 322 p.

André-Jean TUDESQ, Feuilles d'Afrique. Etude de la presse de l'Afrique subsaharienne, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Talence, 1995, 362 p.

John WALTON, David SEDDON, Free Markets and Food Riots. The Politics of Global Ajustment, Studies in Urban and Social Change, Blackwell, Oxford, 1994, 388 p.

NUMEROS PARUS

NUMERO 1 - 1973

L'INEGAL DEVELOPPEMENT

NUMERO 2 - 1973

LA MEDITERRANEE ET LE DEVELOPPEMENT

NUMERO 3 - 1973*

AMERIQUE LATINE, FAITS ET DOCTRINES DU DEVELOPPEMENT

NUMERO 4 - 1973

LE DEVELOPPEMENT EN OCCIDENT, EN ASIE ET DANS LA ZONE DU PACIFIQUE

NUMERO 5 - 1974

PETROLE, GRANDES FIRMES ET NATIONS

NUMERO 6 - 1974

FLUX INTERNATIONAUX DE CAPITAUX ET CRISE DE L'ENERGIE

NUMERO 7 - 1974

L'ECONOMIE DE LA RESSOURCE HUMAINE

NUMERO 8 - 1974

EQUILIBRES PETROLIERS OU ORDRE MONDIAL?

NUMERO 9 - 1975

VARIA

NUMERO 10 - 1975

DEVELOPPEMENTS DIFFERENCIES: ALGERIE, AFRIQUE NOIRE, MOYEN-ORIENT, TAIWAN

NUMERO 11 - 1975

VARIA

NUMERO 12 - 1975

FIRMES TRANSNATIONALES ET DEVELOPPEMENT

NUMERO 13 - 1976

VARIA

NUMERO 14 - 1976

LES TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE (I)

NUMERO 15 - 1976*

LES TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE (II)

NUMERO 16 - 1976

PLANS ET PROJETS SPECIFIQUES DE DEVELOPPEMENT

NUMERO 17 - 1977

VARIA

NUMERO 18 - 1977

DESARMEMENT ET DEVELOPPEMENT

NUMERO 19 - 1977

VARIA

NUMERO 20 - 1977

LES TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE (III)

NUMERO 21 - 1978

STRUCTURES ET ECHANGE INTERNATIONAL

NUMERO 22 - 1978

DEFICIT EXTERIEUR ET SOUS-DEVELOPPEMENT

NUMERO 23 - 1978

EXTERNALITES ET DEVELOPPEMENT (I)

NUMERO 24 - 1978

EXTERNALITES ET DEVELOPPEMENT (II)

NUMERO 25 - 1979

LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE CHINOISE PAR UN GROUPE D'ECONOMISTES CHINOIS

NUMERO 26 - 1979

CONFLITS DE CLASSES, CONFLITS DE NATIONS (I)

NUMERO 27 - 1979

CONFLITS DE CLASSES, CONFLITS DE NATIONS (II)

NUMERO 28 - 1979 LE CAMBODGE

NUMERO 29/30 - 1980

INDUSTRIE ET AGRICULTURE

NUMERO 31/32 - 1980

LES EFFETS D'ENTRAINEMENT DE L'INDUSTRIE SUR L'AGRICULTURE - LEURS ASPECTS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS POUR UN DEVELOPPEMENT INTEGRE CENTRE SUR L'HOMME

NUMERO 33 - 1981

DEVELOPPEMENT DU TIERS-MONDE SELECTION DES PROJETS - ESPACE - INTEGRATION

NUMERO 34 - 1981

L'INDUSTRIALISATION DU TIERS-MONDE DIMENSIONS - FIRMES ETRANGERES - OBSTACLES NUMERO 35 - 1981

VARIA - DEVELOPPEMENT ET ECONOMIQUE, SANTE, AGRICULTURE, PETROLE, PLUS-VALUES, REPRODUCTION FONCIERE

NUMERO 36 - 1981

L'ALGERIE EN QUESTION

NUMERO 37/38 - 1982

NOUVEAU SYSTEME MONDIAL

NUMERO 39 - 1982

LES NOUVELLES CATEGORIES D'ECONOMIES SOUS-DEVELOPPEES

NUMERO 40 - 1982

VILLES ET CAMPAGNES: PROBLEMES DU MONDE EN DEVELOPPEMENT

NUMERO 41/42 - 1983

VARIA

NUMERO 43/44 - 1983

UN TRAVAIL POUR TOUT HOMME A L'ECHELLE MONDIALE (Produire des biens - Valoriser des hommes)

NUMERO 45 - 1984

LA PAUVRETE

NUMERO 46 - 1984

EDUCATION ET DEVELOPPEMENT: PROBLEMATIQUE, COUTS, FINANCEMENT, CULTURES

NUMERO 47/48 - 1984

VARIA

NUMERO 49 - 1985

INFRATECHNOLOGIES, TECHNOLOGIES DE POINTE, INVESTISSEMENTS DANS ET POUR LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

NUMERO 50/51 - 1985

LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT

NUMERO 52 - 1985

SENEGAL 1985

NUMERO 53 - 1986

LA COOPERATION ECONOMIQUE AVEC LES PAYS EN DEVELOPPEMENT: POLITIQUE COMPAREE FRANCE-JAPON

NUMERO 54/55 - 1986

LAWS OF NATURE AND HUMAN CONDUCT

NUMERO 56 - 1986

VARIA

NUMERO 57 - 1987

INTERVENTION DES PAYS DU CAEM DANS LES MONDES EN DEVELOPPEMENT: ENJEUX ECONOMIQUES ET GEOPOLITIQUES

NUMERO 58/59 - 1987

ASPECTS DE LA CRISE: ETHIOPIE-IRAK-IRAN-PEROU

NUMERO 60 - 1987

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION ANDINE : LE CAS DE L'EQUATEUR NUMERO 61 - 1988

LES NOUVELLES FORMES D'ECONOMIE COLLECTIVE

NUMERO 62/63 - 1988

VARIA

NUMERO 64 - 1988

SCIENCE ET DEVELOPPEMENT

NUMERO 65 - 1989*

RELIGIONS, COLONISATION ET DECOLONISATION

NUMERO 66 - 1989 LA SOMALIE

NUMERO 67 - 1989

L'ECONOMIE ALGERIENNE EN REFORMES

NUMERO 68 - 1989

VARIA

NUMERO 69 - 1990

EXPERIENCES "REUSSIES" DE DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE

NUMERO 70 - 1990

EXPORTATION - CROISSANCE - DEVELOPPEMENT - INDUSTRIALISATION - ETUDES DE CAS/MEXIQUE - BRESIL - ACP ET AUTRES

NUMERO 71 - 1990

DIMENSIONS SOCIO-ECONOMIQUES DU MAGHREB, DE L'AFRIQUE SUB-SAHARIENNE ET DE L'ASIE

NUMERO 72 - 1990

SYSTEMES EXPERTS ET ECONOMIE

NUMERO 73 - 1991

INFORMATION ET MEDIA EN AFRIQUE NOIRE

NUMERO 74 - 1991

CONTRIBUTIONS DE L'ANALYSE POLITIQUE AU DEVELOPPEMENT SCIENTIFIQUE ET ECONOMIQUE

NUMERO 75/76 - 1991

AUTO-DEVELOPPEMENT DU SUD

NUMERO 77/78 - 1992

AFRIQUE SUB-SAHARIENNE : LE TEMPS DES MUTATIONS

NUMERO 79/80 - 1992

ACCUMULATION DU CAPITAL ET MODES DE REGULATION : COMPARAISON DU JAPON ET DE LA FRANCE

NUMERO 81 - 1993

LE FONCIER EN GUINEE

NUMERO 82 - 1993

L'ECONOMIE DU BURUNDI

NUMERO 83 - 1993

DESARMEMENT - SECURITE - ECONOMIE - LES NOUVELLES ARTICULATIONS

NUMERO 84 - 1993

MEXIQUE : NAFTA - GROUPES FINANCIERS - ECONOMIE EN TRANSITION

PVD: CIRCULATION DU CAPITAL - CHOMAGE - CROISSANCE

NUMERO 85 - 1994*

LA CITE DANS LE DEVELOPPEMENT

NUMERO 86 - 1994

TRANSITION ECONOMIQUE: DES MODELES ET DES CHOIX

NUMERO 87 - 1994

EN EL CAMINO DE UNA LARGA CRISIS : LA ECONOMIA MEXICANA AL INICIO DE LOS ANOS NOVENTA

NUMERO 88 - 1994

MONDIALISATION - DEFIS MONDIAUX - GOUVERNABILITES

NUMERO 89/90 - 1995

.....

CONTRAINTE EXTERNE ET CROISSANCE DURABLE AU MAGHREB

^{*} Numéros épuisés livrés en copies

Mondes en Développement est publié conjointement par le CECOEDUC et l'I.S.M.E.A. *Mondes en Développement is published jointly by CECOEDUC and I.S.M.E.A.*

ACQUISITION DES NUMEROS PRECEDENTS / PURCHASE OF	BACK ISSUES		
Volumes 1-20 / 1973 - 1992	FF	FB	US\$
4 numéros /4 issues	600	4.000	125
Le numéro simple/Single copy	150	1.000	305
Volume 21 et 22 / 1993 et 1994			
4 numéros/4 issues	800	4.800	165
Le numéro simple/Single copy	230	1.400	50
Tarif 1995 / SUBSCRIPTION RATE 1995			
Volume 23	FF	FB	US\$
4 numéros / 4 issues	880	5.300	170
Le numéro simple / Single copy	250	1.500	50

Ces prix comprennent les taxes, le transport normal et la ristourne librairie/ These prices are inclusive: taxes, dealers' discount - Post free Les abonnements et commandes payés en US\$ comprennent le port par avion/ Subscriptions and orders paid in US\$ include air mail delivery

PAIEMENT / PAYMENT

Par virement aux comptes / By bank draft into 210-0082603-11 de Mondes en Développement - Générale de Banque - Rue Montagne du Parc 3 - B-1000 Bruxelles D 40775-31 de Mondes en Développement - CIC, D Bac - Boulevard Raspail 2 - F-75007 Paris

Par chèque bancaire à/by check to Mondes en Développement - Avenue des Naïades 11 - B-1170 Bruxelles - Belgique

DYNAMIQUES MIGRATOIRES ET RECOMPOSITIONS SOCIALES EN AFRIQUE DE L'OUEST

ABDOULAYE BARA DIOP

Introduction

SYLVIE BREDELOUP

Sénégalais en Côte-d'Ivoire, Sénégalais de Côte-d'Ivoire

CHEIKH OUMAR BA

Un exemple d'essoufflement de l'immigration sénégalaise : les Sénégalais au Cameroun

DAOUDA KONÉ

Passage de relais à Marseille : Noirs africains et maghrébins ensemble dans la ville

LILIANA SUÀREZ NAVAZ

Les Sénégalais en Andalousie

OTTAVIA SCHMIDT di FRIEDBERG

Les Burkinabè et les Sénégalais dans le contexte de l'immigration ouest-africaine en Italie

REYNALD BLION

Les Burkinabè de Côte-d'Ivoire entre "intégration" et circulation migratoire

PROSPER KAMBIRÉ

Pascal, un Burkinabè de Côte-d'Ivoire

JANET MÁCGAFFEY, RÉMY BAZENGUISSA

Ostentation in a clandestine setting : young Congolese and Zairian migrants in Nganda bars in Paris

Note de recherche – Tableau synoptique – Guide bibliographique – Note de lecture

MONDES EN DEVELOPPEMENT TOME 23 - 1995 - N° 91